This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

AS
161
.T8

AS
161
.T8

108.
preuves de la resurrection
de J. C.
un Juif. a 5 pi. coupe la
terre. 108.

260
Faute de forges combien
on y peut convertir le
christianisme

Phosphore, laddresse de
celuy qui en vend 333.

Fort se trouve dans la na-
tive du miel 480

Pompe aspirante releve
leau que de 32 pied de
haut fo 486

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Janvier 1707.

De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

Et se vendent à Paris,

Chez JEAN BOUDOT Libraire, Imprimeur Ordinaire du Roy, & de l'Academie Roiale des Sciences, Ruë S. Jaques au Soleil d'Or près S. Severin.

Avec Privilege & Approbation. 1707.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Janvier 1707.

ARTICLE I.

LA VIE DE SAINT JEROME Prêtre solitaire & Docteur de l'Eglise, par Dom Jean Martianay Religieux Benedictin de la Congregation de saint Maur. A Paris chez la Veuve d'Antoine Lambin ruë St. Jacques au miroir 1706. *in* 4°. *pp.* 535.

Quelque raison qu'ayent pû avoir ces celebres Ecrivains, qui se sont si longtems occupez de la vie des Saints Docteurs, de ne point toucher à celle de Saint Jerôme ; il semble

qu'on doive en cela reconnoître la Providence, qui reservoit cet Ouvrage au R. P. Dom Martianay. Car qui auroit sçû comme lui fixer les principaux évenemens de cette vie, décrire les actions de Saint Jerôme, exposer sa pénitence, ses études, ses voyages, ses travaux, faire sentir le caractere de son esprit & de son cœur, en un mot nous donner son portrait & le dépeindre ? Tous ces traits devoient être tirez de ses propres Ouvrages; & la belle & sçavante Edition, que le P. Martianay en à fait, est une conviction qu'il en a une grande connoissance. C'est donc avec raison qu'il s'est promis l'approbation des Lecteurs, *qui ont du goût pour la verité & l'exactitude des faits*, il ajoûte, & de la narration, qu'il à voulu rendre *proportionnée à toutes sortes de personnes*, y ayant *évité l'affectation du style trop délicat & sublime, avec les marques d'une politesse & d'une délicatesse de discours, qui s'éloigne trop de la sincerité & de la bonne foi de l'Histoire.* Cependant, dit-il, *je sçai que cela ne plaira pas à plusieurs.* Dans le dessein de se propor-

tionner à tous, on voudroit bien ne pas déplaire à plusieurs : mais les hommes sont difficiles à contenter. Ce qu'il y auroit à faire pour les mettre absolument dans leur tort, s'ils refusoient d'approuver un Ouvrage, ce seroit d'y éviter l'affectation du style, & d'en conserver la politesse: l'Histoire dans sa plus grande sincerité la demande par tout, & selon les differens endroits, elle ne rejette ni l'élevation ni la délicatesse.

Le R. P. Martianay à divisé son Ouvrage en dix livres qui partagent le tems de la vie de saint Jerôme.

Ce Saint, selon la Chronique de Prosper, nâquit l'an 331. sous le Consulat de Bassus & d'Ablavius à Stridon dans la Pannonie, lieu maintenant ignoré, si ce n'est pas Strin ou Strigna dans la Hongrie. Il eût un Pere & une Mere qui faisoient profession du Christianisme, & comme on le conjecture, qui étoient nobles & riches. L'éducation de saint Jerôme répondit à sa naissance. On lui fit apprendre les belles lettres, & on l'envoya à Rome pour se perfec-

tionner dans les études. Il se jetta dans le barreau, & bientôt par dégoût il s'en retira. Il n'évita pas le malheur ordinaire à la jeunesse, de passer de la dévotion au libertinage: mais le retour fut assez prompt; & le Baptême efface cette tâche: il le reçût à Rome âgé d'un peu moins de trente ans. Le meilleur moyen qu'il s'imagina pour se conserver dans la pieté, fut l'application à l'étude, & l'amour des livres. Il crût aussi pouvoir profiter de la conversation des Personnes éminentes en sainteté & en sçavoir. L'Eglise d'Aquilée en voyoit alors un grand nombre dans son Clergé, Valerien Evêque, Chromace Prêtre, Jovin Archidiacre, Eusebe frere de Chromace Diacre, Heliodore Nepotien, Rufin. St. Jerôme alla voir ces hommes illustres, & se lia d'amitié avec eux. Delà il passa dans les Gaules, il fut à Treves, & même jusqu'à Bourdeaux, comme le P. Martianay essaye de le faire croire pour l'honneur de la Gascogne sa patrie.

Il y a apparence qu'il retourna à Aquilée; d'où il fut obligé de faire

un voyage en ſon pays à l'occaſion, croit-on, de la mauvaiſe conduite de ſa ſœur ; qui enfin ſe reconnut. Quoi qu'il en ſoit, Saint Jerôme prit la reſolution de s'éloigner pour toûjours d'un lieu qui lui étoit peu agreable, & il tourna ſes penſées du côté de l'Orient & de la Paleſtine. Il fallut donc ſe reſoudre à ſe ſeparer de Bonoſe ſon intime ami, & juſques-là le fidelle compagnon de ſes études & de ſes voyages, qui ſe retira dans une Iſle deſerte. Il ſe joignit à Evagre Prêtre d'Antioche qui y retournoit , inſpira la même envie de voyager à Innocent, Heliodore, Hylas domeſtique de Melanie; & avec eux au travers de la Thrace, de la Bithinie, de la Galatie, de la Cappadoce, de la Cilicie, il arriva enfin en Syrie, accablé de fatigue & de mal.

A Antioche il ſe fit & Ami & Diſciple d'Apollinaire le fils, qui y enſeignoit avec grande reputation. Et aprés s'être donné quelque tems de repos, pour rétablir ſa ſanté & ſes forces dans une maiſon de campagne d'Evagre ; il s'enfonça dans la

solitude de Calcide. Où à la lecture il joignit le travail des mains pour gagner, selon la coutume des Moines d'alors, de quoi subsister : non qu'il manquât d'autres secours, Evagre lui offrant tout avec liberalité. Fatigué d'importunes tentations que le jeûne n'abbatoit point, il les surmonta par une forte application à l'étude de l'Hebreu : utile penitence, & à imiter ! Ce nouveau genre de vie fut sans doute ce qui lui causa une violente & dangereuse maladie ; dans la quelle ce qu'il raconte dans sa Lettre 22. lui arriva : les Anges le punirent à coup de verges, d'avoir mis trop de tems à lire Ciceron. Dés-lors il renonça à toute lecture profane & seculiere, pour se donner tout entier aux saintes Lettres.

Le desert même se trouva alors agité des troubles de l'Eglise d'Antioche divisée entre deux Evêques, Melece & Paulin, celui-là soûtenu par tout l'Orient, celui-ci par l'Occident & l'Egypte. De vives contestations touchant le nom & la notion d'hypostase, qui partageoient aussi les esprits, passérent de même

dans le desert ; & l'on tourmentoit Saint Jerôme pour l'obliger à se déclarer & à prendre parti: il en écrivit au Pape Damase ; & enfin il quita sa solitude, où il avoit été dix ou onze ans. Aprés tout il ne demeura pas tout-à-fait neutre au milieu de ces disputes : il étoit d'Occident, & prit les sentimens des Occidentaux : ce fut de Paulin qu'il reçût l'ordre de Prêtrise.

Si prés de Jerusalem, il n'y avoit point encore été ; & ce ne fut qu'au sortir de son desert l'an 376. ou 377. qu'il y alla. Là il prit un sçavant Juif pour s'avancer dans l'étude de l'Hebreu ; & ensuite il visita la Terre-sainte.

La haute reputation de saint Gregoire de Nazianze l'attira à Constantinople ; & depuis il se vanta toûjours d'avoir eu un si grand Maître pour l'intelligence des saintes Ecritures. Il revint à Rome l'an 382. en compagnie de Paulin Evêque d'Antioche, & de Saint Epiphane, où le Pape Damase l'engagea à corriger la Version qu'on avoit du nouveau Testament, & se servit de lui pour

répondre aux consultations qui venoient de toutes parts au Saint Siege Apostolique. Parmi ces importantes occupations St. Jerôme trouvoit le tems d'instruire les Dames Romaines aux Saintes Ecritures, & même de leur apprendre l'Hebreu ; ce qui l'exposa à la calomnie & à la médisance, quand Sirice successeur de Damase marqua peu de consideration pour lui.

Ainsi Saint Jerôme mécontent du Clergé de Rome, s'alla embarquer à Porto l'an 385. au mois d'Aoust avec Paulinien son frere, Vincent Prêtre, & quelques Moines, pour retourner dans la Palestine. En passant il visita Saint Epiphane en l'Isle de Chypre, & Paulin à Antioche. Il arriva à Jerusalem pendant l'hyver, & en partit presque incontinent pour l'Egypte, où il parcourut le desert de Nitrie pour s'édifier de la vie des Saints solitaires qui l'habitoient, & s'arrêta un mois à Alexandrie pour profiter des instructions du sçavant aveugle Didyme : & pendant ce tems-là il entra dans la connoissance de Theophile Evêque de cette ville.

Enfin Saint Jerôme de retour à Jerusalem, termina tous ses voyages en se retirant à Bethléem. Sainte Paule Dame Romaine avec sa fille Ste. Eustochium, toutes deux par le desir de leur perfection attachées à Saint Jerôme, partirent de Rome peu de tems après lui, suivirent ses pas dans leur voyage, & se rendirent à Bethléem. Auprés de la crêche du Sauveur furent bâties par la liberalité de Sainte Paule deux Monasteres l'un pour des hommes, l'autre pour des femmes & des filles. La vie y étoit penitente, point de viande, sinon que Sainte Paule en donnoit à ses filles dans leurs maladies, quoi qu'elle n'en prit point dans les siennes. L'occupation du dedans étoit, les loüanges de Dieu, l'étude de la Ste. Ecriture, la lecture, le travail des mains: celle du dehors, l'instruction des enfans, & l'hospitalité à l'égard des Pelerins, qui visitoient les Saints Lieux. Ste. Paule finit sa vie dans ces pieux exercices l'an 404. le 26. de Janvier, Ste. Eustochium l'an 419. le 28. de Septembre, St. Jerôme l'an 420. le 30. de Sep-

tembre, dans la 89e. année de ſon âge. On peut dire que ce qu'il a paſſé de ſa vie à Bethléem, en eſt la plus belle partie, & celle qui lui à merité le nom de Docteur de l'Egliſe, comme on le va voir.

Premieres Reflexions ſur les Ouvrages de Saint Jerôme, & du caractere de ſon eſprit.

On n'a pas deſſein de donner ici une Critique des Ouvrages de St. Jerôme, ni même d'en faire le dénombrement: de ſimples reflexions ſuffiront, par les quelles on tâchera de faire connoître le caractere propre de l'eſprit de ce grand Docteur de l'Egliſe.

Le P. Martianay l. 1. ch. 1. nous le propoſe comme trés poli, & comme le plus Sçavant Pere de l'Egliſe: & ailleurs l. 10. ch. 5. il ſe contente de le préferer à tous les Peres de l'Egliſe Latine pour la connoiſſance des langues, des belles Lettres, de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique & profane, pour la maniere d'écrire, & pour le ſtyle. Mais il n'y avoit, ce ſemble, qu'à

laisser cet éloge dans sa premiere étenduë, par rapport aux Peres Grecs comme aux Peres Latins. Car si l'on n'ose pas mettre saint Jerôme audessus d'Eusebe de Césarée pour l'Histoire, ny au dessus des Saints Basile, Gregoire de Nazianze, & Chrysostome, pour les graces d'écrire; certes il n'a point d'égal pource qui est des langues. Origene, le seul qui se soit fait la reputation de sçavoir l'Hebreu, ne donne pas une grande idée de sa capacité par ses Ouvrages, pendant que celle de Saint Jerôme éclate par tout dans les siens.

Aussi mit-il beaucoup de tems, & apporta-t'il beaucoup d'application pour s'y perfectionner: il chercha le secours des Maîtres, il en eût trois Juifs de nation, le premier dans le desert de Calcide, le second à Jerusalem, le troisiéme à Bethleem. Des dégoûts de son étude il se fit un exercice de penitence, afin de s'y tenir attaché: encore une fois, utile penitence, sage mortification, & à imiter!

Rempli donc d'érudition Hebrai-

que, il ſe mit à l'âge de 60 ans à traduire les Ecritures Saintes de l'Hebreu en Latin. Il commença ce travail par le Livre des Rois ; & le continua ſans garder d'ordre pour les Livres ; mais les prenant l'un après l'autre, ſelon qu'on les lui demandoit. Le monde Chrétien, accoutumé à la Verſion des Septante, s'étonna à la vûë de celle-ci. Des cenſeurs s'éleverent. Mais de juger ſi elle étoit fidelle & exacte, c'eſt ce que perſonne dans l'Egliſe ne pouvoit faire. L'Hebreu y étoit ignoré ; & les Juifs, au ſentimens deſquels il falloit s'en rapporter, lui rendoient bon témoignage. La calomnie & l'envie s'attachérent donc au ſeul préjugé, qu'une Verſion compoſée par un Auteur entêté des Rabbins, devoit paſſer pour ſuſpecte. Saint Auguſtin blâma le deſſein, & eut mieux aimé, qu'on s'en fut tenu à retoucher & à corriger la Verſion commune, faite ſur celle des Septante, & qui étoit en uſage dans l'Egliſe. Saint Jerôme ſçût défendre & ſon Ouvrage & ſon deſſein, qui depuis ont eû une autentique approbation de l'Egliſe.

Dans ses Commentaires sur l'Ecriture sont de sçavantes recherches du Texte original, des diverses Versions, des sentimens des Auteurs qui l'ont précedé. S'il s'étoit seulement donné le soin de marquer leur nom en ce qu'il rapporte d'eux, il auroit laissé sur leur compte des contrarietez & des fautes qu'on a crû pouvoir lui attribuer, parce qu'elles paroissoient dans la suite de son Discours.

Il en est à proportion de même de ses autres Ouvrages, où il fait couler l'érudition, sans s'arrêter à de longs raisonnemens. Mais dans ses expressions il peut paroître extrême. C'est ainsi qu'il semble, *l.* 1. *contra Jovin.* & *in Matth.* 19. reprouver les secondes nopces, qu'ailleurs *in Tit.* 1. il reconnoît pour legitimes & hors de blâme. Et cet exemple nous apprend à ne pas nous troubler de ce qu'il semble quelque fois dire au desavantage de l'Episcopat.

Pour le style de Saint Jerôme, il est reputé fort & expressif, tenant plus de celui que les Grammairiens appellent serré, que du Ciceronien.

Janvier 1707.

Cette maniere d'écrire à ſon merite & eſt impoſante.

Secondes Reflexions ſur les amitiez, & ſur les differends de Saint Jerôme.

Il n'y a de veritables amitiez que par rapport à la vertu & à la pieté: mais il en eſt de fondées ſur de certaines convenances où le cœur entre; & d'autres demeurent, pour ainſi dire, dans l'eſprit & s'entretiennent par la ſeule raiſon. Saint Jerôme en a eû des unes & des autres; des premieres avec Bonoſe, Heliodore, Vincent, Pammache, ſon frere Paulinien, les Saintes Dames Paule & Marcelle & toute leur famille &c. des ſecondes avec les Saints Epiphane, Paulin, Damaſe, Auguſtin, &c. Et il faut le reconnoître comme ayant ſçû donner toute la perfection à l'amitié, pour le choix, la fidelité, l'attachement, l'attention à faire plaiſir & à ſe rendre utile, la complaiſance. C'eſt ce qu'on voit ſi bien marqué dans ſes Lettres.

Enfin à l'égard de ſes amis, pour ainſi dire, de la premiere claſſe, il

fut aussi un excellent Directeur, qui les mit & les avança dans les voyes de la Sainteté : & comme dans le cours d'une vie si longue, il les vit mourir les uns après les autres ; il les pleura & les honora d'éloges funebres, où rendant témoignage à l'éminence de leur vertu, il fait sentir quelle fut son estime & sa tendresse pour eux.

D'un autre côté, l'heresie & l'envie lui suscitérent bien des contradictions, qu'il repoussa toûjours avec beaucoup de force : mais quand on repasse dans son esprit, comme Saint Hilaire a traité l'Empereur Constance, & de quels termes Saint Augustin s'est servi contre Julien, on ne trouve pas que Saint Jerôme ait excedé. Il eût de grands démêlez avec Jean Evêque de Jerusalem, & de plus grands avec Rufin, dont il avoit été long tems ami. Ceux-ci ont été racontez par le Pere Maimbourg, qui ayant extremément plû dans ce morceau d'histoire, se détermina à se donner à ce genre d'écrire.

Ce fut plus d'une raison, qui

broüilla Saint Jerôme avec Jean d
Jerusalem. Ce Prélat séduit par le
Origenistes & les Pelagiens, san
prendre d'eux leurs erreurs, leu
donnoit sa protection : de plus, il n
pouvoit souffrir que les Monastére
de Bethléem situez dans son Diocé
se, affectassent de se soustraire à s
jurisdiction, & se donnassent un
exemption dont il ne convenoit pas
en effet il éclatta quand il apprit qu
St. Epiphane y avoit fait une ordina
tion ; c'étoit de Paulinien frere d
Saint Jerôme ordonné Prêtre pou
le service des Monastéres. Le mé
contentement du Prélat, qui ne s'ap
paisoit point, fut enfin le prétexte
une troupe de séditieux & d'héreti
ques de piller & brûler les Monas
teres : ils y commirent des meu
tres ; & Saint Jerôme, & Sainte Eus
tochium à peine évitérent leu
cruelles mains. Mais Saint Jerôme
uni contre les Origenistes ave
Théophile Evêque d'Alexandrie
se laissa prévenir contre Saint Chry
sostome, qu'il crût justement con
damné & déposé.

Il resteroit à parler de la Disput

qu'il y eût entre Saint Jerôme & Saint Augustin, touchant ce que dit Saint Paul *Galat.* 2. 11. *Que Saint Pierre étoit veritablement reprehensible.* Sans toucher au fond de la Question, le P. Martianay met Saint Jerôme hors de blâme pour la maniere; & il faut le croire ainsi de ces deux Saints & Sçavans hommes, qui eurent ensuite tant de déference l'un pour l'autre.

Parmi les ennemis ou les envieux de Saint Jerôme, il faut mettre le fameux Theodore de Mopsueste, omis par le P. Martianay, & Palladius.

Troisiémes Reflexions sur cette Vie.

C'est d'une main religieuse & sçavante que la Vie de ce grand Saint & de ce grand Docteur est écrite; & on y trouve également à s'édifier & à apprendre. En la lisant on a le plaisir de voir que c'est Saint Jerôme, qui lui-même fait le recit de sa Vie: car ce qu'il en a marqué en differens endroits de ses Ouvrages est ici rapporté & placé si à pro-

pos, qu'il semble que le P. Mart
nay lui a laissé toute la narration
ne s'est reservé que l'ordre & l'
rangement.

Si les digressions paroissent l
gues, frequentes, de choses co
munes, & inserées où l'on ne les
tendoit pas ; c'est qu'un Auteur p
se que son Livre pourra venir en
les mains de Gens qui ignorent to
& qui font bien aises d'appren
plus d'une chose à la fois : il se c
redevable à tout Lecteur. Celles
l'utilité des belles Lettres l. 1. c. 3
l. 5. c. 5. meritent certainement d
tre approuvées ; & celles contre
demi-sçavans l. 3. c. 2. & l. 4. c. 9. f
réjoüissantes : chacun sçait, à qu
rapportent ces endroits.

Puisque le genie des langues
different, & que telles expressi
Latines n'ont point en elles la du
té qu'une traduction trop litte
leur donneroit, il est de l'habil
d'un Traducteur de choisir des t
mes propres, pour exciter des p
sées conformes à celles de son A
teur, & qui ne s'éloignent pas
son caractere. Ainsi il falloit ch

cher quelque tour, & ne pas faire dire crûment à Saint Jerôme *l.* 1. *ch.* 3. que l'Eloquence du Barreau est une *Eloquence de chien. l.*4. *c.*9. *Si je me dispose à couper un nez qui sent mauvais, ce n'est pas sans sujet qu'on voit trembler celui qui est atteint des écroüelles. Si je rabats le caquet d'une petite corneille, que les grandes corneilles reconnoissent qu'elles ne sont que des babillardes. l.*4. *c.*10. *Je reviens à nos petits ânes à deux pieds, pour leur parler à l'oreille au son du cor & de la trompette, plûtôt qu'avec la guitarre.* Par de semblables endroits qui en Latin pouvoient moins choquer, parce que ce sont des proverbes ausquels l'on étoit aceoutumé, par de semblables endroits, dis-je, on prouveroit mal la politesse de Saint Jerôme, qui cependant à dû être grande, puisqu'elle est le fruit de la belle éducation & du bon naturel.

On finira cet extrait par une remarque sur le tems que Saint Jerôme alla à Jerusalem pour la premiere fois. Si ce fut au sortir du desert de Calcide environ l'an 377. com-

ment dans la relation qu'il fait
son second voyage en Orient l
385. a-t'il pû dire *l.3. apol. adv. Ru
num. Mediâ hieme & frigore gravissi
intravi Jerosolymam. Vidi multa mi
cula : & quæ prius fama pertulera
oculorum judicio comprobavi.* „ Ce f
„ au milieu de l'hiver & par un fo
„ grand froid, que j'arrivai à Jer
„ salem. Je vis beaucoup de me
„ veilles; & ce que j'en avois appr
„ auparavant par la renommée, n
„ fut confirmé par le témoigna
„ de mes yeux.

ARTICLE II.

SACRA THEMIDIS HISPANA arcana; Jurium Legumque ortu progressus, varietates, & obse vantiam, cum præcipuis Glossa rum Commentariorumque Auc toribus, & Fori Hispani praxi ho diernâ, publicæ luci exponit L Gerardus Ernestus de Frank nau, S. R. M. Daniæ & Norve giæ Secretarius. Hannoveræ apu Nicolaum Fœrsterum anno 170 C'est à-dire, *Les Secrets de la Ju*

Janvier 1707.

risprudence d'Espagne mis au jour : où l'on expose l'origine, le progrés, la varieté du Droit & des Loix, selon lesquelles on rend maintenant la Justice en Espagne, par M. de Frankenau, Secretaire de sa Majesté Danoise. A Hanover, in 4°. pages 206.

IL est assez étonnant, que ce soit d'un Auteur Danois, que nous vienne l'Histoire du Droit & des Loix d'Espagne. Ce dessein convenoit mieux à un Espagnol, & il avoit étê entrepris par Dom Joüan Luc Cortés, Conseiller au Conseil Soüverain de Castille. Mais puisque son Ouvrage ne paroît point, M. de Frankenau s'est déterminé à réveler au public tous les secrets de la Jurisprudence Espagnole, qu'il à penetrez dans un voyage fait en Espagne à la suite de Mr. Ebrencron Ambassadeur de Danemark, & par la lecture des Historiens & des Jurisconsultes de cette Nation.

On ne voit pas neanmoins, qu'il ait poussé sa curiosité jusqu'à sçavoir ce que portent, & ce qu'ordonnent

ces Loix ; arrêté peut-être par l'avertiſſement de Ciceron *l. 1. de Offic.* qu'un étranger ne doit pas s'enquerir trop curieuſement du Gouvernement des pays où il voyage. Mais il s'eſt inſtruit éxactement de l'établiſſement de toutes les Loix, ſelon leſquelles la juſtice s'adminiſtre dans chaque Province, ou dans chacun de ces differens Royaumes que nous comprenons ſous le nom d'Eſpagne. Si M. de Frankenau dans le Titre de ſon Livre avoit promis, non pas de découvrir les ſecrets, mais de faire connoître l'Epoque de la Juriſprudence d'Eſpagne ; on ne pourroit lui refuſer la gloire de s'être aſſez bien acquité de ſa parole : car il marque dans un détail qui fait plaiſir, l'origine de chaque Loi, le tems, le lieu, le regne, l'occaſion où elle a été portée. Il diviſe ſon Ouvrage en 13 Sections ; La premiere des Loix anciennes & Gothiques d'Eſpagne ; les quatre ſuivantes des Loix de Caſtille ; trois enſuite de celles d'Aragon ; la 9e. de Catalogne ; la 10e de Valence & de Majorque ; la 11e. de Navarre, de Biſcaye,

& de Galice ; la 12e. de Portugal ; la derniere des Cours Souveraines & de la Chancellerie.

Nôtre Auteur, *Sect.* 1. croit que les Romains portérent ensemble & leurs armes & leurs loix dans l'Espagne, & qu'à leur tour les Goths en firent de même. Mais il auroit mieux fait de ne point contredire Navarre, qui restreint les Loix Romaines aux Colonies Romaines, sans les imposer aux Espagnols naturels : car les Romains permettoient aux peuples vaincus de garder leurs anciennes coûtumes.

Ataulphe Roi des Visigoths, ayant obtenu en mariage Placidia sœur de l'Empereur Honorius, & enlevé à l'Empire la Gaule Narbonoise, & une grande partie de l'Espagne, y établit une domination environ l'an 412. qui continua par la succession de plusieurs Rois, & fut éteinte l'an 712. par les Sarazins.

Il y a un Recueil des Loix des Visigoths prises des Edits de ces Rois, des Canons des Conciles de Tolede, & quelques-unes nommées anciennes, apparemment parcequ'el-

les étoient déja obſervées avant les conquêtes des Goths. Ce Code diviſé en douze livres, & chaque livre en pluſieurs titres, à l'imitation du Code de Theodoſe, eſt appellé par les Eſpagnols en leur langue *Fuero juzgo*, & en leur Latin *forum* ou *forus judicum*: comme qui diroit la *pratique des juges*. Il s'agit de ſçavoir à quel Roi doit être atribué ce Recueil, ou ce Code. Les Auteurs de la Nation ſont partagez : les uns en donnent la gloire à Siſenande au 9e. Concile de Tolede l'an 633. & les autres à Egica au 16e. Concile de Tolede l'an 693.

M. de Frankenau ſemble prendre parti pour Siſenande, en diſant que le Recueil a été augmenté dans la ſuite. Mais puis qu'à la tête de ces Loix on voit auſſi ſouvent le nom des Rois qui ont ſuivi Siſenande, que de ceux qui l'on précedé ; que le nom de Wittiza ſucceſſeur d'Egica s'y trouve ; & que Ruderic ou Rodrigue ſucceſſeur de Wittiza ne regna qu'une année avant l'irruption des Sarazins ; on feroit preſque tenté d'entrer dans l'opinion de

ceux qui ont rapporté cette compilation au tems d'Alphonse II. surnommmé le Chaste, qui selon la Chronologie du Cardinal d'Aguirre commença à regner l'an 791.

Ces anciennes Loix n'étant plus en usage, la Castille s'en est donné de particulieres, en cinq differens Recueils ou Codes.

Le premier est intitulé, Loix partites, divisées en sept Livres & tirées dn Droit Canon & du Droit Civil. Il fut commencé par les ordres de Saint Ferdinand, achevé par ceux d'Alphonse X. surnommé le Sage, & autorisé l'an 1339. par Alphonse XI. Nicolas Antoine *l.* 8. *biblioth. Hisp. c.* 5. fait un éloge pompeux de cet Ouvrage, jusqu'à l'égaler à celui des Digestes; c'est qu'il aime la gloire de sa Nation.

2. Ordonnance Royale de Ferdinand & d'Isabelle.

3. Loix de Toro. Ferdinand aprés la mort d'Isabelle ayant convoqué les Etats de Castille à Toro, pour assurer la succession du Royaume à Jeanne leur fille unique, en cette occasion fit publier un Corps de Loix,

dont l'obſervation fut enſuite commandée par la Reine Jeanne & ſon fils Charles-Quint.

4. Loix du ſtyle, compilées vers l'an 1310. & reçûes par l'uſage.

5. Nouvelle Collection des Loix. Charles-Quint y avoit fait travailler; mais elle ne put être finie que ſous Philippe II. & fut publiée l'an 1567.

Mr. de Frankenau *ſect.*6. paſſe aux Loix d'Aragon, & commence par la grande conteſtation qu'il y a entre les Aragonois & les Navarrois pour *le Fuero de Sobrarbe* & pour le Royaume de Sobrarbe, que ces deux Nations ſe diſputent, parceque delà dépend l'honneur d'avoir été les premiers à ſecoüer le joug des Sarazins. Ce fut dans les Pyrenées, & où eſt maintenant *San Juan de la Peña*, que vers l'an 842. une troupe de Chrétiens prit la reſolution de repouſſer ces Barbares, & donna commencement à un petit Royaume nommé de Sobrarbe, où l'on compte une ſuite de ſept Rois, & qui enfin eſt devenu, ou celui d'Aragon, ou celui de Navarre.

Après le *Fuero* de Sobrarbe vient

celui de *Jacca* encore disputé par les Aragonois & par les Navarrois.

Mais les Loix maintenant en usage dans l'Aragon y ont été établies par Jacques I. l'an 1246. les Etats assemblez à Huesca. Elles avoient été compilées en huit Livres par Vital de Canellas Evêque d'Huesca. Jacques II. y a fait ajouter un neuviéme Livre, & Pierre IV. un 10e.

Valence, Murcie, Majorque, & Minorque, pays dépendans de l'Aragon, en suivent les Loix. Comme Grenade, l'Andalousie & la Galice, n'en ont point d'autres que celles de Castille.

Pour la Catalogne, quoi qu'unie à l'Aragon, elle à ses Privileges & ses Loix à part; dont les Catalans sont extremement jaloux, & font le prétexte de leurs frequentes rebellions: entêtez du Contract mutuel entre leur Souverain & eux, à la moindre atteinte qu'ils pensent y être donnée de la part du Souverain, ils refusent leur obéïssance, & n'admettent aucun changement dans le Gouvernement ou dans l'administration de la Justice, que du con-

ſentement des Etats de la Province. Ils ſe prétendent en cela autoriſez par la conceſſion de Raimond Berenger II. Comte de Barcelone, & de Pierre III. Roi d'Aragon devenu Comte de Barcelone. Quoi qu'il en ſoit des Privileges de cette Nation, voici l'origine de ſes Loix.

Le Pape Alexandre II. avoit envoyé en Eſpagne le Cardinal Hugues avec la qualité de Legat, pour perſuader à ces Peuples de recevoir les Ceremonies romaines dans la celebration de l'Office Divin, au lieu de leur Rit ancien, & que nous appellons Mezorabe. Le Legat trouva d'heureuſes diſpoſitions pour réüſſir dans la Catalogne, où la Comteſſe, née en France & accoutumée à y voir faire l'Office avec les Ceremonies romaines, ne ſe ſentoit point de dévotion à aſſiſter à des Meſſes Gothiques. Elle avoit donc préparé l'eſprit du Comte Raimond Berenger à donner ſatisfaction au Legat. Et en effet il la lui donna dans une Aſſemblée des Etats tenuë à Barcelone l'an 1064. ſelon nôtre Auteur, qui cite Zurita, ou l'an 1068. ſelon le Cardinal d'Agui-

re. Ce changement fait dans l'Eglise attira l'abrogation des Loix des Goths, qui jusques-là étoient demeurées en vigueur; & de nouvelles furent publiées sous le nom d'*Usages di Cataluña*, d'Usages de Catalogne. C'est la premiere partie du Code de cette Province: la seconde est composée des Loix, qui dans la suite du tems ont été portées selon les differentes occurrences.

La Navarre pendant plusieurs siécles ayant fait un Royaume séparé, a eu ses Loix particulieres, & jusques au regne de Thibaut premier, elle avoit presque autant de differentes Loix que de Villes. Ce Prince dans une Assemblée des Etats l'an 1237. ordonna un droit commun pour tout le Royaume.

Un peuple qui n'avoit pas plié sous les Romains sçût bien défendre sa liberté contre les Arabes. C'est dont se vante la Biscaye, & de n'avoir point mêlé son sang avec celui des Sarazins, ni avec celui des Juifs. Elle porte le titre de Seigneurie, & le Seigneur n'en prend possession qu'après s'être obligé par ser-

ment jusqu'à quatre fois de conserver tous les Privileges. Alors prés de la Ville de Guernica, assis sur une pierre & sous un arbre, il reçoit le serment de fidelité de ses sujets. La Biscaye avoit ses Loix venuës des Goths; mais par l'ordre de Charles-Quint l'an 1526. quelques personnes de sçavoir & de probité furent choisies dans les Etats assemblez de la Province, pour travailler à un Corps de Loix.

Enfin le Portugal rapporte le Corps de son Droit & de ses Loix à Alphonse II. l'an 1211. dans les Etats tenus à Conimbre. Mais ce qu'il y a de plaisant, c'est que les Dominicains oférent en 1120. publier dans ce Royaume un Code Civil & Criminel, auquel le Roy fût obligé de s'opposer par un Edit. Denys Roi de Portugal reforma & augmenta les Loix vers l'an 1314. & Jean II. en 1419. y fit encore une nouvelle reformation & une nouvelle addition.

Voilà ce qui regarde l'Epoque des Loix d'Espagne. Mr. de Frankenau a donné le nom & l'éloge des

Jurisconsultes qui ont fait des Commentaires sur toutes ces Loix : mais il ne paroît pas en sçavoir plus qu'il n'y en a dans la Bibliotheque des Auteurs d'Espagne de Nicolas Antoine, & dans le Catalogue de la Bibliotheque d'Antoine Augustin.

Disons encore un mot après Mr. de Frankenau *sect.* 7. *&* 13. des Tribunaux de Justice, ou des Audiances Royales, comme on les appelle en Espagne. Il y en a deux assez semblables à nos Parlemens de France pour toutes les dépendances de la Couronne de Castille. Une de ces Audiances est à Valladolid, l'autre à Grenade ; celle-là établie dès l'an 1442. par Jean II. celle cy par Ferdinand & Isabelle l'an 1494. Elles sont composées chacune d'un Président, de seize Conseillers, de deux Avocats ou Procureurs Generaux, nommez Fiscaux, & de quelques autres Officiers. La Galice à son Audience Royale à la Corogne, mais d'où l'on appelle à Valladolid pour les causes les plus importantes. Il y en a encore une à Pampelune pour la Navarre.

De plus il y a à Madrit le Conſeil Souverain de Caſtille, & le Conſeil Souverain d'Aragon; mais nôtre Auteur ou n'en a pas eu, ou au moins n'en donne pas aſſez de connoiſſance, non plus que de ce qui s'appelle Juſtice d'Aragon; dont on ajoutera quelque choſe après que l'on aura remarqué, que l'Ouvrage dont on donne ici l'extrait, eſt écrit en un Latin tres-étudié & mediocrement bon, qu'il ſent les Dictionnaires à l'aide deſquels il a été travaillé, & n'a rien de cette égalité qui s'appelle le ſtyle. Les phraſes qui ſe trouvent le plus rarement dans les bons Auteurs, ſont ici les plus employées.

Juſtice d'Aragon eſt le nom du premier Magiſtrat de ce Royaume, entre le Roi & les Sujets, comme étoient à Rome les Tribuns entre le Senat & le Peuple. Il eſt le Conſervateur des Privileges de la Nation, pour la défendre de l'oppreſſion, mais auſſi pour la contenir dans le devoir & dans la ſoumiſſion à l'égard du Souverain. Les Caſtillans jaloux des Aragonois ſollicitérent ſouvent Ferdinand devenu leur Roi

par ſon mariage avec Iſabelle de Caſtille, d'abattre une autorité qui ſembloit donner des bornes à l'autorité Royale: mais il ne voulut pas, par complaiſance pour ſes nouveaux Sujets, faire de la peine à ſes premiers Sujets, & il laiſſa à la Juſtice d'Aragon toute l'étenduë de ſon pouvoir. Ce fut de même ſous le regne de Charles-Quint, qui apparemment y donna peu d'attention, toûjours occupé de grandes guerres & de grandes affaires hors de l'Eſpagne. Philippe II. trouva l'occaſion & la prit, de donner atteinte aux Privileges, & d'humilier la Juſtice d'Aragon. Antoine Perés Secretaire d'Etat, & le plus avant dans la confidence de ce Prince, eût la lâcheté de ſe faire le miniſtre, & l'inſolence de devenir le rival de ſes ſecrettes débauches; & à ces deux crimes il ajouta celui de faire aſſaſſiner Eſcovedo. Celui-ci envoyé de Flandre par Dom Juan d'Autriche, dont il étoit Secretaire, s'indigna de ſe voir traverſé en tout par Perés, qui le haïſſoit: il éclaira Perés, découvrit ſa mauvaiſe conduite, la

ſit connoître ; & par-là s'attira la mort. Cependant Perés dans la diſgrace de ſon Prince qu'il avoit offenſé , & à la pourſuite des enfans d'Eſcovedo , fut arrêté , & auroit perdu la vie , s'il ne s'étoit pas ſauvé des priſons. Il le fit ſous des habits de femme , dont ſa femme l'avoit revétu, & ſe refugia en Aragon,d'où il étoit. Là il prétendit ne pouvoir être jugé que ſelon les Loix de ſon païs : ſurquoi le Peuple de Saragoſſe prit ſa défenſe,& l'arracha des mains du Vice-Roi qui l'avoit ſaiſi ſur des ordres de la Cour. Les circonſtances n'étoient pas heureuſes pour les Aragonois ; car Philippe II. avoit une armée prête & en marche contre la France , ſous le commandement de Vargas : il commanda à ce General de ſe détourner de ſa route & d'entrer en Aragon. Jean Nuça Juſtice d'Aragon voulut s'y oppoſer comme à une infraction des Privileges ; il n'avoit que des troupes tumultuairement ramaſſées , mal armées & mal diſciplinées ; il fut aiſément défait. Vargas ſe rendit maître de Saragoſſe , où il rappella par

de belles promesses ceux qui s'étoient retirez par crainte. Jean Nuça y revint avec plusieurs autres, & peu aprés fut condamné à avoir la tête coupée. Pendant ces troubles Perés se chercha un asile plus assuré, & se refugia en France. Ainsi le coupable évita le supplice que ses défenseurs subîrent. Ceci se passa en 1591. & depuis ce tems-là on a eu moins d'égard pour les Privileges & pour la Justice d'Aragon.

ARTICLE III.

LES PREMIERS ELEMENS des Sciences, ou Entrée aux connoissances solides, en divers Entretiens, proportionnez à la portée des Commençans, & suivis d'un Essai de Logique. A Paris chez Frederic Leonard 1706. *in 12. pages* 500.

LE R. P. Lami Benedictin de la Congregation de Saint Maur, Auteur de cet Ouvrage assûre qu'il ne l'a entrepris que par déference pour quelques personnes passionnées pour les Sciences, mais pleines

de préjugez & d'erreurs. Il avoit conseillé à ces personnes la lecture de divers Ouvrages, propres à leur applanir l'entrée aux connoissances solides. Aucun de ces Ouvrages continue-t'il, ne s'est trouvé à leur portée, les matieres n'étant pas rangées d'une maniere assez suivie, pour les mener naturellement où elles aspiroient. C'est ce qui l'a engagé à imaginer une Methode qui fut proportionnée à la portée des Commençans. L'Essai qu'il en a déja fait, lui promet un heureux succés; & il invite ceux à *qui le cœur en dit* d'en faire eux-mêmes l'épreuve & d'en juger.

L'Auteur déclare d'abord, qu'il a eu une attention singuliere à faire usage de ces deux regles; l'une de commencer par les choses les plus faciles & les plus simples; l'autre de se servir des choses connuës, pour aller à celles qu'on ne connoît pas. La difficulté a été de déterminer quelles sont les choses les plus faciles & les plus connuës. *Ce n'est pas une petite affaire à un Commençant*, dit le P. Lami, *d'être obligé de concevoir les*

corps en les dépoüillant de tout le sensible. D'*ailleurs aussi le mener tout d'un coup à l'esprit en lui disant que son ame est une substance immaterielle, simple, sans parties, sans figure ; c'est veritablement joüer à le déconcerter. Cependant après y avoir fait reflexion*, continuë l'Auteur, *j'ay crû ne devoir pas hesiter a donner le pas à la connoissance de l'esprit humain ; mais pour ne pas cabrer les Commençans il n'y a qu'à reduire l'esprit à la pensée, & qu'à n'en parler & ne le faire connoître que par là.* Cette notion n'a rien de rebutant, & dès qu'on est capable de reflexion on sçait qu'on pense. Le P. Lamy fait donc l'essay de cette voye sur un jeune homme d'un esprit juste & d'un sens droit, mais encore *tout neuf pour les sciences, & enveloppé* de tous les préjugez & de toutes les erreurs de l'enfance & de l'éducation : & il avertit qu'il ne propose sa methode que comme *l'A.B.C.* des Commençans.

Dans le premier Entretien, le P. Lamy s'applique à faire voir que l'homme ne sçauroit être & n'a jamais été sans penser. Et pour le prou-

il suppose qu'on ne doit point
treindre la pensée aux seules
ées, à la connoissance, & à l'amour,
x jugemens, & aux raisonnemens;
ais qu'il faut reconnoître, que tout
entiment enfermant necessairement
a perception de ce qu'il est, doit
consequemment être mis au nom
bre des pensées. Cela supposé, il con-
clut que l'homme ne sçauroit être sans
penser actuellement, & la conclu-
sion paroît évidente; puisque l'hom-
me ne peut vivre, si le sang ne cir-
cule, & si les esprits ne sont en mou-
vement. Or les esprits ne peuvent
être en mouvement, que le cerveau
n'en soit ébranlé, ni le cerveau êtr
ébranlé que l'ame n'en ressente que
que impression. Si donc toute impr
sion qui se fait sur l'ame, est nec
sairement apperçûë, l'homme
peut jamais être sans perception
consequemment sans pensée.
achever de convaincre ceux qu
meurent encore attachez à l'a
ne Philosophie, il faudroit au
faire voir, qu'il est impossi
l'ame reçoive aucune imp
qu'elle souffre aucun chang

aucune alteration, sans qu'elle s'en apperçoive. Il ne suffit pas de dire, que lors qu'on refléchit sur soy-même, on s'apperçoit de plusieurs changemens & de plusieurs alterations, & de diverses impressions que l'ame reçoit ensuite de divers changemens qui se font dans le corps : il faut encore prouver que cela arrive toûjours, & qu'il est impossible que cela soit autrement.

Aprés avoir établi, que l'homme pense toûjours, le P. Lami entreprend dans l'Entretien suivant, de faire voir, que ce n'est point le corps qui pense en nous, mais que l'être pensant est tres-different du corps : & pour cela il fait remarquer qu'il est absolument inconcevable, qu'on puisse penser par aucune partie du corps quelque subtile qu'on l'imagine ; & qu'il n'y a aucun rapport entre la pensée & les proprietez du corps : d'où il conclut que l'être pensant est different du corps, & qu'il pourroit subsister quand il n'y auroit aucun corps dans le monde.

Il traite dans le troisiéme Entre-

tien des diverſes manieres de penſe
& de la difference qu'il y a entr
connoiſſance & ſentiment. Il diſtin
gue trois manieres de penſer ou d'ap
percevoir ; la connoiſſance, l'amou
& le ſentiment. La connoiſſance e
une lumiere qui nous découvre l
nature des choſes, & qui nous e
donne les vrayes idées. Or tout l
monde voit que cette lumiere e
fort differente du ſentiment, qu
quelque vif qu'il ſoit, renferme toû
jours de l'obſcurité : d'où il s'enſui
que la connoiſſance & le ſentimen
ne doivent jamais être confondus

Le P. Lamy avant que de finir ce
Entretien fait remarquer que nou
n'avons point d'idée claire de nôtr
ame, ni de nôtre penſée ; & il en ap
porte la raiſon : c'eſt qu'on n'a d'i
dée claire, que des choſes qu'on ap
perçoit par la voye de connoiſſance
& non de celles qu'on apperçoit ſeu
lement par la voye de ſentiment o
de conſcience. Or il eſt évident q
nous ne ſommes cövaincus de l'ex
tence de nôtre penſée & de nô
ame que par la voye de ſentim
ou de conſcience, & non par la v

de connoiſſance : nous ne devons donc pas avoir une idée claire de la nature de nôtre ame, & de la nature de la penſée. Que ſi quelque convaincu qu'on ſoit de l'exiſtence de ſa penſée & de ſon ame, on ne peut pas néanmoins dire pour cela qu'on la connoiſſe clairement ; doit on être ſurpris, ſi on n'a pas une idée claire de toutes les modifications de l'ame ?

Le quatriéme Entretien eſt ſur l'exiſtence de Dieu. Il la prouve premierement par l'exiſtence de l'ame & des autres êtres finis, qui n'exiſtant pas par eux-mêmes, mais par autrui, ſuppoſent évidemment *un Etre par ſoi*, lequel ſoit éternel, immuable, independant, & infini dans ſes perfections. Il la prouve en ſecond lieu par l'idée que nous avons de l'Etre infini ; idée que nous ne pourrions pas avoir, ſi l'être infini n'étoit en effet preſent à nôtre eſprit. Ceux qui n'ont pas encore reçû tous les principes de la Philoſophie de Mr. Deſcartes, ſçauront bon gré au P. Lamy de ne s'être point borné à cette ſeconde démonſtration, com-

me font maintenant pluſieurs Carteſiens, mais de s'être encore appliqué à développer la premiere, qui paroît à bien des gens incomparablement plus ſolide que l'autre.

Dans le 5e. Entretien, on examine ce que c'eſt que le corps en general, où la matiere : & l'on établit avec tous les autres Carteſiens, que l'étendue actuelle eſt de l'eſſence de la matiere, où plûtôt qu'elle eſt l'eſſence même de la matiere ; & qu'il y à de la contradiction à dire que les parties de la matiere puiſſent ſe penetrer & entrer les unes dans les autres. Après avoir établi ces principes, que la plûpart des Theologiens croient incompatibles avec la preſence réelle du corps de JESUS-CHRIST dans l'Euchariſtie ; le P. Lamy s'applique à prouver que l'étenduë n'eſt point un être neceſſaire & éternel, & que la penſée ne peut être une modalité de l'étenduë.

Le ſixiéme & le ſeptiéme Entretretien ſont employez à expliquer l'union de l'eſprit avec le corps, le P. Lamy dit qu'elle conſiſte dans l'exacte & neceſſaire correſpondan-

ce de ces deux parties de l'homme. Mais il déclare en même tems qu'il ne reconnoîtra jamais que cette mutuelle correſpondance puiſſe être un effet de l'action de l'eſprit ſur le corps, ou du corps ſur l'eſprit ; nulle creature ne pouvant ſelon lui agir comme cauſe veritable ſur une autre creature. Pour pouvoir aſſurer que l'ame ne peut agir ſur le corps, ni le corps cauſer aucun changement dans l'ame, il ſemble qu'il faudroit avoir une idée claire de la nature de l'ame & de toutes ſes facultez, & une idée claire de la ſubſtance du corps. Or le P. Lamy avoüe que nous n'avons pas une idée claire de la nature de l'ame, & que nous ne la connoiſſons que par la conſcience : il avoüeroit auſſi, ſi ſes préjugez ne l'en empêchoient, qu'encore que nous ayons une idée claire de l'étenduë, nous n'avons cependant qu'une idée tres confuſe de la ſubſtance du corps, laquelle nous doit être beaucoup moins connüe que la ſubſtance de l'ame. Ne connoiſſant donc clairement ni la ſubſtance du corps, ni même celle de l'ame, com-

ment peut-il aſſurer qu'il eſt impoſſible que ces deux ſubſtances agiſſent l'une ſur l'autre ? Il l'aſſure néanmoins, & après l'avoir ſuppoſé, il conclut avec les Carteſiens, que Dieu ſeul eſt la cauſe efficiente & immediate des mouvemens qui ſe produiſent dans le corps enſuite de quelque penſée, ou des penſées & des ſentimens que nous avons enſuite des impreſſions qui ont été faites ſur les organes du corps.

Le 8e. Entretien eſt ſur l'origine des idées. Après avoir tourné en ridicule le ſentiment de quelques Philoſophes de l'Ecole ſur les eſpeces intentionnelles, le P. Lamy ſe déclare contre M. Arnauld ſur l'origine & la nature des idées. Il ſoutient d'abord qu'on ne doit pas confondre les idées avec les perceptions de l'ame, & qu'on doit encore moins croire que Dieu ait donné à l'ame le pouvoir de ſe modifier. Il ſemble que dans cette occaſion l'Auteur oublie ce qu'il avoit établi dans le 3e. Entretien, que la volonté eſt enſemble paſſive & active ; qu'elle eſt muë, & qu'elle ſe meut, *agit & agi-*

tur ; & qu'il est en nôtre pouvoir de nous arrêter, ou de ne nous pas arrêter à un bien particulier. Car peut-on concevoir que la volonté ait veritablement le pouvoir d'agir & de se mouvoir elle même, si elle n'a pas le pouvoir de se modifier elle même ? son action, le mouvement qu'elle se donne à elle même, n'est-ce pas une veritable modification ? Peut-on concevoir que nous puissions à nôtre choix nous arrêter, ou ne nous arrêter pas à un bien particulier, si nous ne pouvons pas, où détruire le mouvement qui nous porte vers ce bien, ou du moins en changer la détermination ? & conçoit-on qu'on puisse détruire un mouvement, où en changer la détermination, si l'on n'a pas le pouvoir d'agir & de se modifier ?

Le P. Lami en se déclarant contre l'opinion de Mr. Arnaud, ne prétend pas pour cela se déclarer absolument pour le P. Malebranche. Ce celebre Cartesien enseigne, que comme nôtre corps habite dans un monde materiel, il y a aussi un monde intelligible pour nôtre esprit; que

le monde materiel que nous croio
voir est réellement invisible ; q
le monde intelligible est veritabl
ment celui que nous contemplon
que nous admirons, que nous se
tons; que nos esprits ont une lia
son étroite avec le Verbe & la S
gesse divine ; qu'ils habitent dans
raison universelle, & qu'ils y co
templent toutes les idées des ch
ses. Ce systeme, dont on voit les s
mences dans le Platonicien, Auteu
des 14. livres intitulez *les Secrets d*
la Sagesse divine selon les Egyptiens
Ce Systeme, dis-je, que le P. Ma
lebranche à développé fort au long
& soutenu contre M. Arnaud, pa
roît inutile au P. Lamy. Il en re
çoit neanmoins une partie, & il pré
tend que ce n'est point en nous qu
nous voyons les veritez éternelle
& immuables, mais dans la Raiso
universelle, dans la Sagesse éternel
le, en Dieu même, avec qui nou
avons une union plus étroite & plu
immediate qu'avec nôtre corp
Mais comment voyons-nous en Die
ces grandes veritez ? Il répond qu
sur ce point il se retranche à tenir l

fond de la chofe fans en connoître la maniere, & que fur le *comment* il confeffe fon ignorance.

Dans les trois Entretiens fuivans le P. Lamy développe quelques proprietez de l'union de l'efprit avec le corps : il parle des fenfations, de l'imagination, de la memoire ; & il donne des principes propres à *démafquer* ce monde vifible, c'eft ainfi qu'il s'exprime. Nous paffons legerement fur ces Entretiens, pour venir au 12. où l'Auteur commence un Effay de Logique.

Le P. Lamy promet donc dans cet Entretien l'*art de mener l'efprit à la verité en lui donnant de la jufteße.* Voici la maniere dont-il execute fon projet. Il commence par fuppofer, que l'entendement eft purement paffif ; & que tout ce qu'on appelle operations de l'entendement ne font que des perceptions, & de pures paffions. De-là il conclut que les préceptes de la Logique ne peuvent tomber que fur la volonté, parce-qu'elle feule eft libre, & ces préceptes fe reduifent, à recommander à la volonté de foutenir par fes defirs

l'attention de l'eſprit, & de lever les obſtacles des idées claires & des bons jugemens; obſtacles, qui ne ſont que les préjugez, les paſſions, & les ſenſations vives. Auſſi il ajoûte que tout ſon art conſiſte en trois choſes. 1. *à renoncer à ſes préjugez & à ſes erreurs.* 2. *à ſe préſerver des uns & des autres.* 3. *à prendre les moyens de faire naître l'évidence dans les ſujets qu'on examine.* Le ſeul préſervatif contre les préjugez & les erreurs, que propoſe le P. Lamy, eſt de ne point juger juſqu'à ce qu'on ſoit emporté invinciblement par l'évidence, & de ne donner ſon conſentement que quand on ne peut le refuſer.

Il parle dans les deux derniers Entretiens des moyens de faire naître la lumiere dans les ſujets qu'on examine: le moyen general qu'il propoſe eſt l'attention. Il entre enſuite dans le détail des moyens propres à faire naître l'évidence dans les idées, dans les jugemens, & dans les raiſonnemens. Les regles qu'il propoſe ſont pour la plûpart inconteſtables, & tres-certaines: mais la difficulté eſt d'accoûtumer l'eſprit à

la pratique de ces regles ; & les exercices de l'Ecole que le P. Lamy paroît mépriser, peuvent être utiles à former dans les jeunes gens cette heureuse habitude.

Article IV.

INSTRUCTION SPIRITUELLE & Pensées consolantes pour les Ames affligées, où timides, où scrupuleuses, traduites du Latin de Loüis Blosius Abbé de Lessies, avec quelques sentimens d'une Ame Penitente tirez des Saint Peres. Par le P. Jean Brignon de la Compagnie de Jesus. A Paris chez Pierre Augustin le Mercier ruë St. Jacques proche de Saint Yves 1706. *in* 12. *pp.* 274.

IL est peu d'Auteurs qui ayent écrit sur la vie interieure avec plus de fruit que le pieux & sçavant Abbé Blosius : c'est ce qui à fait toûjours rechercher ses ouvrages, & ce qui les à fait traduire en diverses sortes de langues. Bien qu'ils ayent été mis en François plusieurs fois, neanmoins comme il y a déja quel-

que tems, ils meritoient bien que le P. Brignon employât pour les y mettre de nouveau, le talent qu'il à d'écrire en nôtre langue avec autant de pureté & d'élegance que nos meilleurs Ecrivains. Il l'a fait, & c'eſt ce qui à produit le Volume dont nous parlons qui comprend divers Traitez.

Le premier eſt une Inſtruction, qui deſcend dans un détail utile & judicieux de tout ce que doit obſerver une ame qui veut ſerieuſement ſe détacher des creatures pour s'unir à Dieu. C'eſt une eſpece de Manuel de la vie ſpirituelle qu'on ne peut trop conſulter ni trop ſuivre.

Le ſecond Traité eſt un Recueil de penſées, que Bloſius à tirées de divers Auteurs, & parmi leſquelles il à auſſi inſeré pluſieurs des ſiennes. Il les à ramaſſées dans la vûë d'addoucir les peines où ſont aſſez ſouvent ſujettes des ames pieuſes, ſoit que Dieu le permette ainſi pour les éprouver, ſoit que le Demon cherche à les jetter dans l'inquietude, ſoit que leur naturel timide & ſcrupuleux faſſe leur croix. De quelc

maniere que cela arrive, on ne peut gueres rien dire de plus juste ni de plus touchant pour les consoler, que ce que l'on trouve ici ; & rien n'est plus propre à inspirer toute la confiance & le courage qu'on doit avoir dans le service de Dieu, sans rien ôter à ce qu'on y doit essentiellement conserver d'humilité, & de crainte salutaire. Quoique l'Auteur n'ait pensé à rien moins qu'à plaire dans ce qu'il dit, il y a neanmoins un grand nombre de ces pensées que les Auteurs les plus ingenieux se sçauroient gré d'avoir exposées comme on les voit ici ; pleines en même temps de solidité & d'onction : en voici deux ou trois qui serviront l'exemple.

„ Vous ne faites pas difficulté de vous remettre de ce qui concerne la santé de vôtre corps à un Medecin ; vous souffrez qu'un autre vous lie, vous brûle, parceque c'est son métier ; & pour le salut de vôtre ame vous ne vous en fiez pas à vôtre Maître, à vôtre Pere, à vôtre Sauveur ! Vous n'oseriez ordonner à un Medecin de vous trai-

„ ter de telle-&-telle ſorte , & vous „ voudriez preſcrire à Dieu la ma- „ niere dont-il faut qu'il vous gou- „ verne pour vous ſauver !*

En paraphraſant ces paroles de l'Apôtre , *Je veux le bien, mais je n'ai „ pas le courage de le faire* , on dit ici: „ La paix que les Anges annoncé- „ rent quand le Fils de Dieu naquit „ n'eſt pas ſeulement pour les par- „ faits, mais pour tous ceux qui veu- „ lent le bien. Le Pere celeſte en „ vous donnant ſon Fils à voulu „ qu'il fut tellement à vous que tout „ le bien que vous n'avez pas,vous le „ poſſediez en lui & par lui.

Les ſentimens de penitence tirez des Ecrits de Saint Bernard & de quelques autres Peres ne ſont pas moins affectueux. L'ame dit ici à „ Dieu en le preſſant par une ſainte „ vivacité : tendez moi les bras,Sei- „ gneur,exaucez mes vœux,ne vous „ faites pas prier plus long-tems, de „ peur que n'obtenant rien , & per- „ dant toute confiance je n'oſe plus „ m'addreſſer à vous : elle ajoûte „ quelques pages après: Quel mal y

* *page* 166.

„ a-t'il que vous m'exauciez ? que
„ perdrez vous en me pardonnant ?
„ qui pourra vous le reprocher &c.
„ Je ne vous demande pas peu de
„ chose, mais il est de vôtre hon-
„ neur de ne pas trop ménager vos
„ bienfaits : un Dieu magnifique
„ comme vous doit les répandre
„ avec profusion.

Elle s'excuse ensuite à Dieu d'u-
ne maniere toute propre à réveil-
ler son amour envers le souverain
„ Bien : Si je ne suis pas autant char-
„ mée que je le dois être de vôtre
„ infinie Beauté, c'est que je ne l'ai
„ jamais vûë telle qu'elle est, &
„ qu'on ne m'en a pû faire qu'un le-
„ ger craïon. Tout homme est sujet
„ ici bas à faire beaucoup de fautes ;
„ c'est un tronc informe ; & vous
„ comme un Ouvrier habile vous le
„ polissez, & lui donnez telle forme
„ qu'il vous plaît : donnez m'en une
„ qui soit agreable à vos yeux &c.

Il y à sans doute dans ces senti-
mens non-seulement beaucoup de
pieté mais encore beaucoup de dé-
licatesse. Bien que le nom de Blo-
sius soit assez connu, il ne sera pas

hors de propos de dire ici un mot sur ce qui le touche : son vrai nom est Loüis de Bloys, de la Maison de Bloys-Chatillon. S'étant fait Religieux au Monastere de Liessies en Hainaut, sa vertu qui le fit choisir pour Abbé lui fit refuser l'Archevêché de Cambray, que l'Empereur Charles-Quint vouloit l'obliger d'accepter. Il fit beaucoup d'Ouvrages de pieté excellens ; mais il s'occupa particulierement de la reforme de son Monastere : la regularité qu'il y introduisit s'y conserve encore par les soins de Mr. de Boüillon aujourd'hui Abbé de Liessies, à qui cette nouvelle Traduction est dédiée : de sorte, comme on dit dans l'Epitre Dédicatoire, qu'on ne voit point d'autre changement en cette Maison *que les embellissemens* que Mr. l'Abbé y a faits, *pour exercer davantage l'Hospitalité, & la magnificence qu'il y à ajoûtée au temple du Seigneur, pour en faire davantage reverer la Majesté.*

ARTICLE V.

THOMÆ RAVASINI Parmenſis Operum Poëticorum pars prior Sacra continens, dicata Sereniſſimo Franciſco 1°. Farneſio &c. Ejuſdem pars poſterior continens Georgica & Miſcellanea. Mutinæ typis Antonii Capponi. C'eſt-à-dire, *Poëſies de Mr. Ravaſini de Parme. Premiere partie dédiée au Sereniſſime Prince François Farneſe premier du nom, ſeptiéme Duc de Parme & de Plaiſance: Seconde partie contenant ſes Georgiques & autres pieces ſur differens ſujets. A Modene de l'imprimerie d'Antoine Capponi. vol.* in 4. pp. 376.

MOnſieur Ravaſini malgré ſa mauvaiſe ſanté vient de donner au public un Volume conſiderable de Poëſies, qui montrent que les plus petites ſantez ſuffiſent pour travailler utilement quand on aime à s'occuper : au lieu que les faineans avec tout l'eſprit du monde ne vont à rien. On ne veut pas dire que les

faineans ayent toûjours autant d'esprit que leur en donnent les admirateurs outrez de quelques menues pieces, qu'on à le tems de polir quand on ne fait rien. Les Poësies dont on parle comprennent deux sortes de Sujets, qui divisent le Volume en deux parties. La premiere ne sera pas du goût de ceux qui n'aiment point les Poësies dévotes, encore moins la dévotion envers Marie. Le pieux Poëte débute par un Poëme en trois livres sur la Visite que Marie rendit à Elizabeth. Il a trouvé l'art de concilier ensemble la dignité & la gravité de sa matiere avec l'agrément de la fiction. Le fameux Sannazar avoit déja refuté par un Ouvrage semblable, ceux qui croyent que ces sortes de sujets ne comportent pas les ornemens de la Poësie. Les larmes de St. Pierre chez Sidronius en sont encore une preuve qui seule en vaut bien d'autres. Que les vers dont nous parlons soient par tout de la force de ceux de ces deux grands Poëtes, c'est ce que la modestie de Mr. Ravasini l'empêchera de dire, & ce qu'il ne de-

mande pas que nous dißions nous mêmes. Ce que nous dirons ſans craindre de paſſer pour flatteurs, c'eſt qu'il y a beaucoup d'eſprit & bien de beaux endroits. Trop de facilité ne feroit-elle point, comme il arrive, la cauſe de quelques negligences qu'on trouve principalement dans les vers Hexametres qui ſont à la tête de tout ſon Ouvrage ? en recompenſe les Eclogues & les Elegies ſont bien plus dans le goût de ces ſortes de vers. Nous en allons parler.

Les deux Livres qui apprennent l'art innocent d'aimer Marie plairont encore moins aux prétendus zelez : mais l'Auteur donne des regles qui ne ſont point ſujettes à l'illuſion. Selon lui & ſelon tous ceux qui entendent la matiere, point de veritable amour de Marie, qui ne tende à l'imitation de ſes vertus.

Fac prope ſis Domina par ſimiliſque tua...

L'eſſentiel, dit-il encore, c'eſt la pureté.

Purior illa fuit, tu purior esse labora
Perspicuâ, quæ de pumice manat aquâ.

On voit bien, que ce que dit Mr. Ravasini coule de source. On n'a point une si grande varieté de pensées principalement sur des sujets de pieté, si l'esprit n'est d'accord avec le cœur. Nôtre Poëte veut cependant qu'on aille encore puiser ailleurs de quoi rendre sa pieté feconde ; mais il veut qu'on puise dans des sources pures.

Aurea præcipuè tibi scripta legantur amantûm ;
Publica quos pietas, relligioque colit.

Il cite quelques Poëtes qu'on peut lire, entre autres Rapin connu pourtant par ses Jardins bien plus que par ses vers de dévotion.

Rapinus sacros calamo tibi cantet amores.

Mais parmi les Rapins il compte aussi les Frisons ; marque évidente qu'il a fait plus d'attention aux sen-

timens de pieté qu'à la verſification, qui tres aſſurément n'eſt pas ſi belle chez Friſon, & du moins n'a pas ce beau feu qui fait les Poëtes : ce qui n'empêche pas que Friſon n'ait eu ſes partiſans.

Les Eclogues & les Elegies de Mr. Ravaſini ſont plus finies, comme on l'a déja remarqué. La nature de ces vers qui demandent de la ſimplicité, ſur tout l'Eclogue, expoſe quelquefois à parler proſe. Il faut être extremement ſur ſes gardes, pour éviter de ramper quand on craint toûjours de trop s'élever.

Serpit humi tutus nimium, timidusque procellæ

Il a été plus difficile à Mr. Ravaſini qu'à d'autres d'avoir par tout un ſtyle élegant & noble : les Poëtes profanes qui ſont les ſources du beau langage n'ont pu lui être d'un ſi grand ſecours dans les matieres qu'il à traitées. Bien loin donc de lui faire procés ſur ce qui pourroit être moins exact, il y a lieu de le loüer d'avoir trouvé dans ſon propre fond tant de tours pleins d'amenité, qui

doivent faire passer le reste. S'il tom
be dans un vers il se releve dans
suivant. La Paraphrase sur les Lit
nies de la Ste. Vierge n'est pas
moins bon morceau des Eclogue
non plus que son Anemone, &
combat des deux Bergers à qui loü
ra mieux les noms de Jesus &
Marie. Mais l'Elegie dans laquel
il semble vouloir chanter autre ch
se que Marie, & à laquelle pourta
il revient toûjours comme sans
penser, l'emporte encore sur ce q
nous venons de loüer. On ne sçait
l'Auteur conviendra que les Elegi
soient en general ce qu'il y à
meilleur dans toute cette partie
mais c'est le jugement qu'on ose
en porter; & l'on croit que le p
blic connoisseur sera de nôtre avis

La seconde partie n'a que des s
jets profanes & presque tous cham
pêtres. Les prairies en deux livre
les figuiers en un, & enfin la vign
la vendange, & le vin en quatre.
est difficile de penser à tous c
sujets, sans penser au celebre Pe
Vanier, dont la reputation à pas
au delà des monts. Mr. Ravasini

fait l'honneur d'invoquer ſa Muſe, comme autrefois Virgile invoquoit celle de Theocrite.

Huc modo ab occiduo Muſa Vanierides orbe.

Nous croyons pouvoir dire ſans craindre d'être deſavoüez, que le Pere Vanier à ſon tour fera gloire d'invoquer la Muſe qui inſpire ſi bien Mr. Ravaſini. C'eſt à-dire que la France & l'Italie ont chacune leur Poëte champêtre capable de faire goûter au milieu des villes ce que la vie ruſtique à de plus aimable & de plus délicieux. Mr. Ravaſini à encore égayé ſa matiere par le mélange de pluſieurs fables ingenieuſes: on ne ſe feroit pas attendu d'y en trouver même de galantes, toûjours pourtant ſans que le Poëte ſorte des termes de l'honnête homme. Du reſte les vers à tout prendre ſont plus exacts dans cette ſeconde partie que dans la premiere. Nous en parlerons moins, parcequ'il en à déja été parlé dans ces Memoires, lorſqu'une partie de cet Ouvrage parut. Mais nous n'oublierons pas de parler de

quelques Eclogues ſatyriques que l'Auteur a faites contre les vermines du Palais, qu'une avidité ſordide d'un gain illicite, porte à traîner les procés par des tours & détours de chicanes, dont il eſt plus difficile de ſe tirer que de ceux des Labyrinthes d'Egypte & de Crete. L'Auteur à mis à la tête de ces Satyres un avis qui paroiſſoit neceſſaire : il reſpecte comme ils le meritent les Dépoſitaires de l'autorité legitime, ces grands Magiſtrats dont la penetration égale à l'équité, triomphe tous les jours de la ſupercherie & de l'artifice, & rend par de ſages déciſions la paix & le repos aux familles.

ARTICLE VI.

EXPLICATION PHYSIQUE & mecanique des effets de la Saignée par rapport à la tranſpiration, ou Traduction d'une Theſe ſoutenuë aux Ecoles de Medecine. A Paris chez Laurent d'Houry ruë Saint Severin, *in* 12. *pp.* 68.

LA Theſe dont on nous donne la Traduction ne doit pas être

egardée comme une These ordi-
aire : son Auteur, sa matiere, sa for-
ne la distinguent : l'Auteur est Mr.
Hecquet, la matiere est une des plus
nportantes & des plus utiles Ques-
ions de la Medecine : il s'agit de la
aignée que tant de gens décrient, &
lont la plus grande & la plus saine
artie des Medecins soutient la ne-
essité. Cette grande Questiõ est trai-
ée avec une érudition & une metho-
le qui en écarte toute l'obscurité &
oute l'incertitude, & qui ne laisse
ien à desirer aux esprits qui ne se
ont pas laissez préoccuper par des
erreurs imaginaires, ou par les spe-
cieuses promesses des Charlatans. La
Traductiõ tient plus de la paraphra-
e que de la version : l'Auteur sûr de
ne pas prendre le change s'est éten-
lu en François plus qu'en Latin. Il
eu raison de prendre ce parti : En
Latin il parloit aux Maître de l'Art ;
n François il parle à tout le mon-
le : il auroit dû ne pas omettre dans
a Traduction les citations dont les
narges de la These Latine sont char-
gées : ce sont des preuves sans re-
plique que Mr. Hecquet expose si-

dellement dans cet Ouvrage
doctrine d'Hippocrate , ſuivie
confirmée par les Medecins &
Philoſophes les plus celebres de
jours, Malpighi, Debellini, Bagl
Borelli, Pitcarne , Boile , Guillel
ni, Pacchioni, Liſter, Moor, Lou
Cokburn, Blancard, Brown , Gl
back, Etmuller, Reverhoſt, Syd
ham. Nous allons repreſenter
plus clairement qu'il nous ſera p
ſible le Syſtême que nôtre ingeni
Auteur a compoſé des ſentimens
ces grands hommes, & de ſes p
pres découvertes.

La ſanté n'eſt qu'une ſuite con
nuelle de filtrations , c'eſt-à-dire
ſeparations de liqueurs, & toutes
parties du corps ne paroiſſent fai
que pour ſervir à cet uſage : ces p
ties ſont ſolides ou fluides ; m
celles-là par leur ſtructure, cell
cy par leurs proprietez , & ſur to
par leur mobilité , les unes &
autres par leurs proportions & le
rapports, ne tendent qu'à la filt
tion. Pour concevoir les parties ſ
lides, il faut imaginer une infin
de filets ou de vaiſſeaux beauco

plus déliez que les cheveux : ces filets réünis, arrangez par la Sagesse du Createur composent par leur tissu, en s'étendant des membranes, en se repliant des glandes, des visceres, des muscles. C'est originairement dans le cerveau que les membranes se forment, elles sortent des meninges qui en sont les enveloppes : ces filets pleins de ressorts, parce qu'ils ont été obligez de s'étendre, communiquent leur force élastique à toutes les parties qu'ils composent.

Suivant cette mecanique tout est vaisseau dans nos corps : les enveloppes des vaisseaux se meuvent continuellement par un mouvement de dilatation & de contraction semblable à celui du cœur, & qui par une espece d'ondulation se répand du cerveau jusqu'aux extremitez des nerfs : les liqueurs qui remplissent les vaisseaux sont spiritueuses, coulantes, divisibles en particules infiniment petites, aisées à s'échaper, promptes à se laisser déplacer, entrainer : voilà de belles dispositions pour la filtration.

Ce n'eſt pas tout : ſongez que le mouvement qui du cerveau ſe communique au cœur, qui paſſe aux arteres, qui ſe perpetue juſqu'aux extremitez des vaiſſeaux, eſt d'une force ſurprenante, qu'il paitrit ; qu'il attenuë, qu'il briſe ſans ceſſe les liqueurs, qu'il les pouſſe rapidement vers la peau : là mille iſſuës ſe preſentent : qui pourroit dire le nombre prodigieux de pores, d'ouvertures imperceptibles, mais uniformes dans leur rondeur, par où les liqueurs affinées s'écoulent, s'évaporent, ſe diſſipent ? Ainſi ſe fait la tranſpiration qu'on doit regarder comme la plus conſiderable, la plus abondante, & la plus neceſſaire de toutes les évacuations. Pour en comprendre le ſecret il faut ſe figurer d'un côté la force qui reſulte de l'action des meninges & du cœur, ſous l'idée d'un piſton d'une force terrible, qui chaſſe le ſang juſques aux extremitez du corps, & l'oblige à circuler continuellement. D'un autre côté il faut penſer que cette liqueur beaucoup plus ductile que l'or, contrainte de paſſer par des

tuyaux plus ſerrez que les plus étroites filieres, ſe filtre, s'affine au delà de ce qu'on peut concevoir: les plis, les replis des vaiſſeaux qui l'arrêtent dans ſon cours comme autant de digues, la diviſent, la broyent, l'attenuent juſqu'à une ſubtilité qui échappe aux ſens. Au reſte les differens états de cette liqueur ne viennent que de la difference des vaiſſeaux qui la contiennent, elle eſt ſang dans les arteres, eſprit dans les nerfs, vapeur dans les vaiſſeaux capillaires, lymphe dans les lymphatiques qui la rapportent dans les veines pour la travailler & l'affiner davantage: ſon dernier état eſt celui où elle s'échappe par la tranſpiration.

Il n'y a donc dans le corps qu'une liqueur, cela ſurprend: il eſt encore plus ſurprenant, & il n'eſt pas moins vray, que tout le corps n'eſt qu'un ſeul vaiſſeau, qu'un ſeul canal, qui par un million de differens contours forme cette merveilleuſe machine, conſervant plus ou moins de largeur, & plus ou moins de reſſort dans une partie du corps que

dans l'autre, ſelon la differente
ture des pelotons qu'il form
ſes replis. Pour ſe convain
cette unité de Canal dans le
humain, il ne faut que reflec
l'inutilité des ſoins qu'on s'
nez pour démêler où comr
& finiſſent les vaiſſeaux par
du corps.

Achevons de faire admi
du Createur : une ſeule
mouvement ſuffit pour fa
tous les reſſorts du corps :
oſcillation ſecrette qui d'
primée aux ſolides ſe co
aux liqueurs, & qui ſeul
ſeul broyement des liqu
les ſucs nourriciers, ſépar
mens, prépare la matiere
piration, entretient la v

La force de ce mo
prodigieuſe : il eſt dém
cœur ſans le ſecours
pourroit ſoutenir l'e
mille livres : en pouſſa
des arteres dans l'eſpa
il fait la même choſ
mõtoit la réſiſtance d
livres : qu'elle eſt d

de la resistance qu'il surmonte ? puis qu'il doit encore vaincre la resistance des nerfs & des vaisseaux lymphatiques : car c'est principalement par ses impulsions que la lymphe & le suc nerveux circulent. On connoît encore la force immense du ventricule : on sçait qu'elle est equivalente à un poids de 12951 livres. Combien plus incroyable est la force des meninges, dont le mouvement du cœur & du ventricule prend son origine ? Mesurons cette force des meninges avec l'effet qu'elle produit : elle fait transpirer tous les jours plusieurs livres de matiere reduite à une subtilité insensible. Il faut que la trituration de cette matiere soit au dessus de tout calcul, puisqu'on voit qu'un grain de cuivre dissout dans trois cens quatre vint cinq mille deux cens grains d'eau, conserve encore une bonne partie de sa couleur. Qui ne croira aprés cela que la force qui produit la transpiration est inconcevable ? Elle l'est sans doute d'autant plus qu'elle n'a pour contrepoids que vingt livres de sang au plus, & ce-

pendant telle eſt l'habileté de l'(
vrier de nos corps, qu'un ſi fo
contrepoids retient dans de ju
bornes cette force incomprehe
ble. Ce n'eſt donc pas la quan
d'humeurs qui décide de la ſa
c'eſt leur proportion & leur é
libre.

Le ſang outre cet équilibre c
entretient procure encore un a
avantage au corps : à force de
turation & de broyement, il ſe
ritualiſe pour ainſi dire ; il s'él
comme une vapeur ſubtile, un
imperceptible ; il penetre la ſubſ
ce ſpongieuſe du cerveau, &
filtre de nouveau comme par
étamine. Le cerveau imbibé de c
te vapeur après l'avoir dépurée,
tranſmet à travers ſa ſubſtance d
les nerfs, à peu prés comme l'on v
l'eau traverſer d'un bout à l'au
une liſiere moüillée. Ainſi cette
lutaire roſée ſuinte inſenſiblem
du cerveau dans les cordons
nerfs qui en ſortent, la contract
des membranes qui enveloppent
compriment les nerfs, l'oblig
prendre ſon cours vers les extrem

tez : arrivée qu'elle y eſt elle ſe répand dans tous les filets nerveux, & les penetrant comme feroient de petits coins, ou les gonflant comme l'humidité gonfle les cordes, elle donne aux parties la fermeté en quoi conſiſte leur reſſort & leur force.

Un doute ſe preſente naturellement à l'eſprit : on ne voit pas comment le peu de liqueurs ſenſibles que contient le corps, peut fournir la quantité de vapeurs neceſſaires pour en penetrer toutes les parties : pour diſſiper ce doute il ne faut que ſe ſouvenir qu'une once d'or en feüilles, ſuffit pour dorer un fil d'argent de 777600 pieds de long, *c'eſt* à dire qu'une once d'or affinée s'allonge de 155000 pas : le ſang plus ductile que l'or le plus fin peut s'étendre davantage : voilà une ſource abondanre d'eſprits animaux.

De ce qu'on vient de dire, il ſuit naturellement que la trituration empêchée, ne ſçauroit être que funeſte au corps : le ſang mal paîtri reſiſtera davantage au mouvement du cœur & des arteres ; il fournira moins de matiere à la tranſpiration ; il s'en

éleverа des vapeurs plus grossieres & propres seulement à embarrasser le cerveau & les nerfs ; les liqueurs s'augmenteront, s'épaissiront ; le mouvement des solides se rallentira ; le jeu de toute la machine sera troublé ; les dépôts, les engagemens, les obstructions sont inévitables. Quel remede ? il faut ou redoubler la force des solides, ou diminuer le volume des liqueurs, & leur procurer un cours plus libre : la Saignée le fait infailliblement : voilà sa necessité démontrée pour toutes les maladies qui n'ont presque d'autre cause que la trituration empêchée. Et qu'on n'aille pas se figurer que le desordre de la trituration ne vient que des principes qui figent le sang, que d'un chyle grossier & qui ne se broye qu'avec peine, ou que d'un relâchement des parties solides qui rend leur mouvement mou & debile : ce qui hâte le cours des liqueurs, ce qui les agite avec trop d'action, ce qui resserre les fibres & rend leur mouvement plus pressant & plus vif, trouble également l'œconomie du corps. Le sang

emporté sans mesure s'embarrasse dans une course précipitée, s'arrête, s'épaissit : de même que la laine à force d'être battuë acquiert la solidité du drap; de même le sang continuellement battu par les pulsations redoublées des arteres, qui comme autant de pilons frappent & serrent les fibres, le sang, dis-je, continuellement battu perd peu à peu sa liquidité, & se change dans une coüenne aussi coriasse que le parchemin : quand même la coagulation du sang n'iroit pas jusques-là ; faute d'être affiné il se rallentit & aigrit par un trop long séjour : il fronce, il irrite les fibres, & cause enfin aux visceres un embarras mortel.

Dans ces occasions un Medecin novice aura recours aux volatiles, il se flattera d'attenuer le sang par leur secours : un habile Medecin ne donnera point dans ce piége ; il sçait que plus la circulation est retardée dans l'extremité des vaisseaux, plus elle est precipitée dans le centre du corps ; il sçait qu'en même tems que le sang s'arrête dans les vaisseaux capillaires, il s'agite, il s'enflamme dans

lès grands vaisseaux : les v
les donnez à contretems enfla
ront encore davantage le sang
tenu dans les grands vaisseau
n'agiront que foiblement sur l
arrêté dans les vaisseaux capill
où même le trouble des grand
seaux peut les empêcher de
nir. La saignée convient mieux
décharge le corps d'un sang d
superflu ; elle rend aux fibr
jeu ; elle dégage les vaisseau
liqueurs dont la quantité est
nuée s'étendent, se débarrasse
déplacent, se laissent aller a
rant & reprennent le fil de l
culation ; le sang en route com
ce à se dépurer, la transpirati
vient aisée & copieuse : c'est
moyens que la saignée cause so
une sueur abondante, & qu'
d'heures elle tire d'affaire un m
desesperé.

On n'en sera pas surpris
pense que toutes les liqueur
dans nos corps une file contin
sorte que du centre à la circon
ce elles font effort & se pouss
avant : si donc l'on vient à inte

ore cette file en faiſant une ouverture, l'endroit de cette interruption ... ant comme un vuide, les liqueurs doivent ſe répandre dans le vuide, & entrainer dans le même courant les autres liqueurs les plus éloignées; ce qui change en un moment toute l'œconomie du corps, d'où il s'enſuit que les revulſions & les dérivations ſi celebres dans la Medecine ne ſont pas des chimeres, mais l'effet mecanique des proportions changées, ſoit dans les vîteſſes des mouvemens, ſoit dans les quantitez des liqueurs. Il eſt donc prouvé qu'on réüſſit toûjours à rétablir la tranſpiration en diminuant le volume des liqueurs, quand il s'en eſt trop amaſſé dans les vaiſſeaux. Il reſte à prouver qu'on ne réüſſiroit pas ſi l'on ſe propoſoit d'augmenter les forces & le reſſort des parties ſolides, afin qu'elles puſſent toutes ſeules évacuer ces humeurs ſuperfluës: il ne ſera pas difficile de le montrer en montrant le danger des remedes qu'on voudroit employer à ce deſſein: ſera-ce les volatils & les remedes agaçans? que produiront-ils?

ils resserreront les fibres déja trop bandées, ils les mettront en convulsion, ils causeront des inflammations incurables.

Les Sudorifiques ne paroissent un remede plus naturel qu'à ceux qui n'en ont pas examiné de près les effets: leur operation est bisarre: quelque heureuse qu'elle soit, quelque soin qu'on ait pris de les corriger, ils allument le sang, ils troublent les humeurs, ils affoiblissent extraordinairement le malade, & laissent dans les entrailles une impression de feu & une secheresse toûjours perilleuse: cette évacuation forcée remplace mal la transpiration qui se fait avec tant d'ordre & de douceur. Aura-t'on recours à la purgation? comme s'il dépendoit du Medecin de marquer aux liqueurs la route qu'elles ont à prendre: l'évacuation qui se fait par les selles soulage le malade, pourvû que la nature y ait part; car si elle se fait par l'effort de la maladie, où si elle est provoquée par un remede irritant, elle est plus à craindre qu'à souhaiter: c'en seroit assez pour n'avoir recours aux pur-

gatifs qu'avec une extreme circonſpection ; mais des raiſons plus fortes établiſſent la préference de la ſaignée ſur la purgation. Quand le purgatif évacue beaucoup, eſt-on bien ſûr que l'abondance d'humeurs évacuées n'eſt pas le produit du remede autant que de la maladie ? il eſt probable que le remede après avoir mis le ſang en fonte, & corrompu les humeurs en les précipitant, vuide le corps des mauvais ſucs qu'il à faits & qu'il n'a pas trouvez : n'arrive-t'il pas, dit-on, que les ſucs aigris par le défaut de tranſpiration rempliſſent les premieres voies d'un tas de coles, de glaires, de mucilages ? il faut ſe hâter de chaſſer cet amas d'ordures, adjoûtent certains Medecins, de peur qu'il ne paſſe dans le ſang & ne l'infecte. Ce raiſonnement n'eſt pas tiré des principes de la Mecanique, tranchons le mot, il eſt pitoyable. Eſt-il poſſible que des ſucs épais & groſſiers paſſent dans le ſang au travers des inteſtins que l'air ni l'eſprit de vin ne penetrent point ? Une derniere raiſon mais déciſive contre la purgation, c'eſt qu'el-

le évacue infiniment moins qu
tranſpiration ; elles ſont en pro
tion d'un à dix: la ſaignée au con
re vuide en un moment autant
la tranſpiration en ſix heures.

Il faut maintenant répondre
objections : ce ne ſont pas des
ſons qu'on apporte, ce ſont de
clamations que l'on pouſſe. O
pelle la Saignée un remede crue
tarit la ſource de la vie, qui ſuſ
les criſes, qui ôte au malade le
de ſes forces, qui l'emporte p
que la maladie : c'eſt par de ſen
bles clameurs qu'on amuſe le pe
& les grands qui en matiere de
decine ſont plus peuple que le
ple même.

Nous avons prouvé que la ſai
rétablit le jeu des reſſorts du co
elle rend donc les forces, elle n
ôte pas. Ce n'eſt pas la qualit
ſang, c'eſt la liberté de la circul
qui donne au corps la ſanté & l
gueur : il faut à un malade qui
git pas, fort peu de ſang pour v
& dans une groſſe maladie on
peut tirer une grande quantité
expoſer le malade : ne voit-on
des perſonne guerir aiſément

avoir perdu par leurs playes quinze livres de ſang.

Si cependant on eſt avare de ſon ſang, & qu'on ne puiſſe ſe reſoudre à s'en paſſer, on doit penſer qu'en le repandant on ne le perd pas ſans reſſource : rien ne pullule tant que le ſang, & l'état où ſe trouvent certaines perſonnes après de grandes pertes de ſang, ne vient pas de ce qu'elles en ont trop perdu, mais de la corruption de celui qui reſte.

De ces principes le Sçavant Auteur, outre ſa concluſion generale en faveur de la Saignée, remede auſſi univerſel qu'il eſt ſimple, tire quelques autres concluſions de pratique: il fait voir tout le peril de la ſaignée du pied dans les fluxions de poitrine, l'avantage de la ſaignée de l'artere pour arrêter promptement l'impetuoſité du ſang violemment émû : il prouve encore la neceſſité d'avoir recours à la ſaignée dans certains abbatemens ſubits où le malade tombe dès les premiers jours qu'il eſt attaqué : les forces ſont moins éteintes qu'opprimées, la ſaignée les dégagera. Au reſte M. Hecquet ne nie pas

que dans cet accident la purgatio ne doive être quelquefois préferée la saignée, quand des humeurs q cherchent une issuë n'ont point en core pris l'essor, & sont comme e pante pour se laisser emporter a purgatif, quand les parties nerveu ses libres encore & souples ne se son point écartées de leurs directio naturelles; c'est là l'occasion rare precieuse de placer une purgatio prématurée; occasion qui ne se mon tre qu'en passant, qu'un sage Med cin par consequent ne doit jama manquer, & qu'il doit toûjou craindre de prévenir.

ARTICLE VII.

LA SPHERE DU MOND selon l'Hypothese de Copernic prese tée au Roi, décrite, démontrée, comparée avec les Spheres & les Sy temes de Ptolomée & de Ticho-Bra par Mr. l'Abbé de Vallemont. A Pa ris chez Prosper Marchand Li braire ruë St. Jacques, au Phen 1706. *in* 8°. 377. *pages.*

ON donne ici seulement l'extra de la partie du Livre, qui trait

de la description de la Sphere mouvante selon l'Hypothese de Copernic, presentée au Roi par les Sieurs Pigeon & Delure.

Cette Sphere contient le Soleil, la Terre, & toutes les Planetes. La Terre y a ses trois mouvemens, chaque Planete y a son mouvement particulier : la Lune outre son mouvement propre autour du Zodiaque à encore celui par lequel elle s'écarte de part & d'autre de l'Ecliptique.

Au milieu de la machine est placée une boule dorée qui represente le Soleil immobile.

Cette boule est entourée de quatre grands cercles de deux pieds & demi de diametre, dont deux representent le Zodiaque & l'Equinoxial, & les autres, deux grands cercles qui passent par les poles du Zodiaque. La largeur du Zodiaque est partagée en deux également par l'Ecliptique divisée en 360 degrez.

La longueur est partagée en douze signes, & ces signes y sont representez en deux manieres; 1°. en relief & tres bien cizelez; 2°. avec les carac-

teres & les noms ordinaires.

Ce cercle est percé à jour & vé en dedans, afin de reconn avec plus de facilité, sous que & en quel degré du signe se t la Terre, ou une Planete.

Les poles du Zodiaque se tr aux extremitez d'une verge verse de bas en haut toute l re : les poles de l'Equinox marquez par deux petits d'acier bleu, sur l'un des deu cercles qui passent par les Zodiaque, & dont l'un m points Equinoxiaux & point Solstitiaux.

Ces quatre grands cerc ment six autres cercles pl de diametres differens.

Le premier où le plus Soleil represente l'orbe re, le second celui d troisiéme celui de la T Lune, le quatriéme c le cinquiéme celui d sixiéme celui de Satu cercles ont chacun represente une Plane presente la Terre à s

ſon équateur, ſes deux tropiques, ſes deux cercles polaires, & ſon axe.

Cet axe eſt incliné de 23 degrez & demi ſur le plan du cercle qui porte la Terre.

On a mis deux petits cercles dans leſquels cette petite Terre fait ſon tour ſur elle même en 24. heures.

On y a encore gravé le premier Meridien, que l'on a fait paſſer à l'Occident de l'Iſle de fer la plus occidentale des Canaries.

Au tour de la Terre on voit un petit globe moitié noir & moitié de couleur d'argent, qui repreſente la Lune qui tourne autour de la Terre.

Le nom & le caractere de chaque Planete avec le tems qu'elle met à parcourir le Zodiaque, ſont marquez ſur les cercles des Planetes.

On a eu ſoin de noircir avec un vernis de la Chine la moitié des petits globes qui repreſentent les Planetes, afin de montrer que ces Planetes ne deviennent lumineuſes, que par les rayons que le Soleil envoye ſur la moitié de leur ſurface.

S'il n'a pas été au pouvoir des Ingenieurs de mettre dans une Sphere

les Planetes ſuivant la groſſeur & la diſtance qu'elles devroient avoir ; au moins les Sieurs Pigeon & Delure en les plaçant comme on les place ordinairement, ont fait ce que perſonne n'a executé avant eux ; puis qu'ils font tourner la Terre & les Planetes au tour du Soleil dans les mêmes eſpaces de tems qu'elles tournent effectivement, ſelon le Syſteme de Copernic, autour de cet Aſtre ſous les 12 ſignes du Zodiaque. Ce mouvement eſt ſi exact dans la Sphere mouvante, qu'on y peut voir tous les jours & à chaque heure du jour le Syſteme actuel de l'Univers, c'eſt à-dire la ſituation de la Terre par rapport à tous les Aſtres, les endroits du Zodiaque où ſont les Planetes, & les divers aſpects qu'elles ont entre elles.

Tous les cercles de cette Sphere qui eſt de cuivre ſont dorez d'or moulu : elle à pour couronnement une pendule dont le reſſort en agiſſant ſur un grand nombre de roües & de pignons, imprime ſeul le mouvement à tous les cercles qui repreſentent les orbes des Planetes.

pendule a deux cadrans l'un
que les heures & les minutes,
re monstre l'année du siecle cou-
& l'aiguille ne fait qu'un tour
nt ans. Il y a une seconde ai-
, qui marque le degré du signe
t la Terre dans le Zodiaque,
reillement le degré du signe où
leil est vû de la Terre. Cette
e aiguille porte un cercle où
roit l'âge & les phases de la Lu-
t Indique une troisiéme aiguil-
ui fait son tour en 27 jours &
ques heures. Sa Majesté à reçû
vorablement les Sieurs Pigeon
elure, & leur Sphere à été ap-
vée generalement de tous ceux
ont vûë. Au reste ce n'est pas
ment dans ces sortes de machi-
u'excellent les Sieurs Pigeon &
re, ils travaillent encore avec
grande exactitude dans tous
strumens de Mathematiques
font.

Article VIII.

ERTATION SUR LE DROIT ubaine par Mr. Emmanuel de Ga- vier 1707.

ma Avocat en Parlement in 12. pages 119. A Paris chez Charles Moëtte . . . & Claude Saugrain 1706.

CE n'eſt ici proprement qu'un *Factum* en faveur des Heritiers de Dom Martin de Eſnos, mais il contient une Queſtion importante, & un fait ſingulier qui meritent d'avoir place dans nos Memoires. Voici de quoi il s'agit ſelon M. de Gama.

Dom Martin de Eſnos étant dans la Ville de Lima la capitale du Perou voulut retourner en Eſpagne. Il s'embarqua ſur un Vaiſſeau François avec ſes effets, qui conſiſtoient en lingots d'or & d'argent, & arriva en Bretagne le 20e. de Mai 1705. Il ſe préparoit à retourner dans ſa patrie, lorſqu'on lui fit ſignifier qu'il y avoit un ordre du Roi de France de porter à la monnoye de Paris tous les lingots venus ſur le vaiſſeau. Il fut donc obligé de venir à Paris pour ſe faire payer à l'hôtel de la monnoye : il fut quatre mois à recouvrer ſon payement, après quoi étant ſur ſon départ (car il n'avoit

jamais eu l'intention de s'établir en France) il tomba malade d'une maladie dont il mourut à Paris au mois d'Octobre 1705. On mit aussi-tôt le seellé sur tout ce qui pouvoit lui appartenir. On à regardé cette succession comme une Aubaine : le sieur de Masgontier la demanda au Roy, & sa Majesté la lui accorda. Les Heritiers de Esnos demandent la levée du seellé, & prétendent que la succession leur appartient : l'affaire est portée devant Messieurs de la Chambre du Domaine. La Question est de sçavoir si le Droit d'Aubaine a lieu en ce cas particulier. M. de Gama prétend que non, & afin de traiter la chose avec plus de methode, il examine d'abord en quoi consiste ce Droit, & en suite il conclut qu'il ne s'étend pas à la succession du sieur de Esnos.

On appelle Aubains les Etrangers qui demeurent dans le Royaume *Albini, quasi alibi nati.* Ces Etrangers qui meurent en France (s'ils ne sont point naturalisez) ne peuvent par testament où derniere volonté disposer des biens qu'ils possedent dans

le Royaume: s'ils ont des enfans nez dans le Royaume ils fuccedent aux biens de leur pere ; s'ils n'en ont point où qu'il soient nez ailleurs, c'est le Roy qui succede à l'exclusion de tous leurs parens mêmes regnicoles. C'est un Droit Royal qui appartient au Roi privativement à tout autre.

Il est difficile de remonter jusqu'à la premiere origine de ce Droit. On ne sçait s'il à été introduit par une Loi écrite, où seulement par une longue & ancienne Coutume. Me. Jean Baquet dans son Traité du Droit d'Aubaine dit, qu'apres bien des recherches il n'a rien pu découvrir qu'un Memoire de la Chambre des Comptes en forme d'instruction de l'ancienne usance du Droit d'Aubaine. Ce Memoire est daté de l'an 1540. on y voit que le Droit d'Aubaine à été introduit premierement pour sçavoir le nombre d'Etrangers qui viennent demeurer dans le Royaume : c'est pour cela qu'ils étoient obligez de donner leur nom par écrit, & de payer un certain droit chaque année. Seconde-

ment par ce que les Princes voisins ont usé du même droit à l'égard des Etrangers. M. de Gama ne dispute point ici au Roy le droit d'Aubaine ; mais il prétend qu'il ne s'étend que sur ceux qui sont établis dans le Royaume, & non pas sur ceux qui ne font que passer par le Royaume faisant voyage.

Les plus celebres Jurisconsultes sont partagez sur ce point. Me. Jean Baquet étend ce Droit après Chassagne sur les Etrangers voyageurs. Et il rapporte plusieurs Arrêts qui semblent établir son opinion, & en particulier celui qui fut donné en 1551. à l'occasion d'un Italien nommé le Vicomte Hercules. Me. René Chopin est dans le sentiment contraire, & ce sentiment selon M. de Gama doit prévaloir : il tâche de confirmer l'opinion de Chopin par les raisons suivantes. 1. C'est une disposition odieuse qui doit être limitée, & ne peut pas admettre d'extention. 2. Les Espagnols n'usent pas de ce droit à l'égard des François ; donc les François n'en doivent point user à leur égard. 3. Cela paroit con-

traire au droit d'Hospitalité que les François ont toûjours gardé si religieusement. 4. Il est de l'interêt du Royaume d'en faciliter l'entrée aux Etrangers. 5. Le Roy n'a jamais fait aucune Déclaration sur ce cas particulier, & d'ailleurs dans toutes les occasions il à paru favorable aux Etrangers &c. Voilà des raisons que M. de Gama appelle *claires & solides* : peut-être ne paroitront-elles pas convaincantes à tout le monde. En voici deux qui ont plus de force.

La premiere que Martin Esnos pendant son sejour en France y trafiquoit. Il est étonnant que M. de Gama qui s'étend fort sur le Droit Romain, sur les diverses significations du mot *Peregrinus*, & sur plusieurs autres choses peu décisives, ne fasse qu'insinuer & passer legerement sur cette raison qui paroît concluante. Car s'il peut prouver que ledit Esnos trafiquoit en France, il réünit en sa faveur Baquet & Chopin, sans parler de M.Lange & des autres Jurisconsultes qui disent expressément, *que le droit d'Aubaine n'a point de lieu aux biens, meubles, marchan-*

difes, cedules; & obligations appartenantes aux Marchands étrangers trafiquans en France, soit que lesdits Marchands décedent dedans où dehors le Royaume, pourvû toutefois qu'ils n'ayent point de domicile en ce Royaume. C'est ainsi que s'explique Mr. Lange dans sa *Nouvelle pratique civile &c.*

La seconde raison c'est que Martin Esnos étoit dans le Royaume malgré lui, & par un ordre exprés du Roy. Il semble donc que cet ordre le doive mettre à couvert des dommages que lui pouvoit apporter son sejour à Paris.

De tout cela M. de Gama conclut qu'il y a apparence que le Brevet donné par le Roy est subreptice, qu'on à seulement dit à sa Majesté qu'un Etranger étoit mort à Paris, sans expliquer que c'étoit un Espagnol retenu en cette ville par ses ordres; & par consequent que le Brevet est nul; que les Fermiers du Domaine n'ont pas plus de droit sur ces biens. M. de Gama traite un peu durement ces Fermiers; mais il faut passer quelque chose à un homme

qui croit qu'on lui fait une injustice criante. Quoi qu'il en soit voilà le Procés instruit : cet à Messieurs de la Chambre du Domaine à prononcer. Leur Sentence pourra bien faire une Jurisprudence d'Arrêts qui servira de regle dans la suite sur de semblables affaires.

ARTICLE XI.

LA VIE DE B. SPINOSA, TIRE'E des Ecrits de ce fameux Philosophe, & du témoignage de plusieurs personnes dignes de foy qui l'ont connu particulierement. Par Jean Colerus Ministre de l'Eglise Lutherienne. A la Haye chez Thomas Johnson Marchand Libraire dans le Pooten 1706. *in 12. pages..*

SPinosa naquit à Amsterdam en 1632. ses parens Juifs Portugais étoient marchands & à leur aise, dit-on, & non pauvres ou de basse extraction, comme l'insinuë Mr. Bayle dans son Dictionnaire. Dès sa jeunesse il montroit beaucoup de vivacité d'esprit. Il apprit l'Aleman d'un

Medecin nommé Van den Ende qui l'enseignoit dans Amsterdam, & qui repandoit parmi ses Disciples les premieres semences de l'Athéisme. Une fille qu'avoit celui-cy spirituelle & sçavante, faisoit quelquefois les leçons à la place de son pere : elle toucha par son esprit & son enjoüement deux Disciples de cette Ecole, sçavoir Spinosa & un autre, qui par le present d'un collier de perles de deux ou trois cens pistoles, fut préferé à son rival. Vanden Ende vint en France exercer la Medecine ; il ne la fit pas longtems, car il fut pendu, ayant tâché de broüiller en Normandie en faveur des Hollandois pendant la guerre que le Roi leur faisoit.

Spinosa dégouté des études de la Théologie dans sa religion, & trouvant les Rabbins pleins de chimeres, il quita leur Secte gardant neanmoins d'abord des ménagemens à l'exterieur. Il s'attacha à la Physique de Descartes, & le prit pour son maître. Un tel Disciple fait un étrange honneur à Mr. Descartes. Les Juifs fâchez de sa désertion tâ-

cherent de le gagner par une penſion qu'ils lui offrirent, & qu'ils refuſa. Ils ſe vengérent & voulurent le faire aſſaſſiner. Il reçût deux coups de poignard qui ne paſſérent pas ſes habits, mais qui le firent déclarer hautement contre les Juifs. Ils l'excommuniérent, & on rapporte à ce ſujet diverſes eſpéces & ceremonies d'excommunications uſitées parmi les Juifs, qui ont quelque rapport avec celles de l'Egliſe, comme le banniſſement de la Synagogue, l'extinction des cierges &c. En voici une particuliere: s'il naiſſoit un fils dans le mois d'interdiction ou d'excommunication mineure, il n'étoit pas permis d'en porter le dueil, de le pleurer &c. Cette matiere occupe 34 pages de ce petit livre, & la formule d'excommunication y eſt rapportée tout au long. Curioſité mediocre pour les Lecteurs non Juifs.

Les Docteurs Juifs irritez contre Spinoſa qui découvroit leurs fourberies déclamoient contre lui : il répondit en Eſpagnol à leurs invectives. Mais pour ſuivre ce qu'il ju-

geoit de bon dans leur Loi, il appri
un métier ou Art mécanique, selon
qu'il est prescrit aux Docteurs Juifs,
afin que l'application aux exercices
honnêtes du corps & de l'esprit oc-
cupe tout l'homme, & ne lui laisse
pas le loisir de faire le mal; outre
que le métier qu'on sçait est toû-
jours une ressource assurée pour
subsister. C'est sur cela que les Ad-
versaires de l'Eglise lui reprochent
sévérité de certains Ecclesiastiques,
i croiroient déroger à la dignité
à la sainteté de leur Etat, de s'oc-
er comme faisoit Saint Paul à
oeuvres manüelles pour gagner
vie. Les premiers siecles de
ise autorisoient même, quel-
rafic mediocre parmi les gens
se, pour n'être en rien à char-
peuple, & pour être toûjours
z. Le métier de Spinosa fut
ndre à faire des verres pour
ettes d'approche. Il apprit
le lui-même à dessigner, &
es-bien à faire des portraits
ou au craion.
4. il quita Amsterdam &
Haye loger dans la mê-
707.

me maiſon & dans la même chambre, ou l'Auteur qui écrit cette vie étudie actuellement, à ce qu'il nous dit. Pour peu que le lieu fut contagieux, ce ſeroit pour être bien imbu d'eſprits Spinoſiſtes : peut-être eſt-ce pour s'en défendre que l'Auteur a mis la main à la plume. Spinoſa y paſſoit les deux & trois jours ſans voir qui que ce ſoit ; tant il étoit abſorbé dans ſes meditations. Il étoit d'une extréme ſobrieté : un potage au lait de trois ſous & un pot de biere d'un ſou & demi, lui ſuffiſoient pour une journée ; refuſant d'ailleurs ceux qui l'invitoient à manger, & aimant mieux dépenſer le peu qu'il amaſſoit. Il diſoit que *comme ſes parens ne lui avoit rien laiſſé*, ſes proches ne devoient pas s'attendre à ſa ſucceſſion. Mr. Colerus en cet endroit, ſemble ne ſe pas ſouvenir aſſez de la ſeconde page de ſon Livre, où il veut refuter ceux qui ont écrit que Spinoſa étoit pauvre. Celui-ci étoit, dit-on, ſi content de ſa diſette, qu'un Conſeiller d'Etat qui lui vit une robe de chambre fort mauvaiſe, voulant lui en donner une

autre, le Philoſophe le remercia diſant, qu'*il étoit contre le bon ſens de mettre une enveloppe pretieuſe à ce qui ne valoit gueres.*

On fait ici le portrait de ſa perſonne comme d'un homme de moyenne taille : il avoit les traits du viſage bien proportionnez, la peau un peu noire, les cheveux friſez & noirs, les ſourcils longs & de même couleur, ne paroiſſant jamais ni fort triſte ni fort gay, ni emporté par aucune paſſion. Nôtre Auteur, pour montrer comme ſon Heros étoit affable & d'un commerce aiſé, dit qu'il *parloit ſouvent à ſon hôteſſe particulierement dans le tems de ſes couches* : ce qui eſt plus remarquable, c'eſt qu'il avertiſſoit les miſerables de ſouffrir avec patience, les enfans d'aſſiſter ſouvent au ſervice divin, & ſon hôte d'aller à la prédication. S'il avoit ce zéle ce n'étoit pas aſſurément par une conſequence de ſon Syſtême.

Ses divertiſſemens pour interrompre ſes études étoient innocens : c'étoit ou une pipe de tabac qu'il fumoit, ou des araignées qu'il faiſoit

battre enſemble , ou des mouches qu'il jettoit dans la toile d'araignée. *Il y prenoit, dit-on, tant de plaiſir qu'il en éclatoit quelque fois de rire ?* Ce caractere tient-il plus du Philoſophe que de l'Hypocondre ? c'eſt ce qu'on ne décide pas ici : cependant il refuſa de nouveau l'argent qu'un ami lui offrit , & cela pour n'avoir point l'embarras d'y veiller. Quand il fut queſtion de faire le partage des biens de ſon pere avec ſes ſœurs qui l'en vouloient exclurre , & qu'il y contraignit par voye de juſtice , il leur abandonna tout, ne ſe reſervant qu'un ſeul lit *qui étoit à la verité fort bon* , ajoute Mr. Colerus , auſſi-bien *que le tour du lit qui en dépendoit.* Les petites circonſtances dans une Hiſtoire particuliere en font , dit-on , l'agrément : c'eſt la raiſon vrayſemblablement pourquoi nôtre Auteur n'a pas oublié celles-cy.

La connoiſſance que Spinoſa fit avec Mr. Stoup , & l'envie qu'eut de le voir à Utrech en 1673. Mr. le Prince de Condé , ſont aſſez marquées dans le Dictionnaire de Mr. Bayle pour n'en parler pas icy da-

vantage. Ce qu'on ajoute & qui ne nous paroît pas autrement certain, c'est qu'on avoit assuré Spinosa qu'on lui obtiendroit une pension du Roy, pourvû qu'il voulut dédier un de ses Ouvrages à S. M. offre, dit-on, que refusa encore Spinosa. Il vint à Utrech pour voir le Prince de Condé sans neanmoins le voir, le terme du passeport ayant expiré avant que le Prince fut retourné d'une Expedition qu'il lui avoit fallu faire. Sur ce voyage Spinosa devint suspect aux siens à la Haye, & son hôte voulut le mettre hors de chez lui, ce qui n'eut pourtant point de suites.

L'Electeur Palatin Charles Louïs lui fit écrire pour l'attirer à Heidelberg, lui offrant une chaire de Professeur *cum amplissima Philosophandi libertate*: *l'amplitude* étoit pourtant restreinte à ne point toucher à la Religion du pays: cette restriction ne l'accommoda pas, & il ne voulut point de l'emploi.

Touchant ses Ecrits, nôtre Auteur dit, que quelque recherche qu'il ait faite, il n'a pû verifier que

Spinosa ait écrit en Espagn
Apologie de sa Doctrine, ai
l'avance Mr. Bayle : mais ce q
Bayle appelle icy Apologie,
roit-il point l'Ecrit Espagno
nôtre Auteur parle lui-mên
page 56. & que publia en Es
Spinosa contre les Rabbins ?
roit pour accorder tout.

Il publia en 1664. *les Princ
Descartes démontrez géometriq*
puis bien-tôt après *Cogitata
physica*. En 1665. parut un petit
sur le droit des Ecclesiastiqu
l'on veut prouver qu'ils ne d
point enseigner d'autre R
que celle qui plaît aux Magi
tout cela sur les principes d'H
dans son Leviathan. On a crû
Bayle l'insinuë, que le style
principes de cet Ouvrage é
les mêmes que ceux du *Tracta
liticus* de Spinosa. On n'en co
pas icy. Le *Tractatus Politicu*

sez unanimément, que c'étoit un tissu de choses monstrueuses en fait de Religion entortillées sous des termes specieux & sur des *petitions de principe*, comme on parle dans l'Ecole, lesquels y tiennent lieu de preuves ; l'Auteur pour éviter quelques difficultez, s'en attirant une infinité de plus grandes qu'il devore sans façon.

Ses œuvres Posthumes furent imprimées aprés sa mort en 1677. Sçavoir. 1°. *Ethica more geometrico demonstrata*. 2°. un Traité de Politique. 3°. *De emendatione intellectus*. 4°. *Epistola & Responsiones*. 5°. un Abregé de Grammaire Hebraïque.

Pour revenir avec nôtre Auteur aux idées de Spinosa sur la nature de Dieu, dont cet étrange Philosophe parle sous les noms magnifiques d'*Eternel*, d'*Infini*, de *Cause de toutes choses* ; on remarque qu'il donne à Dieu deux proprietez essentielles, *la pensée & l'étenduë*. Par la premiere, dit on, Dieu est contenu dans l'Univers ; par la 2e il est l'Univers lui même ; ensorte qu'il n'est autre chose que la nature infinie à la veri-

té,mais pourtant corporelle & materielle. Pourn'être donc point ſurpris par ces termes ſpecieux , voici le point de la queſtion contre ce plan impie : ſçavoir, ſi le Dieu véritable eſt une ſubſtance éternelle differente & diſtincte de la nature & de l'Univers ; & ſi par un acte de volonté libre il a tiré du néant le Monde & toutes les creatures. C'eſt ce que nie Spinoſa, puiſqu'il dit nettement, que le corps eſt une modalité qui exprime l'Eſſence de Dieu d'une maniere certaine , en tant qu'il eſt conſideré comme une choſe étenduë : de maniere ſelon lui que l'ame n'eſt auſſi qu'une autre mode : mais comme les modalitez, ſelon les premiers principes de la Philoſophie, ſont identifiées au ſujet,il faut qu'elles le ſoient entre elles : d'où il s'enſuit neceſſairement que ſelon Spinoſa, la penſée & le corps ne ſont qu'une même ſubſtance individuellement. Que dire à un homme, qui ſera obligé d'admettre un morceau de penſée auſſi-bien qu'on admet un morceau de bois ou de pierre? n'eſt-ce pas à de pareils Philoſophes

ue convient essentiellement le mot
u Poëte :

Raisonner est l'emploi de toute ma maison,
Et le raisonnement en bannit la raison?

Parmi ceux qui ont refuté Spinosa,
: dont nôtre Auteur fait l'énume-
ation, il loüe en particulier le Doc-
'ur Musæus Professeur en Theolo-
e à Iëne, qui ne laisse pas passer,
t-on, la moindre chose à Spinosa,
ns la refuter par de bonnes & soli-
:s raisons : c'est bien faire de l'hon-
:ur à un tissu d'extravagances diffi-
le à démêler, que de se donner la
:ine de le suivre pour le refuter se-
eusement ; & ceux qu'on suppose-
it avoir besoin de ces sortes de re-
itations pour leur instruction, ne
nt gueres eux-mêmes en état de se
isser instruire.

On rejette sur la fin de ce Livre
: que quelques-uns ont dit, que
inosa étoit mort de peur. Il étoit
al sain & attaqué de Phtisie de-
uis 20. ans. Ceux de son logis étant
lez à l'Eglise l'aprés-dînée du Di-
anche gras 23. Fevrier 1674. le

laissérent en assez bon état ; il avoit mangé à midi de bon appetit d'un coq boüilli selon l'ordonnance du medecin ; ils le trouvérent expiré à leur retour sur les trois heures en presence du medecin même. M. Colerus ajoûte qu'il n'a pu verifier aucune des autres circonstances de cette mort qu'on à debitées ailleurs ; comme la défense que fit Spinosa à son hôte de ne laisser entrer aucun Ministre , où comme le repentir qu'il témoigna en disant, *ô Dieu ayez pitié de moi*. Il n'étoit pas dans une situation à se précautionner contre la mort dont il ne se croyoit pas si prés. Nôtre Auteur paroit plus croiable qu'un autre sur ces points, dont il a été instruit par l'hôte même & l'hôtesse de Spinosa , qui sont encore pleins de vie. Son corps fut porté en terre à la Haye dans la nouvelle Eglise sur le Spui accompagné de plusieurs personnes illustres & suivi de six carrosses. Dans les memoires que donna le Barbier de Spinosa & d'autres gens de métier de ce qu'il leur étoit dû par le défunt, ils mettoient, Mr. Spinosa de *bien heureuse*

memoire doit à . . . marque qu'on ne perd guere de sa réputation en Hollande pour vouloir y détruire toute idée de Religion. Il mourut en 1677. le 21. Fevrier dit M. Colerus, à la 181. page ; bien qu'il eut dit à la page 162. que le *samedi 22. de Fevrier veille de sa mort*, Spinosa s'entretint long-tems avec son Hôte de ce que celui-cy lui rapportoit de la prédication qu'il venoit d'entendre. C'est une faute d'impression où d'inattention à corriger de côté ou d'autre : si l'on fait tant que d'avoir l'Histoire du monstreux Spinosa, il vaut autant l'avoir exactement.

Nôtre Auteur ajoûte à la fin de cette vie, un Sermon qu'il prononça à la Haye, dans l'Eglise dont il est le Pasteur : c'est pour prouver la verité de la Resurrection de Jesus-Christ contre Spinosa. Au milieu des termes specieux dont cet Auteur revêtoit, comme nous l'avons marqué les plus excessives impietez ; il attaque ouvertement ce Mystere, premier fondement du Christianisme : *j'avoüe*, dit-il, *que cette chose* (la Resurrection de Jesus-Christ) *est*

racontée avec tant de circonstanc
les Evangelistes, que je ne sçauroi
qu'ils ont crû eux-mêmes que Jesus.
étoit réssuscité. En quoi sans faire
la verité ils peuvent avoir été trom
Ce qu'on dit dans ce discours
de refuter ce blasphême se r
aux preuves ordinaires. Elles
sont pas moins solides, pour n'
point ici de jour nouveau ni de
particulier. 1°. Le fait énoncé
tinctement & si au long dan
Evangelistes n'a pu être suppo
par les amis de JESUS-CHRIST
tre qui les Juifs avoient pris les
exactes précautions à ce sujet, n
ses ennemis qui par là se ser
contredits & détruits eux-mê
2°. Les prédictions réïterés que
avoit faites à ses Disciples de sa
surrection sont irreprochables
si elles ne se fussent pas verifiées
cun d'eux lui feroit-il demeur
taché? Un Juif publia en Perse
1136. qu'il étoit le Messie, & a
le Roi de Perse que s'il lui fa
couper la tête il paroîtroit pe
jours après plein de vie : on l
coupa, il ne parut point, & fut al

donné des ſiens comme un faux Prophete. De plus au regard de ceux qui ont cru la Reſurrection de J. C. il s'agiſſoit de ſacrifier repos, honneur, vie : quand il en doit tant coûter, on a, pour n'y être pas trompé, des attentions ſans comparaiſon plus grandes, que dans quelque conjoncture que ce ſoit ; & ſi l'on eſt ſéduit à celles-cy, ſur quoi les hommes peuvent-ils ſe répondre à eux-mêmes qu'ils ne le feront pas? Ajoûtez que ſi les Apôtres avoient été trompez, c'eut-été donc par Jesus-Christ même qui nous auroit trompez auſſi bien qu'eux. Il les choiſit pour témoins, il autoriſe leur témoignage par des miracles & des dons extraordinaires: & ce témoignage ne ſe trouveroit pas conforme à la verité ! c'eſt ce qui ne peut ſubſiſter avec l'idée d'un ſaint Prophete tel que les libertins mêmes ſuppoſent J. C. ni avec l'idée d'une Providence dont la conduite eſt toûjours ſainte.

ARTICLE X.

POESIE DEL CONTE Pompeo di Montevecchio &c. *Poësies du Comte Pompée de Montevecchio dédiées à l'Eminentissime Cardinal Ottoboni*, imprimées à Fano par François Caudenzi. 1705.

CE n'est point à la priere de ses amis, ni par le commandement exprés de quelque personne qu'il n'ait pu refuser, que l'Auteur imprime ses Poësies ; c'est pour mêler aux soins domestiques l'agreable souvenir de sa jeunesse. Content d'avoir retiré ce fruit de la publication de ses ingenieux Ouvrages , il quite le public de ses applaudissemens. Le public ne s'en tiendra pas quite, & moins l'Auteur les mandie, plus ils lui sont sûrs. M. le Comte de Montevecchio à long-tems douté s'il devoit retrancher rigoureusement des vers que la passion lui avoit dictez dans les emportemens de sa jeunesse, & qu'il appelle lui-même ses anciennes folies : malheureusement aprés

avoir déliberé long-tems il a pris le plus mauvais parti : il a publié ses Vers galans, & il ne justifie cette resolution que par des raisons extremément foibles : ces peintures d'un amour profane ne sont propres, dit-il, qu'à en inspirer autant d'horreur que les cicatrices d'un soldat usé de fatigues, en inspirent pour la profession perilleuse qu'il à suivie. M. le Comte croit-il en bonne foi que ses vers galans sont aussi dégoutans que des cicatrices hideuses ? croit-il que les peintures qu'il à faites de ses passions criminelles sont dénuées d'agrémens : comme il n'a pas beaucoup compté sur une si vaine excuse, il en apporte une autre, sans s'appercevoir qu'elle est encore plus foible : c'est, dit-il, pour faire une confession publique de ses fautes, qu'il publie ses Poësies amoureuses : la maniere de se confesser est nouvelle, & n'a jamais été en usage dans l'Eglise : elle ne donne pas des assurances bien fondées du repentir du penitent : l'Illustre Auteur est d'autant plus condamnable, qu'en sacrifiant à son devoir les productions de

sa jeunesse, il n'exposoit sa gloire à aucune diminution, & que ses Vers galans n'étoient point necessaires pour lui assurer un rang considerable parmi les excellens Poëtes de sa Nation. Pour en convaincre nos Lecteurs, nous rapporterons quelques uns de ses Sonnets : quelle douceur dans celui-cy !

La Santissima Vergine col Bambino
Giesu in braccio.

In amplessi dolcissimi e tenaci
Il lattante suo Ben Maria tenea ;
E lui tentava di ritor cò baci
Quel latte che dal seno ei le suggea.

Indi rivolta gl'occhii suoi vivaci,
In lagrime gioconde, ella dicea :
S'io di gioia non moro, o care faci,
Non è perche di poco ardor sia rea.

Anzi per troppo Amar, non è à bastanza
Del novello piacer l'Anima paga ;
E nell' Immenso ancor trovo mancanza :

Poiche se di baciarti io mi fò vaga
Scopre de' tuoi martiri la Rimembranza,

Che in ogni Membro tuo bacio una piaga.

Voici une peinture plus ſombre & plus affreuſe, cependant l'air & l'eſprit ne brillent pas moins.

L'Inferno.

Al crudo nome dè martiri eterni
Inorridito il Peccator ſi ſcuote;
E pur tanti, il Fellon con fibre immote
Quanti falli à nel cor, fomenta Inferni:

Che ſe mai non ne ſente i cruci interni.
Vien, che loco il Rimorſo aver non puote,
Che di colpe non ſon l'ore mai vote,
Ond' ei le veci del peccare alterni.

Ma quando più non fia nè ſenſi aßorta
l'Alma, vedrà, che nell' eterno obblio
L'Abiſſo più crudele eſſa vi porta.

Il fallo è Inferno: quell' ardor men rio
Fora, è l'Eternità parrebbe corta
S'ei di lâ giù non eſcludeße Iddio.

Le dernier tiercet d'un Sonnet au Roy à bien de la nobleſſe.

L'Acquiſtar Regni è de gl' Eroi coſtume;
E gl' acquiſti ſon' opre illuſtri, e alme,

Mà il donarli ad altrui opra e da Nu-
me.

Nous ne pouvons omettre un Sonnet plein d'esprit & d'invention.

L'ANIMA.

Figlia d'alto Monarca à Sposo indegno
Congiunta vivo à regnar seco eletta;
Mà di Ribelli sol composto e il Regno,
E ignuda soggiogarli à me s'aspetta.

Per reggia in aria prigion racchiusa regno.
Che à continua vertigine è soggetta,
E se non dammi alta virtù sostegno,
A caduta mortale io son costretta.

Frà tenebre d'error, frà inciampi, e spine
Guidar m'è dato il mio consorte im-
mundo
D'angusto precipizio al confine.

Ho l'ali, è ver, per non cadere al fondo;
Mà che pro? se per trarmi alle ruine
Con fatal nodo ai piè legato hò il
mondo?

Mr. le Comte de Montevecchio à choisi Pindare pour son modelle dans les Odes: il est ordinairement plus clair & presque aussi sublime que ce Prince de la Poësie Lyrique.

ARTICLE XI.

MISCELLANEA CURIOSA, beeing à Collection &c. C'est à dire, *mélange curieux ou recueil de plusieurs Traitez de Physique.* A Londres chez. J. Walle à l'Ange 1705. *in* 8°. *pages.* 362.

LE Sieur Edmond Halley fort connu par les Ouvrages qu'il à déja donnez au public, a cru qu'il feroit plaisir aux Sçavans de ramasser en un seul volume, les plus beaux Traitez qu'on ait écrits depuis quelque tems en Angleterre sur la Physique.

Il y a quelques-uns de ces Traitez qui ont déja paru en France: mais aussi il y en a plusieurs qui n'ont encore été imprimez qu'en Anglois. Nous nous contenterons dans cet extrait d'exposer aux Lecteurs ce qu'il y a de plus curieux dans les derniers.

Page 1. *Supputation de la quantité de vapeurs qui s'elevent de la mer, confirmée par des experiences, par Edm. Halley.*

L'Auteur de cette Dissertation treprend de prouver, que les peurs qui s'élevent de la mer & ticulierement de la mer Méditer née, surpassent considerablemer quantité de l'eau de toutes le vieres qui s'y déchargent ; que vapeurs étant portées par les v aux Alpes & aux autres monta voisines, y forment les sources sortent le Danube, le Po, le R &c.

Cette Dissertation meriteroi plus ample extrait, mais pou donner une juste idée il faudro transcrire toute entiere.

Page 61. *Relation Historique vents qui regnent constamment p & entre les Tropiques, avec un pour en découvrir la cause Physique Edmond Halley.*

L'Auteur de cet Ecrit ayant plusieurs voyages sur mer, s'est p cipalement appliqué à connoîtr vents qui y soufflent constamn & en certaines saisons. Il expli d'abord les differens noms qu donne à ces vents, & ensuite il tâ d'en découvrir la cause physiq

Il établit donc d'abord que communément parlant , il faut qu'il y ait, proche & entre les Tropiques, un vent d'Eſt. Quelques Philoſophes, dit M Halley, ont prétendu que le mouvement diurne de la Terre, étoit la cauſe de ce vent. Mais ce Syſteme, ajoûte-t'il, eſt inſoutenable. 1°. Parce qu'on trouve conſtamment des calmes dans la Mer Atlantique proche l'Equateur. 2°. Parceque les vents d'Oüeſt soufflent ordinairement ſur les côtes de Guinée. 3°. Enfin parceque l'on rencontre des vents periodiques d'Oüeſt, ſous l'Equateur dans les Mers des Indes. La cauſe donc de ces vents d'Eſt, ſelon nôtre Auteur, eſt que le Soleil rarefie l'air, qui eſt directement au deſſous de lui; d'où il arrive que l'air circonvoiſin, qui doit être plus épais & plus groſſier, tombe avec violence par ſon propre poids, auſſi-tôt que le Soleil commence à ſe retirer; & ſe mêle avec l'air déja rarefié. Le celebre Pere Pardies à eu la même penſée, & l'à développée aſſez au long dans ſa Phyſique qui n'eſt point imprimée.

Ce principe établi ; M. Halley exprime les changemens des vens qui se font aux differentes saisons de l'année & dans les differentes parties de l'Ocean. Il en attribue la cause en partie à la situation des terres voisines, des montagnes &c.

Page 81. *Dissertation sur la regle de la descente du vif-argent dans les barometres selon que les lieux sont élevez au dessus de la surface de la terre ; avec un essay pour découvrir la vraye cause qui le fait monter ou descendre aux changemens de tems par Ed. Halley.*

Le public doit déja beaucoup aux découvertes de M. Halley en matiere de Physique. Celle qu'il propose dans ce petit Traité est curieuse. Les frequentes experiences qu' à faites lui font conclurre, qu'il facile de connoître par la hauteur vif-argent dans le barometre la h teur de quelque lieu que ce s Deux tables que l'on trouve dan Livre,&que l'auteur à calculées toute l'exactitude possible,pour servir à ceux qui auroient la c sité de faire cette experience.

Il suppose que l'Atmospher

r précisément la hauteur de
osphere, il faudroit que l'air
galement dense par tout, ou du
is il faudroit connoître la pro-
'on selon laquelle cette densité
nuë, à mesure que l'air est plus
.Or il ne paroît pas qu'on puis-
ouver de regle certaine pour
miner cette proportion. Mr.
:y suppose une autre chose, qui
lus connuë & dont personne
a de peine à convenir, sçavoir
plus le barometre est élevé,
le vif-argent doit descendre:
rapporte à cette occasion une
rience faite depuis peu par Mr.
vel, lequel ayant porté un ba-
:tre au haut de la montagne de

tres, Mr. Hallay croit que c
rencontre de deux vents diff
vers l'endroit où est placé le
metre. Il ne se peut faire,
que ces vents n'entrainent av
l'air circonvoisin, lequel par sa
tité devenant plus épais, & pa
sequent plus pesant fait mon
vif argent.

Il marque la raison pourq
certains endroits, le mercure
dans le barometre lorsqu'il y
vent d'Est ou de Nord-Est.
dit-il, que dans l'Ocean Atlar
au 35e. degré de latitude Septe
nale, il y a constamment des
d'Oüest & de Sud-Oüest: ainsi
que les vents d'Est & de Nor
viennent à souffler, ils sont re
sez par les vents contraires, d'
arrive que l'air y est beaucou
épais.

Pour confirmer son Systêm
tre Auteur dit que vers les T
ques, (comme il l'a observé lu
me à Sainte Helene & aux B
des) Il y a peu ou point de
tion dans le vif argent. Car à S
Helene il y a constamment un

vent d'Est-Sud-Est, & aux Barbades il y a un vent d'Est-Nord-Est: & ainsi comme il n'y a point de vents contraires, l'air n'y est jamais ni fort rare ni fort condensé; & par consequent l'atmosphere demeure toûjours dans le même état. Il est vrai que quand il y a quelque furieux ouragan, on remarque que le vif-argent descend alors fort bas; mais cela n'arrive que fort rarement, & le mercure reprend en peu de tems son assiette ordinaire de 29 pouces & $\frac{1}{2}$ mesure d'Angleterre.

Mr. Hallay attribuë la descente du vif-argent pendant ces ouragans, à la rapidité avec laquelle l'air de ces contrées est obligé de se retirer; l'air circonvoisin ne pouvant pas le remplacer en si peu de tems. L'on peut encore dire, continuë nôtre Auteur, que le vif-argent descend en ces occasions à cause du mouvement horizontal de l'air, lequel se faisant avec une extrême vitesse, diminue l'effet de sa pesanteur perpendiculaire.

Page 142. *Discours touchant la Theorie moderne de la generation. Par Mr.*

George Garden Medecin d'Aberdeen.

Ce petit Traité eſt fort curieux. L'Auteur y établit le Syſtême de Malphighius, de Lewenhoeck & de Hartſoeker. Il l'appuye de pluſieurs experiences nouvelles : mais il entre dans un détail qu'il ne nous convient pas de ſuivre.

Page 155. *Diſſertation ſur la coction par Mr. Clopton Havers Membre de la Societé Royale.*

L'Auteur de cet Ecrit ne nie pas que les cauſes qu'apportent communément les Medecins ne concourent à la coction ; mais il prétend qu'elle ſe fait principalement par le moyen de la ſalive, laquelle conſiſte en deux jus differens, qui viennent de quatre glandules placées au tour de la bouche. Il croit qu'un de ces jus eſt acide, ſemblable à l'huile de vitriol ; & que l'autre eſt *oleagineux*, & à quelque rapport à l'huile de therebentine. Il appuye ſon ſentiment d'une experience qu'il aſſure avoir faite. Il prit un morceau de viande qu'il hacha fort menu ; il y mêla quelque miettes de pain ; il verſa deſſus de l'huile de therebenti-

ne,& par deſſus le tout un peu d'huile de vitriol. Il digera enſuite l'eſpace de quatre heures dans le bain marie la viande ainſi préparée, & l'ayant ſecoüée dans un verre, il l'a trouva parfaitement diſſoute, & changée dans une maſſe épaiſſe. Il s'eſt ſervi de pluſieurs autres liqueurs pour faire la même experience ; mais ſans avoir le même ſuccés.

Page 205. *Quelques experiences & quelques reflexions ſur la vegetation, par Jean Woodward Docteur en Medecine, Profeſſeur de Phyſique dans le College de Gresham.*

Cet Ecrit eſt un des plus methodiques & des plus curieux de ce Recueil. Le deſſein de l'Auteur eſt de montrer que les vegetaux ne ſont point formez d'eau, mais d'une matiere terreſtre à laquelle l'eau ne ſert que de vehicule. L'eau, dit Mr. Woodward, n'ajoute rien à la ſubſtance des plantes : elle ne fait que paſſer par les pores & s'exhaler dans l'atmoſphere.

Ce ſentiment de Mr. Woodward n'eſt pas nouveau ; il étoit commun

que firent autrefois Vanhel
Boyle. Ils prirent une certai
tite de terre qu'ils firent se
pesérent ensuite aussi-bien
plante qu'ils vouloient y me
l'arrosérent tous les jours
l'eau claire, jusqu'à ce que l
fut devenuë considerablem
grande : alors ils en retir
plante, & sechérent encore
la terre qu'il trouvérent auss
te que la premiere fois : d'où
clurent que cette terre n'av
perdu de sa substance, & pa
quent que l'eau seule avoit n
plante.

ue l'eau dont ces Philosophes
ent la plante n'étoit point dé-
e de toute matiere terrestre.
personne, dit nôtre Auteur,
puisse se convaincre de cette
: qu'on mette dans une phiole
u claire, qu'on bouche cette
, & qu'on la laisse ainsi pen-
quelques jours : on apperce-
e grande quantité de parti-
errestres tombées au fond de
le.
r établir son sentiment Mr.
ward rapporte plusieurs ex-
ces qu'il a faites luy-même.
isit des phioles de verre de
igure & d'égale grandeur, &
it remplies de differentes es-
d'eau qu'il avoit auparavant
il boucha les bouteilles d'un
min bien tendu, y laissant un
ou capable seulement de re-
la plante qu'il vouloit placer
phiole. Il prit ensuite plu-
ranches de baume qu'il pesa
& les ajusta si bien dans les
, que l'eau ne pouvoit s'ex-
ue par les pores de la plan-
a fait, à proportion que la

plante imbiboit l'eau, il en ajoutoit d'autre qu'il avoit ſoin de peſer auparavant. Il laiſſa ces plantes également expoſées au ſoleil en une année pendant 77 jours, & en une autre 56. aprés ce tems il les retira des phioles, peſa ſéparément l'eau & la plante de chaque phiole, ajoutant à la peſanteur de chaque plante celle des feüilles qui en étoient tombées, & enfin il ſupputa combien chaque plante avoit crû, & combien d'eau il y avoit employé.

Outre ces phioles dont nous avons parlé, Mr. Woodward en prépara deux autres comme les précedentes, il les remplit l'une d'eau de pluye, l'autre d'eau de fontaine; mais les plantes qu'il y mit ne deſcendoient point juſqu'à la ſurface de l'eau. Il expoſa ces phioles au ſoleil en même-tems que les autres: mais il trouva que l'eau n'y étoit point du tout diminuée, il apperçût au fond des deux phioles beaucoup plus de matiere terreſtre que dans les autres où les plantes touchent l'eau: d'où il conclut que l'eau qui étoit dans les autres phio-

les s'étoit évaporée par les pores de la plante, & que la matiere terreltre lui avoit servi de nourriture.

Mais ce qui prouve d'une maniere incontestable l'opinion de Mr. Woodward, est l'accroissement des plantes de même espece & de même grandeur dans des eaux differentes. Une branche de baume mise dans de l'eau de fontaine devint plus pesante en 77 jours de 15 grains & on y avoit employé 2558 grains d'eau. Une branche pareille posée dans de l'eau de pluye y acquit 17 grains & ½ de pesanteur, & cependant l'eau qu'elle avoit attirée pesoit 3004 grains. Une troisiéme branche mise dans de l'eau de riviere, qui abonde en particules terrestres, surpassa de beaucoup les autres en grandeur, & pesoit 26 grains, quoique l'eau qu'elle avoit imbibée ne pesât que 2493. grains.

Nôtre Auteur non content de ces experiences en fit d'autres qu'il décrit au long dans cette Dissertation. Il fit dissoudre du fumier dans de l'eau, & y ayant mis une plante plus petite que les autres, il la trouva en

peu de tems incomparablement plus grande.

De toutes ces experiences Mr. Woodward conclut, que l'eau ne contribue point à l'accroiſſement des plantes, mais qu'il faut uniquement l'attribuer à une matiere terreſtre qui leur ſert de nourriture. En effet, dit-il, ſi l'eau étoit la ſeule cauſe de la vegetation des plantes, il ſeroit inutile de les tranſplanter d'un lieu en un autre, la pluye tombant également par tout. D'ailleurs qu'elle eſt la raiſon pourquoi un champ porte une année du froment, & que l'autre il devient ſterile ? c'eſt ſans doute que la matiere terreſtre propre à nourrir de certains grains ſe trouve épuiſée, & qu'il faut la reparer avant que d'en ſemer de la même eſpece.

Une autre conſequence que nôtre Auteur tire de ſes experiences, eſt que la plus grande partie de l'eau qui entre dans le corps des plantes n'y reſte point; elle en ſort par les pores, & ſe perd dans l'atmoſphere. Delà vient cette grande humidité qui regne dans les pays couverts de

bois. Nos Colonies de l'Amerique, dit M. Woodward, ont extrémement souffert de ce mauvais air. Mais à present qu'on a détruit une partie de ces vastes forêts, le pays devient de jour en jour plus habitable & plus sain.

En finissant cette Dissertation, nôtre Auteur remarque, que le nitre appliqué à la racine de quelque plante, bien loin d'aider à sa vegetation, lui est entierement contraire. Il est vrai cependant que le nitre & les autres sels amollissent la terre par la separation qu'ils font de ses parties, & par-là les rendent plus propres à être portées par l'eau dans les pores de la plante : & en consequence l'on peut dire que le nitre sert aussi à la vegetation.

Nous donnerons le mois prochain l'extrait des autres Traitez de ce recueil.

ARTICLE XII.

RETRAITE SELON L'ESPRIT & la Methode de St Ignace pour les Ecclesiastiques, par le R. P. François

L avec tant de benediction à
édification des gens du monde
voit pas oublier les Ecclesiast
dans un tems où la grace leur i
d'une maniere si sensible le d
remplir les obligations de leu
L'Ouvrage qu'il leur presen
tout propre à faciliter cette g
entreprise. C'est dans la retr
dans la pratique des Exercices
Ignace que se sont formez St.
les, & St. François de Sales.
Homme Jean Avila qui fut d
seiziéme siecle le reformate
Clergé en Espagne, avoüa av
çû des graces singulieres par l'
de ces Exercices : & Dom Bar

Le fonds de la Retraite que le Pere Nepveu donne, est le même que celui de la Retraite pour les seculiers tant de fois imprimée & traduite dans presque toutes les langues de l'Europe. L'Auteur à eu soin de la rendre propre aux Ecclesiastiques, non seulement par divers changemens répandus dans le Livre, mais encore par l'addition de plusieurs Meditations & d'une conference par chaque jour, qui ne conviennent qu'aux personnes consacrées aux Autels. On connoit le caractere de l'Auteur par un grand nombre d'autres Ouvrages pleins d'une spiritualité solide, qui persuade autant qu'elle touche. Ce dernier Ouvrage ne dément point les autres. La Conference sur la science necessaire aux Ecclesiastiques merite une attention particuliere.

ARTICLE XIII.

EXPLICATION HISTORIQUE d'une Inscription antique conservée dans la Ville de Nantes. Par M. Maureau de Mautour.

NVMINIB. AVGVSTOR.
DEO VOLIANO
M. GEMEL SECVNDVS ET C
SEDAT FLORVS ACTOR VI-
CANOR PORTENS TRIBU-
NAL CM LOCIS EX STIPE
CONLATA POSVERVNT.

CEtte Inscription rapportée dans Gruter page 1074. chifre 10, n'est pas aussi correcte que la copie figurée sur l'original qui m'a été envoyée par M. Mellier President du Bureau des Finances de la Ville de Nantes, homme de lettres & d'érudition.

Le marbre sur lequel elle est gravée en caracteres Romains, a quatre pieds trois pouces de longueur sur quinze pouces de hauteur. Elle fut trouvée en l'année 1580. dans

les démolitions d'un ancien mur de la Ville proche de la porte de Saint Pierre, & transportée dans la cour de l'Hôtel de Ville. M. de Cornullier chargé de la direction des bâtimens publics en qualité de Tresorier de France & grand Voyer, fit placer ce marbre dans la galerie neuve construite par ses soins en 1606. où il se voit à present.

On connoit d'abord que la plus grande difficulté de cette Inscription tombe sur le Dieu *Volianus*, dont le nom, les qualitez, & les attributs sont assez inconnus même parmi les Antiquaires.

Mr. Spon dans son livre des Medailles Imperiales p. 114. en cite entre autres une de Neron qui est singuliere, & dont j'ay la semblable dans mon cabinet. Elle a pour Legende autour de la tête de cet Empereur, *Nero Claudius Cæsar Augustus Imperator Urino Volumnio.* Le revers represente la tête du même Neron avec celle d'Octavie, sous les figures du Soleil & de la Lune. Cette Medaille est aussi rapportée par Mr. Tristan. Ce fameux antiquaire, & Mr. Spon,

aprés avoir expliqué le nom *URINO* par le mot Grec οὐρανὸς *quasi cælestis*, se servent pour expliquer celui de *VOLUMNIO* d'un passage de Saint Augustin de la Cité de Dieu l. 4. ch. 21. où il fait le détail des differentes & bizarres divinitez ausquelles chacun addressoit ses vœux selon ses besoins, & que je rapporterai tout au long. *Quid necesse erat Opi Deæ commendare nascentes, Deæ Rumina sugentes, Deæ Statilina stantes, Deæ Adeona adeuntes, Abeona abeuntes, Deæ Menti ut bonam haberent mentem, Deo Volumno & Deæ Volumnæ ut bona vellent.* Delà Mr. Tristan & Mr. Spon prennent occasion de croire que ce Dieu *Volumnus* est le même que *Volianus*, & citent à ce sujet le commencement de l'Inscription dont il s'agit. Mais ces deux Sçavans Antiquaires, comme il arrive souvent à beaucoup d'autres, se sont trompez dans leurs belles conjectures, & leur erreur à été relevée par M. Vaillant, qui dans ses Colonies à donné la veritable explication de cette Medaille. Il prouve par d'autres Medailles conformes, que par ces mots, VRI-

NO VOLVMNIO, il faut entendre le nom de deux Decemvirs, qui prirent soin de faire frapper celle de Neron dans quelque ville de Colonie au commencement de son Empire, à l'honneur de cet Empereur & d'Octavie : & M. Spanheim à justifié la verité de cette legende dans la septiéme de ses doctes Dissertation.

Ainsi en abandonnant l'explication de Mrs. Tristan & Spon, on pourroit juger avec plus de vray-semblance, que le Dieu Volianus n'étoit autre qu'Apollon ou le Soleil, qu'on appelloit *Belus* ou *Belenus* du mot Grec ἥλιος, que de *Belenus* on à composé le nom de *Bolianus*, & qu'enfin par le changement du B en V on a formé *Volianus*.

Cette opinion se trouve appuïée sur une Dissertation que M. Spon à donnée sur un marbre antique, qui represente en relief deux Divinitez Syriennes, page 61. de ses Recherches. Les Anciens, dit-il, ne nous expliquent pas bien quelle Divinité étoit Belus. Nesichius croit que le Ciel ou Jupiter & le Soleil étoient appellez *Bela*. Saint Jerôme & Saint

Isidore jugent que Saturne fut appellé *Belus*. Herodien dans la vie de Maximien assure que les habitans de la Ville d'Aquilée adoroient le Soleil sous le nom de *Belés*. Quelques manuscrits & quelques inscriptions de marbre l'appelloient *Belinus* & *Belenus*.

Si l'on peut donc considerer *Volianus*, *Belenus*, & Apollon, comme la même Divinité, il est naturel de croire que c'étoit une de celles qui faisoient autrefois l'objet du culte des Gaulois, ainsi que Jupiter & Mercure qu'ils adoroient sous les noms de *Taramis* & de *Theutatés*.

Les peuples *Nannetes* voisins de Vannes vers l'embouchure de la Loire, faisant partie de ceux qui contractérent une alliance pour s'opposer à Cesar, comme il est dit dans le troisiéme Livre de ses Commentaires, pourroient avoir reconnu Apollon ou le Soleil sous le nom de *Belenus* où *Volianus*, pour leur Divinité tutelaire.

Il y auroit encore, suivant M. Mellier, une autre opinion qui ne manqueroit pas de fondement, pour éta-

ue *Volianus* seroit le même que
, ou Noë sous son nom : si on a
rs à la langue Hebraïque on
era par rapport à l'étymolo-
Volianus, que ce nom est com-
le *ol* ou *vol* tiré du verbe *Bala*,
gnifie vieux ou vieillir étant
avec le nom Hebreu *jana* qui
de *jain*, c'est-à-dire planter la
; on conclurroit que le vieux
ou *Janus* n'est autre que le Pa-
he Noë, auquel on a donné le
m de Janus le vieux ou *Vol Ja-*
cause de son extrême vieillesse,
surpassé celle des hommes res-
rès le Deluge.

est pour cette raison que quel-
uns ont appelé Janus le Pere
ous les Dieux, & que Juvenal
rlant de lui a dit dans ses Sa-
.

c mihi nunc, quaso, dic antiquissi-
na rerum

distinguer de ceux ausquels le mê-
me nom de Janus a été attribué.

Pour confirmer que les anciens
habitans de Nantes ont pu adorer
Noë sous le nom ou le titre de *Volia-
nus*, on raportera ce qu'en a avancé
Conradianus Evêque de Salisberi, li-
vre 4. de sa Description de l'une &
l'autre Bretagne imprimée à Lon-
dres : *Nannetis verò ad Ligerim N*
sub Voliani nomine in famosissimo ap
Gallos templo advectus & adhib
fertur.

Genebrard dans le premier
de sa Chronologie, Roüillard
sa Parthenie chap. 1er. & Bell
dans sa Cosmographie au Tr
l'Armorique, croyent sur
nation & sur le rapport de c
Historiens, que Noë étant
l'Armenie avec ses descen
le dessein de peupler l'Eur
da au lieu où la Ville de
située. Il se trouve mê
conformité entre le mo
& celui de Nauneff qu
Breton signifie Navire
t'on voulu par là co
moire de celui qui

Janvier 1707.

ans de Noë, & qui fait enco-
rps de l'écuſſon des armes de
de Nantes.

ıeſne dans ſes Antiquitez de
:e à placé cette Ville au rang
anciennes du Royaume, &
ırté le tems & l'origine de ſa
on à un des deſcendans de
ar cette raiſon l'on à eſtimé
langue Hebraique avoit été
e primitive des Bretons. C'eſt
à été établi par le Sçavant
aul Pezron dans ſon Traité
gine de la langue Celtique.

ıtes ces remarques j'en ajoû-
e autre dont m'a fait part
ant Magiſtrat de Nantes, qui
ıvoyé l'Inſcription. Il m'a
qu'il avoit en ſa poſſeſſion
en Manuſcrit en velin de la
es Livre du château de Ma-
appartenant à feu Mr. le Duc
ligueres, & qui auparavant
é tiré des archives du Cha-
Vitré. Il eſt fait mention dans
uſcrit que l'on avoit autre-
ıré en Bretagne le Dieu Bou-
& qu'on lui faiſoit des ſacri-
lemnels dans ſon temple trois

fois chaque année par le mi
de douze Druydes, que l'im
ce Dieu avoit trois faces &
assise sur un globe où étoien
vées trois lettres Grecques A.
pour désigner le commencem
milieu, & la fin. Ce qui a dôn
à quelques uns de croire qu
reveroit anciennement en Br
le Dieu Trin. Si ce qui est r
té dans ce Manuscrit étoit a
d'ailleurs d'autoritez & de
mens averez, cela produiro
troisiéme opinion sur le su
Dieu *Volianus* nommé dans
cription.

A l'égard de Marcus Go
Secundus, & Caïus Sedatu
rus. Si on a recours dans le
Romain à plusieurs Rescrip
Empereurs Alexandre, Septi
vere, & Caracalle, addressez
rus & à Secundus l. 1. Cod.
tiores in pignore. Cod. de cont
committ. stipulatione Cod. de
*Militis l.*7. *&* 10. *Cod. de inoff.*
& de negotiis gestis, on pourra
que Gemellus & Sedatus dé
par leurs surnoms seulement

u tems de ces Empereurs. *Se-*
étoit un surnom connu dans
lle Aria, de même que *Florus*
lle d'Aquilia, dont il y eut
iumvir nommé *Lucius Aqui-*
rus sous Auguste, ainsi qu'il
ve dans les familles Romai-
Jrsinus de l'édition de Mr.

tus & Gemellus furent en-
es surnoms de Marcus Saga-
& de Quintus Granius, du
e de ceux qui composérent
ege des Dendrophores, dont
ns gravez sur un monument
à Puzzol sont rapportez dans
ellanea de Monsieur Spon.

: vray que ces surnoms ne
ent pas assez pour découvrir
itables noms des deux fa-
marquées dans l'Inscription,
; précedez de *Marcus* & de
ui sont leurs prénoms doi-
ombre sur Gemellus & sur

Gruter pag. 582. n°. 7. l'épitaphe d'un Gemellus affranchi d'Auguste, & une Colomne milliaire de marbre rapportée à la page 149. n°. 6. sur l'Inscription de laquelle il est fait mention d'un autre *Gemellus* Officier de la maison de l'Empereur Claude.

Pour Sedatus, il y a un Monument considerable de ce nom dans le Cabinet de Sainte Genevieve, qui est un petit *Ossuarium* de marbre Romain apporté d'Italie, & orné de plusieurs figures symboliques expliquées par le sçavant P. du Moulinet dans son Livre pag. 35.

Les termes de NVMINIB. AVGVSTORVM qui sont en tête de l'Inscription, marquent bien le culte & la flaterie des Romains envers leurs Empereurs ; puisque les Augustes qui regnoient alors sont placez avant le Dieu *Volianus*, auquel apparemment l'Edifice dont il est parlé dans cette inscription, étoit consacré. Les Romains avoient coûtume de joindre le titre d'Auguste avec les Divinitez qu'ils croyoient devoir

préſider à la conſervation des Empereurs ; & depuis le ſiecle d'Auguſte, ils conſervérent cet uſage qui devint commun dans la ſuite, & ſur tout lors du bas Empire : c'eſt ce qui paroît dans les Medailles de la famille Conſtantinienne, & ſur d'autres monumens. Neanmoins cette *formule*, NVMINI AVGVSTI ou NVMIN. AVGVSTORVM commença à être plus uſitée ſous les les Empereurs Severe & Caracalle, lorſque le premier aſſocia ſon fils à l'Empire & le déclara Auguſte : ce qui arriva l'an 948. de la fondation de Rome, & 197. de Salut.

Quoique cette formule ſe trouve communément dans les Compilateurs d'Inſcriptions antiques, j'en raporterai une entre autres citée par Mr. Spon dans ſon Voyage d'Italie & de Levant. Elle étoit à Freſcati ſur une baſe de marbre conſervée dans le Jardin de Villa Borgheſe à Monte-dracone.

IMP. CÆS. M. AVRELIO
ANTONINO PIO FELICI
AVG. PRINCIPI IVVEN
TVTIS NVMINI PRAE
SENTI RESTITVTO
RI ET CONSERVATORI
SEMPER VITÆ ADQVE
DIGNITATIS SVÆ DEVO
TISSIMVS NVMINI EIVS
ÆMILIVS MACER FAV
STINIA
V.C.

Le titre de la Divinité presente qui est donné par Æmilius Macer à l'Empereur Caracalle est remarquable, & un des plus forts que la *flaterie* ait inventé à l'honneur de ce Prince.

On pourroit donc présumer par le titre de NVMINIBVS AVGVSTORVM, & par la beauté des caracteres de l'Inscription qu'elle étoit du tems de Severe & de Caracalle : mais à en juger par les autres termes suivans, & la fonction marquée de *Gemellus* & de *Sedatus*, l'opinion seroit plus probable qu'ils ont

 vécu

vécu sous des Empereurs beaucoup moins anciens.

ACTOR VICANOR PORTENS, doivent s'entendre par *Actores Vicanorum Portensium* ou *Portuensium*, que l'on doit lire ainsi en ajoutant un V. *Actor* est synonyme avec *defensor*, *Patronus*, *Causidicus*, selon Mr. du Cange dans son Glossaire, ou avec *Coactor* & *exactor*, *qui scilicet pensionem Villarum exigit.* Il y avoit de plus, suivant le droit Romain, *Actores Dominici, qui res Dominorum agunt, & eorum possessionibus ac utilitatibus invigilant, Actores Fisci, Actores Provinciarum, id est Actores & receptores publici debiti, Actor loci, Actor possessionis, Actor domûs*, ainsi qu'il se trouve parmi les Officiers de la maison de l'Empereur employez pour les arts & le commerce dans les Inscriptions de Goltzius sous ce mot *Actor Cæsaris nostri.* Tous ces termes sont rapportez frequemment dans les anciennes Loix Romaines, dans celles du Code Theodosien, dans les Capitulaires de Charlemagne, & dans les Loix des Lombards.

Pour l'explication du mot *Vicanis*

il faut encore recourir au droit Romain. Lorsque *Vicanus* est seul, il signifie un villageois qui est sujet au payement de certains droits ou devoirs selon Accurse sur la Loy unique, Cod. 11. tit. 56. *Ut nullus ex Vicaneis pro alienum Vicanorum debitis teneatur.* Dans la premiere & la seconde Loi au Code *de patrociniis Vicorum.* tit. 24. des Empereurs Constantius, Julianus, & Arcadius. Il est parlé de *Vicani*, que l'on confond avec *Agricolæ* & *Coloni*. *Hi sunt*, dit Godefroy dans ses Notes, *Rustici qui proprias terras habebant, qui propria poßidebant.*

On voit dans Gruter pag. 81. le dessein d'un marbre antique en relief qui represente trois femmes vétuës à la Romaine, & au dessus il y a un fronton sur lequel on lit. *In honorem domûs divinæ Dis Matrabus Vicani vici pacis.* Ce qui fait juger que *Vicani* étoient encore quelques Magistrats préposez pour les chemins. Cela est aussi justifié par une autre Inscription du même Gruter pag. 130. où l'on trouve l'accomplissement d'un vœu en ces ter-

mes, T. CL. *Valentin. Cornicula ex voto Vicanus vialis junior Aemilio & C. Aquilino Consulibus.*

Portuensis, étoit encore un terme connu dans les Loix Romaines. La Loi 9. *de Suariis* parle de *Condita Portuensia*, & de *Mensores Portuenses.* C'est-à-dire Magazins, & Mesureurs, de bled sur la porte. La Loi unique au Code 23. l. 14. tit. 23. de l'Empereur Honorius traite *de patronis horreorum Portuensium. Horrea Portuensia*, dit la Glose, *sunt quæ in portu urbis Romæ erant condendis speciebus annonariis urbis, seu in quibus urbis Romæ annona condebatur.*

Aprés l'exposition du sens renferné dans ces termes, il est aisé de onclurre, que Gemellus & Sedatus oient des Officiers préposez pour perception des droits ou des conibutions qui se levoient sur les archandises transportées par Mer, sur ceux qui trafiquoient sur les tes des environs de Nantes : ces ntribuables étoient appellez *Vicani tuenses.*

ribunal, dont on s'est servi quelfois pour signifier un temple, un

palais, un autel, se doit en
ici du lieu où s'exerçoit la ju
pour regler les differens qu
soient des impositions que l'
voit sur les Mariniers & les
chands qui trafiquoient sur m
sur les côtes du voisinage. Cet
ce, ce Tribunal destiné pour
nistrer la justice, & si l'on ve
core s'expliquer autrement,
reau public établi sur le port
recevoir les droits & les in
tions avoit été construit par les
de Gemellus & de Sedatus, c
il est marqué par le dernier m
l'Inscription, *Posuerunt.*

Si dans le premier sens on
joindre au mot *Tribunal*, ce
Portens qui précede, on pourr
pliquer *par Portense Tribunal*,
me étant situé & bâti à la po
la Ville. En effet l'Inscription

Judices & Magistros constitues in omnibus portis tuis. Delà vient ce qu'a dit le Prophete Roy, *Non confundetur cum loquetur inimicis suis in porta.* Cette coûtume de placer ainsi le lieu où l'on jugeoit a été observée pendant plusieurs siecles, & nos Historiens assurent que nos anciens Rois ont eux mêmes reçû les requêtes de leurs sujets, écouté leurs plaintes, & leur ont rendu justice auprés des portes des Villes, ou des châteaux qu'ils habitoient.

Les deux lettres, C, M, qui paroissent initiales & qui sont certainement ainsi marquées dans l'Inscription originale, quoique Gruter qui l'a rapportée y ait ajouté un, V, pour faire *cum*, peuvent être une suite naturelle de *Tribunal causarum marinarum*; ou *Tribunal centum millia passuum*, en sous-entendant *passuum*, pour désigner l'etenduë de la Jurisdiction à l'exemple du Préfet de Rome. Ulpien sur la Loi premiere *ff. de officio Praefecti urbis*, à observé qu'elle s'étendoit à cent mille pas hors de la Ville. Enfin pour lier les mots par une construction plus sui-

vie, on peut encore les expliquer par *Tribunal commune maritimis locis*, à moins que l'on ne veüille dire *cum locis* avec Gruter, c'est-à-dire que ce *Tribunal* a été consacré avec toutes les appartenances au Dieu *Volianus*.

Ex stipe conlata, id est, collata vel collecta, signifie la contribution en argent qui avoit été levée sur les *Vi-cani* dont il est parlé dans l'Inscrip-tion, & qui avoit été employée à b-tir le Lieu de la Justice, ou le Bure-public, sur la porte duquel ap-remment on l'avoit placée pour vir de monument à la posterité.

Par le mot *Stips* on entendoi-ciennement la plus petite mon-des Romains, qui dans les pre-tems fut d'une once de cuiv-pour cet effet nommée *Stips lis*. Mais dans la suite il sign-droit qui se payoit, & un don-faisoit en argent. Tite Live lant de l'origine des Jeux A-res l. 25. s'en explique de c-niere, *Ludos Prætor in circ-cum facturus esset edixit, ut p-eos ludos stipem Apollini qua-modum esset conferret*. En c

ffrande consacrée aux Dieux
nt ce qu'en à rapporté Seneque
des bienfaits, *Omnia Deorum*
tamen Diis posuimus donum, &
jecimus. On en répandoit mê-
e par une espece de Religion
les sources des fontaines qui
nt sacrées, comme on lit dans
épitre de Pline du l. 8. de la
aine de Clitumne, *fons purus &*
s, ut numerare jactas stipes & re-
tes calculos possis.

stipe conlatâ ces mots se lisent
nunément dans les anciennes
iptions. Gruter en rapporte
page 172. n°. 3. d'un marbre
ré au Pont d'Alcantara en Es-
e, & sur lequel sont nommez les
les qui avoient contribué à la
ruction & à la perfection de ce
du tems de Trajan.

IUNICIPIA.
ROVINCIÆ
VSITANIÆ STIPE
ONLATA QVÆ OPVS
ONTIS PERFECERUNT

nsuite sont les noms de chaque
le en détail.

Une autre Inſcription tres remarquable du tems d'Auguſte ſur un monument dans le Palais Farneſe, ſe voit dans le même Gruter p. 106. où le mot *ſtips* ſignifie l'étrenne, ou le droit en argent que le Peuple Romain payoit aux Empereurs même en leur abſence le premier jour de l'an, qu'ils deſtinoient quelquefois aux reparations des bâtimens publics.

LARIBVS PVBLICIS SACRVM
IMP CÆSAR DIV F AVGVSTVS
PONTIFEX MAXIMVS
TRIBVNICIA POTESTATE XVIII.
EX STIPE QVAM POPVLVS EI
CONTVLIT K. JANVAR APSENTI
C. CALVISIO SABINO.
L PASSIENO RVFO COSS.

Conlata pour *collata* s'écrivoit, ainſi que *Conlibertus* pour *collibertus*, & *conlegium* pour *collegium*. On voit dans Occoes & autres antiquaires une belle medaille de Neron expliquée par M. Spanheim dans ſa 8e. Diſſertation, & par M. Vaillant dans ſes Medailles imperiales : elle à pour legende ; *ſacerdos cooptatus in omne conlegium ſupra numerum*. Je finis ces

Janvier 1707.

remarques en rappellant les termes de l'Inſcription dans la forme que j'ay crû pouvoir leur donner.

NVMINIBVS AVGVSTORVM
DEO VOLIANO
MARCVS GEMELLVS SECVNDVS ET CAIVS SEDATVS FLORVS ACTORES VICANORVM PORTENSIVM *ou* PORTVENSIVM, TRIBVNAL COMMVNE MARITIMIS LOCIS *ou* CVM LOCIS, EX STIPE CONLATA POSVERVNT.

Ce que l'on peut traduire ainſi non à la lettre, mais dans le ſens le plus intelligible:

Sous les auſpices des Divinitez qui préſident à la conſervation des Empereurs & à l'honneur du Dieu Volianus.

Marcus Gemellus ſecundus, & Caius Sedatus Florus, Receveurs des contributions impoſées ſur les Habitans de ce port, & ſur les marchandiſes de mer qui s'y trafiquent, ont fait conſtruire des deniers deſdites contributions, ce lieu deſtiné pour y rendre la juſtice commune

à tous les environs, & l'ont consacré avec ses appartenances.

Au reste par les termes de l'Inscription qui paroissent de la basse Latinité, il est probable qu'elle à été posée du tems du bas Empire, c'est à dire sous les regnes de Constantius & de Constantin, lors qu'il y avoit plus d'un Auguste à la fois, & tandis que le Paganisme étoit encore répandu dans cette partie des Gaules occupée par les peuples de la petite Bretagne.

ARTICLE XIV.

EXPLICATION D'UNE MEDAILLE du bas Empire Grec.

LEON YSSESSON S CONSTANTINOS O NEOS.

Deux bustes, le premier de Leon avec une couronne attachée sous le menton, habillé du *paludamentum*, le visage encore assez jeune.

Le second est de Constantin, sa couronne n'est point attachée, & il paroît beaucoup plus jeune.

LEON PAP. S CONSTANTINOS PATHR. ϴ

Deux buſtes de deux perſonnes âgées, dont la couronne eſt attachée avec l'habit Imperial Conſulaire.

Il paroît que ce doit être Conſtantin avec Leon ſon fils d'une part, & de l'autre Leon avec ſon fils Conſtantin ; ou bien que c'eſt l'Empereur Leon & Conſtantin d'un côté, & de l'autre leurs enfans Leon & Conſtantin : mais cela eſt difficile à accorder avec l'Hiſtoire.

Car nous trouvons bien un Leon dans le cinquiéme ſiecle, mais nous n'y trouvons point de Conſtantin: Dans le ſixiéme on y voit Conſtantin, mais il n'eut point de Leon ni pour fils ni pour pere. On voit encore dans le ſeptiéme des Conſtantins, mais on n'y voit pas de Leons. Tout cela ſe rencontre dans le 8e. dont les Monnoyes commencent de reſſembler à nôtre Medaille. On pourroit donc dire, que d'un côté c'eſt Leon l'Iſaurien avec ſon fils Conſtantin Copronyme ; & de l'autre Leon ſurnommé Chazarus avec Conſtantin ſon fils qui fut fiancé avec Rotrude fille de Charlemagne; & expliquer ainſi la Medaille, Leon

Patir Perpetuus Augustus, & Constantinos patir Leon Vssessonius, & Constantinos o neos.

Les deux premiers sont appellez *patir*, pour les distinguer de deux autres de même nom.

Mais cette explication a bien des difficultez. 1°. On n'explique point le ⊖ qui est à la fin de la premiere legende, qui signifie apparemment anno 9°. & certainement il seroit ridicule de dire que la 9e. année de son regne Copronyme fit battre une monnoye, où étoit le portrait de son fils & de son petit fils, qui n'étoient pas nez.

2°. On n'explique point le nom *Vssessonius* qui pourroit signifier le lieu de la naissance de Leon qu'on appelloit Chazarus à cause de son païs du côté de sa mere; mais je doute par cette raison qu'il eût encore celui d'Ussessonius.

3°. Ces quatre personnes ne se sont jamais vûës ensemble, comment les a-t'on mis sur une même Medaille ?

Il faut donc passer au 9e siécle, nous trouverons dans la famille de Basile des noms, des visages, & des

grand ayant été chassez de
se retirérent dans l'Empire.
reur leur assigna pour re-
Ville de Nicée en Macedoi-
en Thrace que le vulgaire
t Ussobizo.

huit enfans, Constantin qui
clamé Empereur dès la se-
nnée de l'Empire de son pe-
s qui mourut avant lui l'an
on qui lui succeda ; Alexan-
fut Empereur aussi, & qui
un an après son pere ; Etien-
nt Patriarche de Constanti-
e 4. filles.

fils de Basile aîné de Zoë sa

ſon pere dont il tenoit l'Empire, & de Conſtantin ſon oncle dont il portoit le nom.

Dans un des côtez de la Medaille Leon fils de Baſile paroît avec ſon frere Conſtantin : ſa couronne eſt attachée, au lieu que celle de Conſtantin ne l'eſt pas ; pour marquer que celui-ci n'a jamais été Empereur qu'avec dépendance. Ils ne portent ni l'un ni l'autre la pourpre; parce que du vivant des Empereurs qui les avoient élevez à l'Empire, ils n'avoient que le *paludamentum*. Leon fut fait Empereur l'an 870. & ſon pere ne mourut qu'en 886. Il eſt appellé *Uſſeſſonius* pour le diſtinguer des Empereurs Leo Iſaurius, Leo Armenus, & Leo Chazarus, qui portoient le nom de leur païs. Celui-ci s'appelloit Uſſeſſon, pour marquer la nobleſſe de ſon origine. Le lieu de l'origine de ſes ancêtres eſt appellé *Uſſobizo*, il eſt vrai ; mais c'eſt dans les fragmens de Saint Hilaire ; & l'on ſçait combien les noms de Villes dans ces ſortes de Manuſcrits ont coûtume d'être dépravez. Enfin puiſque les autres Leons ſont diſtin-

r un nom d'origine, il est
e que celui-ci est distingué
es de la même maniére.
'autre côté c'est le même
rec la pourpre : il est appellé
us Augustus Patir, pour le dis-
de lui-même lorsqu'il n'é-
encore pere, & tel qu'il est
té de l'autre côté.
tantin Porphyrogenite est
pere aussi, pour le distin-
Constantin son oncle qui ne
ais marié. Cette Medaille
nous avons dit fut frappée
nnée de son regne, c'est pour-
n y voit Θ.

ARTICLE XV.

NSE DU PERE DE LA *Feraye, aux difficultez proposées* *Balance.*

s demeurez d'accord, Monsieur,
: l'application du parallelogram-
poulies & au plan incliné est très-
nais vous semblez douter, ou pour
lire, vous êtes très-persuadé, qu'on
faire une application directe du pa-
vier 1707.

rallelogramme à la balance, lorſque les bras ſont inégaux. Pour lever vos ſcrupules, & reſoudre pleinement vos difficultez, je vais montrer qu'on peut appliquer d'une maniere très-directe le parallelogramme à toute ſorte de balance.

La droite, B A D, parallele à l'horizon repreſente une balance dont les bras, A B, A D, ſont égaux : ſi on attache aux extremitez, B, D, des poids égaux, B, D, ils demeureront en équilibre. Du point, *A*, qu'on tire la droite, A C, perpendiculaire à l'horizon ; cette droite étant prolongée paſſera par le centre de la terre. Si ce centre eſt ſuppoſé en, C, les lignes ſuivant leſquelles les poids, B, D, feront effort pour deſcendre ſeront repreſentées par les droites, B C, D C ; puiſque les corps graves tendent en ligne droite vers le centre de la terre. Cette préparation étant faite, je montre que les poids, B, D, doivent agir l'un contre l'autre avec des forces égales, & par conſequent demeurer en équilibre.

1°. Il eſt clair que les deux poids, B, D, étant d'égale peſanteur, les forces avec leſquelles ils ſont pouſſez ſuivant les droites, BC, DC, ſont égales ; ces forces n'étant rien autre choſe que leurs propres peſanteurs.

2°. Il eſt conſtant que ſi les forces avec leſquelles les poids B, D, ſont pouſſez ſuivant les droites, BC, DC, ſont égales ; il

ant, dis-je, que les forces avec lef-
es mêmes poids, B, D, font portez
l'autre fuivant les droites, BA,
t égales; puifque, B A, eft égale à
BC, à DC. Mais fi les forces avec
es les poids, B, D, font portez l'un
itre font égales, ils agiront l'un
autre avec des forces égales, &
fequent demeureront en équilibre.
rendre encore plus fenfible ce que
naginons que les deux poids, B, D,
ent effectivement vers le centre de
dans un milieu qui ne refifte point,
fe rencontrent au point, C; il eft
que ces deux poids fe frapperoient
, C, avec des forces égales.
fera pleinement convaincu, fi l'on
ntion que, BA, étant à, AC, com-
, eft à, AC, la force refpective du
, fera à fa force abfoluë, comme la
pective du poids, D, eft à fa force

les forces abfoluës des poids, B, D,
ales, puifque leurs pefanteurs font
les forces refpectives des mêmes
D, feront égales, & par une fuite

ment au point, C, avec des viteſſes égales, BC, DC ; leurs forces reſpectives ſeront toûjours à leurs forces abſoluës en même raiſon dans l'une & dans l'autre hypotheſe ; & par conſequent que l'équilibre doit ſubſiſter également dans l'une & dans l'autre.

Si les bras, A B, A D, *Fig.2.* ſont inégaux, & qu'aux extremitez, B, D, on attache des poids, B, D, reciproques aux diſtances, AB, AD ; l'équilibre ſubſiſtera toûjours ſenſiblement ; puiſque les poids, B, D, agiront toûjours l'un contre l'autre avec des forces qui ſeront ſenſiblement égales, comme je vais montrer.

En ſuppoſant le centre de la terre au point, C, les droites, BC, DC, repreſenteront, comme dans le premier article, les lignes ſuivant leſquelles les poids, B, D, ſeront pouſſez vers ce centre par leurs peſanteurs ; & les droites, B A, D A, les lignes ſuivant leſquelles ces mêmes poids agiront l'un contre l'autre.

Or les diſtances, B A, D A, étant reciproques aux poids, B, D, ainſi qu'on l'a ſuppoſé, les forces reſpectives de ces poids ſeront ſenſiblement égales, & par conſequent ils agiront l'un contre l'autre avec des forces qui ſeront ſenſiblement égales ; quoi qu'à le prendre à la rigueur elles ne ſoient pas entierement égales.

Je dis qu'en prenant les choſes géometriquement les forces reſpectives ne ſont

pas égales ; parce que la droite, C D, prise selon la rigueur des Géometres, étant plus grande que la droite, B C, la force respective du poids, B, sera plus grande que la force respective de, D.

Mais de même que les droites, BC,DC, peuvent être considerées comme étant sensiblement paralleles, à cause de la grande distance du lieu où nous sommes au centre de la terre, de même elles peuvent être considerées comme étant égales à cause de cette grande distance ; puis qu'en effet elles ne different point sensiblement : ainsi quoi qu'à prendre le mot d'équilibre selon la rigueur des Géometres, il ne puisse s'y en rencontrer dans l'exemple proposé, cependant la difference est si peu sensible qu'il nous est impossible de l'appercevoir.

Si l'on supposoit comme dans le premier article, que les poids, B, D, descendans dans un milieu qui ne resiste point, se rencontrassent au point, C, avec des vîtesses sensiblement égales, on concevroit aisément que les vîtesses respectives, BA,DA, étant sensiblement reciproques aux poids B, D, les produits des vîtesses respectives par les poids, seroient sensiblement égaux, & par consequent que ces poids se rencontreroient au point, C, avec des forces respectives sensiblement égales.

Or puisque, soit que les poids, B, D, soient attachez aux extremitez, B, D, soit que descendant dans un milieu qui ne resiste point

ils se rencontrent au point, C, avec les vîtesses, BC, DC; les forces respectives de ces poids seront toûjours en même raison à leurs forces absoluës; il est clair que l'équilibre doit être le même dans l'une & dans l'autre hypothese.

3°. Dans la balance, B A D, *Fig*.3. le bras, B A, est horizontal, & le bras, A D, incliné à l'horizon: du point, A, qu'on tire, AC, perpendiculaire à l'horizon, & du point, D, la droite, D N, perpendiculaire sur, C A, prolongée. Si aux extremitez, B, D, on attache des poids, B, D, qui soient reciproques aux distances, BA, DN, il y aura équilibre.

Du point, C, qui represente le centre de la terre qu'on tire les droites, CB, CD; ensuite qu'on forme les parallelogrammes, BECA, CNDF; enfin qu'on prolonge, B A, jusqu'en, O, & qu'on tire la droite, O C.

Si le poids qui est attaché en, D, étoit attaché au point, O, il est manifeste par le premier & le second article, que l'équilibre subsisteroit. Or soit que le poids soit en, D, soit qu'il soit en, O, la force avec laquelle il agit suivant, OA, est toûjours sensiblement la même; puisque les droites, DC, OC, sont sensiblement égales, à cause de la grande distance du lieu où nous sommes au centre de la terre; & par consequent l'équilibre doit toûjours subsister sensiblement; quoi qu'à prendre le mot

as reciproques aux distances, B A, A D:
sons par exemple, que la distance, AD,
riple de la distance, A B, & que le
; B, ne soit que double du poids, D,
ilibre ne subsistera point, mais le
, D, doit descendre & faire monter le
, B.

l'on fait, OA, double de, BA, & qu'on
he le poids, D., au point, O, il est
par le second article que l'équilibre
ubsister; puisque les poids, B, D,
t reciproques aux distances, AB, AO;
ds, B, étant double du poids, D; de
que la distance, A O, est double de
ance, A B.

il est aisé de faire voir que la force
laquelle le poids, D, agit suivant,
lorsqu'il est au point, O, est sensi-
ent plus petite que la force avec la-
le même poids, D, agit suivant,
lorsqu'il est en D; puisque ces forces

ſenſible dans les forces reſpectives, à cauſe du peu de longueur de ces bras.

Mais ſi la force reſpective du poids, D, eſt plus grande ſenſiblement lorſqu'il eſt attaché au point, D, que lorſqu'il eſt attaché au point, O, il eſt manifeſte que le poids, D, doit deſcendre & faire monter le poids, B.

5°. Si l'on fait préciſion de la peſanteur de la balance & des fils, le poids que ſentira, *Fig.* 2. celui qui ſoûtient la balance par le centre, A, doit être égal à la ſomme des poids, B, D, pris enſemble & non au double du poids, B. Si par exemple le poids, B, peſe deux livres, & le poids, D, une; le poids que ſentira celui qui ſoûtient la balance ſera égal à trois livres & non à quatre livres. Car quoi que le poids, D, faſſe équilibre avec le poids, B, cependant ces deux poids ne ſeront pas portez vers le centre de la terre avec des forces égales; mais la force avec laquelle le poids, B, eſt pouſſé vers ce centre ſera toûjours double de la force avec laquelle le poids, D, ſera pouſſé vers le même centre; puiſque ces forces ſeront toûjours proportionnelles à leurs peſanteurs; & par conſequent la force avec laquelle le poids, B, eſt porté ſuivant, BE, ſera toûjours double de celle avec laquelle le poids D, eſt porté ſuivant, D F.

Or celui qui ſoutient la balance par le centre A, ne doit ſentir que les efforts avec

lesquels les poids, B, D, sont portez suivant les droites, B E, DF; puisqu'il est clair que ceux qui répondent aux déterminations, AB, DA, étant égaux & opposez, doivent être détruits: dont les efforts qui répondent aux droites, B E, D F, étant égaux sensiblement à la somme des poids, B, D, le poids que sentira celui qui soutient la balance, doit être égal à la somme des poids, B, D, & non au double de, B.

Si cette réponse avoit lieu, dira quelqu'un, celui qui soutient la balance par le centre, A, ne devroit pas sentir un poids égal à la somme des poids, B, D; puisque ces poids en agissant l'un contre l'autre perdent une partie de leur force ou de leur pesanteur, ainsi qu'on vient d'en demeurer d'accord.

Mais si l'on fait reflexion que les droites, BA, DA, comparées aux droites, BE, D F, sont tout à fait insensibles, on concevra aisément que les efforts qui répondent aux droites, B A, D A, comparez aux efforts qui répondent aux droites, B E, D F, sont tout à fait insensibles; & par consequent que celui qui soutient la balance doit sentir un poids sensiblement égal à la somme des poids, B, D; puisque ce qui en est détruit est tout à fait insensible.

Pour donner un nouveau jour aux propositions précedentes supposons que le triangle, B C D, represente un corps solide de telle grandeur que la droite AC, perpendi-

culaire sur, B D, soit égale à la dist
lieu où nous sommes au centre de la
supposons de plus que ce corps soi
ment disposé que la droite, BD, soi
lele à l'horizon, & que le point, C,
de au centre de la terre : si l'on
droites, B C M, D C I, & qu'on p
discretion sur la droite, AC, prolo
point, R, duquel on tire les droites
R I, paralleles aux droites, DC, B
avoir le parallelogramme, CIRM,
premiere figure, le côté, C M, s
au côté, C I ; mais dans la second
re le côté, C F, sera sensiblemen
ble du côté, C I, ainsi que je vai
trer.

Les droites, CB, CA, CD, sont se
ment égales ; donc les Angles,
ACD, sont sensiblement comme le
tes, BA, A D.

L'angle, RCM, est égal à l'angle
& l'angle, R C I, égal à l'angle,
Or ces angles étant insensibles ils so
siblement en même raison que leurs
ou les côtez opposez à ces angles
C M, est sensiblement à, C I,
D A, à B A ; ou ce qui est la même
C M, est sensiblement double de CI
les puissances appliquées aux extre
M I, sont sensiblement entre-elles
les côtez, C M, C I ; & par consequ
deux puissances tirent le point, C
vant la droite, ACR.

es angles, RCM, RCI, étant in-
s, ou comme nous avons dit aupa-
:s droites, BC, DC, étant sensible-
ralleles, les droites, C M, C I, se-
ssi sensiblement paralleles : donc
male, C R, étant sensiblement éga-
droites, C M, MR, prises ensem-
forces que les puissances, M, I, em-
nt à tirer l'une contre l'autre se-
ensibles ; & par consequent elles
: le point, C, suivant la droite,
avec une force qui sera sensiblement
trois.

n supposant, *Fig.* 2. au point, B,
s de deux livres, & au point, D, un
une livre, il est clair que ces deux
giront sur le point, C, de la même
: que les deux puissances, M, I :
s pousseront le point, C, suivant la
ACR, avec une force qui sera sen-
nt égale à trois livres : donc en fai-
écision de la pesanteur du corps,
le poids que sentira celui qui re-
ce corps au point, A, sera sensible-
gal au poids de trois livres.

laintenant on suppose une verge,
ue les mêmes poids, B, D, ne puis-
re courber sensiblement, il est ma-
que ces poids agiront sur le point,
verge, de la même maniere qu'ils
nt sur le point, A, du corps B C D:
faisant précision de la pesanteur
rge, celui qui soutiendra la balan-

ce par le centre, A, doit ſentir un poids qui ſoit ſenſiblement égal au poids de trois livres.

Mais ſi, AB, *Fig.*4. étant d'un pied l'on fait, AD, de trois, & qu'ayant tiré la droite, BCM, l'on tire du point, M, la droite, MP, égale à, MR, & parallele à, CS; & du point, P, la droite, PS, parallele, à MC; on aura le parallelogramme, CSPM, different du parallelogramme, CMRI, quoi que ces deux parallelogrammes ayent leurs côtez égaux. En appliquant au point M, une force comme deux, & au point S, une force comme un, le point, C, ſera tiré comme auparavant avec une force qui ſera ſenſiblement comme trois, mais ſuivant une droite, XCP, differente de, ACR; ainſi le point, X, ſe trouvant entre le point, D, & le centre, A, de la balance, il eſt viſible que le point, D, doit baiſſer & le point, B, hauſſer.

Et on montrera toûjours que lors qu'il y a équilibre, on ne peut augmenter le poids ou la diſtance d'un des bras de la balance, que la ligne ſuivant laquelle le point, C, eſt pouſſé, ne tombe ſenſiblement hors le centre, A, de la balance, & ne ſe trouve du côté qu'on a fait l'augmentation: car on ne peut augmenter le poids ou la diſtance d'un des bras, que les angles, ACO, ACD, ne deviennent ſenſiblement inégaux, quoi que très-petits en eux-mêmes; de même que les bras, AO, AD,

:nt sensiblement inégaux, quoi ayent aucune raison sensible aux CA, CO, ou CD.

RTICLE XVI.

'ELLES LITERAIRES, DE NAPLES.

rendrai compte aujourd'hui d'un -qui probablement n'est pas enco- squ'à vous : c'est un Recueil de di- ieces d'Eloquence & de Poësie dé- par les Ecoliers du grand College ites de Naples devant le Duc d'Es- itre Viceroi. Le Pere Caravita est de ces pieces ; sa modestie l'emi de les publier ; Mr. Caravita son pû souffrir qu'on retint dans l'obs- s éloges si justes & si vrais. Le zele Patrie est entré dans le dessein de avita : il a voulu qu'il restât à la un monument qui lui fit connoî- s florissant où les Lettres sont, à ar les soins de Mr. le Duc d'Esca- Recüeil est intitulé, *Problema Rhe- &c. Probleme de Rhetorique. Le- rite mieux les honneurs de la No- celui qui ne voit dans le passé suite d'Ayeuls illustres, ou celui ses actions s'assure pour l'avenir ire immortelle.*

Les Pieces qui composent ce Recüeil sont deux courtes Harangues, où le probleme est traité selon les deux opinions contraires. C'est sur Ciceron qu'on a pris le modelle du style de ces Harangues. Plusieurs Pieces de Vers, des Elegies, des Odes, des Epigrammes, suivent les deux Harangues entremêlées de quelques Eloges en style lapidaire, mais fort éloigné de l'enflûre de Thesauro, & dont la beauté ne consiste pas en jeux de mots. Nôtre Viceroi & ses illustres Ancêtres sont la matiere de ces Poësies: on y loue Vibius Paceccus qui sauva le fameux Crassus des fureurs de Cinna. Junius Julius Paceccus Tribun du parti de Cesar, qui par un stratageme heureux délivra Ulla assiegée par les enfans de Pompée. Ces deux illustres Espagnols ont transmis leur vertu avec leur sang & leur nom au Duc d'Escalone Jean Pacheco: sa moderation, sa pieté, sa prudence, sa vigïlance, sa bonté, sa vaste capacité, vertus si propres à un Viceroi, sont loüées chacune dans une Elegie. Mercure Pacheco Comte de Saint Istevan de Gormas, & Martien Pacheco Marquis de Moya ses fils ont leur part à ces Eloges. Une action du Viceroi qui fait le sujet d'une Epigramme, doit passer à la posterité la plus reculée, comme le rare exemple d'une liberalité vrayement Chrétienne. Le genereux Duc aprés avoir donné aux pauvres tout ce qu'il avoit d'argent sur lui, donna

son chapeau à un pauvre venu trop tard.

On donne dans la derniere des Inscriptions une loüange bien delicate au Sçavant Viceroi :

Cæteris summa laus Proregibus fuit,
Quod Gymnasia largis opibus erexerint:
Tibi verò gloria major
Quod litteras Gymnasiis Litteratos litteris alas.

La liberalité est d'un plus haut prix quand le bon goût regle ses profusions.

On sent assez que la solution du Probleme étoit aisée, quand on parloit devant le Duc d'Escalone : la conclusion de l'Ouvrage fait sentir cette solution, & découvre le but qu'on s'étoit proposé en proposant le Probleme.

Il est peu d'écrivains qui ayent autant de talent pour la Poësie que pour l'Eloquence : le Pere Caravita est de ce petit nombre. Ce seroit un Probleme plus difficile à soudre que le sien, que de demander, *si ses Vers approchent plus que sa prose de l'Elegance & de la perfection du siecle d'Auguste.*

Ne croyez pas au reste que Naples soit la seule Ville d'Italie, où l'Eloquence & la Poësie Romaine reprennent tout leur éclat: sans parler de Rome j'aurai d'autres exemples à vous citer. Ce que doit Rome à un Pape tel que Clement XI. Naples à un Vi-

cetoi tel que le Duc d'Escalone ; la Toscane le doit à son Prince. Les Jesuites du College de Cigognini fondê à Pistoie il y a huit ans par le Grand Duc Cosme III. aujourd'hui regnant, ont publié quelques Poësies sous ce titre :

Corona æstiva Cosmo III. Magno Hetruriæ Duci Regio patrono suo ante ferias autumnales dicata.

L'Epître dedicatoire ne cede point aux plus delicates de Manuce. Les Elegies, les Odes, les Epigrammes, toutes sur des sujets interessans, prouvent que le feu poëtique qui animoit les Horaces, les Ovides, les Catulles, se rallume dans l'Italie, l'Elegie sur le retour du Prince Gaston de Medicis, & la derniere intitulée, *Les vœux de la Toscane*, ont toutes les beautez de ce genre de poësie : l'Elegie sur la Nativité de Saint Jean Baptiste nous apprend une coûtume singuliere à la Toscane : le jour qu'on celebre cette fête, les Vassaux mangent avec leur Seigneur, & les Domestiques avec leur Maître.

DE ROME.

On a vû depuis quelques années paroître beaucoup de Methodes d'étudier la Theologie, la plûpart venoient de mains suspectes : on y décrioit la Scholastique,

on y loüoit, on y proposoit pour guides des Auteurs condamnez; sous prétexte de faire revivre l'antiquité, on y inspiroit par tout le mépris pour l'Eglise d'aujourd'hui, le dégoût des usages qu'elle autorise, l'amour de la nouveauté. Il étoit venu de Flandre & de France des Livres de cette espece, où le venin n'étoit pas fort déguisé: on en avoit composé en Italie, où le but que se proposoient les Auteurs étoit caché avec plus d'art, on y gardoit plus de mesure, & par là ils n'en étoient que plus propres à imposer aux jeunes Theologiens. Le Pere Francolini Jesuite a vû le mal, & il y a bien-tôt apporté le remede, il vient d'imprimer un in douze de 200 pages sous ce titre:

Tirocinium Theologicum, quo traditur Compendiaria Notitia Theologia Scripturalis, Theologia Scholastica, Theologia Polemica, Facultatis Canonica, Theologia Moralis, ac Theologia Mystica; omnesque harum Disciplinarum Tractatus, objecta, fundamenta pracipua recensentur. Et insuper Concilia Oecumenica, Pontifices, Patres, Patrum scripta genuina, Controversia fidei, Hareses, Propositiones damnata chronologicè proponuntur. Auctore Balthassare Francolino Societatis Jesu Theologo. Roma 1706. ex typographia Antonii de Rubeis, in Platea Cerensi. Superiorum facultate.

Instruction pour les Theologiens no-

vices, qui comprend une notice abregée de toutes les parties de la Theologie ; de la Theologie Positive, Scholastique, Polemique, Morale, & Mystique, & du Droit Canon : où l'on enseigne en combien de Traitez chaque partie est divisée, & quel en est l'objet propre, & sur quels fondemens elle est appuyée. On trouvera dans le même Livre des Catalogues dressez selon l'ordre chronologique, des Conciles generaux, des Papes, des Saints Peres, & de leurs Ouvrages legitimes, & des heresies. L'Auteur a encore ajoûté une Table des questions de controverse, & les propositions condamnées par les Souverains Pontifes depuis le Concile de Trente. Le Pere Ciccarelli Augustin, & le Pere Casselli Dominicain Reviseurs du Livre lui donnent de grandes loüanges dans leurs Approbations. Il est dédié à Monseigneur Albani neveu de sa Sainteté.

DE HAMBOURG.

Je continuë de vous faire part de ce que je trouve de plus curieux dans le Journal intitulé, *Nova Litteraria Germaniæ*, Nouvelles Litteraires d'Allemagne.

Le Bibliotheque du College de la Magdelaine à Breslau renferme d'excellens Manuscrits Persans & Turcs : les Manuscrits Persans les plus curieux, sont le Dictionnaire Persan & Turc intitulé, *Ni metu*

t l'Auteur est *Ni' met* fils d'*Ach-*
r fils de *Kazimubark*, de Rome-
, Castell & Menins, se sont beau-
is de cet excellent Dictionnaire.
tionnaire Arabe & Persan, & Per-
rc., appellé *Lut-fo-lla'hi bni ebi*
alimi, c'est le même que Pocox
belot appellent le Dictionnaire

b giohan ou *l'Histoire du monde*
an de l'hegire neuf cens soixan-
nze, c'est l'an de Jesus-Christ
cens soixante quatre.
gros Volumes de l'*Histoire de Ta-*
ou plûtôt *Timur Lenck*, *& de ses*
rs : l'Auteur né à Samarcande
Abdu Redsaki. Son Ouvrage four-
e grandes lumieres aux Géogra-
les parties de l'Asie les moins con-

estan c'est une Histoire des Maho-
depuis la naissance du faux Pro-
squ'au dixiéme siécle de l'hegire.
)uvrages des plus fameux Poëtes
, *Sadi Schirasi*, *Giami*, *Hafiz*, *La*
oy Gimschid, c'est un Roi de Perse
mé, & que les Auteurs de cette Na-
oposent pour Modelle aux Princes :
u plûtôt le Roman qui porte ce ti-
lu Poëte *Hegia Suleiman Sauvagi* :
s Manuscrits se distinguent parmi
nuscrits Turcs.
Megimco Lletaifi Fvemetleo tsfse
ier 1707. H.v

raïß, c'est à dire, *concours des choses excellentes, & naissance des choses elegantes*. Ce titre bizarre à la maniere des Orientaux ne donne gueres à connoître le dessein du Livre : l'Auteur s'est proposé de défendre le Mahometisme contre les objections des Juifs & des Chrétiens : il le fait avec beaucoup de subtilité, sans pouvoir cependant cacher la foiblesse de la cause qu'il défend.

Humaion Name, les miroirs des Princes, ou la maniere de les instruire par des fables & par des exemples.

On trouve encore dans la même Bibliotheque les Vers de *Fuzuli* Poëte celebre parmi les Turcs.

Jonas Conrad Schramme Theologien de Brunswick a entrepris la défense de la Cabale, il se flatte de la reconcilier avec la Philosophie d'Aristote. On doute que les Peripateticiens s'accommodent de cette réünion. Quoiqu'il en soit, *l'introduction à la Dialectique de la Cabale, Introductio in Dialecticam Cabbaligeticam*, que Mr. Schramme a mis au jour traite d'abord de l'origine de la Cabale; montre ensuite chez les Cabalistes comme chez Aristote deux especes de Disciples ; ceux qu'on admet aux secrets les plus profonds des Sciences qu'on enseigne, & ceux à qui on les cache. M. Schramme compare après les *Sepphirot* aux Categories d'Aristote ; enfin il explique l'artifice des propositions Cabalisti-

init par deux Chapitres sur les syl.
: & sur les sophismes.

avons du même Auteur plusieurs
:s entre autres *la Chronologie des*
raël rétablie, *Chronologia Regum*
restituta : il en reduit les difficul-
uinze doutes, & il apporte sur cha-
r réponses, l'une prise d'Abarbanel,
e qu'il a tirée de l'Ecriture: il pro-
mêmes éclaircissemens sur toutes
ultez de la Chronologie Sacrée. Il
imer à Helmstad l'an 1700. une
on de l'Apologie de Saül par Abar-
ou le fameux Rabin entreprend de
ce Prince homicide de soi-même,
Abarbanetis defensio autochiria.
.e Traducteur refute l'étrange Mo-
lo Cteur Juif avec beaucoup de soli-

Michel Heineceius a fait imprimer
stad l'Histoire de l'Histoire, *Histo-*
:oria, seu *de fatis studii historico-*
i apud Varias gentes Schediasma.
ier l'Histoire de la Ville Imperiale
ir.

Conrard Creilingius Philosophe de
e a fait imprimer un Traité sur la
:universelle, *Statera Universalis*:

Mr. Varignon a fait le fondement de sa nouvelle Mecanique, il prétend, dis-je, que cette loi s'étend à tous les phenomenes, qu'elle est d'usage dans l'Optique & même dans la Morale : sa Dissertation est partagée en deux Sections. Dans la premiere après l'explication des principes generaux, il applique à la lumiere sa loi isodynamique ; il compare la lumiere à un levier : il raporte à la froideur du Nord qui y rend le ciel plus pur, l'éclat extraordinaire dont brillent les étoilles en Suede, il défend contre les Cartesiens rigidement attachez à leur Maître la pensée de Bernoulli, qu'une mouche en remuant l'aîle remue tout l'Univers ; & il determine la quantité de mouvement qui revient à la terre de cette émotion universelle.

Dans la seconde partie il soumet toutes les sciences, toutes les professions, toute la vie à la loi isodynamique, & finit par une démonstration géometrique, de cette proposition : *Quand même il n'y auroit point d'enfer, l'impie par ses crimes se rendroit infiniment malheureux.*

Jean Heimreichius Medecin d'Eysenach a donné au public un Essai de Grammaire Hebraique, *Prodromus Grammaticæ Hebrææ facilioris.* Rien n'est si facile que d'apprendre à lire & à écrire l'Hebreu, si on en croît nôtre Auteur ; cinq heures au plus suffisent pour cela, si on a un bon Maître. Il faut que les bons Maîtres soient extrê-

t rares, car il n'eſt pas ordinaire
apprenne l'Hebreu même en cinq
La Methode du nouveau Grammai-
t commode, il ne veut pas qu'on
craſſe de l'étude longue & fatiguan-
préceptes ; après avoir jetté les
ır quelque Table, ſur celle des pro-
par exemple, il faut d'abord entrer
rcice, & n'apprendre les préceptes,
r l'uſage : en ſuivant cette methode
torze heures on apprendra ce qu'il
neceſſaire dans la Grammaire Chal-
& dans la Syriaque ; en ſorte qu'on
plus beſoin de précepteur pour avan-
is l'étude de ces langues, & même de
que Samaritaine. L'Auteur aſſure que
ntiment ſur la maniere d'apprendre
ngues Orientales eſt celui des per-
de toute l'Allemagne les plus ver-
ns cette étude, de M^rs. Eſdras Ed-
Tribechonius, Eranckius, Herman
er hard, dont il recommande la Gram-
Hebraique comme un chef-d'œuvre ;
us les Hebraiſmes doivent s'appren-
ot à mot ; en quoi ce me ſemble il
te un peu de ſa methode : mais que
-on pas en faveur d'un illuſtre ami ?
ary Guillaume Maier Imprimeur de
our ville Anſeatique de Weſtphalie va
r un Recueil des Ecrivains qui ont
de la Weſtphalie, en deux tomes in
Rerum Veſtphalicarum Scriptores an-
Le premier tome contient divers Trai-
on encore imprimez, du docte Henri

Hamelman sur les anciens peuples de Westphalie, la Geographie du païs, les Hommes Illustres qu'il a produits, les Genéalogies des familles considerables, l'Histoire de l'établissement de l'Heresie dans ces contrées : il contient encore l'Histoire des Ducs de Berg, des Comtes de Mark & de Ravensperg, les Chroniques de Munster, d'Osnabruck, & de Minden. Le second tome contient.

Rolevinck de Antiquorum Vestphalorum moribus.

Neuvaldus de antiquis Colonis Vestphalia.

Davidis Chitræi Oratio de Vestphalia.

Reineccius de Monumento Vitikindi Vestphali, & Angrivaria Regis.

Leuvoldi Nordhoff Chronicon Comitum de Marca & Altena, unde Duces Juliacenses, Clivenses, & Bergenses.

Hermanni Lerbeke Chronicon Schauvembergense.

Anonymi Chronicon Mindense.

Chronicon Monasterii in Lothen.

Chronicon Hamelense.

Meybom & alii de Idolo Vestphaliæ Herminsul.

Vita Herminii Cheruscorum Ducis.

Vita Dulichii & Bureni Vestphalorum.

Vita Vultgeri Comitum Herverdensium ultimi.

Catalogus Abbatum & Abbatissarum Herverdensium.

Ernest Casimir de Wasseibach est l'Editeur de ce Recueil glorieux à la Westphalie, & agreable à tous ceux qui aiment l'Histoire.

DE PONT-A-MOUSSON.

On prépare une nouvelle Edition de la Théologie de Maldonat. Les autres Editions sont venuës de mains trop suspectes pour qu'on pût s'y fier. On se servira utilement du beau Manuscrit que le Pere Hommey Augustin a donné aux Jesuites de cette Ville. C'est une nouvelle obligation qu'a le public à ce sçavant Religieux. C'est lui qui nous donne en quelque sorte la veritable Théologie de Maldonat, après nous avoir donné plusieurs Ouvrages des Peres, qu'il a tirez de la poussiere des Bibliotheques, où ils avoient échapé aux recherches des Curieux : peut-être attendoient-ils un Editeur aussi habile, aussi integre, aussi exact que le Pere Hommey.

DE PARIS.

Mr. de la Fontaine n'a pas traduit toutes les fables de Phedre. Il eût été à souhaiter, que ce grand Maître dans l'art de conter & d'instruire en amusant, nous eût donné la traduction entiere de l'Esope Latin, qui de tous les Auteurs est le plus propre à former l'esprit & le cœur des enfans, & à leur apprendre & le Latin & les principes de la Morale : l'étude leur en devient

plus facile & plus agreable, quand ils peuvent comparer aux Vers Latins des Vers François d'une égale beauté. Mr. Denise Professeur du College de Navarre zelé pour l'instruction de ses disciples a eu la hardiesse d'achever ce que M. de la Fontaine avoit commencé. Il vient de donner *le Supplement des fables du premier Livre de Phedre omises par M. de la Fontaine*. Il se vend *chez Guillau ruë Galande: c'est une brochure in douze de trente deux pages*. L'évenement justifie M. Denise, & prouve que sa hardiesse n'est pas temerité. On peut rester au-dessous de M. de la Fontaine & avoir un grand merite: c'est beaucoup faire que d'approcher de cette naïveté ingenieuse, de cette simplicité delicate, de cet art inimitable qui ne paroît point art, qui distingue de tout autre le modelle que M. Denise s'est proposé de copier. Le nouveau Traducteur de Phedre qui n'a en vûë que l'instruction des enfans, est souvent plus litteral, ce n'est pas un défaut. La premiere & la seconde fable qu'il nous donne avoient déja été traduites par Mr. de la Fontaine. Il a traduit de nouveau la premiere pour s'essayer, & la seconde parce que le Poëte François s'étoit trop écarté du Latin.

Il mourut ici le vint-huitiéme de Novembre de l'année passée 1706 une personne attaquée d'un mal assez rare. Deux mois avant sa mort il lui parut au bas de

ach une grosse tumeur qu'on jugea
schirre, & il fut depuis ce tems-là
ané de vomissemens presque conti-
il a souffert de grandes douleurs les
derniers jours de sa vie : un peu
que d'expirer il se trouva dans une
e tranquillité : après sa mort Mr.
ier Chirurgien distingué par son me-
uvert le corps : le foye, le pancreas,
entierement schirreux, la surface de
l'étoit aussi, le foye grossi conside-
ent étoit sec & dur, & ressembloit
nasse de plâtre roux du poids de neuf
, il pressoit l'estomach sur tout l'ori-
ferieur ; de maniere qu'il étoit im-
e que l'estomach fit ses fonctions
nbrane qui couvre le foye, & où ram-
nus les vaisseaux limphatiques de
artie n'ayant pû souffrir une exten-
cée s'étoit rompuë, & avoit repandu
ohe dans la capacité du ventre où
trouvé sept à huit pintes.
nalade étoit d'un temperament bi-
il avoit le teint olivâtre & les che-
ort noirs : cependant il étoit natu-
ent gai : comme il s'appliquoit à la
ition, le travail des Sermons & la
des voyages ont pû contribuer à
l, dont la veritable cause, à ce que
habile homme qui a eu soin de lui
t sa maladie, a été la mauvaise dis-
n du suc pancreatique, qui trop aci-

de, loin de contribuer par son mélange avec le chile à dépoüiller se suc de ses parties grossieres par une douce fermentation, l'a épaissi, & l'a chargé d'un levain qui a infecté le sang : le chile imparfait n'a pû circuler librement, il s'est arrêté, & en s'arrêtant, il a bouché les cribles des glandes du foye, & peu à peu l'obstruction est devenuë totale : l'éruption des vaisseaux limphatiques a achevé de dessecher le foye. On ne doit pas oublier que le malade prenoit beaucoup de Caffé avant son indisposition.

Les Auteurs du *Journal des Sçavans* promettent pour tous les mois un *Supplément de six feüilles* rempli non-seulement d'extraits, mais encore de dissertations curieuses. C'est un exemple qui nous apprend à redoubler nôtre zele & nôtre travail pour contenter le public : heureux si pour y réüssir nous avions les talens de ces Mrs. & les secours qu'ils tirent des lumieres & du goût de l'illustre Abbé, sous les yeux de qui ils travaillent. Nous prenons cette occasion pour déclarer que nous adoptons avec plaisir l'Apologie des Journalistes qui a paru dans le premier Article du 31e. Journal des Sçavans de l'an passé 1706 : elle est de main de Maître, nous avons tâché d'y apprendre nos devoirs, nous ne doutons pas que le public n'y ait appris à juger sainement du travail des Journalistes : les Au-

on est obligé de critiquer, y trou-
l'excellentes leçons. S'ils n'en pro-
s, nous ne leur opposerons de for-
: cette défense : où trouverions-
Apologiste plus équitable, plus
plus éloquent ?

F I N.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de Janvier 1707.

ARTICLE. I. *LA Vie de Saint Jerôme Prêtre Solitaire, & Docteur de l'Eglise, par Dom Jean Martianay de la Congregation de Saint Maur.* Page 3

ART. II. Sacra Themidis hispanæ arcana &c. C'est à dire, *Les Secrets de la Jurisprudence d'Espagne, où l'on expose l'origine, le progrès, la varieté du Droit & des Loix que l'on suit maintenant dans l'Espagne, mis au jour par Mr. de Frankenau Secretaire de sa Majesté Danoise.* p. 22

ART. III. *Les premiers Elemens des Sciences, ou Entrée aux Connoissances solides, en divers Entretiens proportionnez à la portée des Commençans, & suivis d'un Essai de Logique, par le R. P. Lamy Benedictin de la Congregation de Saint Maur.* p. 37

ART. IV. *Instruction spirituelle, & Pensées consolantes pour les Ames affligées, ou timides, ou scrupuleuses; traduites du Latin de Loüis Blosius Abbé de Lessies, avec quelques sentimens d'une Ame penitente tirez des Saints Peres,*

par le P. Jean Brignon de la Compagnie de Jesus. p. 51

Art. V. Thomæ Ravasini Parmensis Operum Poëticorum pars prior Sacra continens, & posterior continens Georgica & Miscellanea. *Poësies de M. Ravasini de Parme, premiere Partie sur des Sujets sacrez, & la derniere contenant ses Georgiques, & autres pieces diverses.* p. 57

Art. VI. *Explication physique & mecanique des effets de la Saignée par rapport à la transpiration, ou Traduction d'une These soutenuë aux Ecoles de Medecine à Paris, par Mr. Hecquet.* page 64

Art. VII. *La Sphere du Monde selon l'Hypothese de Copernic, présentée au Roi, décrite, démontrée, & comparée avec les Spheres, & les Systemes de Ptolomée, & Ticho-brahé, par M. l'Abbé de Vallemont.* p. 82

Art. VIII. *Dissertation sur le Droit d'Aubaine, par M. Emmanuel de Gama Avocat en Parlement.* p. 87

Art. IX. *La Vie de Spinosa tirée des Ecrits de ce fameux Philosophe, & du témoignage de plusieurs personnes dignes de foi qui l'ont connu particulierement, par Jean Colerus Ministre Luterien.* p. 94

Art. X. Poesie del Conte Pompeo di Montevecchio &c. *Poësies du Comte*

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de Janvier 1707.

ARTICLE. I. *LA Vie de Saint Jerôme Prêtre Solitaire, & Docteur de l'Eglise, par Dom Jean Martianay de la Congregation de Saint Maur.* Page 3

ART. II. Sacra Themidis hispanæ arcana &c. C'est à dire, *Les Secrets de la Jurisprudence d'Espagne, où l'on expose l'origine, le progrès, la varieté du Droit & des Loix que l'on suit maintenant dans l'Espagne, mis au jour par Mr. de Frankenau Secretaire de sa Majesté Danoise.* p. 22

ART. III. *Les premiers Elemens des Sciences, ou Entrée aux Connoissances solides, en divers Entretiens proportionnez à la portée des Commençans, & suivis d'un Essai de Logique, par le R. P. Lamy Benedictin de la Congregation de Saint Maur.* p. 37

ART. IV. *Instruction spirituelle, & Pensées consolantes pour les Ames affligées, ou timides, ou scrupuleuses; traduites du Latin de Loüis Blosius Abbé de Lessies, avec quelques sentimens d'une Ame penitente tirez des Saints Peres,*

par le P. Jean Brignon de la Compagnie de Jesus. p. 51

ART. V. Thomæ Ravasini Parmensis Operum Poëticorum pars prior Sacra continens, & posterior continens Georgica & Miscellanea. *Poësies de M. Ravasini de Parme, premiere Partie sur des Sujets sacrez, & la derniere contenant ses Georgiques, & autres pieces diverses.* p. 57

ART. VI. *Explication physique & mecanique des effets de la Saignée par rapport à la transpiration, ou Traduction d'une These soutenuë aux Ecoles de Medecine à Paris, par Mr. Hecquet.* page 64

ART. VII. *La Sphere du Monde selon l'Hypothese de Copernic, présentée au Roi, décrite, démontrée, & comparée avec les Spheres, & les Systemes de Ptolomée, & Ticho-brahé, par M. l'Abbé de Vallemont.* p. 82

ART. VIII. *Dissertation sur le Droit d'Aubaine, par M. Emmanuel de Gama Avocat en Parlement.* p. 87

ART. IX. *La Vie de Spinosa tirée des Ecrits de ce fameux Philosophe, & du témoignage de plusieurs personnes dignes de foi qui l'ont connu particulierement, par Jean Colerus Ministre Luterien.* p. 94

ART. X. Poesie del Conte Pompeo di Montevecchio &c. *Poësies du Comte*

TABLE.

Pompée de Montevecchio, dédiées à l'Eminentissime Cardinal Ottoboni. page 110

ART. XI. Miscellanea curiosa, beeing a Collection &c. *Mélange curieux, ou Recueil de plusieurs Traitez de Physique.* p. 115

ART. XII. *Retraite selon l'esprit & la Methode de Saint Ignace pour les Ecclesiastiques, par le R. P. François Nepveu de la Compagnie de Jesus.* p. 130

ART. XIII. *Explication historique d'une Inscription antique conservée dans la Ville de Nantes, par Mr. Moreau de Mautour.* p. 132

ART. XIV. *Explication d'une Medaille du bas Empire Grec.* p. 154

ART. XV. *Réponse du P. de la Maugeraye, aux Difficultez proposées sur la Balance.* p. 159

ART. XVI. *Nouvelles Literaires.* p. 171

De Naples. p. 174

De Rome. p. 176

De Hambourg. p. 183

De Pont-à-Mousson. ibid.

De Paris.

Fin de la Table.

par le P. Jean Brignon de la Compagnie de Jesus. p. 51

ART. V. Thomæ Ravasini Parmensis Operum Poëticorum pars prior Sacra continens, & posterior continens Georgica & Miscellanea. *Poësies de M. Ravasini de Parme, premiere Partie sur des Sujets sacrez, & la derniere contenant ses Georgiques, & autres pieces diverses.* p. 57

ART. VI. *Explication physique & mecanique des effets de la Saignée par rapport à la transpiration, ou Traduction d'une These soutenuë aux Ecoles de Medecine à Paris, par Mr. Hecquet.* page 64

ART. VII. *La Sphere du Monde selon l'Hypothese de Copernic, présentée au Roi, décrite, démontrée, & comparée avec les Spheres, & les Systemes de Ptolomée, & Ticho-brahé, par M. l'Abbé de Vallemont.* p. 82

ART. VIII. *Dissertation sur le Droit d'Aubaine, par M. Emmanuel de Gama Avocat en Parlement.* p. 87

ART. IX. *La Vie de Spinosa tirée des Ecrits de ce fameux Philosophe, & du témoignage de plusieurs personnes dignes de foi qui l'ont connu particulierement, par Jean Colerus Ministre Luterien.* p. 94

ART. X. Poesie del Conte Pompeo di Montevecchio &c. *Poësies du Comte*

Pompée de Montevecchio, dédiées à l'Eminentissime Cardinal Ottoboni. page 110

ART. XI. Miscellanea curiosa, beeing a Collection &c. *Mélange curieux, ou Recueil de plusieurs Traitez de Physique.* p. 115

ART. XII. *Retraite selon l'esprit & la Methode de Saint Ignace pour les Ecclesiastiques, par le R. P. François Nepveu de la Compagnie de Jesus.* p. 130

ART. XIII. *Explication historique d'une Inscription antique conservée dans la Ville de Nantes, par Mr. Moreau de Mautour.* p. 132

ART. XIV. *Explication d'une Medaille du bas Empire Grec.* p. 154

ART. XV. *Réponse du P. de la Maugeraye, aux Difficultez proposées sur la Balance.* p. 159

ART. XVI. *Nouvelles Literaires.*

De Naples. p. 171

De Rome. p. 174

De Hambourg. p. 176

De Pont-à-Mousson. p. 183

De Paris. ibid.

Fin de la Table.

MOIRES
POUR
ISTOIRE

ences & des beaux Arts.

par l'Ordre de Son Altesse
sime Monseigneur Prince
uverain de Dombes.

Février 1707.

Imprimerie de S. A. S.

TREVOUX,

Et se vendent à Paris,

N BOUDOT Libraire, Impri-
rdinaire du Roy, & de l'Acade-
iale des Sciences, Ruë S. Jaques
il d'Or près S. Severin.

---

ivilege & Approbation, 1707.

MOIRES

L'HISTOIRE

:iences & des beaux Arts.

Février 1707.

RTICLE XVII.

ICTIONS THEOLOGIQUES ırales sur le ſymbole, par feu icole, deux Tomes in 8°. A Pa-ez Charles Oſmont ruë Saint ıes 1706. *Tome premier, pages Tome* 2. *pages* 706.

E n'eſt pas ici un de ces Livres que l'avidité artifi-cieuſe des Libraires ſup-poſe à des Auteurs cele-In y reconnoît M Nicole au

la précision des idées, à la justesse des conclusions tirées quelquefois de principes assez douteux, enfin à la secheresse presque inseparable de cette exactitude géometrique, dont il fait profession ; on doit ajoûter, à une grande connoissance du cœur humain, & à une expression toûjours pure & toûjours delicate. Le Livre dont nous parlons n'est que la premiere partie d'une Théologie entiere. La seconde partie qui traite des Sacremens parut avant toutes les autres en 1700. La quatriéme sur l'Oraison Dominicale, la Salutation Angelique, & la Messe a paru cette année, peu de mois après celle-ci. Il ne reste que la troisiéme partie sur les Commandemens de Dieu, qui ne paroît pas encore, & que même on n'a pas promise dans les Préfaces des autres parties. On voit bien que Mr. Nicole a suivi l'ordre du Catechisme Romain. Son dessein a été de dégager la Théologie des subtilitez & des longueurs de l'Ecole, & de l mettre à la portée des gens du mon de, & de certains Ecclesiastiqu trop occupez pour s'engager da

udes profondes. Il a été au de-
ſon projet, & les Sçavans liront
tiers ſes Inſtructions, non pas
ne une ſimple explication du
ole, mais comme le Syſteme
logique d'un Auteur de repu-
n. L'Ouvrage eſt écrit en for-
e Dialogue : c'eſt la meilleure
ere de compoſer les Inſtruc-
: cette methode contribuë
coup à les rendre claires & pré-
.

premier Tome des deux où
explique le Symbole eſt diviſé
eux Inſtructions, une fort cour-
r le Symbole, & l'autre fort lon-
ſur le premier article du Sym-
. Dans la premiere l'Auteur,
s'arrêter aux ſcrupules de cer-
s Critiques, décide que le Sym-
e eſt veritablement l'Ouvrage
Apôtres : il remarque judicieu-
ient, que la diverſité qui ſe trou-
it autrefois dans les ſymboles de
erſes Egliſes à l'égard de l'ex-
ſſion de certains Articles, loin
favoriſer la fauſſe delicateſſe des
itiques prouve ſolidement l'opi-
on commune, *que les Apôtres ont*

composé le Symbole, quoique peut-être ils ne l'ayent pas écrit. Si le Symbole n'avoit été dressé par une autorité respectable à tous les Chrétiens, ces varietez seroient plus considerables, & l'on n'auroit pas vû dans toutes les Eglises un Symbole uniforme non-seulement quant à la substance, mais encore dans le nombre & l'ordre des Articles.

La seconde Instruction est un Traité de Dieu, où Mr. Nicole après avoir examiné les Attributs de la Divinité, s'attache à développer les Mysteres de la Trinité & de la Prédestination. Ce qu'il dit sur les Attributs est plus medité, & n'est pas moins clair, que ce qu'on en lit dans les autres Théologiens. Il explique sur tout avec une extrême netteté en quel sens les Peres, & principalement saint Augustin, ont dit si souvent, que Dieu étoit la verité & que la verité étoit Dieu.

Il faut concevoir, dit-il, 1°. Que Dieu a fait toutes les Créatures selon ses idées, & qu'ainsi ces idées qui sont l'être même de Dieu étant le modelle des Créatures, la verité des Créa-

tres dépend de leur conformité
vec ces idées, comme la verité de
ouvrage d'un ouvrier dépend de
conformité avec l'idée de cet ou-
rier ; & par consequent les idées de
Dieu sont la verité premiere & es-
entielle.

Il faut concevoir 2°. Que toute
verité quelle qu'elle soit, est connuë
de Dieu & subsiste en Dieu éternel-
lement par l'idée qu'il en a. Or cette
idée étant Dieu même, il s'ensuit
que Dieu est la verité, & que la veri-
té est Dieu. C'est dans ce sens que
Saint Augustin & d'autres Peres,
suivant le langage de l'Ecriture mê-
me, disent si souvent que Dieu est la
verité, que la verité est Dieu ; que
connoître, aimer la verité, c'est con-
noître, c'est aimer Dieu. C'est dans
ce sens qu'il faut entendre la dé-
monstration que Saint Augustin ap-
porte au commencement du second
Livre du libre arbitre : elle a beau-
coup de force quand on suppose les
principes de Platon, dont la Philoso-
phie étoit alors la plus commune &
la plus autorisée : prétendre que
dans les Ecrits des Peres & dans l'E-

criture, les mots de verité, de ſageſſe, de juſtice, de charité, ſe prennent toûjours dans un ſens abſtrait, ſeroit un mécompte viſible. Cette bizarre ſuppoſition engageroit dans des erreurs monſtrueuſes : mais le contraire eſt évident.

Rien n'intereſſera plus les Lecteurs qu'un Extrait fidelle des ſentimens de Mr. Nicole ſur la ſcience de Dieu, le peché originel, la prédeſtination, la grace efficace, la grace ſuffiſante, la poſſibilité ou l'impoſſibilité de ſe ſauver où ſont les reprouvez, & la mort de JESUS-CHRIST pour tous les hommes.

De la Science moyenne.

Mr. Nicole ne pouvoit manquer de rejetter la ſcience moyenne, & il a crû en avoir renverſé les fondemens en montrant qu'elle ne peut avoir d'objet. „Comment Dieu, demande Mr. Nicole, connoît-il les „ évenemens qui ne ſeront point, „ mais qui ont pû être ſuppoſé telles „ & telles conditions ? C'eſt ce qu'on appelle en Théologie *les futurs conditionnels*. A cette queſtion il répond, que ſi ce ſont des évenemens neceſ-

Dieu les connoît dans leur
; ainsi il connoit que si un juste
oit en état de grace il seroit
: si ce sont des évenemens li-
& contingens, il les connoît en
'ils ont de verité; & comme la
é est qu'ils ne seront point, il
oît qu'ils ne seront point, com-
est vrai qu'ils peuvent être : il
oît qu'ils peuvent être, selon
gré de possibilité que ces éve-
ns ont ; mais il ne connoît pas
seront, telle & telle condition
osée, parce que cela n'a point
rité. Cette Doctrine de l'Au-
ne peut s'accorder avec la ré-
: que Dieu fait à David, chapi-
xiij. du premier Livre des Rois.
wid fuyant Saül s'étoit retiré à
; mais il se défioit de la fidelité
abitans : il demande à Dieu si
eilites ne le livreront point à
, en cas que Saül attaque la Vil-
Dieu répond *ils vous livreront à*
: David sort de Ceila & se souf-
à la perfidie des Ceilites. On
les amis de feu Mr. Nicole d'ex-
er dans ses principes cet Ora-
du vrai Dieu. Dieu ne répond

point, *ils ne vous livreront pas, car vous ſortirez de leur Ville* : ils ne répond pas, *il eſt poſſible qu'ils vous livrent ſi Saül marche contre eux* : c'eſt cependant tout ce que Dieu pouvoit répondre, c'eſt tout ce qu'il connoiſſoit, ſelon Mr. Nicole : il ne connoît rien autre choſe des futurs conditionnels, ſi non qu'ils ſont poſſibles, & qu'ils ne ſeront pas : il ne connoît pas qu'ils ſeront, telle & telle condition ſuppoſée, parce que cela n'a point de verité. Nôtre Auteur préoccupé contre la ſcience moyenne n'a pas vû les conſequences de ce qu'il avançoit : il n'auroit eû garde d'avoüer que cet Oracle de Dieu, *les Ceilites livreront David, ſi Saül vient aſſieger Ceila*, n'a aucune verité non plus que ſon objet, & qu'il ne répond à aucune connoiſſance qui ſoit en Dieu. Si cet Oracle a pour objet une verité connuë de Dieu, ce qu'on ne peut nier ſans impieté, Dieu connoît donc que certains évenemens ſeront, telle & telle condition ſuppoſée. Voilà l'objet de la ſcience moyenne à couvert de la déciſion précipitée de Mr. Ni-

cole. C'est dommage qu'il ait été prévenu contre cette science : elle lui auroit épargné le fâcheux aveu de l'impossibilité d'expliquer comment Dieu connoit les pechez des Anges & des hommes qui dépendent de leur liberté, & dont il ne peut pas être cause : Dieu les voit, dit nôtre Auteur fort embarrassé à s'expliquer sur ce point, Dieu les voit *d'une maniere inconcevable qu'on appelle les voir dans son éternité.*

Du Peché originel.

Nous allons d'abord rapporter tout de suite la Doctrine de Mr. Nicole, & nous y ajouterons ensuite une seule Remarque.

„ *D.* Doit-on croire que la vo„lonté de tous les hommes ait été „renfermée dans celle d'Adam par „une espece de pacte, & que Dieu „impute à la posterité d'Adam le „peché qu'il a commis en vertu de „ce pacte ?

„ R. Il y en a qui expliquent ain„si le peché originel ; mais il sem„ble plus solide de dire, que Dieu

„ n'impute à la posterité d'Adam, „ que ce qui est effectivement en „ elle, & qui la rend réellement „ coupable ; & qu'ainsi le peché „ d'Adam n'est imputé aux enfans „ d'Adam, qu'en tant qu'il est passé „ à eux, & qu'il les rend réellement „ ennemis de Dieu.

„ D. Comment le peché d'Adam „ a-t'il pû passer à ses enfans ?

„ R. Il ne faut pas prétendre „ qu'on puisse donner beaucoup de „ lumiere sur une chose si incom- „ prehensible. Voici ce qu'on en „ peut dire de plus probable.

„ L'experience fait voir que les „ inclinations des peres se commu- „ niquent aux enfans, & que leur „ ame venant à être jointe à la ma- „ tiere qu'ils tirent de leurs parens, „ elle conçoit des affections sembla- „ bles à celles de l'ame de ceux dont „ ils tirent la naissance : ce qui ne „ pourroit être si le corps n'avoit „ certaines dispositions, & si l'ame „ des enfans n'y participoit, en con- „ cevant des inclinations pareilles à „ celles de leurs peres & de leurs „ meres, qui avoient les mêmes dis-

ions de corps. Cela ſuppoſé
it concevoir qu'Adam en pe-
t ſe précipita avec une telle
tuoſité dans l'amour des créa-
, qu'il ne changea pas ſeule-
t ſon ame, mais qu'il troubla
onomie de ſon corps, qu'il y
ima les veſtiges de ſes paſ-
, & que cette impreſſion fut
iment plus forte & plus pro-
e, que celles qui ſe font par
echez que les hommes com-
ent preſentement. Adam de-
donc par là incapable d'en-
lrer des enfans, qui euſſent le
s autrement diſpoſé que le
De ſorte que les ames étant
es au moment qu'elles ſont
es à ces corps corrompus, elles
ractent les inclinations cou-
es aux traces & aux veſtiges
imez dans ces corps. Et c'eſt
qu'elles contractent l'amour
inant des créatures, qui les
ennemies de Dieu.

Mais pourquoi les ames qui
des ſubſtances ſpirituelles,
ractent-elles certaines incli-
ons à cauſe de certaines diſpo-
ns de la matiere?

„ R. On peut, pour expliquer „ cela, ſuppoſer que Dieu en for- „ mant l'être de l'homme par l'u- „ nion d'une ame ſpirituelle avec „ une matiere corporelle, & vou- „ lant, que les ames tiraſſent leur „ origine d'un ſeul, avoit établi ces „ deux Loix qu'il jugea neceſſaires „ pour un être de cette nature. La „ premiere que le corps des enfans „ ſeroit ſemblable à celui des peres, „ & auroit à peu près les mêmes im- „ preſſions, à moins que quelque „ cauſe étrangére ne les alterât. La „ ſeconde que l'ame unie au corps, „ auroit certaines inclinations, lorſ- „ que ſon corps auroit certaines im- „ preſſions. Ces deux Loix étoient „ neceſſaires pour la propagation du „ genre humain, & elles n'euſſent ap- „ porté aucun préjudice aux hom- „ mes, ſi Adam en conſervant ſon „ innocence eut conſervé ſon corps „ dans l'état auquel Dieu l'avoit „ formé; mais l'ayant alteré & cor- „ rompu par ſon peché, la juſtice „ ſouveraine de Dieu, infiniment „ élevée au deſſus de la nôtre, n'a „ pas jugé qu'elle dût pour cela

er les Loix établies avant le
: & ces Loix subsistant Adam
imuniqué à ses enfans un
corrompu ; & les ames join-
ce corps ont contracté ces
itions corrompuës.
Comment doit-on conce-
cet amour dominant de la
ire que l'ame contracte lorf-
e eft jointe à des corps qui
ent d'Adam ?
On le doit concevoir com-
i conçoit la grace justifiante
es enfans baptizez. C'est-à-
ue comme l'ame des enfans,
grace qu'elle reçoit, est ha-
lement tournée vers Dieu,
ime de la maniere que les
aiment Dieu durant le som-
de même l'ame des enfans,
:tte inclination qu'elle con-
:, devient habituellement
ée vers la créature, comme
a derniere fin, & l'aime com-
s méchans aiment le monde
nt qu'ils dorment : car il ne
as s'imaginer que nos incli-
is perissent par le sommeil :
changent seulement d'état ;

„ & ces inclinations ſuffiſent pour
„ rendre les uns juſtes, quand elles
„ ſont bonnes, & les autres pecheurs,
„ quand elles ſont mauvaiſes.

„ *D.* Puiſque la concupiſcence
„ demeure dans les baptizez le pe-
„ ché originel y demeure donc
„ auſſi?

„ *R.* Nullement : car la concu-
„ piſcence ne fait que le materiel
„ du peché originel. C'eſt la domi-
„ nation de la concupiſcence, ou
„ plûtôt le conſentement habituel
„ de l'ame à la concupiſcence, par
„ laquelle elle préfere la créature
„ à Dieu qui fait le formel : ce con-
„ ſentement enfermant l'averſion
„ de Dieu, & la privation de la rec-
„ titude & de la juſtice originelle.
„ Or la concupiſcence demeure bien
„ dans les baptizez, mais ſon Empire
„ n'y demeure pas : c'eſt-à-dire que
„ l'ame n'y conſent plus habituelle-
„ ment ; parce que Dieu verſe dans
„ l'ame un autre amour, qui ſe rend
„ maître de l'ame : ainſi le peché
„ originel y eſt vraîment détruit,
„ parce qu'il conſiſte dans le conſen-
„ tement habituel à la concupiſ-
„ cence.

Voilà un Systême specieux, & ont les nouveaux Philosophes seroit charmez. Une seule Reflexion suffit pour en démontrer la fausseté : suivant les principes qu'on vient de lire, il faut soutenir que le peché originel revit dans les personnes baptizées qui perdent la grace par un peché mortel ; puisqu'il est certain qu'alors la concupiscence domine dans l'ame du pecheur, & qu'on y trouve *ce consentement habituel à la concupiscence*, qui, selon nôtre Theologien Philosophe, est la forme du peché originel : n'avoüe-t'il pas que les méchans aiment le monde même en dormant, & ne se sert-il pas de cet amour habituel pour expliquer la domination de la cupidité dans les enfans ?

Sur la Predestination.

On ne peut montrer plus de zele qu'en fait paroître nôtre Auteur pour établir & pour défendre la Prédestination gratuite. On auroit tort de croire qu'il en veut à de certains Theologiens odieux à ses amis.

Il convient qu'il est peu import
de sçavoir si la Prédestination à
gloire précede ou suit la prévis
des merites, pourvû que l'on av
avec Vasqués & Amico Théo
giens Jesuites, que Dieu par
amour gratuit & particulier, d
ne à certains d'entre les hom
des graces qui ont infailliblem
leur effet, & qui les conduisent c
tainement au salut, lesquelles il
destine point aux autres. C'en
assez, à ce qu'il assure, pour
la Prédestination soit gratuite,
pour qu'on puisse attribuer le s
à la préference que Dieu a faite
ceux qu'il choisit à ceux qu'il
choisit pas. Mr. Nicole paroît a
peu lû les Theologiens Jesuites
auroit dû citer Molina, Ruiz,
lentia, & tous ceux qui défendi
la cause des Jesuites dans les C
gregations *de auxiliis*. Il n'en
même aucun qui n'avoüe que I
par un amour gratuit prépare à
tains d'entre les hommes des gra
qu'il prévoit infailliblement de
être efficaces, & qui conduiront
tainement au salut ceux à qui I

tine, lesquelles il ne prépare
aux reprouvez. Voilà donc
icole qui d'accord avec les Je-
sur la Prédestination gratuite,
üe toutes les clameurs de son
sur cet article. Le voilà bien
é à son cher Maître Mr. Ar-
: il lui est encore plus contraire
Grace.

Sur la Grace efficace.

faut concevoir, dit nôtre Au-
t, l'operation de la Grace sur
olonté de l'homme, comme
conçoit celle de toutes les pas-
s humaines, qui ont des effets
illibles sur la volonté; comme
conçoit que l'amour de la vie
duit infailliblement dans tous
hommes, qui n'ont pas l'esprit
ıblé par quelque folie ou par
lque passion extraordinaire une
nité d'effets; comme par exem-
, de ne se faire pas mourir de
1, de ne se pas percer le cœur,
ie se pas empoisonner, de ne se
précipiter, de ne se faire pas
er par un chariot qui court;

„ à un avare une succession
„ facile, legitime, & qui n'a
„ d'honorable.

„ D. Quoi qu'il soit rar
„ resiste à ces sortes d'amo
„ de passions dominantes ;
„ ve néanmoins quelque fo
„ y resiste effectivement pa
„ nes phantaisies extraor
„ Ainsi il s'en est trouvé qu
„ fait mourir de gayeté de c
„ sans grande passion ; en p
„ il arriver de même à la Gr

„ R. Il pourroit aussi ve
„ l'ésprit des phantaisies, &
„ dans le cœur des passion
„ roient rejetter la Grace : m
„ empêche ces phantaisies &

s objets qui pourroient ex-
es phantaisies & ces paf-
& faisant ainsi que l'amour
ispire ne soit pas combattu
s passions aussi fortes que
our.
oit dans cette explication de
de la Grace, que les plus
sprits ont de la peine à se dé-
idées dont ils ont été for-
prévenus. Mr. Nicole con-
de la fausseté & du danger
ferme l'erreur de la Grace
le, n'a pû renoncer tout-à-
rincipe de cette erreur. Ac-
é à concevoir la volonté
une balance que l'amour le
t fait pancher de son côté, il
le cette idée la necessité des
nens de la volonté, sans re-
re que cette necessité entre
llement dans le Systême de la
iscence & de la charité, tour à
minantes, & que tout le venin
esie Jansenienne est renfer-
cette maniere de concevoir
ations de la volonté. Nôtre
gien n'a pû changer tout-à-
lées, il les a seulement un peu

reformées. S'il parle encore comme ses maîtres, il ne pense plus comme eux : & ce seroit lui faire une injustice que de le juger sur certaines expressions qui lui sont communes avec les Défenseurs de la Grace necessitante, quand il s'explique si souvent & si nettement sur le pouvoir de resister à la Grace la plus efficace, & sur le pouvoir de consentir aux Graces ausquelles on ne consent pas. Il est vrai qu'il soutient que ce pouvoir de resister au Graces efficaces, & de consentir aux Graces suffisantes ne va jamais jusqu'à l'effet : mais il proteste par tout qu'il ne tient qu'à la volonté de se servir d'un pouvoir qu'elle a veritablement. Il fait sur cela une question qu'on peut regarder comme une objection considerable contre son Systême : comment sçait-on, demande-t'il, que la volonté peut consentir aux Graces qui ne sont pas efficaces de leur nature, puisqu'elle ny consent jamais ? on le sçait, répond-il, par un sentiment interieur qui nous en persuade : chacun sçait qu'il peut se précipiter s'il vouloit, & person-

craint en soi ce pouvoir, par-
'il sçait bien qu'il ne le vou-
as. Il en est de même des Gra-
nerales : l'homme destitué des
rs speciaux sent qu'il y pour-
onsentir, & n'y consent jamais.

la Grace suffisante & generale.

est sur cet article plus que sur
autre, que Mr. Nicole contre-
s anciens Amis sans aucun mé-
ment : [a] il admet dans les re-
vez des graces generales qui
rent leur entendement jusqu'à
que degré, qui échauffent leur
nté, & la rendent proportion-
l'accomplissement des précep-
en lui donnant un principe sur-
rel des bonnes actions : [b] il as-
que ces graces donnent un ve-
le pouvoir d'agir, & qu'il n'y
e la resistance de la volonté &
attachement opiniâtre à la créa-
qui empêche ces graces d'a-
leur effet, & qu'en ce sens elles
tres-suffisantes, il ne veut pas
l'on confonde ces graces avec

[a] *age* 334. [b] *Page* 339.

les graces suffisantes des Thomistes. La Grace suffisante est selon lui quelque chose de plus que la Grace suffisante des Thomistes : car ces Théologiens, c'est toûjours lui qui parle, supposent que la volonté de l'homme a naturellement besoin d'une motion efficace pour vouloir le bien. Ainsi ceux qui n'ont que leur grace suffisante sont privez d'une chose necessaire pour agir : mais ceux qui ont les graces dont je parle, dit-il, n'ont besoin pour agir que de leur volonté. Il conclut que la Grace suffisante telle qu'il l'admet, comprend celle des Thomistes & quelque chose de plus, c'est-à dire *l'exclusion d'un besoin naturel d'une autre grace pour agir.* Que la verité a de pouvoir sur un esprit droit ! Voila le plus solide Ecrivain du parti Jansenilte, ennemi déclaré des Jesuites, ramené par la seule force de la verité au sentiment que les Jesuites ont défendu dans les fameuses Congregations *de auxiliis.* *L'exclusion du besoin naturel d'un autre secours pour agir avec la grace suffisante* est le veritable point de la Dispute

Dispute des Jesuites & des Dominicains.

On ne peut s'exprimer plus fortement que fait nôtre Auteur sur l'universalité de la Grace suffisante : il adopte la pensée de Saint Hilaire, que le Verbe de Dieu est à la porte de nôtre cœur, qu'il y frappe, & qu'il y veut toûjours entrer; mais que nous lui en fermons l'entrée, *Stat ad ostium Verbum Dei & pulsat ostium animæ nostræ... vult ergo semper introïre sed à nobis ne introëat excluditur.* Il cite Saint Ambroise qui dit que la Grace ne cesse point de frapper à la porte de chacun, *nec pulsare interim cessat ad ostia singulorum.* Saint Augustin, Saint Jerôme, Saint Isidore, Saint Bernard, Saint Paulin, Saint Ephrem, lui ont fourni des passages décisifs pour prouver que Dieu ne laisse personne sans grace, qu'elle ne manque à personne, qu'elle est exposée à tous ceux qui en veulent joüir. On voudroit en vain inferer delà qu'elle est naturelle, puis qu'elle est aussi commune que la nature : cette foible

objection n'arrête pas l'Auteur, il la détruit sans peine.

Aprés ce que nous venons de dire, il est presque inutile de montrer qu'il est Catholique sur le dogme de la volonté que Dieu a de sauver tous les hommes, & sur la mort de Jesus-Christ pour chaque homme en particulier. Nous remarquerons seulement, qu'il observe avec soin le peu d'exactitude de la comparaison qu'on fait de la volonté qu'à Dieu de sauver tous les hommes, & de la volonté qu'à souvent un Juge de sauver les coupables qu'il condamne. Il trouve une grande difference entre le reprouvé & le coupable qu'un Juge voudroit sauver : le coupable ne peut plus faire par sa volonté qu'il ne soit pas coupable : au lieu que le reprouvé peut obtenir le salut par sa volonté. Il n'y a pas, selon Mr. Nicole, moins de difference entre la velléité du Juge & la volonté de Dieu ; puisque la velléité du Juge ne procure au coupable aucun moyen de se sauver, & que la vo-

Dieu procure aux reprou-
moyens de se sauver, qui
qu'il n'y a que la volonté
mes qui en empêche l'effet.
ur est aussi Catholique dans
ition du Dogme de la mort
-CHRIST pour tous les hom-
s exception, il en a trouvé
belles preuves dans les Li-
Saint Augustin, lûs dans eux-
& non plus dans l'Ouvrage
nius.
hangement de Mr. Nicole
aux Jansenistes opiniâtres
d sujet d'utiles reflexions :
uvent se cacher qu'il a été
ferme appui de leur Secte :
ité de son esprit est connuë :
ssion, nul interêt n'a contri-
on changement : son cœur
euré attaché au Parti long-
rès que son esprit a été dé-
La verité seule a triomphé
éventions & de ses engage-
lle n'en a triomphé que peu
e progrés de lumiere est sen-
and on lit ses Ouvrages dans
qu'il les a composez. Il se
rracher ses erreurs avec pei-

ne, & jusque dans son dernier Ouvrage il a retenu quelques-uns de ses principes, & beaucoup de son ancien langage : c'est donc la seule force de la verité qui l'a contraint de se former un Systeme de la Grace, directement opposé à celui de Jansenius. Ce Systeme est parfaitement expliqué dans un Traité de la Grace composé exprès par Mr. Nicole. Celui qu'on sçait en être le dépositaire le supprime depuis plusieurs années à la priere des amis de Mr. Arnauld. L'infidelité de l'ami de Mr. Nicole ne peut être approuvée : le zele des amis de Mr. Arnauld devoit exciter le sien. Quoi qu'il arrive, les amis de Mr. Arnauld auront tort, s'ils publient ce qu'il a écrit contre le Traité de Mr. Nicole. On sentiroit trop dans cette refutation, quelle part a eu Mr. Nicole dans les Ouvrages les plus estimez de son ami ; & la difference de Mr. Arnauld écrivant avec Mr. Nicole, d'avec Mr. Arnauld écrivant contre Mr. Nicole frapperoit trop les yeux.

La bonne foi du dernier a éclaté dans d'autres matieres que celles

de la Grace. On ſçait que le Quietiſme n'eſt que la concluſion naturelle des principes du Janſeniſme. Les premiers Chefs du parti, Duverger, Hauranne Abbé de Saint Cyran, & le Pere Seguenot, avoient tiré les concluſions de leurs principes, & débité ſur l'oraiſon & la vie ſpirituelle des erreurs condamnées depuis dans Molinos, & déja condamnées plus d'une fois. Barcos Abbé de Saint Cyran étoit dans les ſentimens de ſon oncle, & les répandoit avec ſoin. Mr. Nicole oſa ataquer le Quietiſme regnant dans ſon parti, & il en arrêta le progrés parmi les Janſeniſtes. C'eſt à cette occaſion qu'il compoſa ſon excellent Traité de l'Oraiſon : il attendit la mort de ſon Adverſaire pour le faire imprimer, toûjours aſſez penetrant pour reconnoître la verité, jamais aſſez ferme pour rompre avec ceux qui la combattoient.

Le ſecond Tome des Inſtructions contient en onze Inſtructions l'explication d'onze Articles du Symbole, & peut paſſer pour un Traité de l'Incarnation, & pour un Traité

de l'Eglise; pleins cependant de reflexions morales tirées des Dogmes à mesure qu'on les explique.

ARTICLE XVIII.

SUITE DU LIVRE INTITULÉ, Miscellanea curiosa &c. *Pag. 252. Le Barometre de Mer de Mr. Robert Hooks, publié par ordre de la Societé Royale, par Mr. Hallay.*

ON ne doute pas que les Barometres ne fussent d'une très-grande utilité sur Mer; mais la moindre agitation du vaisseau mettant le vif argent dans un mouvement presque continuel, y rend l'usage des Barometres communs impraticable. Plusieurs personnes de divers païs se sont appliquez à trouver le moyen de suppléer à ce défaut; mais l'on peut dire que Mr. Hooks est le seul des Anglois qui y ait réüssi. Il y a quelques années qu'il presenta son nouveau Barometre à la Societé Royale, qui l'ayant fait examiner, en trouva l'invention si curieuse & si facile, qu'elle

ordre à Mr. Hallay d'en don-
xplication au public.
Barometre de Mr. Hooks con-
deux Thermometres, la figu
fait comprendre la constru-
A B est un Thermometre
un rempli d'esprit de vin,
'extremité est seellée herme-
nent : C D represente un an-
Thermometre. La rarefaction
ondensation de l'air renfermé
boule C, fait voir les degrez
id & du chaud : car à propor-
ue la chaleur rarefie l'air qui
tenu dans cette boule, la li-
descend dans le tube : & au
ire quand l'air est condensé
froid, la liqueur doit monter
e même tube.

a long tems qu'on ne se sert
le ce Thermométre, l'expe-
y ayant fait remarquer plu-
défauts. L'inégalité du poids
mosphere, jointe aux effets de
leur de l'air, cause souvent
fference considerable dans l'é-
on de la liqueur, lors même
temperature de l'air, par rap-
u froid & au chaud, demeure

la même : car quand le poids de L'atmosphere est assez grand pour faire monter le vif argent dans le Barometre commun d'un demi pouce, ce même poids de L'atmosphere doit faire monter à proportion la liqueur contenuë dans la boule D. Et par consequent on croira le froid augmenté, quoi qu'il soit demeuré le même. Au reste la liqueur contenuë dans le Thermometre C D, doit monter bien plus haut, que ne fait le vif argent dans le Barometre commun ; & le poids de l'Atmosphere que nous supposons assez considerable pour faire monter le vif argent d'un demi-pouce, doit necessairement faire monter la liqueur en C D, de plusieurs pouces.

Le Thermometre A B, n'est point sujet à ces inconveniens : il est seellé hermetiquement au bout A, & par consequent le poids de l'Atmosphere n'y peut causer aucun changement. Cela supposé il sera facile de concevoir l'invention du Barometre de Mer.

Il faut d'abord diviser la longueur du tube A B en plusieurs par-

égales, par exemple en cent:
ıe partie sera marquée à côté
be, comme on le peut voir dans
ure A B: lorsque vous verrez
f argent dans le Barometre
nun à 29 pouces & ½, mesure
gleterre, qui est sa situation la
ordinaire, vous remarquerez
elle hauteur monte l'esprit de
dans le Thermometre A B;
osez au chiffre 30. Prenez garde
ıême tems jusqu'où monte la
ur en C D; supposons qu'elle
te jusqu'à la lettre X: vous y
rez vis à vis le chiffre 30, qui
nd à la hauteur de l'esprit de
lans le Thermometre A B. Alors
pourrez ou appliquer une éga-
aleur aux deux boules B & C,
i vous voulez vous pourrez at-
re qu'il se fasse un changement
iderable dans la chaleur de l'air,
ıe le vif argent dans le Baro-
e commun soit à 29 pouces &

en C D; ſuppoſez à la lettre Z
tez y le chiffre 70, qui mar
hauteur de l'eſptit de vin
Thermometre A B: diviſez l
qui eſt entre 30 & 70 en qu
parties égales: continuez ces
depuis 70 juſqu'au bas, 100
puis 30 juſqu'au haut, 0.

Cela fait il eſt certain
deux Thermometres diviſez
parties égales, marqueroien
jours le même degré de chau
peſanteur de l'air étoit la
qu'au tems des deux obſerv
lorſque les Thermometres
graduez.

S'il arrive donc que ces Th
metres ne s'accordent point,
que la difference vienne de
ſanteur de l'air: Car ſi le p
eſt plus grand qu'au tems de
obſervations, il doit faire mo
liqueur en C D, plus haut
chiffre qui répond à la haut
l'eſprit de vin en AB; ſi le po
moindre la liqueur deſcendr
bas que ce chiffre.

Mais pour connoître exact
combien le poids de l'air e

grand ou plus petit qu'il n'étoit au tems des obſervations ; quand vous verrez le mercure monté dans le Barometre commun d'un demi pouce, c'eſt à dire de 29 pouces & ½ juſqu'à 30, remarquez combien la liqueur en C D, monte plus haut que le chiffre qui répond à la hauteur preſente de l'eſprit de vin en A B : cette difference répondra préciſément au changement d'un demi-pouce dans la hauteur du vif argent dans le Barometre commun. Tranſportez alors cet eſpàce que je ſuppoſe égal à E F ſur une plaque de cuivre E L, qui doit être tellement attachée à côté de C D, qu'on puiſſe la hauſſer & la baiſſer : vous aurez par-là une eſpece de regle ou d'échelle, par le moyen de laquelle on pourra voir en un inſtant à quel degré eſt le mercure dans le Barometre commun : car avançant la plaque de cuivre E L, juſqu'à ce que le point F ſoit vis à vis du chiffre de C D, qui répond à la hauteur de l'eſprit de vin en A B. Suppoſons que cette hauteur en A B ſoit à 55 : ſi la liqueur en C D eſt en même tems à 55, Le

poids de l'air eſt le même qu'il étoit dans le tems que l'on a fait la graduation; & par conſequent le vif argent dans le Barometre commun eſt à 29 pouces & ½ : mais ſi la liqueur eſt plus haute en C D, par exemple vis avis de E, alors le poids ſera plus grand d'un demi pouce, & par conſequent le vif argent ſera à 30 pouces.

Que ſi la liqueur n'eſt que vis à vis de L, alors le vif argent ne ſera monté qu'à 29 pouces. Si la liqueur monte plus haut que E, ou deſcend plus bas que L, le vif argent ſera monté ou deſcendu dans le Barometre commun plus d'un demi-pouce. Il ſera facile de connoître au juſte cette difference en appliquant deux fois à C D l'échelle E L.

Dans ces ſortes de Barometres les ſections qui répondent à un pouce de vif argent ſeront plus grandes ou plus petites, à proportion de la grandeur de la boule C, ou de la petiteſſe du tube où eſt la liqueur : On peut même augmenter ces diviſions tant qu'on veut, en gardant la proportion qu'à la gravité de la liqueur à celle du vif argent.

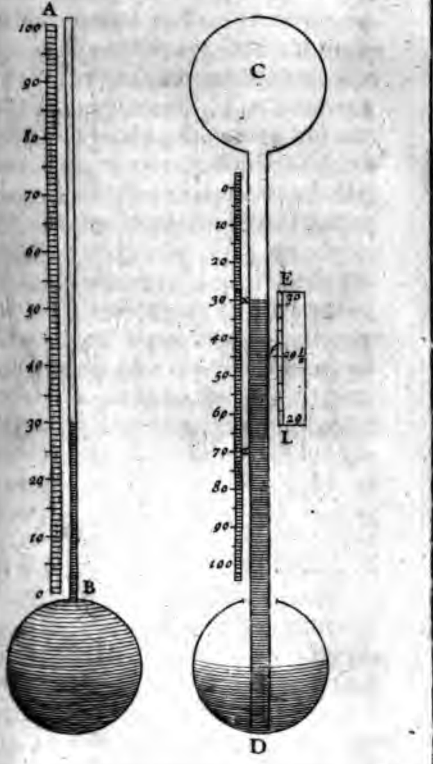
A
B
C
D
E
L
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0

Ces Barometres sont devenus depuis quelques années fort communs en Angleterre : tous les curieux s'en servent avec succès. „ J'en avois un, „ dit Mr. Hallay, dans mon dernier „ voyage à la mer du Sud, il a toûjours pronostiqué de bonne heure „ & avec la derniere exactitude, „ tout le mauvais tems que nous „ avions à essuyer : de sorte que sur „ les seuls indices de ce Barometre, „ l'Equipage se précautionnoit con„tre les accidens qui pourroient ar„river. Je ne crois pas, continue„t'il, qu'on ait rien inventé depuis „ un siécle de plus utile à la Naviga„tion.

ARTICLE XIX.

LUCÆ TOZZI HORARUM æqualium seu æquinoctialium & antiquarum expositio. Neapoli, 1706. *Eclaircissement sur les heures égales ou équinoctiales, & sur leur antiquité par Luc Tozzi.* A Naples de l'Imprimerie de Charles Porpora & Nicolas Abri, *in* 4°. *pp*.18.

UN passage de Galien a été l'occasion de l'Ouvrage dont on

vient de lire le titre. Galien parle d'*heures équinoctiales ou égales*, telles que sont celles dont on se sert aujourd'hui dans toute l'Europe : les heures inégales au siécle de Galien étoient encore en usage. Mr. Tozzi pour expliquer à fonds le passage de Galien remonte jusqu'à la premiere origine des heures.

Dans les premiers tems on ne connoissoit point d'autre division du jour, que le lever & le coucher du Soleil. Les Loix des douze tables prouvent, que les Romains du tems que ces Loix furent publiées ne partageoient le jour qu'en deux parties. Quelques années après on observa le midy, & le jour commença à être divisé en trois parties : c'est Pline qui nous l'apprend *livre 7. chap.60*. Macrobe *livre 1. des Saturnales chap.3.* nous instruit d'une division du jour & de la nuit plus détaillée, qui s'établit dans la suite : le commmencement du jour artificiel, dit-il, est le tems qui suit minuit, *Media noctis inclinatio*; après vient le chant du Coq *Gallicinium* ; ensuite le tems du silence *Conticinium*, où les Coqs se tai-

ſent, & où les hommes repoſent : ce tems fait place au point du jour, *diluculum*, quand on commence à diſtinguer la lumiere des tenebres. Le matin *mane*, commence quand la lumiere brille dans toute ſa clarté, & il dure juſqu'à midi, *meridies*, c'eſt à dire le milieu du jour. Le tems d'après midy s'appelle coucher du Soleil, *tempus Occiduum*. Les tems ſuivans ſe diſtinguent dans la fin du jour, *ſuprema tempeſtas*, le tems d'allumer les lanternes, *prima fax*, le tems de ſe mettre au lit, *concubia*, le tems mal propre aux affaires, *intempeſta*. Cenſorin dans ſon dernier chapitre parle de cette diviſion un peu differemment, l'Auteur auroit dû le remarquer. Voici ſa diviſion : le tems d'après midi, *ad meridiem*, la fin du jour, *ſuprema tempeſtas*, veſpres *Veſpera*, enſuite le creſpuſcule, *crepuſculum*, après lequel il met le tems d'allumer les lanternes, *prima fax*, *Concubium*, *in tempeſta*, comme Macrobe ; enfin il met entre l'heure induë, *intempeſta* & minuit, le tems qui approche de minuit, *ad mediam noctem*. Mille endroits des Anciens

Auteurs ne s'entendent qu'à peine, quand on ignore ces divisions : c'est ce qui nous a déterminez à les rapporter au long.

Les Laboureurs distinguoient le cours de la journée par l'observation du mouvement de certaines plantes vers le Soleil, du tournesol par exemple, de la chicorée & des lupins. Pline nous apprend qu'après la prise de Catane en Sicile l'an 491. de Rome, Valerius Messala Consul fit dresser un Cadran à éguille sur une colomne. Pline attribuë l'invention de ces Cadrans à Anaximene Philosophe Milesien Disciple d'Anaximandre qui l'inventa, dit-on, il y a 2283 ans, 177 ans après la fondation de Rome : selon d'autres Thalès passe pour l'inventeur de ces Cadrans. Mais le Sçavant Napolitain remarque fort à propos que l'horloge d'Achas dont parle Isaïe chap. 38. étoit plus ancien qu'Anaximene, & que Thalès. Au reste il ne croit pas que ce premier Cadran fut regulier. Pline dans l'endroit cité dit positivement, que ses lignes ne répondoient pas juste aux heures, & qu'il

·reformé que 590 ans après
té placé.
de Rome 595. Scipion Nasi-
le premier en usage les hor-
:'eau, qu'un certain Etesibius
idrin avoit imaginées : le Se-
main s'en servit ; & comme
perçût qu'en hyver l'eau
plus lentement, on lui substi-
sable délié. Un Italien a sur
x espéces d'horloges une pen-
ne seroit pas venuë à Horace
rgile : il approuve les horlo-
au : rien ne convient mieux,
que de mesurer le tems par
mes : il ne desapprouve pas
loges de sable, parce que tout
se mesure avec le tems n'est
ussiere. On inventa ensuite
loges à rouës, dont l'Inven-
est pas connu.
· revenir à la distinction des
, trois cens ans après la fonda-
: Rome, les Romains appri-
s Grecs la division du jour &
uit, en douze heures du jour
ze heures de la nuit, partagées
e que depuis le lever du So-
qu'au coucher, ils comptoient

les douze heures du jour, & depuis le coucher de cet astre jusqu'à son lever ils comptoient les douze heures de la nuit. Cette maniere de compter les heures les rend fort inégales selon l'inégalité des jours, & des nuits : elles n'étoient égales qu'au tems de l'Equinoxe. Les Grecs selon Herodote tenoient des Babyloniens cette division du jour, qui étoit en usage chez les Juifs au tems de nôtre Seigneur, comme il paroît par l'Evangile : ce ne fut que sous les Empereurs qu'on compta vingt-quatre heures égales d'un minuit à l'autre. Cette division du jour in-ventée par les Egyptiens, étoit e[n] usage du tems d'Aulugelle, c'est dire sous Hadrien. Mais il par[oît] que cet usage n'étoit pas encor u[ni]versel sous les Antonins ; puis[que] Galien crut devoir définir la du[rée] des accès de la fiévre tierce par heures équinoctiales, c'est à [dire] égales, pour éviter le mécompt[e qui] seroit arrivé, si on avoit pris da[ns le] sens populaire ce qu'il auroit di[t du] nombre d'heures que durent [ordi]nairement les accès de cette fi[évre.]

M. Tozzi finit par l'explication d'un endroit obſcur de Ptolomée *, & prouve par cette explication que la connoiſſance de l'hiſtoire des heures eſt encore plus neceſſaire aux Aſtronomes qu'aux Medecins.

* *Liv. 5. Prop. 8. magna conſtruc.*

ARTICLE XX.

DE LA CONNOISSANCE DE DIEU *par feu Monſieur Ferrand : avec des Remarques de Mr.* * * * A Paris par la Compagnie des Libraires 1706. *in* 12. *pages.* 532.

CE Traité de la Connoiſſance de Dieu n'eſt à proprement parler qu'un Traité de Théologie ; mais un Traité débarraſſé de toutes les queſtions inutiles, & de ce qui en pourroit rendre la lecture deſagreable & ennuyeuſe. Il a été compoſé par feu M. Ferrand qui s'étoit acquis l'amour & l'eſtime de tous les Gens de lettres, par ſon humeur bienfaiſante, par ſa pieté & ſon érudition. Il eſt enrichi d'un grand nombre de Remarques utiles, ſçavan-

tes, judicieuses, qu'on peut assurer que M. Ferrand n'auroit pas desavoüées. L'Ouvrage est dédié a Mr. l'Abbé de St. Bertin, qui est generalement estimé & cheri dans les Pays bas pour sa vertu & son merite personnel.

Ceux qui dans ces derniers temps ont écrit dans nôtre langue sur l'existence & sur les perfections de Dieu, se trouvent partagez comme en deux classes. Les uns se sont principalement appliquez à convaincre les incredules; & à bien faire sentir, que la plus haute folie dont les hommes soient capables, est de nier l'existence de celui dont ils ont reçû l'être. Les autres ont eu plus à cœur l'instruction des amis de la verité, que la refutation de ses ennemis. Les premiers ont beaucoup donné au raisonnement humain, parceque les impies s'en servent pour attaquer l'existence & la providence de Dieu. Les seconds ont pris pour guide la Revelation & la Tradition constante de l'Eglise, parcequ'ils avoient à instruire des personnes qui ont un profond respect & pour l'une & pour l'autre.

Il paroît que feu M. Ferrand en composant le Traité qu'on donne au public a eu en même temps ces deux vües, & qu'il entreprend également de confondre les incredules, & d'instruire les Fidelles. Son livre est tres-propre à produire ces deux effets, étant clair, methodique, & rempli d'une érudition choisie & bien placée.

Ce Traité est veritablement un Traité des Attributs. Il y est parlé du nom de Dieu, de la necessité qu'il y a de le connoître, des preuves que nous avons de son existence, & de l'unité de Dieu, de ses differens Attributs, de son Eternité, de son immensité, de sa science, de sa bonté, de sa providence, de sa toute-puissance, & de son immutabilité. M. Ferrand expose sur tous ces articles, les faux raïsonnemens des impies, & les erreurs des heretiques; & il les refute par des raisons plausibles, tirées de l'Ecriture & des Peres. Il seroit à souhaiter que ce pieux & sçavant Ecrivain nous eut laissé dans la même methode tous les autres Traitez de Theologie. Sur

tout si l'Auteur des Remarques se donnoit la peine de travailler sur les autres Traitez, comme il a fait sur celui-cy. Voici ce qui lui a donné occasion de faire ses Remarques.

Il luy est tombé entre les mains un Manuscrit pernicieux tel que nous en avons vû dans ces derniers temps, que l'impieté ou l'erreur avoient enfantez, que l'esprit de cabale & de revolte contre l'Eglise faisoient répandre sous main, & que la crainte du châtiment & la sage vigilance des Magistrats ont empêché jusques a present d'être exposez au grand jour. Ce Manuscrit pernicieux que l'Auteur des Remarques dit être d'une personne morte depuis peu d'années, contenoit des objections que M. Ferrand n'avoit pas prévûës. C'est ce qui a obligé d'ajouter à son Ouvrage des Remarques, où l'on met dans tout leur jour les difficultez des impies, & où l'on donne au même temps à ces difficultez des réponses solides, & ausquelles il n'y a rien à repliquer.

Mais afin que le Lecteur distinguât sans peine le Texte de M. Fer-

des Remarques qui y sont join-
on a imprimé les Remarques
rément à la fin des chapitres, &
un plus petit caractere. On ne
pas neanmoins fait une loi d'en
re à la fin de chaque chapitre :
l'en a mis que quand on les a
s utiles & necessaires. Au reste
que estime qu'on ait pour l'es-
& pour l'érudition de feu Mr.
and, on ne peut s'empêcher de
ici, que les Remarques enri-
ent considerablement son Livre,
l'on trouvera qu'elles ne cedent
en, ni pour l'erudition ni pour
lidité & la force du raisonne-
t, au Texte qui donne occasion
s faire. Nous mettrons ici pour
nple une de ces Remarques : el-
: un peu longue, mais on est per-
é qu'elle fera plaisir. M. Ferrand
son quatriéme chapitre entre-
d de prouver que la Connois-
: de Dieu est tres-utile. Voici
que l'Auteur des Remarques
te pour faire sentir l'utilité de
: Connoissance.

La veritable Connoissance de
eu, dit-il, est si necessaire à

„ l'homme, qu'il ne se perfection-
„ ne qu'à mesure qu'il s'y applique,
„ & que dès qu'il s'en éloigne il s'a-
„ brutit . . . . Le simple paralléle
„ qu'on va faire entre un adorateur
„ du vrai Dieu, un Payen, & un
„ Athée, en les supposant tous trois
„ éclairez chacun selon ses princi-
„ pes, servira de preuve.

„ 1°. Le premier persuadé de l'exis-
„ tence d'un Dieu, le conçoit com-
„ me un Esprit tout-puissant, &
„ souverainement libre; dont la sa-
„ gesse, la bonté, la justice, la provi-
„ dence, sont sans bornes. Plus il re-
„ flechit sur cette pensée, plus il re-
„ connoit que ce grand Objet e[st]
„ digne de son culte, & plus il a[c-]
„ quiert de lumiere, soit pour [les]
„ choses naturelles, soit pour sa p[ro-]
„ pre conduite.

„ Il trouve dans la puissance [de]
„ Dieu dequoy se satisfaire su[r la]
„ création du Monde; & da[ns la]
„ parfaite liberté de cette Intell[igen-]
„ ce supreme, de quoy se con[tenter]
„ sur tous les doutes qui se p[resen-]
„ tent à son esprit, par rappo[rt aux]
„ circonstances de cette cr[éation.]

;u à tiré du néant la matiere
nd il a voulu, il luy a donné
mouvement, il en a déterminé
figures, il en a borné l'étendue
mme il lui a plû. Essentiellement
sprit & éternel, il a donné l'être
d'autres substances immortelles
z dégagées de la matiere qui pûs-
ent le contempler, le loüer, le
ervir, entrer en participation de
sa felicité. Parfaitement sage &
intelligent, il a rangé toutes les
parties de l'Univers, & en parti-
„culier celles des plantes, des ani-
„maux, & de l'homme, chacune
„à leur place, & pour une fin. Sou-
„verainement bon, il a laissé aux
„esprits créez leur franc arbitre, il
„exauce leurs prieres & les soûtient
„de sa Grace, afin que par elle,
„ils se déterminent à prendre, au
„milieu des épreuves de cette vie,
„l'heureux parti pour lequel ils ont
„été faits. Infiniment juste, il punit
„le crime, & couronne la vertu:
„& comme cela n'arrive pas toû-
„jours dans le monde, il a necessai-
„rement reservé aux Infidelles d'au-
„tres supplices, & aux Gens de
L

„ bien d'autres récompenses que cel-
„ les qu'il met quelquefois en usage
„ dans celui-cy. Sa providence en-
„ fin s'étend sur tout.

„ Des considerations si conformes
„ à la raison de l'homme l'élevent
„ au dessus de luy-même, & sont
„ pour son esprit des sources de
„ tranquillité.

„ Elles produisent aussi de mer-
„ veilleux effets dans son cœur. Il
„ s'efforce avec humilité de se ren-
„ dre semblable au Pere celeste, au-
„ tant que la fragilité humaine le
„ lui permet. Il purifie son ame : il
„ n'employe son pouvoir & sa liber-
„ té qu'à executer de bonnes ac-
„ tions : il est homme d'ordre, mise-
„ ricordieux, équitable, & pru-
„ dent.

„ Obéïssant avec amour & sans
„ aucune contrainte aux ordres de
„ son Souverain, il n'a point d'atta-
„ che aux choses materielles : il re-
„ gle ses passions, il se dérobe aux
„ plaisirs des sens, & consulte tou-
„ jours sa raison. Il s'abaisse sous la
„ main puissante de celui qu'il ado-
„ re : il évite ce qui peut luy deplai-

„ re, admire ses ouvrages, publie sa
„ bonté, respecte ses jugemens,
„ joüit avec actions de graces des
„ doux effets de sa liberalité infi-
„ nie.

„ Tout ce qu'il fait sert d'exem-
„ ple aux autres : & comme ses ma-
„ ximes sont saines, chastes, desinte-
„ ressées, pleines d'humanité ; ses
„ paroles & ses actions contribuent
„ également au bien public.

„ 2°. Examinons maintenant un
„ Idolâtre, mais un Idolâtre de
„ bonne foi ; & afin de découvrir
„ plus à fond les effets de sa Reli-
„ gion, prenons le dans un pays &
„ dans uns temps où l'Idolatrie fleu-
„ rissoit le plus. Supposons qu'il n'é-
„ pargne aucun soin pour s'instrui-
„ re, & pour profiter de ses décou-
„ vertes.

„ Ce Grec ou ce Romain a appris
„ dés sa jeunesse qu'il y a plusieurs
„ Dieux, & que c'est là le fonde-
„ ment de la Religion ; que le ciel,
„ les astres, la mer, la terre ont
„ servi de Divinité autrefois, mais
„ que cette opinion est abolie ; qu'il
„ y a non seulement des Dieux, mais

„ aussi des Déesses, & des Déesses
„ qui ont accouché; Que les Dieux
„ ne peuvent rien contre le destin;
„ que Saturne le Pere de la famille
„ divine a mangé autant de ses en-
„ fans qu'il en a pu attraper, & qu'il
„ a été chassé de son trône; que Ju-
„ piter tout juste qu'on le publie,
„ est neanmoins adultere; Junon ja-
„ louse & colere; Venus, débauchée
„ à l'excés; Pluton ravisseur; Mercure
„ menteur & larron; Apollon mal-
„ heureux en amour; Minerve san-
„ guinaire; Diane sauvage; Mars
„ cruel; Vulcain boiteux & desho-
„ noré &c.

„ Il a appris que tous les Dieux
„ ont souvent des volontez contrai-
„ res; & que Jupiter est perpetuel-
„ lement fatigué de leurs plaintes,
„ quoiqu'il ne puisse remedier à rien
„ à cause du Destin; qu'ils ont été
„ mis en déroute par les Géants, &
„ obligez de se metamorphoser; que
„ Momus les tourne souvent en ri-
„ dicules; & que l'amour en fait ce
„ qu'il veut; que leur nombre s'est
„ augmenté de temps en temps; &
„ qu'enfin il y en a eu assez pour en

ribuer aux montagnes, aux ri-
:res, aux fontaines, aux bois,
a tempête, au manger, à la
isson, aux berceaux des enfans,
x seüils des portes, aux nœuds
s choux.

Il pousse sa curiosité plus loin:
s'informe des sentimens des au-
es Nations. On lui dit que l'E-
ypte adore un taureau, une ge-
sse, le chien, l'ibis, le croco-
le, l'ail, l'oignon &c. Que la
erse adore le feu; que presque
us les peuples de l'Asie & de
Afrique ont leurs Dieux parti-
iliers; qu'on offre par tout des
crifices & de l'encens à des sta-
es, dont plusieurs sont infames.

Il ne s'arrête point encore là: il
ut être initié aux plus celebres
ysteres, & examiner les ceremo-
ies les plus sacrées: il se satisfait.
n un lieu on lui montre des ob-
ts lascifs: en un autre on le trom-
e par des prestiges: ici on lui
onne une scene sur l'amour de
uelque Dieu, ou bien on luy
hante un cantique qui renferme
:s pleurs & les regrets de quel-

„ que Deesse : là il voit commet-
„ tre des impudicitez abomina-
„ bles, ou égorger des hommes par
„ dévotion. Rempli de toutes ces
„ idées, il reflèchit, & se voyant
„ autorisé par les Dieux mêmes,
„ dans tous les vices pour lesquels
„ il se sent naturellement du pan-
„ chant, il s'y abandonne. Il est
„ vray que sa raison luy enseigne
„ qu'il faut tout rapporter à un seul
„ principe, & que ce principe ne
„ peut rien avoir audessus de luy qui
„ le contrarie : la multiplicité & la
„ puissance de ses Dieu examinées à
„ cette lumiere, l'inquietent sou-
„ vent: mais cette importune raison
„ succombe enfin : l'idée trompeuse
„ de tant de dereglemens flattez,
„ l'emporte sur ses reflexions : & l'I-
„ dolâtre devient adultere, jaloux,
„ menteur, débauché, fourbe, cruel,
„ seditieux, suivant les occasions.

„ Pour ce qui est des choses na-
„ turelles, elles luy demeurent pres-
„ que inconnues; sa Religion n'aiant
„ tout au plus qu'un certain rapport
„ allegorique avec les corps Physi-
„ ques.

Ce que nous avons dit d'un
en Romain ou Grec, peut être
liqué à proportion aux Idolâ-
qui vivent aujourd'huy, &
sont beaucoup moins éclairez.
•. On ne sçauroit se figurer un
iée qu'on ne se represente un
ıme dont l'occupation presque
que est d'éteindre sa raison, &
se rendre esclave de ses plus
ıteuses convoitises; qui ne sçau-
: s'empecher de travailler à
dre les autres aussi extravagans
e lui; qui vit toûjours dans la
inte, & met toute sa confiance
s l'hypocrisie & la dissimula-
n.
Il commence par ne vouloir
ire que ce qu'il comprendra,
ar là il s'engage à ne croire que
qu'il ne sçauroit comprendre.
l est impossible qu'il compren-

„ te à la vûë de tant de paradoxes
„ in intelligibles, & malgré elle il
„ embrasse sa croyance.

„ Son esprit luy represente que
„ toutes les Nations conviennent
„ qu'il y a un Dieu ; que sans cette
„ verité on ne sçauroit presque ren-
„ dre raison de rien ; que si le mon-
„ de étoit infini en grandeur, l'infi-
„ ni seroit composé de choses fi-
„ nies, ausquelles on ne pourroit rien
„ ajouter même par l'esprit ; & s'il
„ étoit éternel, l'infinité en durée re-
„ cevroit encore autant d'accroisse-
„ mens qu'il y a de siecles à venir,
„ deux propositions qui impli-
„ quent des contradictions manifes-
„ tes ; qu'il est impossible que la ma-
„ tiere ait pû d'elle même sortir du
„ repos, qui a necessairement préce-
„ dé son mouvement ; que la moin-
„ dre reflexion qu'on fasse sur le
„ cours des cieux & des astres, sur
„ l'ordre des saisons, & sur la com-
„ position des corps animez con-
„ vainc que l'Univers est l'ouvrage
„ d'un être intelligent ; que l'ame de
„ l'homme est capable de penser, ce
„ qui ne sçauroit convenir à la ma-
„ tiere.

„ L'Athée n'a rien à répondre à „ tout cela : mais il aime mieux ſa- „ crifier ſa raiſon à l'erreur, que de „ la ſoumettre à la verité.

„En faveur de qui fait-il ce ſacri- „ fice? en faveur de ſon cœur cor- „ rompu. Il dévore toutes ſortes de „ contradictions & d'impoſſibilitez; „ afin de pouvoir conclurre que la „ Religion eſt un fantôme, la vertu „ une chimere, l'autre vie une fic- „ tion, & que la condition de l'hom- „ me étant la même que celle des au- „ tres animaux, il n'a qu'à ſe jetter „ ſans ſcrupule & ſans honte ſur „ tout ce qui peut luy faire plaiſir.

„ Cette miſerable conſequence „ une fois tirée, la pudeur, la bon- „ ne foy, l'honneur, la probité, paſ- „ ſent chez lui pour des noms vains „ & des illuſions inventées dans la „ vûë de gêner le genre humain. „ L'aſſouviſſement de ſes deſirs les „ plus brutaux devient la regle ſe- „ crette de ſa vie.

„ Qui pourroit faire la peinture „ des deſordres, des excés, des cri- „ mes horribles d'un homme toû- „ jours prêt à tout faire, dès que ſes

„ interêts,& la crainte qu'il a des au-
„ tres hommes luy en laisseront la
„ liberté?

„ Cette crainte le tient à la veri-
„ té en respect; & au commence-
„ ment, ce n'est que dans son cœur
„ qu'il ose dire qu'il ny a point de
„ Dieu. Dans la suite neanmoins il tâ-
„ che de se donner des compagnons,
„ soit par une vanité la plus mal
„ fondée qu'on puisse imaginer, soit
„ pour avoir quelqu'un devant qui
„ s'ouvrir sans défiance. Pour cela
„ il invente quelque Systeme qui
„ puisse paroître plausible à des igno-
„ rans & a des demi-sçavans déja
„ perdus du côté du cœur: il forme
„ des objections contre les myste-
„ res les plus élevez & les veritez les
„ plus solides: il lit, il ramasse, il
„ digere toutes les ordures, tous les
„ sophismes, toutes les erreurs, tou-
„ tes les inepties des plus impies Au-
„ teurs anciens & modernes.

„ Ainsi préparé il cherche de jeu-
„ nes débauchez, volages, inquiets,
„ peu instruits, ou instruits de tra-
„ vers, des esprits foibles, credules,
„ inconstans; & selon le temps & le

où il se trouve, selon le tem-
ment dont il est, il débite
ıi eux sa doctrine, ou avec un
;racieux & badin, ou d'un ton
ɛur & mordant, ou d'une fa-
grave & imperieuse.
antôt c'est un doute qu'il pro-
sous prétexte de l'éclaircir :
ɔt c'est une difficulté, comme
r s'efforcer d'y répondre : tan-
'est une demande empoison-
à laquelle il fait habilement
ceder un autre discours : tan-
'est un certain plan de Reli-
qui luy est tombé dans l'es-
; plan qui luy paroitroit assez
vable, mais auquel il dit foi-
ıent qu'il ne faut pas trop s'ar-
r. Par cette methode detesta-
il s'insinue, il corrompt, il
ertit.
Dans les compagnies qui luy
suspectes, il appelle toute l'hy-
risie imaginable à son aide, &
besoin il paroit pieux, sincere,
ıme d'honneur. Il meurt d'ap-
ıension que sa langue ne le tra-
:, que le moindre de ses senti-

„ çonne de ce qu'il eſt, & qu'on ne „le puniſſe comme un dangereux „ ennemy.

„ Qu'y a-t'il de plus horrible „ qu'un homme reduit à cet état? „ qu'y a-t'il en même temps de plus „ nuiſible au Royaume, à la Repu- „ blique dont il fait partie? Ce n'eſt „ point un homme, c'eſt un com- „ poſé de tenebres & de corruption, „ une pêſte publique, un monſtre „ execrable, à qui les crimes les plus „ étranges ne coutent rien, pourvû „ qu'il en eſpere l'impunité.

„ Il ne ſera pas difficile de juger „ auquel de ces portraits il eſt plus „ raiſonnable de reſſembler, & de „ conclurre qu'il eſt neceſſaire à „ l'homme de connoître Dieu, & „ de le connoître d'une maniere di- „ gne de luy, s'il veut être veritable- „ ment heureux.

C'eſt-là un exemple des Remarques, qui ſe trouvent à la fin de preſque tous les chapitres du Traité de feu Mr. Ferrand. Pour donner l'idée qu'on doit avoir de ces Remarques il faudroit ajoûter encore quelques autres exemples. On voit par celui-

ci que l'Auteur s'exprime avec autant de force & de solidité que de netteté & de justesse. D'autres exemples feroient connoître l'étenduë de son érudition, la sagesse de son discernement, & sa facilité à débroüiller les matieres les plus embarassées.

Article XXI.

TEINTURE *ALCALINE dédiée à Messieurs les Medecins, par Mr. Bonneau Docteur en Medecine.* A Toulouse chez M. Fouchac à la Porterie 1706. *in 12. pp. 309.*

L'*Extrait de ce Livre nous a été envoyé de Toulouse par Mr. Dugay Docteur en Medecine; & à peu de mots près, nous le donnons tel que nous l'avons reçû; parce qu'il nous a paru exact; & qu'il fait bien connoître l'Ouvrage de Mr. Bonneau. C'est un bon Extrait d'un bon Livre. Nous ajoûterons que Mr. Bonneau suit son sujet & le traite avec methode & netteté, écartant tout ce qui n'en est point, & ne s'arrêtant qu'autant qu'il est necessaire à ce qui y a du rapport; qu'il loüe avec modera-*

tion sa Teinture alcaline, comme un excellent remede, mais qui n'est ni infaillible ni universel. Au reste, un grand manquement dans ce Livre, c'est que le premier titre qu'on rencontre au chapitre premier, n'est point rempli : l'Auteur promet la préparation de sa Teinture alcaline, & ne la donne que comme une énigme à deviner. Il faut esperer, que dans une seconde édition il revelera ce secret, dont il estime la connoissance si utile au public.

La reputation de ce Remede, dit Mr. Bonneau, ne s'est pas plûtôt répanduë dans Toulouse, que de certaines gens en ont pris l'allarme, & ont tâché de la donner dans tous les quartiers de la Ville. On a eû beau leur representer, ajoûte t'il, que c'étoit un veritable alcali, où il n'entroit que des simples très-amis de nôtre temperament, & les parties les plus douces du *Stibium* : On a eû beau les inviter à faire eux-mêmes les experiences qui en prouvent la nature & les proprietez, ils n'en ont pas eû la curiosité : aussi l'Auteur ne se promet pas que ce petit Ouvrage puisse leur redonner le calme & la

serenité : mais il ose se promettre, qu'il effacera les mauvaises idées qu'ils ont données de ce Remede : il les abandonne, dit-il, à leur inquiette jalousie, & il ne veut leur répondre qu'en faisant voir que la Teinture alcaline qu'il nomme aussi Azoth doux, n'est pas à mépriser.

A ce nom d'Azoth, dit agréablement nôtre Auteur, n'allez pas vous imaginer un remede infaillible & universel : il n'y a que la fameuse Teinture des Sages qui puisse infailliblement guérir toutes les maladies; & ce grand Oeuvre ne se travaille que dans le Laboratoire d'Hermes, au palais enchanté du grand Archipanpan, un des palais dont est parlé dans une Suite de Dom Guichot, composée par un François, qui feint qu'elle est traduite de l'espagnol. C'est là où les merveilles de la pierre philosophale se montrent sans voile aux heureux Adeptes : mais puisque ces genies illuminez & transcendans n'en revelent rien aux autres mortels, nous ne sçaurions donner à nôtre Teinture alcaline les sublimes & merveilleuses qualitez de la Medecine Universelle.

Dans le premier chapitr
que l'Auteur a parlé en teri
néraux de la matiere & de la
ration de sa Teinture, il fait v
des experiences incontestab
c'est une liqueur alcaline. Il
exemple, qu'elle change en
Sirop violat, qu'elle jaunit l
mé, & qu'elle fermente avec
des. Ces experiences jointes à
té d'autres conspirant à prou
vinciblement que ce Remed
Alcali très-doux, font assez co
aux personnes éclairées l'appl
qu'elles en doivent faire, &
ferens usages qu'elles en peu
rer contre les maladies qui v
des acides & de l'épaississem
humeurs. Outre qu'il anim
vain de l'estomac, qu'il aide
gestion, & qu'il contribuë à l
du chile ; il raréfie les sucs
ment épaissis, il leur redon
fluidité naturelle, & empor

ı alcalines, comme le fait ici
'onneau ; les Charlatans, dit-il,
ıient pas si fort le vent en pou-
on n'abuseroit plus avec tant
ilité de la credulité du public.
Bonneau ne voudroit point
es remedes que ceux qu'une
- suite d'observations a ren-
s, ou que ceux dont on puis-
uver la vertu par de solides
ences : & comme cette ma-
le prouver solidement la qua-
s remedes tend à desabuser le
, auquel on distribuë tous les
les drogues hazardeuses pour
ecifiques immanquables, &
: ne plaît guéres aux Mede-
: nom ; il répond aux vaines
tez qu'ils ont inventées con-
zoth doux ; puis il en rappor-
ose & le vehicule.
s le second chapitre l'Auteur
de l'Azoth febrifuge, qu'il
ıse avec la Teinture alcaline,
ırs de petite centaurée, & le
ıina. Il prouve ici que le
ıina ne fixe nullement le le-
: la fiévre. Car si à l'occasion
e écorce la matiere des fié-

Apres avoir expliqué, comm
le quinquina, on indique l'
l'Azoth febrifuge, & on fait
lon la meilleure pratique,
faut faigner & purger le febr

Mr. Bonneau traite dans le
me chapitre d'un Azoth
c'eſt une diſſolution des pa
plus pures & les plus vola
laudanum dans la Teinture
Cette diſſolution a toutes le
qualitez du laudanum, ſans
les mauvaiſes. Les acides q
contient, y ſont tellement
& addoucis, qu'ils ne peuv
faire dans nos fluides qu'une
ble précipitation, telle qu'i
pour calmer nos agitations.

ie tournesol ; & que si sur cet-
olution vous versez de l'huile
re par défaillance, il s'y fera une
: de caillé. C'est par ces acides
laudanum agit, & il n'assoupit
nent par ses parties sulphu-
; puisque les soufres excitent
ible dans les liqueurs, bien loin
amener la tranquillité. Il est
qu'après avoir pris du lauda-
nous suons quelquefois; mais
st, selon l'Auteur, que parce
os liqueurs ont alors moins de
ement qu'elles n'en avoient, &
es ne tendent plus comme au-
ant les fibres de leurs vaisseaux,
glandes milliaires.

rès avoir parlé dans les trois
iers chapitres de l'Azoth en li-
', il parle dans le quatriéme de
th en poudre, qu'il préfere au
chique de Poterius, au lilium
al de l'Abbé Rousseau, & à la
re addoucissante de Bontekoe.
ntre que cet Azoth en poudre
alcalin est très-propre à puri-
sang par les voyes de la filtra-
il y explique les filtrations
maniere toute nouvelle ; & il

Il prouve dans le cinqui
le ſang ne ſe coagule jam
les vaiſſeaux ; & que ce qu
pelle ordinairement coag
n'eſt proprement qu'une eſ
diſſolution : mais il ne do
que comme des conjectures
n'eſt pas en ce point du ſe
de pluſieurs Medecins dont
le merite & le ſçavoir, c'e
aſſûre-t'il, ſans eſprit de co
tion & de ſingularité.

Ettmuller en traitant de
niſſe parle de diverſes précip
qui ſe font dans le ſang : ni
ler, ni nul autre que Mr.
n'a juſqu'ici bien expliqué c
ſe font ces précipitations.

plus difficiles à resoudre qu'il y ait dans la Physique.

On expose dans le sixiéme Chapitre une eau resolutive artificielle conforme à l'eau de Bareges, & qu'on peut appeller Azoth externe: on y trouve qu'elle est tres alcaline, puisque les acides en font précipiter les souffres: & on y explique d'une maniere assez simple, comment s'en fait la précipitation. Après quoi on rapporte la proprieté de cette eau, qui est de guérir les vieux ulceres & les écroüelles. Il est vrai, dit Mr. Bonneau, que le Roi très-Chrétien guérit de ce mal en touchant les malades; mais il y en a quantité qui n'osent ou qui ne peuvent s'en faire toucher: on leur fournit icy un remede efficace & aisé pour leur épargner la honte & l'embarras. Si l'on fait usage de l'eau resolutive, dit nôtre Auteur, on ne verra plus à l'avenir aux portes de nos Eglises ces hayes hideuses & lamentables de malheureux ulcerez, qui ne font pas moins d'horreur que de compassion.

Le 7e Chapitre est curieux: on y rapporte une hemorragie uni-

verselle la plus surprenante qu'on ait peut-être jamais vûë. La nuit du 28. au 29. de Juin 1704. Mr. Majoret âgé de 23 ans se trouva tout inondé, le sang lui échappoit par les coins des yeux, par les oreilles, par le nez, par les gencives; par le vomissement, avec les crachats, avec les urines, par les hémorroïdes, & par les selles. Cette liqueur faisoit en chaque partie des efforts pour sortir de ses canaux & se frayer de nouvelles routes: on en voyoit même par tout le corps d'extravasé qui formoit des marques livides qu'on auroit prises pour des taches pourprées: comme cette maladie pressoit, & que Mr. Bonneau n'en avoit jamais vû de pareille, il ne voulut pas, dit il, s'en fier à ses lumieres; il eut recours à six autres Medecins, sçavoir trois de Montpellier & trois de Toulouse. Ce qui fait entrer l'histoire de cette hemorragie dans le Livre de Mr. Bonneau, c'est que le malade épuisé de sang, demeuré sans poux & sans mouvement, revint de cette extrémité dans le moment qu'on lui fit

prendre le quart d'une cueillerée d'Azoth mêlé avec du vin, on lui continua de semblables prises pendant quinze jours, & on croyoit l'avoir amené à une pleine convalescence & tiré de danger, quand l'hemorragie recommença, & fut suivie de la mort.

Dans le dernier Chapitre, l'Auteur ébauche le portrait de ceux ausquels il dédie son Livre : après il rapporte le caractere de plusieurs Medecins de nom ausquels il ne le dédie pas : mais c'est sans avoir qui que ce soit en vûë. Les habiles Medecins, Chirurgiens, & Apoticaires, tant Religieux que Seculiers, qui remplissent dignement leur devoir, en déplorent, dit-il, les desordres ; mais ils ne sçauroient les reformer ; car, selon la remarque d'Hippocrate, il n'y a point d'autre peine pour les fautes que l'on y commet, que la honte & le deshonneur, dont se soucient fort peu les Medecins de nom.

On finit ce Chapitre en disant que les veritables Medecins ont à combattre tout ensemble la cause & les

symptomes de la maladie ; le déreglement, la repugnance, l'indocilité, l'irresolution, & les inégalitez des malades, les secrets des femmelettes, les specifiques des Charlatans, les faux raisonnemens des prétendus beaux esprits, la railleries des petits maîtres, la critique bourruë des ignorans, les reproches mal fondez des gens déraisonnables, & la dangereuse routine de ceux qui font la medecine sans la sçavoir.

Mr. Bonneau promet des conjectures sur la dissolution du sang.

ARTICLE XXII.

LA VIE DE MADAME DE Miramion. A Paris chez Antoine Dezallier ruë Saint Jacques à la Couronne d'or 1706. *in* 4°. *pp.* 261.

LEs exemples d'une vertu sublime sont de toutes les conditions & de tous les tems. Celui que nous avons dans ce Livre doit être des plus efficaces, & fait honneur à la Religion

Madame de Miramion eût pour

pere Jacques Bonneau de Rubelle, & pour mere Marie d'Yvry. Dès l'âge de neuf ans qu'elle perdit sa mere elle sentit le malheur qu'il y a d'être separé de Dieu éternellement, par l'affliction qu'elle eût d'être séparée de ce qu'elle aimoit le plus ici bas. Dans les plaisirs les plus mondains du bal & de la comedie où on la menoit, la jeune Demoiselle se di-soit, *voudrois-je mourir en ce moment?* Elle resolut de se mortifier toûjours u milieu des divertissemens du sié-le, & de s'en priver autant qu'il lui eroit permis.

A l'âge de douze ans elle prenoit in des malades de la maison. Un ur des Rois un Palfrenier se mou-it au moment que tout étoit en e, elle se déroba pour aller le voir oirer. L'impression de ce specta-fut si grande qu'au retour on la t malade, ce qui la dispensa de ser au bal, & la livra à ses re-ions. Elle n'eût pas des idées ns salutaires, quand sa tante la a aux eaux de Forge. Le danger vie qu'on y mene est peint ici vivement par Mr. l'Abbé de

Choisy. On y expose combien sont dangereux pour l'innocence ces lieux, où se rassemblent de divers endroits du Royaume une *multitude de gens oisifs occupez du soin de leur guerison, qui sous les apparences d'une santé foible cachent souvent des passions tres-fortes; qui se font une regle d'être toûjours ensemble, une loi de ne penser à rien de serieux, une necessité de laisser presque tout exercice de Religion, un devoir de s'amuser* &c. Durant ce voyage elle perdit son pere: elle avoit alors quatre freres, Mr. de Rubelle laîné, le second qui vécut peu, le troisiéme Mr. de Trassi depuis Capitaine aux Gardes, Maréchal de Camp, & Gouverneur de Tournay. Le 4e. fut Mr. de Purnon premier Maître d'Hôtel chez Monsieur.

Elle épousa en 1645 Jean Jacques de Beauharnois, Seigneur de Miramion Conseiller au Parlement de Paris. Touché des pieux exemples de sa femme à l'age de 27 ans il voulut les imiter, & mourut dans cette heureuse disposition la laissant grosse de quatre mois & demi, agée de

nalade à l'extremité dans ses
elle fit un vœu à la Sainte
afin que son enfant reçût le
: elle eût une fille, c'est au-
ii Madame la Présidente de
l. Deux ans après vivant
dans la retraite elle eut la
:role, & n'en fut pas défi-
nais *les traits changérent, l'é-*
lté, dit nôtre Auteur, *elle*
ible à une perte, qui au senti-
la plûpart des femmes est la
de de toutes. Elle en prit
de s'attacher d'avantage à
son enlevement par Mr. de
butin acheva de la dégou-
londe.

tail de cette Avanture est
orté : ce qu'on en doit le
nettre, c'est qu'après avoir
n cœur à Dieu pour ne le
enser, elle resista & cria de
s forces : arrivée à la forêt
elle se jetta hors du car-
s les ronces, mais elle ne
ipper à ses ravisseurs. Ma-
: Miramion sa belle mere
e d'abord avec elle fut ren-
Pour elle comme elle con-

la menoit, elle refuſa de d
de carroſſe. Cependant ſu
role d'un Chevalier de M
l'aſſura que deux cens Gen
mes qu'ils étoient là, e
roient Mr. de Buſſi de l
malgré elle; elle entra dans
baſſe, & ſe ſaiſit de deux
chargez pour ſe faire porte
Mr. de Buſſi avoit crû po
gagner; mais paroiſſant dev
fut, dit-on, intimidé, quan
cria: *Je jure devant le Dieu viv*
ne vous épouſerai jamais. Il y a
de 40. heures qu'elle n'av
gé. Mr. de Buſſi qui craig
ſuites la rendit maîtreſſe de
& elle fut conduite aux fau

elle. On avoit fait des poursuites contre Mr. de Bussi : elle lui pardonna chrétiennement, & à la priere de Mr. le Prince, à condition qu'il ne se presenteroit jamais devant elle ; ce qu'il executa pendant 36. ans, au bout desquels elle eut la generosité de solliciter pour lui & de le voir. Ce fut Mr. l'Abbé de Choisy cousin germain de Madame de Miramion qui ménagea cette entrevûë.

Elle fut plus déterminée que jamais à servir Dieu. Un jour des Rois n'ayant que 19. ans, elle demanda à Dieu ce qu'elle pouvoit lui offrir : elle se sentit émuë, & crût entendre, *c'est ton cœur qui je veux, & qu'il soit à moi sans partage.* Elle demeura quatre heures en cet état, & fit ensuite une retraite chez les Sœurs grises instituées en 1642. par Mademoiselle le Gras, sous la conduite de Mr. Vincent de Paul Instituteur de la Mission. Madame de Miramion eût envie de se faire Carmelite ; mais son Directeur l'en empêcha, parce que sa fille demandoit ses

ſoins. Dans une autre retraite elle fit vœu de chaſteté.

Sa grace particuliere la portoit au ſecours du prochain. Elle nourriſſoit une vingtaine de petites filles orphelines dans une maiſon prés de Saint Nicolas des Champs, & leur fourniſſoit des Maitreſſes pour leur apprendre à ſervir Dieu & à travailler : elle aſſiſtoit ſouvent les malades à l'Hôtel-Dieu, afin de ſe mortifier, étant naturellement delicate & propre. Mr. Duſcſtel ſon Directeur l'engagea à une retraite d'un an pour vaquer uniquement à ſa propre perfection : la diſſipation même en bonnes œuvres, lui dit-il, eſt dangereuſe pour une jeune perſonne. Elle fut remiſe à la fin de l'année dans l'exercice des bonnes œuvres. Ses revenus ne ſuffiſant point à ſes aumônes, elle vendit ſon collier de perles 24 mille francs, & un an aprés ſa vaiſſelle d'argent. Elle ſervoit les pauvres avec tant de plaiſir, qu'il lui ſembloit en être payée dans le moment, & n'y avoir pas de merite.

Au milieu de ces pieux exercices, elle se faisoit un point de conscience de donner ses soins à gouverner le bien de sa fille, dont elle avoit été déclarée tutrice à 25 ans. Elle la menoit dans les Hôpitaux lui disant, ma fille, *le chemin des Hôpitaux est celui du Ciel.* Elle lui apporta un jour deux jupes, lui disant, *choisissez ma fille, si vous prenez la moins belle, il vous restera quatre pistoles pour donner aux pauvres.* Elle l'accoutumoit encore à se conduire en tout par raison, lui disant, *si mes raisons sont meilleures que les vôtres vous vous y rendrez; mais si les vôtres sont meilleures que les miennes je m'y rendrai aussi.*

Mademoiselle sa fille épousa à 14 ans Mr. de Némond Me. des Requêtes, & reçû en survivance de la charge de Président à Mortier. Madame la Présidente de Némond & Mademoiselle de la Moignon sa sœur étant amies intimes de Madame de Miramion, la pieté qui les avoit unies, fit ce mariage, dit Mr. l'Abbé de Choisy. Madame de Miramion fit donner mille Louïs d'or

aux pauvres au lieu de presens de nopces. Les avis qu'elle donna à la jeune personne mariée sont les plus sages & les plus chrétiens. Elle desira que la jeune Dame eût elle même le soin de ses affaires : elle lui dressa un Livre de compte où les pauvres faisoient le premier article de la dépense, & la mit ainsi sur le pied d'estime & de consideration qu'elle a toûjours eû dans le monde.

Madame de Miramion crût ne devoir plus songer qu'à sa propre perfection. Parmi ses bonnes œuvres une des plus remarquables fut l'établissement qu'elle procura d'une maison pour enfermer par ordre des Magistrats, les filles débauchées. Malgré les obstacles qu'on croyoit invincibles, elle vint à bout de faire une maison qui seroit entretenuë aux dépens du Public. Elle donna dix mille francs d'abord. Son exemple anima Madame la Duchesse d'Aiguillon, & deux autres Dames à en donner autant.

Dans la cherté extrême du bled en 1662. l'Hôpital general établi en 1656. par Lettres Patentes se trou-

vant prêt à tomber ; Madame de Miramion vint trouver Madame la Princesse de Conti, qui lui mit entre les mains un billet de cent mille francs. Comme elle en parut surprise, n'en parlez pas, lui dit la Princesse, *je suis trop heureuse que Dieu ait voulu se servir de moi pour sauver la vie à tant de personnes.* Peu après la même Princesse n'ayant point d'argent donna à Mademoiselle de la Moignon son collier de perles, & des pierreries qu'elle vendit quarante mille écus pour les pauvres. Nous remarquerons avec l'Auteur, au sujet de l'Hôpital general, qu'il a trois cens trente mille livres de rente, & qu'on y entretient sept mille personnes.

Madame de Miramion ayant eû en vûë de faire une Communauté de douze filles, qui tiendroient les petites Ecoles à la Campagne, & assisteroient les malades ; elle commença par en prendre six en 1661. Les Filles de Sainte Geneviéve établies trente ans auparavant dans la Paroisse de Saint Nicolas du Chardonnet, avoient le même Institut, & avoient des Lettres patentes. Mr.

Dufestel Superieur de ces deux Communautez parla de les unir, & Madame de Miramion y consentit, sans s'arrêter à l'honneur chimerique & pourtant si flateur, sur tout en nôtre siecle, d'être Institutrice. Elle fut élûë leur Superieure, & fit toute la dépense de la maison jusqu'en 1670. qu'elles eurent dequoi subsister par elles mêmes. Leur emploi est d'enseigner les filles, de former des Maîtresses d'Ecole pour la campagne, d'aller dans les villages faire des instructions familieres aux grandes filles & aux femmes, qui veulent apprendre les veritez Chrétiennes, de panser les blessez, de visiter tous les mois les pauvres de la Parroisse, de travailler à faire des ornemens pour les Eglises &c. Madame de Miramion donna d'abord 60 mille francs pour fonder douze places. Elle remplissoit la sienne pratiquant exactement la Regle de la Maison, & ne prenant nulle distinction.

Pour vaquer d'avantage aux exercices de la Penitence, elle voulut se démettre de la Superiorité, & vivre

en ſimple particuliere de la Maiſon : Monſeigneur l'Archevêque de Harlay lui ordonna de demeurer ce qu'elle étoit. Sa docilité fut recompenſée par la conſolation de voir des Communautez de Province s'unir avec celle de Sainte Geneviéve. Les pauvres ayant perdu Mademoiſelle de la Moignon, Madame de Miramion qui l'aſſiſta à la mort, ſucceda à ſes emplois, & en particulier au ſoin de diſtribuer les aumônes du Roi dont elle fut chargée. Sa Majeſté dit publiquement que la charité de Madame de Miramion étoit prudente, & qu'on pouvoit s'y fier : mais cette charité n'étoit pas moins ardente & efficace.

La maladie contagieuſe étant à Melun, & les malades y étant abandonnez Madame de Miramion y vint elle même, & par ſon exemple ranima ceux qui par leur condition devoient aſſiſter les malades. Sa charité ne ſe bornoit pas dans Paris ni aux environs. En 1680. Elle vint juſqu'à la Fléche Dioceſe d'Anjou à la priere de Mr. l'Evêque

nombre en étoit grand, & le
tez médiocres, ils perissoie
rablement jusqu'à ce qu'o
gea Mademoiselle le Gras
tres Dames à en prendre
soin, & que la Reine Anne d
che obtint pour eux du
1640. douze mille livres d
Cela ne suffisant pas encore
coup près, Mr. de Paul e
quelques Dames riches &
Madame de Miramion fut
celles-là, & qui entra le pl
cette bonne œuvre : elle
état alors de le faire; ses bi
toient pas encore passez d
mains des pauvres.

ste encore. Il s'est fait ainsi en plusieurs paroisses à l'exemple de St. Nicolas du Chardonnet, des chambres de travail, & elles ne peuvent trop se multiplier.

Madame de Miramion ne pensoit qu'à employer son bien à ces sortes de charitez : & son homme d'affaire luy venant annoncer tout éperdu, qu'elle avoit fait une perte considerable : *ce n'est pas moy qui suis à plaindre dit elle, ce sont les pauvres.* On la pria de prendre soin des Filles de la Providence à la mort de Mademoiselle Viole : l'ardeur de gagner des ames à Dieu, l'a fit encore soumettre en ce point à la volonté de Mr. Joli son Directeur. Cette Maison commencée en 1643. est composée de 20 Filles seculieres attachées à la Communauté par des vœux simples : elles élevent & instruisent des filles pauvres.

Elle tomba griévement malade en 1682. On s'apperçut qu'elle s'imposoit la loy de ne rien demander : elle dit à Madame sa fille, qui luy fit quelque remontrance sur ce sujet : *ne pouvant pas faire de grandes*

choſes pour Dieu, il faut être fidelle aux petites. Comme elle entendit que ſa famille parloit de la bien conſerver, ſi elle revenoit de cette maladie ; *je ſuis à Dieu*, dit-elle, *& non pas à vous ni à moy ; s'il me rend la vie, ce ſera pour l'employer à ſon ſervice.*

Sur ce qu'elle entendit raconter des fruits que faiſoient en Bretagne des Maiſons de retraites, qui s'établiſſoient auſſi pour les hommes au Noviciat des Jeſuïtes de Paris, elle entreprit d'exercer chez elle la même charité pour les femmes, & ſurmontant divers obſtacles, elle fit cet Etabliſſement qui ſubſiſte encore avec benediction.

Quelque bien qu'elle fît par là dans l'Egliſe, elle craignit de nouveau pour elle même, & penſa à ſe faire Religieuſe Carmelite ; juſqu'à ce que M. l'Archevêque de Paris luy défendit enfin abſolument d'y ſonger. Mais pour ſe dédommager, elle pria Mr. Joli ſon Directeur par diverſes lettres dont on voit icy les extraits, d'abbaiſſer & de dompter ſon naturel qu'elle ſentoit hautain & fier.

a confiance que luy attiroient
eté & ses lumieres, luy donna un
nt merveilleux pour accommo-
les differens. Un homme de qua-
refusant de pardonner à un de
nfans ; elle le gagna en se jettant
le champ à ses pieds.

L'année 1693. donna à Made. de
amion divers exercices de peni-
ce. M. le President de Némond
gendre tomba malade : elle ne
nita point, & sa constance fit cel-
le Made. sa fille, dans la perte
n fit de M. de Némond. L'une
autre eurent un grand sujet de
olation. La Maladie paroissant
considerable il reçût ses Sacre-
s le 3^e. jour pour donner exem-
dans sa maison, où il avoit établit
personne n'y auroit la fiévre
s jours sans faire le devoir de
étien. Quand il fit le sien sur ce
t, les Medecins assuroient qu'il
oit nullement en danger : dès le
le transport se fit au cerveau, &
ourut le lendemain. Made. de
amion fit d'autres pertes ou de
ches ou d'amis cette même an-
1693. qui devoient la toucher à

proportion : elle reçût toutes ces épreuves avec la même fermeté chrétienne.

L'année de famine 1694. redoubla son zéle pour les pauvres. Le bled coutoit jusqu'a 50. francs le septier : elle parla au Roy, à Madame de Maintenon, & aux Ministres. Elle se détermina à faire venir une grande quantité de ris que le Roy donnoit; ou qui se vendoit à fort bon marché. Il y avoit prés de six mille malades à l'Hôtel Dieu, & jusqu'à douze dans un même lit, elle étoit continuellement à les assister. Pour les soulager de l'infection que caussoit leur multitude, elle proposa à Mr. de Harlay Premier Président d'ouvrir l'Hôpital de S. Loüis: on lui en donna la commission : outre cela de deux jours l'un, elle faisoit faire six mille potages pour les pauvres de sa Paroisse.

L'année suivante l'Hôpital general ne pouvant soutenir ses dépenses, les Directeurs pensérent à renvoyer la plus grande partie des pauvres. Made. de Miramion trouva des ressources pour en conserver sept cens;

ux cens autres étant renvoyez
ez leurs parens. Made. de Mainte-
on, qu'elle étoit venuë solliciter
ns une occasion si importante pour
rler au Roy, ne luy manqua pas.
Le respect profond que Made. de
iramion eût toûjours pour les Prê-
es luy donnoit un desir ardent de
s voir remplir leur vocation: ce
ui lui donna des desseins pour l'éta-
lissement de diverses Maisons Ec-
lesiastiques; 1°. Pour renfermer ceux
ui ne seroient pas assez reglez; 2°.
our recevoir ceux qui sont obli-
ez de venir à Paris solliciter leurs
ffaires; 3°. Pour retirer ceux que
âge & le travail ont mis hors d'é-
at de servir l'Eglise. M. le Cardi-
al de Noailles Archevêque de Pa-
is a depuis executé ce dernier pro-
et.

Madame de Guise étant à l'extre-
ité en 1696. on n'osoit luy dire l'é-
at où elle étoit, à cause qu'elle crai-
noit extraordinairement la mort.
Made. de Miramion luy parla avec
ne liberté chrétienne, & la mit dans
ne disposition de mourir sainte-
ment, où la mit bien-tôt elle même

la fatigue, & les veilles qu'elle avoit essuyées en cette occasion.

Le 19. Mars 1696. elle tomba tout à coup : ses vomissemens continuels l'empêchérent d'abord de recevoir le St. Viatique ; mais elle le reçût dans la suite & les autres Sacremens. Made. la Présidente de Némond la pressant de demander à Dieu sa guerison ; *ma fille*, luy dit elle, *il faut aller joüir de luy : je l'ay bien offensé, mais j'espere qu'il me fera misericorde.* Sur ce qu'on luy disoit, nôtre Seigneur vous attache à la croix : *trop heureuse*, repliqua-t'elle, *de la part qu'il m'en fait.* Elle donna aux Filles de sa Communauté les avis qu'elle crût necessaires, mais refusa de leur donner sa benediction, ne s'en croiant pas digne. Elle fit recommander sa Communauté à Made. de Maintenon : son Confesseur luy dit sur cela : *quoy, Madame, vous pensez à autre chose qu'à Dieu !* oui, dit elle, *quand c'est pour Dieu.* Quand il luy insinuoit la confiance que pouvoit luy donner sa vie passée. Ah ! Mr. dit-elle, est-ce ainsi que vous parlez à une pecheresse ? Vous n'avez plus de poux,

dit-on, mais vous avez encore
:œur, qu'en faut-il faire ? *en ai-*
Dieu, répondit-elle avec force.
: fut deux jours entre la vie & la
rt : La derniere agonie ne dura
quelques momens, & elle expi-
loucement le 24. de Mars 1696.
e avoit ordonné par son Testa-
nt qu'on l'enterrât comme une
ple fille de Ste. Genevieve : ce-
it executé, & six pauvres porté-
t son corps à la Paroisse. On
iva après sa mort un Ecrit ad-
ssé aux Filles de St. Genevieve :
t une Instruction pleine de soli-
: pour les pensées, & d'onction
ır les sentimens. On trouva aussi
Testament olographe fait huit
auparavant, & qui est des plus
fians : il est rapporté icy. Made.
Présidente de Némond l'a executé
ıs tous ses points avec respect &
c tendresse.

On trouve dans cet Ouvrage di-
s Extraits des Ecrits de Made. de
ramion, qui respirent par tout
: pieté pure & fervente. La ma-
re dont ils sont amenez dans
ouvrage, & la politesse avec la
évrier 1707.

DON LOUIS BEL
& Moncada, *par la gra*
& du Saint Siége Apostol
que de Cartagene, Conseil
Vice-Roi, & Capitaine g
Royaume de Valence : à
aimez en Jesus-Ch
Fidelles de nôtre Diocese
nôtre Seigneur.

VEu la suëur miraculeu
larmes que l'Image
Nôtre-Dame de Pitié rép
trois fois avec tant d'abor
huitiéme & le neuviéme du
dans une maison du Jardin
Ville, laquelle maison reg
cante ; ce prodige ayant
deux jours, durant l'espa
heures, en commencant le

en furent baignées ; ce qui fut
lé avec admiration de toutes
oupes de la Ville qui cam-
t de ce côté là, aussi bien que
us qui avons eû le bonheur de
r trouver assez-tôt, pour remar-
les traces de la suëur, & pour
ier les linges & l'urne qui en
nt encore tout moüillez. Après
fait information de ce prodi-
çû la déposition de vint-quatre
ins choisis entre plusieurs au-
l'affaire ayant été examinée &
uë dans des Assemblées de
logiens & de personnes pieu-
insi que l'ordonne le Concile
rente ; Nous avons déclaré &
rons que lesdites larmes & ladi-
ur sont miraculeuses, & que la
Relique des linges où les lar-
suëur ont coulé, sont dignes
u & de la veneration publi-

ous n pouvions alors trouver
re ra n de ces larmes & de
suëu , que la grande miseri-
e d Sainte Vierge à l'égard
tt ille, qui demandoit à son
er Fils qu'il daignât la défen-

dre contre les ennemis qui la menaçoient, & qu'il délivrât un party de nos troupes, qui à la même heure qu'on s'apperçût de la ſuëur, étoit aux mains avec un autre parti des ennemis, & qui l'avoit défait. Mais ayant appris depuis, que le même jour entre dix & onze heures du matin, les ennemis de nôtre Sainte Religion s'étoient emparez de la ville d'Alicante à la reſerve du Château, nous avons été convaincus que la ſuëur & les larmes de la Sainte Vierge venoient ſans doute d'un ſentiment de douleur, que la Reine des Anges témoignoit avoir des ravages que les Heretiques faiſoient alors dans cette Ville, & des outrages & des impietez qu'ils commettoient à l'égard des ſacrées Images, comme nous le craignions; toutes les perſonnes pieuſes furent perſuadées que c'en étoit le veritable motif. Ce qui s'eſt confirmé par la ſuëur d'une Image du Sauveur qui fut vûë le 15. dans une des Egliſes paroiſſiales de cette Ville: ce que nous ne regardons pas encore comme une choſe authentique & averée.

Aujourd'hui mecredy au ſoir, un Capitaine & deux Lieutenans d'un des Regimens qui avoient été en garniſon dans la ville d'Alicante, dont l'un étoit ſorti le 15. & les deux autres le 14. nous ont demandé audiance : nous les avons interrogez ſur l'état de la Place. Ils nous ont répondu qu'ils ne pouvoient nous raconter ſans ſe ſentir le cœur percé de douleur, les excès que les Anglois avoient commis dans les Egliſes de la Ville; qu'ils avoient été témoins oculaires, que ces heretiques deſeſperant de prendre le Château, s'étoient jettez dans les Egliſes, & qu'à grands coups d'épée ils avoient mis les Images en piéces, coupant aux unes la tête, les bras aux autres; qu'ils les avoient toutes briſées & jettées par terre. Un de ces Officiers qui nous ont parlé nous a aſſuré, qu'il avoit pris lui-même entre ſes bras une Image de la très-Sainte Vierge coupée en deux, & qu'il avoit vû un Soldat qui d'un ſeul coup avoit abbatu la tête d'un *Ecce Homo.* Un autre nous a dit, qu'il avoit vû quelques Officiers Anglois qui entrérent

Officiers s'approcher de l'E
chapeau ſur la tête, quoiqu
caire fût à la porte tenant e
mains le très-Saint Sacremen
avoient paſſé immediatem
vant le Prêtre ſans donner
marque de reſpect pour le S
crement; qu'un Prêtre s'éta
cé & les ayant avertis, que
ſortes d'irreverences ils r
leurs affaires, & qu'ainſi ils l
d'ôter leur chapeau; qu'u
mépriſant cet avis prit ſon c
& en donna un coup au Prêt
Soleil; & que tous enſem
étoient moquez. Ce qui ob
Vicaire à renfermer le Sain
ment; tous les Catholiques
toient refugiez dans ce Ten
cré gemiſſant & fondant en

ſpadagna, Fondatrice du
;, qui étoient mortes en
de ſainteté, leſquels n'ayant
uvé les tréſors qu'ils eſpe-
les avoient trainez dans l'E-
: ces trois Officiers atteſtent
a été général dans toutes les
quoi qu'ils ne l'ayent pû
: dans celles dont on vient
er; parce qu'auſſi tôt qu'ils
ris on les renvoya, après
ir fait payer a chacun dix
Ils ajoûtérent que dans tout
d'alentour la douleur & la
ation étoient generales;
l'un ſoldat avoit tiré un coup
à la Statuë de Nôtre-Dame
nel; qu'ils en avoient enter-
autre dans le Convent de
an de Dieu; que dans la
des Jeſuites ils avoient tiré
de fuſil à un Crucifix; &
ivoient coupé le viſage à
de Nôtre-Dame des Anges;
voient arraché les Vaſes ſa-
mains des Prêtres; & qu'ils
commis beaucoup d'autres
les ſacrileges; qu'ils avoient
Tabernacles, enlevé les ha-

bits ſacerdotaux ; & que des Egliſes ils en avoient fait des écuries ; qu'au reſte ils ne diſoient rien qu'ils n'euſſent vû & entendu depuis des gens du païs, qui gemiſſoient de voir ce qui s'étoit paſſé dans les Egliſes de la Ville ; qu'elles avoient été generallement pillées & ſaccagées à la reſerve de deux, ſçavoir celles de Saint Nicolas, & de Sainte Marie, qui furent épargnées au profit, comme il eſt à préſumer, de celui qui commandoit les troupes, & afin que les habitans qui y avoient tranſporté beaucoup de choſes les rachetaſſent du pillage.

Et leur ayant demandé à quelle heure ces deſordres avoient commencé, ils nous aſſurérent tous trois qu'ils avoient commencé le même jour à midy, & qu'ils avoient continué preſque tout le lendemain : ce ſont préciſément les deux jours que durérent les larmes & la ſuëur de la Reine des Anges la très-Sainte Vierge, & l'heure préciſe qu'elle commença ſans doute de ſuër, quoiqu'on ne s'en ſoit apperçû qu'une heure aprés. Les dépoſitions de ces trois

ẹrs s'accordant parfaitement
ẹelles de quelques autres sol-
ui étoient sortis d'Alicante le
ıême que la Ville fut prise,
ẹls nous n'avions point donné
ıtiere créance, suspendant
jugement jusqu'à une plus
information; Nous ordonnâ-
u'on en informât, & qu'on
t leurs témoignages aux Actes
déclaration & de la qualifica-
lu miracle : ce qu'ils firent
ôt & avec serment. Tout cela
été confirmé depuis par les
ez que nous ont envoyé les
Jurisdictions ecclesiastique
uliere d'Orihuela seulement
ıous en donner connoissance.
ceque le Seigneur à daigné
e miracle dans cette ville par
'en de ses sacrées Images avec
emarquable circonstance de
& de larmes à la vûë de l'ar-
ıi étoit campée de ce côté-là,
lles commencérent à couler
ment que commença le com-
nos troupes & de celles des
is; & parceque d'ailleurs ce
même jour & à la même heu-
ier 1707.

re que commencérent les impietez & les sacrileges outrages qu'on a faits aux saintes Images ; nous ne pouvons douter que nôtre tres-misericordieuse Mere n'ait voulu,par ces marques de douleur , dans ces circonstances de lieu & de temps, nous encourager & nous armer d'un saint zele pour expier les sacrileges injures qu'on a faites à la Ste. Vierge , à l'Image de son Fils , & des autres Saints ; & pour nous engager par ses larmes , qui ont été vûës de nos soldats lors qu'il étoient en armes , à la venger des ennemis de Dieu & de sa Religion , leur faisant entendre par ses larmes qu'ils ne devoient pas tant regarder dans cette guerre , la justice de la cause de leur Roy & de leur patrie qu'ils défendoient , que sa propre cause & celle de sa Religion.

Quoy que nous ayons toûjours été dans cette pensée , comme nous en avons démontré la verité dans nôtre Lettre pastorale ; aujourd'huy cependant nous nous croyons obligez par le present miracle & les observations que nous avons faites , à

rer à nos tres chers Fils en nô-
igneur, que s'il y en avoit qui
it douté en quelque ſorte juſ-
reſent, s'il s'agiſſoit ici d'une
e de Religion, ils ne de-
t plus balancer ſur cela ; puiſ-
e Ciel nous en donnoit des
res ſi manifeſtes & ſi convain-
s.

: plus ce qui doit nous affermir
cette ſainte reſolution, & nous
urager à tout entreprendre au
ns même de nos vies, c'eſt l'ex-
nce que nous avons de ce qui
paſſé à Cartagene, où il ſemble
a maniere dont les ennemis y
entrez (car ils y avoient été
ez & appellez) devoient empê-
ces profanatiõs & ces ſacrileges;
ndant nous ſçavons les fâcheuſes
s que cet affreux mêlange des
ioliques & des ennemis de l'E-
a cauſées. Qui ignore la manie-
digne & inoüie juſqu'icy dans
hriſtianiſme, dont les peuples
ins de cette ville ont uſé, &
t encore à l'égard de leur Evê-
? & cela parce qu'il ne conſen-
point à leur revolte, & qu'il

faisoit tous ses efforts pour les ramener à l'obéïssance de leur Roy & naturel Seigneur, & pour éloigner d'eux le danger où ils étoient d'être infectez d'heresie: car ils vivent avec autant d'independance de leur Evêque que s'ils n'en avoient point. Les enfans de la même Eglise & qui font profession de l'être, ne lui permettent pas le libre usage de la Jurisdiction qui les soumet à leur Prélat: ils le troublent dans son legitime droit sur les decimes, qui sont l'unique patrimonie que JESUS-CHRIST a laissé à son Eglise; ils le troublent, dis-je, par mille limitations, mille prétextes & chicanes dans la maniere de les lever, de les assûrer, & de les faire valoir.

Ce qui montre qu'ils cherchent plûtôt l'occasion d'y porter leurs mains sacrileges & de les usurper, comme le temps le fera voir, que de les faire servir aux fins politiques qu'ils prétextent. Ils nous ôtent le pouvoir de faire en cela même ce que nous devons. La compassion paternelle que nous avons pour nos enfans nous a empêché de proceder

contre eux par les justes censures qu'ils ont meritées, & qu'ils ont encourûës : nous nous sommes contentez de peines plus legeres, & qui peuvent cependant leur faire appercevoir le précipice où leur erreur les a jettez, pour avoir méprisé la voix de leur Pasteur qui leur remontroit leur devoir.

Tout cela nous convainc, que si nous ne voulons voir nos Images traînées & foulées aux pieds devant nous, les armes des heretiques employées à les briser & à les défigurer ; si nous ne voulons voir nos Temples & les Eglises où nous adorons la Majesté de Jesus-Christ dans le St. Sacrement profanées, & cette Image sacrée que le Seigneur leur a mise devant les yeux pour confondre leur erreur, & pour être un accusateur qui leur reproche sans cesse leur aveuglement ; si nous ne voulons, dis-je, la voir devenir l'objet de leur sacrilege fureur, être mise en pieces & reduite en poudre ; & si nous ne voulons aussi (je ne sçai si nos chers enfans auront le cœur de le voir, & si j'auray des

nôtre Ste. Religion qui n
mandent en maîtres ; puiſ
leurs nous ſçavons qu'il
guerre non comme troupe
res, mais comme les chefs
trepriſe ; puis qu'on a plu
pour eux que pour le Princ
du quel ils ſont entrez dan
où ils dominent, où on les f
bitres de toutes les executi
taires, où on les voit empriſ
lement les Prêtres & les Laï
qu'aucun d'un ſi grand no
Catholiques s'y oppoſe: pui
ſeulement ils le ſouffrent, m
les aident en cela, & ſe fon
cuteurs de leurs déteſtables

nt les prendre que pour les em-
ıer, leur en dût-il couter la vie.
t ce que nous representons en-
: une fois a nos tres-chers Fils en
re Seigneur, & à tous ceux qui
ammez de zele pour nôtre Ste.
igion, pour nôtre Roi, & pour
e Patrie, ont contribué à nôtre
ense & à la leur propre : c'est ce
nous disons à tous ceux qui de-
ent avoir fait la même chose &
ne l'ont pas fait. Il faut donc
clurre que si nous ne voulons
voir de nos yeux les mêmes su-
de douleur, & que d'autres
ges dans d'autres villes pleurent
outrages qu'on fera aux nôtres,
s devons regarder précisément
e guerre comme la cause de
u & de nôtre Religion, ainsi que
Ciel vient de le déclarer par des
les si sensibles : & nous devons la
tenir avec ce genereux & ca-
lique engagement que demande
: si Ste. entreprise; ayant toûjours
ant les yeux que nous ne défen-
ıs pas seulement les interêts de
ilippe V. qui est nôtre Roi sur la
re, mais ceux du Roi du Ciel, de
Février 1707.

ſa Réligion, de ſes Images, de ſon Sanctuaire, de ſes Egliſes, de ſes Miniſtres, & de ſon Prélat, qui eſt l'objet de la plus grande indignation des Heretiques; parce qu'il ne ſe taît pas lorſqu'il voit les loups aſſieger le bercail de ſon Egliſe pour dévorer ſes brebis; parcequ'il prend la plume, qu'il prévient & qu'il tâche d'écarter les coups qu'on leur porte.

Vous devez croire, mes tres-chers Fils en nôtre Seigneur, que *Dieu* nous favoriſera, & que celui qui mourra ou qui répandra une partie de ſon ſang à la défenſe d'une ſi juſte cauſe arrivera au plus grand bonheur qu'il puiſſe eſperer en cette vie; & il doit être dans une ferme confiance, que Dieu lui donnera pour prix d'une ſi Ste. & ſi catholique reſolution la couronne immortelle de ſa gloire.

C'eſt pourquoy nous attendons de la bravoure que nous avons remarquée dans nos troupes, ſpecialement depuis ce qui vient d'arriver, & de la Ste. haine dont nous les voyons tous animez contre les

ennemis de nôtre Ste. Religion, puis qu'ils desirent verser leur sang pour défendre non-seulement leur Roy, mais leurs Eglises, leurs Temples, & leurs Images, nous attendons, dis-je, qu'ils feront une plus vigoureuse défense. Et afin que dans cette guerre Ste. ils reçoivent des secours plus particuliers du Ciel, ausquels ils doivent se disposer par la reforme de leur vie & de leurs mœurs; & afin d'y engager le Seigneur, & lui ôter des mains les verges dont-il châtie nos pechez, puis qu'il paroît maintenant que sa divine misericorde veut bien nous pardonner; Nous exhortons nos tres-chers enfans de se trouver tous les armes à la main; nous les prions par les entrailles de Jesus-Christ de se confesser & de communier; & afin qu'ils le fassent, nous aurons soin d'envoyer dés le matin des Prêtres à l'armée qui les exhorteront à joindre les larmes d'une vraye penitence à celles de la Ste. Vierge, afin qu'elles soient agréables aux yeux de Dieu. Nous faisons la même exhortation à tous nos Diocesains,

leur signifiant la pressante necessité où nous sommes d'user de cette diligence, qui est la marque la plus certaine que nous puissions donner, non seulement de nôtre amour & de nôtre fidelité envers nôtre Roy & naturel Seigneur que nous voulons secourir, mais encore du zele de la Religion qui brûle dans nos cœurs. De même nous les exhortons tous generalement à jeûner trois jours de la semaine prochaine, qui seront le 25. le 27. & le 28. du courant, ce qui s'observera exactement comme nous le croyons dans cette ville & dans tous les lieux de nôtre Diocese. Et afin que nos prieres soient aussi constantes & aussi souvent réiterées que le demande la necessité presente, & que les peuples ayent la consolation de voir tous les jours le St. Sacrement exposé, pour que leurs prieres se fassent avec plus de ferveur & de devotion, & qu'ils demandent à Dieu qu'il daigne éclairer tant de Catholiques trompez qui favorisent une cause qui immediatement ou mediatement est contre la Religion, qu'il leur fasse connoî-

tre l'extrême danger où leur aveuglement les a mis, lesquels quoi qu'ils se voyent abandonnez & délaissez de leurs Evêques comme des gens frappez d'une maladie incurable, n'ouvrent point les yeux pour reconnoître leur erreur & pleurer la perte qu'ils ont faite de leurs Pasteurs, qui ont été contraints de fuïr & de quiter leurs Diocefes, parce qu'on méprisoit leurs conseils, & qu'ils ne vouloient pas participer à leurs sacrileges erreurs.

Nous ordonnons que le tres-saint Sacrement soit exposé dans toutes les Eglises de nôtre Ville, en sorte que depuis le Dimanche 22. il soit exposé sans interruption un jour entier dans une Eglise : ce qui se fera de la maniere que nous l'avons reglé cy-dessous. Pour ce qui est des lieux où il n'y a pas un si grand nombre d'Eglises, Nous ordonnons à nos Archiprêtres & à nos Vicaires, où il y en a ; & où il n'y en a point, aux Curez, aux Oeconomes, & à tous ceux qui tiennent leur place, de disposer tellement les choses que le très-saint Sacrement soit exposé du moins les Dimanches

& les fêtes dans les endroits où il n'y aura qu'une Eglise ; & dans les autres où il y en a plusieurs ils auront soin de le faire exposer plus souvent, & ils regleront le nombre des jours qu'on l'exposera selon le nombre des Eglises : & cela pendant tout le tems que les ennemis seront en armes dans nos quartiers. Nous accordons 40. jours d'indulgences pour chaque fois que les Fidelles iront faire leur priere devant le tres-Saint Sacrement dans ces Eglises, pour demander à Dieu la victoire sur les ennemis de nôtre Roi & de la Religion. Nous accordons les mêmes 40. jours d'indulgences pour chacun des ordres que nous avons prescrits cy dessus, à tous ceux qui les observeront avec la promptitude que nous demandons. Nous accordons le même à ceux qui feront des aumônes, pour que cette devotion d'exposer le tres-Saint Sacrement soit continuée.

Nous ordonnons à tous nos Archiprêtres, Vicaires, Curez, Oeconomes, & gens tenant leur place, de faire sçavoir à tous les peuples nôtre presente exhortation, de la lire en

chaire mot pour mot, d'en distribuer des copies à leurs voisins, procurant avec beaucoup de zele, que tout ce qui y est contenu soit observé.

En foi de quoi Nous ordonnons, qu'on donne les presentes, & nous disons qu'elles sont signées de nôtre main & plus bas de nôtre Secretaire. A Murcie le 18. du mois d'Août. 1706.

ARTICLE XXIV.

SANCTI EUSEBII HIERONYMI Stridoniensis Presbyteri Operum Tomus IV. & Tomus V. studio ac labore Domni Joannis Martianay, Presbyteri & Monachi Ordinis Sancti Benedicti è Congregatione S. Mauri. Parisiis, apud Ludovicum Roulland, viâ Jacobæâ, & Claudium Rigaud viâ Citharæâ anno 1706. *Tome IV. & Tome V. des Oeuvres de Saint Jerôme par Dom Martianay de l'Ordre de S. Benoît du la Congregation de S. Maur. In folio, Tome IV. colonnes 830. Tome V. colonnes 1200.*

ON ne se propose pas ici de parler des Oeuvres de Saint Jerô-

me, mais de donner une idée assez juste, & de faire connoître le merite de l'Edition, qui paroît par les soins & par le travail du R. P. Martianay,

Tome IV.

Ce Tome renferme premierement tout ce qu'on a de Saint Jerôme sur le nouveau Testament, soit Commentaires, soit Lettres critiques: à quoi sont ajoutez 1°. Les trois Livres de Didyme du St. Esprit, traduits en Latin par St. Jerôme; 2°. Toutes les Lettres de ce Saint, où il n'est point question de critique par rapport à l'Ecriture. Ce qu'il y a du R. P. Martianay, c'est des corrections du Texte & des Notes, un nouvel arrangement des Sommaires. Il dit, en rendant compte de son travail, que contre son attente les Notes lui ont le plus coûté pour donner un Texte correct, vû l'incroyable dépravation qui s'est rencontrée dans les précedentes Editions.

Des Corrections du Texte & des Notes.

Le P. Martianay presente à son

Lecteur dans un premier prolégomene, une longue ſuite de paſſages de Saint Jerôme comparez entre eux, ſelon qu'ils ſont rapportez dans les anciennes Editions, & ſelon qu'ils ſont mis dans la nouvelle. Par là non ſeulement on voit la neceſſité & l'utilité des corrections qu'il a faites, mais on ſe trouve obligé à eſtimer ſon habileté & ſon ſçavoir. Qu'il ne ſe vante, s'il le veut, que d'avoir en cela beaucoup travaillé: les Sçavans lui rendront juſtice, en applaudiſſant au ſuccés de ſon travail, & en reconnoiſſant en lui les qualitez propres à y réüſſir. On va donner ici quelques unes de ces corrections les plus remarquables. En voici qui ſont d'érudition.

Premiere. Saint Jerôme rapporte dans ſon Commentaire ſur St. Matthieu ch. 10. v. 4. ſelon l'Edition d'Eraſme: *Thaddæum Apoſtolum Eccleſiaſtica tradit hiſtoria miſſum Edeſſam ad Abagarum Regem Choſroëna*; ſelon celle de Victorius, *ad Abagarum Regem Choſidena*; ſelon la nouvelle Edition, *ad Abagarum Regem Oſroëna.* Cette derniere leçon eſt la veritable,

confirmée, comme l'assure le P. Martianay, par les Manuscrits. Il pouvoit encore la soutenir par plusieurs Medailles frappées sous l'Empire des Antonins, de Severe, des Gordiens avec l'inscription d'ΑΒΓΑΡΟϹ ΒΑϹ. Pour le mot *Osroëna*, il est de l'ancienne notice ecclesiastique, qui met Edesse & Carres dans l'Osroëne, & de l'ancien Geographe Etienne, qui place aussi Ζηνοδότιον dans cette Province : il faut donc, en retranchant l'aspiration *Ch*, lire Osroëne au lieu de Chosroëne : mais la Chosidene est un païs inconnu. Pour revenir au nom d'Abgarus, il est Arabe dans son origine, & signifie Grand, Puissant. Il est écrit par les bons & Anciens Auteurs en tant de diverses manieres, Abbarus, Agbarus, Acbarus, qu'il ne faut pas, legerement changer celle qu'on trouve dans les exemplaires : on peut là-dessus consulter les Notes de Mr. Valois sur Eusebe l. 1. c. 13. & Mr. Spanhem *de præstantia & usu numismatum*.

Seconde. Saint Jerôme pour expliquer au Pape Damase ce que si-

;nifie l'exclamation *Osanna filio David*, Matth. 21. 9. marque qu'elle ſt tirée du Pſeaume 117. verſet 25. k rapporte l'Hebreu en lettres latiies. Eraſme & Marianus Victorius près avoir mis ce verſet en lettres atines, l'ont repeté en lettres heraïques, & dans l'une & l'autre naniere d'écrire ont changé l'ordre les mots. Le P. Martianay ſuivant es meilleurs Manuſcrits, ne répee point le verſet en lettres heraïques, & pour les mots il leur lonne l'ordre qu'ils ont dans le Pſeautier hebreu.

Une obſervation grammaticale e Saint Jerôme ſur le mot hebreu, *nna*; c'eſt que s'il commence par la ettre *Aleph*, il ſignifie en Latin *obſero*, je vous ſupplie; s'il commence ar la lettre *He*, il marque une cononction ou une interjection, telle u'eſt en Grec δὴ, car en Latin il n'y pas de mot propre pour l'éxprimer. *Quæ apud Græcos ponitur* δὴ *& eſt in* ῶσον δὴ, *cujus interpretationem latius ſermo non exprimit.* L'Edition de Victorius par une étrange corruptiō orte: *Quæ apud Græcos ponitur*, χετ-

λιαςικῶς, *cujus interpretationem latinus sermo non exprimit.* Si l'on veut apprendre en passant le sentiment de St. Jerôme sur l'acclamation *Osanna*, il dit qu'elle est composée de *osi* & *anna*, qu'elle signifie *Salvifica Domine* : neanmoins dans le Pseautier il a traduit *Salva obsecro.*

Troisiéme. Sur l'Epitre aux Ephesiens chap. 1. verset 7. les anciennes Editions ont, *Quod Codrus & Curtius & Decii, mures, pestilentias urbium & fames & bella suis mortibus represserunt.* Dans la nouvelle Edition on lit, *& Decii Mures*, faisant *Mures* un surnom des Deces. Valere Maxime l. 1. c. 7. n. 3. nomme P. Decius Mus, qui le premier de sa famille fut Consul, & se dévoüa pour obtenir la victoire dans un combat contre les Latins : son fils & son petit fils imitérent cet exemple.

Quatriéme. Les anciennes Editions font dire à Saint Jerôme epist. 55. qui est ici la vingt septiéme. *Nos unam Quadragesimam secundum traditionem Apostolorum tempore nobis congruo jejunamus.* Dans la nouvelle

il y a, *toto nobis orbe congruo jejunamus*. Le monde entier s'accordant à jeuner avec nous.

Cinquiéme. Une des plus belles corrections, qu'ait faites le P. Martianay, c'est dans une Sentence des Pythagoriciens, citée & traduite par Saint Jerôme l. 3. contre Rufin. Φυγαδευτέον πάσῃ μαχάνῃ, καὶ περικοπτέον πῦρι καὶ σιδήρῳ καὶ μηχαναῖς παντοίαις, ἀπὸ μὲν σώματος νόσον, ἀπὸ δὲ ψυχῆς ἀμαθίαν, κοιλίας δὲ ἀκολασίαν, πόλεως δὲ στάσιν, οἰκίας δὲ διχοφροσύνην, ὁμοῦ δὲ παναμετρίαν. *Fuganda ſunt omnibus modis & abſcindenda, languor à corpore, imperitia ab anima, luxuria à ventre, à civitate ſeditio, à domo diſcordia, & in communi à cunctis rebus intemperantia.* Il faut apporter ſes ſoins, & même employer le fer & le feu pour préſerver ſon corps de maladie, ſon ame d'ignorance, ſa vie de débauche, l'Etat de ſédition, ſa maiſon de diſcorde, & enfin pour retrancher de toutes choſes l'excés & le dereglement. Eraſme par deſeſpoir, comme il y a apparence, de ſe tirer de l'em-

s'est donnée dans son E
croyable. Victorius c
suivi ; & ils ont mis dan
tre de Saint Jerôme qu'
Quod in me criminatur
Lanarius & Discipuli ej
de : *Quod in me crimina*
πυδαςαι. Où Saint Jer
point en particulier de
l'indique point par le n
phurnius Lanarius : mai
en general des import
teurs & défenseurs d'O
D'autres corrections
& éclaircissent le verita
va en donner quelques
premiere correction de

moins ajoûte-t'il, *Possumus autem locum istum & aliter conciliare*, „ Nous „ pouvons encore justifier autre-„ ment cet endroit de l'Evangile par „ le témoignage du Livre des Nom-„ bres ch. 23. v. 22. Les anciennes Editions ont, *Possumus autem locum istum & aliter consolari* : ce qui ne fait aucun sens.

Deuxiéme. Saint Jerôme dans sa Lettre 31. qui étoit la 52. mande à Pammaque, qu'il lui addresse & lui dédie l'Apologie de son Ouvrage contre Jovinien, *ἀπολογετικὸν ipsius operis tibi προσεφώνησα*. Il y a, ce qu'on n'entend point, dans les précedentes Editions, *Apologeticum ipsius operis tibi misi, & quem προσεφωνησα & te poscente edidi.*

„ 3e. Japprends, dit Saint Jerôme „ au commencement de ses Livres „ contre Rufin, que quelques per-„ sonnes me blâment d'avoir traduit „ en Latin les Livres des principes „ d'Origene. Extreme impudence! „ d'accuser le Medecin d'avoir dé-„ couvert le poison! Mais dans le „ dessein de sauver celui qui l'a don-„ né, ils ne cherchent pas à le justi-

ont mis φάρμακον θανάσι
n'y a pas de ſens à dire, q
deſſein de ſauver le poiſ
C'eſt l'empoiſonneur qu
voulu ſauver ; & cet emp
eſt Origene, & non pas R
me le croit le P. Martiana
Enfin quelques unes d
rections conſiſtent à retra
phraſes inutiles qui s'étoi
duites dans le Texte des pr
Editions. Un exemple ſ
l'on a enfermé entre des
ce qu'Eraſme & Victoriu
de trop. Saint Jerôme dan
logue des Auteurs Eccl
dit de Saint Luc : *Acta ver*

tii (les anciennes Editions ont Conf-*tantini*) *anno ossa ejus cum reliquiis Andreæ Apostoli translata sunt (de Achaïa.*)

A ces corrections qu'on vient de rapporter, & qui demandent de l'Hebreu, du Grec, & du Latin, on en ajoûtera une qui dépend du Gascon. Dans l'Epître 18e. qui étoit la 22e, au lieu qu'il y a dans les anciennes Editions, *Per humeros hyacinthina læna fortè volitans.* Le Pere Martianay veut qu'on lise, *Super humeros maforte volitans.* Il entend par *Maforte* une coëffe, parce que *Marfouille* en Gascon signifie une coëffe.

Outre les corrections & les Notes, que le R. P. Martianay a marquées dans son premier Prolegomene, comme les plus importantes, le Lecteur en trouvera beaucoup d'autres dignes de son attention. Telle est celle-ci sur Saint Matthieu, ch. 16. v. 13. où Jesus-Christ interroge ses Apôtres sur ce que disoit le monde du Fils de l'homme. Saint Jerôme remarque que l'Hebreu appelle toûjours le Fils d'Adam, & cite le Pseaumé 4. v. 3. où neanmoins

l'Hebreu porte non pas *bene Adam*, mais *bene iſch* ; & comme Saint Jerôme lui-même l'a traduit dans le Pſeautier, *Filii hominum*, les enfans des hommes.

Un Lecteur équitable & habile ſe retient la liberté de juger des Notes & des corrections fondées ſur des conjectures : mais il ſe croit obligé à ſe ſoumettre au conſentement de tous les Manuſcrits. Ainſi, ſe fiant à ce qu'aſſure le R. P. Martianay, qu'il a ſuivi tous les Manuſcrits dans l'Epître de Saint Jerôme à Algaſia ch. 4. *Tamdiu non putatur homicidium, donec elementa confuſa ſuas imagines membraque ſuſcipiant* ; il faut abandonner les Editions d'Eraſme & de Victorius, qui ont, *Tamdiu non putatur homo.* La raiſon néanmoins & le ſens demandent *homo*, puiſqu'il s'agit d'un enfant qui ſe forme dans le ſein de ſa mere ; & mettre *homicidium*, c'eſt peut-être ne pas aſſez éloigner le Texte de la propoſition 34e. condamnée par Innocent XI. Mais lorſqu'un ſeul Manuſcrit, comme il arrive quelquefois, ſoûtient la nouvelle Edition contre les ancien-

nes, il ne ſçauroit être défendu de ſuivre celles-ci, ſi on le juge à propos.

Parmi tant de ſçavantes Notes, on voudroit ne point voir celle ſur Saint Matthieu chap. 26. v. 26. où elle n'eſt pas miſe pour corriger ou pour éclaircir le Texte. Certainement l'Auteur dont il y eſt parlé, ne merite point les noms d'*imperitus*, de *ſciolus*, de mal-habile, de demi-ſçavant. Ce n'eſt pas là l'idée que donne de lui ſon Traité hiſtorique de l'ancienne Pâque des Juifs; où la methode la plus fine eſt employée, & rien n'eſt omis de toute l'érudition que porte le Sujet. Au reſte cette loüange qu'on croit lui devoir, n'eſt pas une approbation de ſon ſentiment: au contraire, l'Auteur de cet extrait eſt perſuadé que JESUS-CHRIST la veille de ſa mort celebra avec les Apôtres la Cene legale, & mangea l'Agneau paſchal. Mais prendre droit de traiter quelqu'un d'*imperitus*, de *ſciolus*, ſur la ſeule oppoſition de ſentimens;

Quam temerè in noſmet legem ſancimus iniquam!

De l'ordre mis dans ce 4e. Tome.

Dans un ſecond Prolegomene le R. P. Martianay rend raiſon de l'ordre qu'il a mis dans ce Tome. Le plus naturel eût été de réünir ce qui eſt de même genre, & de ſéparer ce qui eſt de different genre, de placer enſemble tous les Commentaires, de joindre tous les Traitez, ou les Livres contre les Heretiques, de faire un corps de toutes les Lettres. C'eſt ce qu'on voit exactement obſervé dans les Editions des autres Peres, & abſolument negligé dans celles de Saint Jerôme, où tout eſt mêlé. Cependant au milieu de cette confuſion, le P. Martianay s'eſt formé l'arrangement qu'on va expliquer.

Il a placé dans la premiere partie du Tome les Commentaires ſur Saint Matthieu; & puis neuf Lettres ſur differentes queſtions qui regardent le nouveau Teſtament; & enſuite les Commentaires ſur les Epîtres de Saint Paul aux Galates, aux Epheſiens, à Tite, à Philemon; enfin la traduction des trois Livres

de Didyme, du Saint Esprit. Il ajoûte la Chronologie de ces Ouvrages, & marque l'année que chacun a paru : les Commentaires sur Saint Matthieu en 398. les autres sont aussi du tems que Saint Jerôme étoit déja retiré dans le Monastere de Bethléem.

L'autre partie qui dans son titre ne promet que des Lettres où il ne s'agit point de critique ni de question sur l'Ecriture, est remplie de beaucoup d'autres choses divisées en neuf classes. La premiere contient 17. Letrres écrites par Saint Jerôme durant qu'il fut en Syrie, à son premier voyage d'Orient.

Dans la seconde sont douze Lettres que Saint Jerôme écrivit étant à Rome auprès du Pape Damase. Deplus la vie de Saint Paul premier Ermite, celle de Saint Hilarion, les avantures du Moine Malch, le Catalogue des Ecrivains Ecclesiastiques. Mais ces Ouvrages ne sont pas de même date : la vie de Saint Paul est d'environ l'an 366. & du desert de Calcide : la vie de Saint Hilarion, & l'histoire du Moine Malch pa-

roiſſent avoir été compoſées dans le Monaſtere de Bethléem : le Catalogue des Auteurs Eccleſiaſtiques eſt certainement de 392.

La troiſiéme eſt un mélange de 14. Lettres, & des Livres contre Helvidius, Jovinian, Vigilance, les Luciferiens, Rufin, les Pelagiens. Tous ces Ouvrages ſont du Monaſtere de Bethléem : l'Epoque de la plûpart ſe tire de la Préface du Commentaire ſur Jonas. Les Livres contre Rufin ſont d'environ l'an 401. ceux contre les Pelagiens de 415.

La quatriéme eſt de 14. Lettres depuis 388. juſqu'à 398. La cinquiéme eſt des Lettres entre Saint Jerôme & Theophile d'Alexandrie, entre Saint Jerôme & Saint Auguſtin: elles ſont au nombre de 24. Il eſt à remarquer que la derniere Lettre qu'on a de Saint Jerôme, eſt écrite à Saint Alipe & à Saint Auguſtin l'an 419.

La ſixiéme eſt de 17. Lettres depuis l'an 400. juſqu'à 415. La ſeptiéme en contient 5. dont la date eſt inconnuë ou incertaine.

Février 1707.

La huitiéme contient 5. Prefaces ou Epîtres dédicatoires, qui ne ſont pôint dans les Editions d'Eraſme & de Victorius. La derniere n'a que trois Lettres, qui ne ſont pas de Saint Jerôme, mais de Saint Paulin, de Saint Epiphane, de Theophile d'Alexandrie.

Une reflexion à faire ici, & qui donne de l'admiration pour Saint Jerôme, c'eſt qu'âgé de 65 ou 66 ans quand il ſe renferma dans le Monaſtere de Bethléem, il ne s'abandonna pas à une indolente & oiſive vieilleſſe. Ce fut là qu'il entreprit de traduire les Saintes Ecritures de l'Hebreu en Latin : ce fut là qu'il travailla à ſes Commentaires, qu'il répondit à tant de perſonnes qui lui demandérent des éclairciſſemens ſur les Livres ſaints, qu'il expliqua les queſtions hebraïques, qu'il défendit la Foy de l'Egliſe contre les hereſies, qu'il compoſa des Livres de pieté, qu'il conſola par des Lettres édifiantes, & conduiſit à une haute vertu pluſieurs perſonnes qui lui avoient donné leur confiance; qu'il les loüa, & celebra leur ſainteté

aprés leur mort, par d'éloquens éloges.

Des Sommaires.

Les Sommaires ſont de deux ſortes: les uns pour préparer le Lecteur, en l'inſtruiſant de ce que l'Auteur a ſuppoſé comme connu : les autres pour ramaſſer comme dans un point toute l'étendue & la ſuite d'un Traite ou d'un Diſcours.

Le P. Martianay a parfaitement réüſſi dans les uns & dans les autres; ce qui marque en luy un eſprit juſte, qui ſçait joindre la brieveté à l'exactitude. Ceux qu'il a mis à la tête des Livres contre Jovinien & contre Vigilance, font bien connoître la perſonne & les erreurs de ces deux Heretiques. Le Sommaire du Livre 3. contre Rufin merite d'être lû.

Enfin ſi l'on trouvoit indiqué dans les Sommaires ce qu'il y a de plus remarquable dans les Ecrits de St. Jerôme touchant la diſcipline ou les mœurs de ſon temps, cela feroit plaiſir. Par exemple dans la 5e. Let-

tre les Diacres s'appelloient Clercs du 3e. Ordre; & selon la coutume de quelques Eglises les Prêtres ne prêchoient point en presence des Evêques. Dans la 57e. & la 97e. la coûtume des Heures canoniales étoit établie pour les personnes de pieté. Dans la 18e. il y a à admirer la vie reguliere des Cenobites d'Egyte, leur obeïssance, leurs occupations, leurs prieres, leur abstinence : chez eux il n'y avoit qu'un repas tous les jour de l'année; le dîner s'il n'étoit pas jeûne; le souper s'il étoit jeûne. Dans la 18e. quelques personnes croyoient pousser assez loin la mortification, de s'abstenir de manger des animaux à quatre pieds; & cependant mangeoient des faisans & de la volaille : pour eux point de viande de boucherie, mais seulement des petits pieds. Cette idée de mortification n'est pas une invention de quelques Commentateurs de la Regle de St. Benoît.

Tome V.

L'Edition de St. Jerôme doit être regardée, comme finie dans le To-

d'un Auteur ancien, que le
lon & le P. Martianay pe
Gennade. L'Auteur de la
eu devant les yeux la
dont il a copié plusieurs pl
suivi la Chronologie, qui
vable que pour la mort de
rôme, qu'elle fixe à la 12e.
Theodose le jeune, c'est
la 420e. de Jesus-Christ.

Après ces vies on rappo
rieux témoignage, que Seve
ce dans le premier Livre d
logues rend à St. Jerôme.
Martianay ne s'est pas co
rapporter aussi celui de C
mais il a mis le Catalog

té, qui de la Bibliotheque de Corbie a passé à celle de saint Germain des prez. Au lieu que dans tous les autres Manuscrits & dans les Livres imprimez, Gennade ne parle pas bien de St. Augustin ; dans celui-cy il en fait un perpetuel éloge. Les autres Exemplaires disent, *Augustinus Afer, Hippensis Oppidi Episcopus, vir eruditione divinâ & humanâ orbi clarus, fide integer, vitâ purus, scripsit quanta nec inveniri possunt. Quis ergo glorietur omnia se illius habere ? aut quis tanto studio legat, quanto ille scripsit ? Unde & multa loquenti accidit, quod dixit per Salomonem Spiritus sanctus: Ex multiloquio non effugies peccatum. Edidit tamen Senex, quod juvenis cœperat, de Trinitate libros duodecim. In quibus, ut Scriptura ait, introductus in cubiculum regis & decoratus veste multifaria, sapientia Dei exhibuit Ecclesiam sine maculâ aut rugâ, aut aliquid ejusmodi. De Incarnatione quoque Domini idoneam edidit pietatem. De resurrectione mortuorum etiam simili excurrit sinceritate, licet minus capacibus dubitationem de abortivis fecerit. Error tamen illius sermone multo, ut superiùs dixi,*

contractus, luctâ hostium exaggeratus, nec dum hæresis quæstionem dedit. L'ancien Manuscrit de Saint Germain des Prez porte. *Augustinus Discipulus beati Ambrosii Ypone Regiæ Africæ oppidi Episcopus, vir eruditione divinâ & universo orbe clarus, fide integer, vitâ purus. Quis ergo glorietur se omnia illius habere? aut quis tantò studio legat, quanto ille scripsit? Edidit jam senex, quos juvenis cœperat . . . veste multifariæ sapientiæ Dei exhibuit Ecclesiæ non habentem maculam aut rugam . . . . edidit pietatem, resurrectionem etiam mortuorum simile cucurrit sinceritate: egregio ingenio & scellenti studio Ecclesiæ serviens, Juliani hæretici Libris inter impetum obsidentium Wandalorum in ipso dierum suorum fine respondit. Et in defensione Christianæ sapientiæ perseverans, moritur Theodosio & Valentiniano regnantibus.* Mais on ne sçauroit convenir avec le R. P. Martianay, qu'un Manuscrit qui est seul contre tous les autres, & qui dans sa construction & l'orthographe marque une main mal habile, soit le veritable Exemplaire de Gennade. Il y a là de ce

éle à corriger les Livres, & à les réduire à l'analogie de la Foy : quelque pieux Imitateur de Cassiodore & de Lanfranc y a passé.

Vient ensuite une multitude d'Ouvrages faussement attribuez à St. Jerôme & divisez en trois ordres. Le premier de ceux qui sont sans le nom de leurs Auteurs : le second de ceux qui portent le nom de leurs Auteurs : le 3e. de ceux qui ne meritent pas grande estime, & qui ne tiennent leur place icy qu'à cause qu'ils ont déja paru dans les autres Editions. Le R. P. Martianay a commencé le premier ordre ou la premiere liste par des Canons de penitence, qu'il a fait suivre par plusieurs Lettres ou par plusieurs Traitez, ajoutant a la tête de chacun la critique & le jugement d'Erasme, qui les trouve les uns du style de Tertullien, les autres du style de Saint Ambroise, ou de St. Paulin, ou de St. Augustin. En effet le Traité de la celebrité de Pâques est la 55e. Lettre de S. Augustin : mais l'exhortation à une fille consacrée à Dieu & nommée

Suſanne, pour l'obliger à reparer une grande faute par la penitence; cette exhortation, dis-je, qu'Eraſme jugeoit être de St. Auguſtin eſt attribuée à St. Ambroiſe dans la nouvelle Edition de ce Pere. L'exhortation à un homme du monde eſt la 39e. lettre de St. Paulin. La Lettre de Pelage à Demetrias s'y trouve auſſi, & l'explication du Symbole par Rufin. Il ne faut pas omettre qu'au jugement d'Eraſme le Sermon ſur l'Aſſomption de la Ste. Vierge eſt de Sophronius Patriarche de Jeruſalem.

La 2e. Liſte eſt remplie de divers Traitez, de Lettres, de Préfaces, qui ſont de St. Paulin, de St. Auguſtin, de Rufin, & d'autres Auteurs. Et de plus la Regle des Religieux Jeronymites y eſt ajoûtée.

On ne s'arrêtera pas à parler de la 3e. Liſte, ni de quelques Commentaires ſur divers Livres de la Ste. Ecriture. Il ſuffit de ſçavoir, que le P. Martianay fait peu de cas de ceux qu'on croit avoir été compoſez par Strabus Moine de Fulde ſur les qua-

tre Evangiles : mais il juge plus favorablement des Commentaires particuliers sur St. Marc, à la suite desquels on a mis ceux de Pelage sur les Epitres de St. Paul.

Enfin le R. P. Martianay offre aux Curieux de ses Theses sur l'Ecriture Ste. & un Traité de sa façon sur les Pseaumes. La longue étude de l'Auteur porte une forte prévention en faveur de ses Ouvrages. Il en a composé un grand nombre dont il donne le Catalogue.

ARTICLE XXV.

DISSERTATION SUR LE Phosphore de Verre par M. Nuguet.

POur faire le Phoſphore dont il s'agit, je prens (*Fig.* 1.) un matras ABCD. Je n'ay rien juſqu'i-

Fig. 1.

cy trouvé de plus convenable pour le nettoyer comme il faut que d'y introduire du ſablon d'Etampes bien ſec, & de l'agiter enſuite autant

a'il est necessaire pour entraîner
humidité & la crasse qui restent
resque toûjours pour l'ordinaire
ans le verre : je renverse ensuite le
iatras pour en faire sortir, en le
:coüant dans cette situation, les
arties les plus grossieres du sablon ;
: j'en chasse les plus subtiles qui res-
:nt attachées à la surface interieure
u verre, en y introduisant du Mer-
ure & le vuidant à differentes fois,
ısqu'à ce qu'enfin il en sorte aussi
ur qu'il y entre.

Je connois que le dedans du verre
st suffisamment net, lors qu'en y
ıtroduisant du vif argent que je
asse auparavant autravers d'un lin-
e, & l'agitant ensuite dans l'obscu-
ité avant que l'air grossier ait été
ompé du matras, on apperçoit plu-
eurs étincelles dans les endroits où
: vif argent frotte.

Apres m'être assuré de la netteté
u mattras de la maniere que je viens
e rapporter, j'in troduis (*Fig.* 2.) son
ol dans le petit recipient E F de
erre par le trou G de ce recipient :
: bouche ce trou exactement avec
e bon ciment pour empêcher l'air

exterieur d'y entrer : ensuite appliquant ce recipient sur la platine de

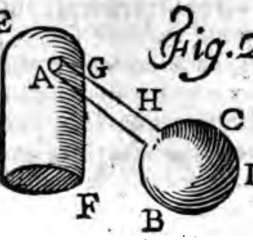

Fig. 2.

la machine pneumatique, je fais pomper l'air du matras ; & pendant que ce vaisseau est ainsi vuide d'air grossier, je fais seeller son col hermetiquement au point H ; & par ce moyen j'ai la phiole BCDH. (*Fig.* 3.)

Ce que j'ay dit jusques-ici suffit pour réüssir à faire quand on voudra le Phosphore de verre dans toute sa perfection. Voicy ce que j'ay observé de plus remarquable dans sa lumiere.

1°. En faisant glisser quoique tres legerement la main ou le doigt sur la surface exterieure de la phiole BCDH, on voit incontinent paroître une lumiere blanche & vive,

qui suit par tout le mouvement de la main autour du verre : cette lu-

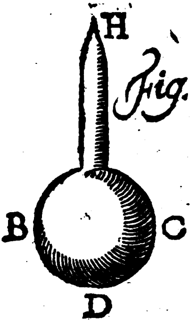

Fig. 3.

miere est d'autant plus claire & plus abondante, que la phiole est plus nette par dehors & par dedans, & la main mieux essuyée.

2°. Lorsque la phiole est mouillée ou seulement ternie par dehors de quelque liqueur maigre, comme d'eau, de vin &c. ou que la main suë, ou qu'on ne fait que l'appuier sur la phiole sans la faire glisser tout autour, ou que la surface interieure du verre retient quelque crasse ou quelque humidité, le verre ne donne point de lumiere.

3°. La flamme qu'on apperçoit

4°. Quand on frappe su
de la phiole, & qu'on sou
continent aprés la main tou
on apperçoit une flamme q
depuis le fond sur lequel o
jusqu'à l'endroit précisé
l'autre main soutient le c
jamais exceder ces limite
flamme ne s'excite pas en
sur la phiole, mais seuleme
tant qu'on retire la main
nent aprés avoir frappé.

5°. Tout le verre, pou
soit bien net par dehors &
dans, donne de la lumiere a
me que l'air grossier en ait
pé, quand on le frotte da
curité: mais cette lumiere

assez de vray-semblance. 1°. Que les pores du verre qu'on peut regarder comme autant de tuyaux capillaires extremement petits, polis, & glissans, sont remplis d'une matiere tres subtile & fort mobile, la quelle étant ébranlée, & déterminée par quelque choc ou frottement qui survient au verre, est exprimée de ces pores, & coule avec liberté dans la phiole où elle trouve beaucoup moins de resistance, & par consequent plus de facilité à se mouvoir, à cause que l'air en a été pompé, que par tout ailleurs; que cette matiere se criblant, pour ainsi parler, au travers des pores du verre qui sont droits, & se réünissant de tous & des seuls endroits de la surface exterieure de la phiole, ausquels le choc ou le frottement peut s'étendre aux endroits de la surface interieure qui leur correspondent; pousse de tout côté avec impetuosité par son mouvement en tous sens, qui se fait alors avec plus de liberté, le fluide subtil qui est entre elle & nos yeux, de la maniere qu'il faut pour faire appercevoir la lumie-

re qu'on voit dans le verre lumineux.

2°. Quand la phiole est moüillée ou seulement ternie par le dehors de quelque liqueur maigre, qui pour l'ordinaire s'attache beaucoup au verre, ou qu'on a la main suante ou humide ; ou qu'on l'appuie directement sur le verre sans la faire glisser autour de la phiole, les orifices exterieurs des pores du verre étant alors bouchez par l'humidité qui est à la surface de la phiole, ou par la suëur, ou par l'application immediate de la main sur le verre, la matiere subtile qui est dans ces pores ne doit pas couler par leurs orifices interieurs, tout ouverts qu'ils puissent être d'ailleurs ; à cause que la circulation qui est essentiellement requise au mouvement est alors empêchée & interrompuë ; de même que quand on bouche l'orifice superieur du tuyau capillaire plein de liqueur, cette liqueur reste sans mouvement dans ce tuyau, quoy qu'on le tienne verticalement.

3°. La matiere subtile qui est dans les pores du verre trouvant moins

de resistance au dedans de la phiole que par tout ailleurs, doit s'y réünir en abondance à l'occasion du choc & du frottement que le verre reçoit, soit que ce frottement se fasse par dehors, soit qu'il se fasse par dedans avec du vif argent, qu'on auroit à ce dessein introduit dans la phiole. C'est pour cela que la flamme qui s'excite alors doit être renfermée dans le verre sans en pouvoir jamais sortir.

4°. Lors qu'on frappe avec la main sur le fond de la phiole on tend le ressort du verre depuis l'endroit qui est frappé, jusqu'à celui où l'autre main soutient le choc, on resserre les pores du verre, on rétrecit la capacité de la phiole, hors de laquelle par consequent on exprime au travers des pores du verre une partie du fluide qu'elle contient : quand on releve la main, incontinent après le ressort du verre se débande avec impetuosité, ses pores s'ouvrent tout à coup, & donnent subitement entrée à la matiere subtile dans la phiole, dont la capacité devient alors plus grande :

la matiere subtile étant donc ai[...]
philtrée, au travers des pores d[...]
verre, separée par ce moyen de l[...]
grossier, & réünie dans la phiole d'u-
ne maniere fort prompte, elle pro-
duit une flamme comme un éclair
dans les seuls endroits du verre q[...]
soutiennent le choc de la main; [...]
presque jamais par delà.

5°. Avant que l'air ait été pom[pé]
de la phiole, on ne doit apperce[voir]
en la frottant que quelques étin-
celles separées les unes des autres &
en petite quantité, parceque les par-
ties branchuës de l'air se trouv[ant]
entre les petits ruisseaux de mati[ere]
subtile qui sont exprimez des pores
du verre par le frottement, & bou-
chant d'ailleurs la plûpart de [ces]
pores, empêchent que la matiere
subtile n'en coule en assez gr[ande]
abondance, & ne se réünisse a[utant]
qu'il faudroit pour produire [la]
flamme telle qu'elle paroît, q[uand]
l'air grossier en a été pompé.

6°. J'ay encore observé que q[uand]
la boule de la phiole lumineuse [vient]
à se casser, on entend subite[ment]
un bruit considerable comme [...]

coup de pistolet ; au lieu que quand on ne rompt que l'extremité de son col on ne s'apperçoit que d'un leger sifflement de l'air qui s'introduit dans la phiole : dont la raison est que dans le premier cas l'air entrant de toute part dans la capacité de la phiole avec une tres-grande liberté & impetuosité ; il se fait une prompte collision d'air contre air, qui est la cause du bruit qu'on entend : au lieu que dans le second cas l'air s'introduisant lentement du col de la phiole dans la boule, il ne peut pas avoir assez de force faute de vitesse, pour produire le même effet.

L'experience m'ayant convaincu, que pour peu qu'il se trouve de crasse ou d'humidité dans le verre, c'en est assez pour empêcher entierement sa lumiere ; j'ay jugé que je pouvois me servir utilement de la phiole BCDH (*Fig.* 3.) pour déterminer s'il se peut transpirer quelque humidité au travers d'un vaisseau de verre, lors qu'il est seellé hermetiquement de toutes parts : cette phiole m'a paru d'autant plus convenable pour cela, que l'air en

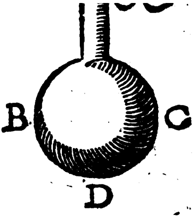

re que de la part du ver
l'ai donc miſe dans un vai
d'eau que j'ai enſuite fa
pendant un tems conſider
étant refroidie, j'ay retiré
& l'ayant exactement eſſu
dehors, je l'ay frottée ave
dans un lieu obſcur, & j'
qué que ſa lumiere n'avo
aucune alteration: ce qu

Que si quelqu'un vouloit qu'on ne dût pas juger des autres liqueurs comme de l'eau, par rapport à la transpiration du verre, on peut facilement s'en éclaircir, en mettant dans la liqueur qu'on soupçonne devoir passer au travers des pores du verre la phiole lumineuse, & observant ensuite, si après que cette liqueur aura bien boüilli, le Phosphore con- conserve toûjours la même lumiere qu'il avoit auparavant.

Le nouveau Phosphore tel que je l'ai décrit se vend ruë Saint Martin vis avis la ruë aux Ours, chez Pierre de Ville Emailleur ordinaire du Roi; chez lequel on trouvera pareillement toutes les machines qui sont en usage pour les experiences de Physique.

Inscriptions le 12. *Nov*
Par Mr. Blondel.

LA perte qu'on a fa
Vaillant donna occ
de Boze Secretaire de l
d'ouvrir cette séance p
funebre de ce celebre A

Eloge de Mr. Vaill

Jean Foi-Vaillant naq
vais l'an 1632. Il fit ses
études avec tant de suc
oncle maternel qu'il avoi
pour être heritier de son
la plus grande partie de s

trouvé une grande quantité de Medailles antiques les envoya à Mr. Vaillant, qui d'abord les regarda avec assez d'indifference. Cependant il se mit à les examiner, il entreprit de les expliquer, & réüssit même à quelques unes. C'est ainsi que son genie & son goût pour ce genre de litterature commencérent à se déclarer. Il donna depuis à cette étude les momens de loisir qu'il pouvoit avoir, momens faciles à trouver pour cultiver ce que l'on aime. Etant venu à Paris pour quelque affaire domestique, il eut accés auprès de Mr. Seguin Doyen de Saint Germain l'Auxerrois, qui avoit un beau cabinet de Medailles, & qui se plaisoit extremement à cette sorte d'étude. Il remarqua tout d'un coup dans la conversation du nouvel Antiquaire quelque chose de superieur qui promettoit beaucoup. Ce qui fit qu'il le produisit auprès de Messieurs de la Moignon, Bignon de Seve, & de Harlay, sçavans & illustres Magistrats, dont le nom faisoit l'éloge d'une Science qui n'étoit encore qu'au berceau.

Le merite de Mr. Vaillant fut aussi connu de Mr. Colbert qui le choisit pour aller chercher dans l'Italie, dans la Sicile, & dans la Grece, des Medailles propres à enrichir la Suite que feu Monsieur Gaston Duc d'Orleans avoit donnée au Roi. Mr. Vaillant revint chargé d'une riche moisson, dont le nouveau Cabinet du Roi fut considerablement augmenté. Les recherches qu'il avoit faites dans ce voyage l'avoient mis en état de pouvoir décider mieux que personne de la rareté d'une Medaille. C'est pourquoi il donna au public un Catalogue de Medailles rares, qui fut si estimé, qu'outre deux Editions qui s'en firent à Paris, il y en eut une troisiéme en Hollande; fort peu ordinaire à de pareils ouvrages.

Le Ministre engagea une seconde fois Mr. Vaillant à passer la mer. Il partit au mois d'Octobre 1674. dans le dessein de se rendre à Rome à l'ouverture du grand Jubilé de l'année Sainte; mais il fut pris par un Corsaire d'Alger, & fut quatre mois & demi entre les mains des Alge-

riens. Ayant obtenu sa liberté, il s'embarqua pour retourner en France, & fut sur le point d'être repris par un Corsaire de Salé. Mais heureusement il échappa de ce danger, & après en avoir essuyé encore quelques autres, il arriva en France. A quelque tems delà, il repartit & fit un voyage plus heureux. Il penetra dans le fonds de l'Egypte & de la Perse, d'où il rapporta de nouveaux tresors.

Ce fut auretour de ce second voyage, que Mr. Vaillant publia l'Histoire des Rois de Syrie par leurs Medailles. Cette partie de l'Histoire ancienne étoit des plus obscures. Tout ce que l'on en sçavoit communément, étoit que dix ans après la mort d'Alexandre, Seleucus fonda le Royaume de Syrie qui dura 250. ans, jusqu'au tems que Pompée en fit une Province de l'Empire Romain. Il n'y avoit que quelques-uns de ces Rois, qui nous fussent un peu connus par les Livres des Machabées. Au lieu que Mr. Vaillant produit dans son Ouvrage une suite de 27. Rois depuis Seleu-

cus jusqu'au dernier Antiochus qui fut vaincu par Pompée. Outre cela il y établit parfaitement l'Ere des Seleucides, fort importante à la Chronologie. Car comme on ne s'accordoit point sur le tems de l'année que commençoit cette Epoque, il la fixa à l'Equinoxe du printems, par cette raison qu'Antioche Capitale de Syrie, marquant ses années sur ses Medailles, y represente presque toûjours le Soleil dans le Signe du Belier.

A cette Histoire des Rois de Syrie, Mr. Vaillant fit succeder l'explication des Medailles de Bronze frappées dans les Colonies Romaines pour les Empereurs, les Imperatrices, les Cesars. La Geographie ancienne, & tout ce qui regarde l'antiquité de ces Villes se trouve parfaitement bien éclairci dans cet Ouvrage, qu'il dédia à Monseigneur le Duc du Maine, qui venoit de l'attacher à lui par une pension considerable.

Occo Medecin d'Ausbourg ayant donné une suite des Medailles des Empereurs, où il avoit mis tout

tes celles qu'il connoissoit, n'avoit rapporté que tres-peu de Medailles grecques. Le Comte de Mezzabarbe qui fit rimprimer depuis cette même suite beaucoup augmentée, en retrancha tout à fait les Medailles grecques, dans le dessein d'en faire un volume à part. Il y avoit déja quinze ans qu'on l'attendoit, quand Mr. Vaillant publia son Recueil des Medailles grecques; & cet Ouvrage eut deux Editions.

Il donna l'année suivante l'Histoire des Rois d'Egypte par Medailles contenant la suite de 14. Rois qui ont regné l'espace de 294. ans, depuis Ptolomée fils de Lagus jusqu'à la fameuse Cleopatre, en qui prirent fin la Race & le Royaume des Lagides. Cette Histoire parut sous les auspices de Mr. le grand Duc, qui honoroit Mr. Vaillant d'une estime particuliere.

En 1703. on imprima encore un nouvel Ouvrage de Mr. Vaillant sur les Medailles. C'est l'Explication de toutes celles des Familles Romaines. Voilà quels ont été les principaux Ouvrages de ce sçavant Antiquai-

re : car il en est parti plusieurs autres de sa plume, qui quoique d'une moindre consideration, auroient été suffisans pour tirer son nom de l'oubli ; comme entre-autres son Explication des Medailles de Mr. l'Abbé de Camps, & ses Notes sur la seconde Edition des Medailles choisies de Mr. Seguin. On attendoit encore de lui l'Histoire par Medailles des Rois de Macedoine, de Thrace, de Pont, de Bythinie, & de Cappadoce.

Quand il plût au Roy de donner une nouvelle forme à l'Academie des Inscriptions, Mr. Vaillant y eut une place d'Associé, & monta ensuite à celle de Pensionnaire par la mort de Mr. Charpentier.

Le mois d'Octobre dernier il fut attaqué d'une apoplexie de sang, dont il mourut le 23. âgé de 74 ans 5 mois. Il a laissé plusieurs enfans.

M. l'Abbé Bignon Présidant en l'absence du R.P. de la Chaise, fit compliment à Mr. de Boze sur la beauté de son Discours, qu'on sçavoit qu'il avoit été obligé de faire en huit jours de tems. Il lui dit, qu'on le

voyoit avec plaisir remplir si dignement les fonctions de Secretaire de l'Academie ; & qu'il ne falloit pas moins de talens pour y briller après Mr. l'Abbé Tallemant, à qui il avoit succedé, & qui s'y étoit tant de fois attiré les applaudissemens du public.

Mr. Boivin le jeune lût ensuite une Dissertation, qui contenoit l'Histoire de la querelle des Philosophes du quinziéme siécle, sur la préference de la Philosophie de Platon à celle d'Aristote. Cette querelle commença peu de tems avant que les Turcs se rendissent Maîtres de Constantinople. Un certain Grec nommé Gemiste Pleton grand Platonicien osa attaquer la doctrine d'Aristote. Scholarius qui depuis sous le nom de Gennadius fut Patriarche de Constantinople, prit la défense d'Aristote, & lui donna la préference, sur ce que sa Doctrine s'accordoit mieux que celle de Platon avec les principes de la Théologie. Pleton fit une Réponse où il tâcha de refuter les raisons de Scholarius. Ensuite il composa un Livre à l'imitation de la Republique de

Platon, où la Religion sembloit attaquée dans ses principes. Ce Livre fut censuré & condamné au feu, sans que la censure attaquât en rien ni Platon ni les Platoniciens. Ainsi la querelle n'en demeura pas là. Theodore de Gaze, & George de Trebizonde tenoient pour Aristote. Le Cardinal Bessarion sçavant Grec tenoit pour Platon. George de Trebizonde entreprit Bessarion, qui publia bien-tôt une Réponse. Theodore de Gaze appuya George de Trebizonde, & Pleton écrivit pour Bessarion. Un jeune Grec nommé Michel Apostotius se mêla de la querelle qui étoit entre ces grands hommes, & chargea Theodore de Gaze d'invectives. Un autre Grec nommé Andronicus lui répondit vivement, & sa réponse fut approuvée, comme il paroît par deux Lettres qui sont manuscrites dans la Bibliotheque du Roy, & dont Mr. Boivin donna la traduction. La premiere est de Secondin Peripateticien de profession à Andronique, où il le louë fort d'avoir pris la défense de Theodore de Gaze qui étoit sans

contredit le premier des Grecs. L'autre est du Cardinal Bessarion, qui tout Platonicien qu'il étoit ne pût s'empêcher de desapprouver la conduite d'Apostotius, & de lui parler dans cette Lettre avec l'autorité que lui donnoit le titre de Cardinal & de Protecteur des Grecs. Il lui fait remarquer que c'étoit à tort que dans le dessein de lui plaire, il avoit outragé Theodore, que Pleton avoit maltraité Aristote, Theodore Pléton, & lui Apostotius Thodore, & qu'en cela ils avoient tort tous trois; lui sur tout qui n'étoit encore qu'un jeune homme, qui avoit très-peu de lumieres en comparaison de Theodore qu'il devoit respecter. Qu'il songeât donc plûtôt à s'instruire, qu'il prît pour guides dans l'étude de la haute sagesse Platon & Aristote, & qu'il suivît l'exemple d'Aristote même, qui dans les disputes qu'il a eûës n'a jamais offensé ses adversaires; ne lui étant échapé que rarement de dire de quelques-uns, qu'ils n'avoient aucune teinture de la Dialectique, sans rien ajoûter de plus fort. Cette Lettre plût

putes, ce qu'ils n'observent
guéres ; le nombre des A
n'étant aujourd'hui que tro
Il y a apparence qu'Apostc
fita des avis du Cardin
rion. Car Theodore de G
venu à mourir presque dan
me tems, il fit son éloge
Pour Pleton, il étoit fort
s'étoit retiré au Pelopone
meditoit son Platonisme
outré. En effet, ce zelé Pl
avoit des opinions fort sin
qui alloient même, à ce qu'
proche, jusqu'à l'impieté
dit que parlant un jour d'
gion qui devoit s'établir
dès la premiere instructio

impie qu'il donna son Livre intitulé, *De la Maniere de vivre la plus heureuse*, qui fut condamné au feu. Cette Doctrine tendoit à rétablir l'idolatrie : car il reconnoissoit deux sortes de Dieux, les uns superieurs, les autres inferieurs, permettoit la polygamie, & donnoit d'autres maximes dangereuses qui le rendoient inexcusable ; quoique quelques-uns ayent voulu l'excuser, sur ce qu'il ne parloit qu'en supposant le Systeme de Platon. Après la mort de Pleton il se fit encore quelques Ouvrages sur la Dispute entre les Platoniciens & les Peripateticiens, mais qui étoient d'un style plus moderé.

Mr. le Présidant dit à Mr. Boivin, en reprénant le précis de sa Dissertation, qu'il avoit donné là une portion de l'Histoire litteraire qui avoit fait beaucoup de plaisir ; qu'il étoit digne de lui, de tirer d'un aussi grand tresor que celui de la Bibliotheque du Roi, des piéces curieuses qui n'avoient point encore vû le jour, & à qui il avoit sçû donner un grand agrément par le soin qu'il avoit eû d'y mêler des choses ins-

Triomphes des Anciens ,
avoir décrit les appareils
Triomphe & de l'Ovation
aux grands hommes qui
merité ces honneurs. Ron
le premier qui triompha ap
faite des Cecinéens. Tullu
lius eut aussi cet honne
vaincu les Fidenates & le
Tarquin le Superbe le de
Rois de Rome triompha
prise de Suesse Pometie.
Consuls Valerius Publicol
premier qui ait triomphé.
tous les triomphes celui où l
ficence éclata au de-là de
qu'on avoit encore vû , ce
de Paul Emile. Mr. de la

toute la Grece, modera les impôts, donna des jeux publics, & revint à Rome tout couvert de gloire. Le peuple vint au-devant de lui, & le Tibre qu'il remonta sur la Galere de Persée retentit des acclamations qu'il reçût. Il y en eut pourtant qui voulurent lui refuser les honneurs du triomphe; mais ce fut inutilement. Comme un jour ne suffisoit pas pour la pompe d'un si grand Triomphe, on en ordonna trois. Le premier jour fut occupé à l'entrée de 250 Chariots chargez d'armes qu'on avoit prises sur les Macedoniens. Au second se fit l'entrée de 3000. hommes portant des vases de toutes sortes, où étoit l'argent monnoyé qu'on avoit apporté de Macedoine. Le troisiéme jour on entendit dès le matin des trompettes, & on vit paroître à l'instant une troupe de jeunes hommes pour servir au sacrifice, puis un autre troupe de jeunes hommes qui portoient l'or monnoyé dans 77 vases. Ensuite venoit le Char du Prince captif où étoient toutes ses armes sommées de son diademe. On voyoit ensuite les

be de pourpre brochée d'
d'une main une branche
& de l'autre le bâton
qu'on nommoit *Scipio* ;
ordre tous montérent a
pour y offrir les sacrific
res. Aucun autre Consul
noré d'un semblable tri
l'on en excepte Pompée
triompha de Mithridat
Pont, & de Tigrane R
nie, en un mot de tou
Après les derniers Cons
Cesar fut le premier qu
en qualité d'*Imperator*, tit
ble qui lui fut donné p
mée après la défaite de
torix. Etant donc retou

l'Ocean y parurent representez en or sous la forme de Captifs. Le second il triompha de l'Egypte ; le troisiéme de Pharnace Roi de Pont ; & le quatriéme de l'Afrique, de Juba, & de l'Espagne conquise sur les enfans de Pompée. La memoire de la perte de Pompée & de tant de grands hommes de son parti, mêla quelque chose de lugubre à la joye de ce triomphe. Cesar qui s'en apperçût, pour dissiper ce noir chagrin qu'il voyoit peint sur les visages, se mit à regaler le peuple. Mr. de la Neuville passa legerement sur les autres Triomphes, qui se firent depuis sous les Empereurs Romains. Les Arcs triomphaux dont on voit encore les restes publient la magnificence de ceux de Vespasien & de Titus : on remarque dans les bas reliefs les dépoüilles du Temple de Jerusalem, la table où l'on mettoit les pains de propositions, & le chandeliers à sept branches. Enfin la pompe des triomphes Romains étoit quelque chose de si admirable, que Saint Augustin la comptoit au nombre de celles qu'il auroit souhaité

dition qu'il venoit de fa
dans sa Dissertation, qu'
été fort facile de s'éten
recherches ; mais qu'il
formé au goût des Asse
bliques, ou de simples D
quand elles sont bien f
me étoit celle qu'il ven
ner, plaisent bien autant
cherches profondes qui
la portée des plus Sçavan

M. Morin lût une Diss
avoit pour titre, Usage
pour les morts chez les
sujet de cette Dissertatic
d'une inscription trouvé
neraire de marbre blanc
P. de la Chaise avoit co

Morin, de ſçavoir de quelle famille il a été, & pour ce qui eſt de ſa religion, quoi qu'il ſe trouve quelques Inſcriptions pareilles où on lit, *Domine adjuva*; cependant il n'y a pas d'apparence que Sulpitius Notus ait été un Chrétien, les termes de *Diis Manibus* ne ſçauroient convenir qu'à un Payen. Ainſi l'*adeſte ſuperi* s'addreſſe abſolument aux Dieux du Paganiſme. Il paroît donc que l'uſage de la priere pour les morts étoit un dogme de la Théogie payenne, & qu'il y avoit pour cela des pratiques & des ceremonies établies, que les Payens obſervoient ſelon leur Liturgie & leurs rituels que nous n'avons plus. Ce n'eſt pas que tous fuſſent d'un même ſentiment ſur ce point. Il y avoit parmi eux des Sectes differentes. Ils avoient même des eſprits forts qui ne croyoient rien de tout ce qu'on diſoit de l'autre vie, & qui regardoient cela comme des chimeres ſorties du cerveau des Poëtes. Cette licence étoit devenuë ſi ſcandaleuſe, qu'ils faiſoient vanité de ne rien croire, & qu'ils oſoient même faire

graver leur opinion ſur leurs t
beaux. Témoin celui qui fit m
ſur le ſien : *Je ſuis content de mon*
je n'étois point: j'ay été: je ne ſuis
Cela ne me fait point de peine. Ce
dant la créance commune parn
Payens, étoit que cette vie d
être ſuivie d'une autre. Mais ch
avoit là deſſus ſes opinions par
lieres. Le peuple qui ſe condui
les ſens, voyant qu'on enterro
corps, concevoit que les ames
voient le même chemin, & qu'
trouvoient ſous la terre tout ce
les Poëtes ont tant chanté de l'a
monde; un Mercure, des tribun
des Juges, des Champs éliſées
les Juſtes, un Tartare pour les
lerats, des lieux de correction
les imparfaits. C'eſt pourquo
prioient Dieu pour les morts,
froient des ſacrifices, brûloien
parfums; tout cela dans le de
de ſoulager leurs peines, & d
tirer de ces lieux de ſouffran
pour les faire entrer en poſſeſſio
ſéjour des bien heureux. Il eſt p
tant à remarquer que ces dévo
ne s'adreſſoient qu'aux Dieux *In*

on point aux Dieux *Superi*.
Les Disciples des Philosophes
ent des sentimens tout differens.
artageoiët les Morts en trois clas-
Lares, *Manes*, *Larvæ*, les Saints, les
arfaits, les Impies. Ils croyoient
les ames des premiers alloient
ciel en sortant de leurs corps,
lles s'élevoient par une certai-
ertu élastique, & penetroient
cieux, à-peu-pres comme un
p de foudre. Pour ceux-là la prie-
oit inutile ou défenduë. Mais
me il n'étoit pas aisé d'en faire
stinction, on pratiquoit les mê-
ceremonies envers tous les
ts. Cependant ceux qui mou-
nt frappez du tonnerre étoient
-tôt regardez comme des Saints
mme des Dieux. Aussi quand
ter honoroit quelqu'un de cet
ort, on ne faisoit ni convoy
cher, ni sacrifice : on lui élevoit
ment un tombeau sur le lieu
e où il avoit été foudroyé. On
it en même veneration ceux
étoient morts pour le service
Dieux ou de la Patrie. C'est de
e sont venuës les Apotheoses
vrier 1707.

tôt on lui dressa des autels.
de l'Empereur Marc Aure
nat ne prit point le deüil, i
tous persuadez qu'il étoit
avec les Dieux, qui, dis
n'avoient fait que le leur p
Pour ce qui est des scel
mêmes Philosophes croyo
leurs ames sortoient de le
embarassées dans une noi
qui les empêchoit de s'él
qu'ainsi elles demeuroient
au tour des tombeaux, da
serts, dans les lieux marécaj
les appelloit *Lemures* & *L*
toit-là la destinée des ty
parricides, de ceux qui s'ét
la vie sans suiet. On ne leu

pourquoi dans les billets d'enterremens, les parens avoient soin de mettre, que la vie du défunt avoit été reguliere, & sa mort naturelle. Ainsi pour ne se pas méprendre, on traitoit tous les morts également. D'ailleurs on redoutoit les Manes des scelerats qu'on croyoit tres-malfaisans. C'est pourquoi, on leur rendoit par crainte de certains devoirs. Il y avoit des sacrifices & des ceremonies pour appaiser les Manes. Il y avoit aussi de certaines expiations qui se pratiquoient envers ceux qui étoient morts dans un état d'abandonnement, comme nous dirions les Excommuniez; & ils croyoient par-là les rétablir & les réhabiliter en quelque sorte.

La troisiéme catégorie, selon les Philosophes, étoit des imparfaits, qui n'avoient pas commis de ces forfaits odieux qui constituent les scelerats, mais qui n'avoient pas vécu dans cette regularité parfaite qui fait les Saints. Ceux-là n'alloient pas tout droit au ciel après leurs morts, ils ne s'élevoient que jusques au tourbillon de la Lune, & passoient là

un fort long-temps en penitence dans des fondrieres profondes, qu'ils croyoient marquées par les ombres que l'on voit dans le corps de la Lune. Ceux qui étoient en cet état pouvoient être soulagez par les prieres des vivans, par les sacrifices, & autres bonnes œuvres, qu'on croyoit capables de leur rendre même leur innocence. Et ils s'imaginoient que sans ce secours ces ames étoient long-temps à rouler dans ces lieux profonds de la Lune: au lieu que celles qui étoient secouruës à propos par les suffrages des vivans, passoient dans des lieux plus clairs, qui nous sont marquez par les lignes éclatantes du globe de la Lune, d'où ils aloient dans le globe du Soleil rejoindre les bienheureux. C'étoit encore un point de cette créance, que les ames superieures aidoient beaucoup à celles dont nous venons de parler pour les faire arriver plus promptement dans ce païs des Intelligences, qu'ils regardoient comme le sejour des bienheureux. Voilà donc ceux à qui s'addresse l'*Ade te superi* de l'inscription de Sulpiti

Notus. Ce ſont ces eſprits du premier ordre qui communiquant de leurs lumieres aux eſprits inferieurs, les approchoient d'eux inſenſiblement. Mr. Morin confirma cecy par des paſſages de Seneque & de Tertullien, qui mettoient cette penſée dans tout ſon jour. De cette maniere, continua-t'il, on pouvoit ſe figurer differens degrez parmi ces ames, tels que ſont parmi nous, ſi j'oſe hazarder cette comparaiſon, les degrez d'Honoraires, de Veterans, d'Aſſociez, d'Eleves. Et ceux du premier ordre brillant de leur propre lumiere, la communiquoient aux autres par influence; tant que ceux-cy avançant toûjours de lumiere en lumiere parvenoient au ſort des premiers. Mr. Morin cita là deſſus pluſieurs fragmens de ces formules de prieres qu'on addreſſoit à ces Intelligences ſuperieures. On en lit une dans Porphyre tirée de la liturgie des Egyptiens, où le mort implore la protection du Soleil & des autres lumieres bienheureuſes, leur remontrant qu'il n'a ni tué, ni volé, ni commis aucun de

ces crimes impardonnables : qui s'est abandonné à quelque excés débauche, ce sont ses membr non pas lui qui l'ont commis. toient les entrailles qu'on décla coupables de tout, & qu'on a jetter dans la riviere.

Monsieur Morin ayant ainsi tré l'usage de la priere pou morts établi chez les Payens, son Discours par une reflexion te Chrétienne. Il dit donc qu'il roissoit par-là, que la creance d' autre vie pour la recompense bons & la punition des méch étoit une verité reçûë & auto par le consentement universel hommes. Que c'étoit à tort qu Heterodoxes avoient pris de là sion de blâmer les prieres que glise fait pour les morts, con des restes du paganisme. Que c conformité que nos ceremonies en cela avec ce qui se pratiq chez les Payens, est une des grandes preuves de l'antiquité par consequent de la verité de point de nôtre Religion; puisqu Payens n'avoient assurément pa

venté les opinions qu'il avoient touchant l'état des ames aprés la mort; mais que les Latins les avoient reçûës des Grecs, qui les tenoient des Egyptiens, qui les avoient prises des Israëlites pendant le temps qu'ils avoient demeurez parmi eux. Car comme Mr. Morin le fit remarquer, les Juifs on prié de tout tems, & prient encore aujoud'hui pour les morts. Il conclut donc par ces celebres paroles du 2e. livre des Machabées, *Sancta ergo & salubris est cogitatio pro defunctis exorare, ut à peccatis solvantur.*

Mr. l'Abbé Bignon dit à Mr. Morin, qu'il avoit traité son sujet avec tout l'ordre, toute la netteté, & tour l'agrément possible; qu'il avoit si bien réüni toutes les preuves de sa Dissertation, qu'encore qu'elles fussent tirées de tant d'Auteurs differens, elles sembloient ne venir toutes que de lui. Enfin qu'une aussi belle Piece que celle qu'il donnoit pour la premiere à l'Academie étoit un grand présage de ce qu'on devoit attendre de lui dans la suite.

ARTICLE XXVII.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE COPPENHAGUE.

MOnsieur Brochman (Gaspard Eric,) a fait imprimer ici un *Commentaire Latin sur l'Epître de Saint Jacques, & sur l'Epitre aux Hebreux en deux volumes in 4°.*

DE DANTZIC.

Les troubles excitez par le Pietisme dans les Eglises Lutheriennes augmentent tous les jours, elles éprouvent combien il leur est difficile d'arrêter le progrès de l'erreur. On écrit contre ces Fanatiques dans les termes les plus forts, ils répondent du même stile : on les persecute, ils font gloire d'être persecutez : on les condamne, mais les condamnations émanées d'une autorité qui se reconnoit faillible, ne peuvent avoir d'autre effet que celui d'aigrir les esprits. Les Pietistes

affectent des dehors de pieté que les Reformateurs avoient bannis de leur Religion : cette ombre de la sainteté Evangelique entraine les peuples, & la nouvelle Secte détruit le Lutheranisme par des moyens contraires à ceux que le Lutheranisme a employez pour détruire la Religion Catholique. Il vient de paroître ici un Livre contre les Pietistes, où l'emportement de l'Auteur paroît jusque dans le titre, *Mysterium impietatis fanatico-pietisticæ, le mystere de l'impieté fanatico-pietistique* 1706. in 4°. l'Auteur s'appelle Mr. Bucherus.

DE BERLIN.

Mr. Frisch (Jean Leonard) Sous-principal d'un College de Berlin n'a point imprimé de Glossaire de Aleman, mais seulement un Essai de celui qu'il medite : ce qu'il dit sur deux mots qui ne sont plus d'usage *aha*, eau, *gau* terre, fait souhaiter l'Ouvrage entier.

Il remarque d'abord que ce mot *aha* a eu plusieurs significations,

qu'on s'en eſt ſervi pour exprimer l'eau en general, un fleuve, une iſle, un terroir humide; une prairie, une ville, un païs, une plaine ſituée au bord d'un fleuve. Il fait obſerver enſuite que la ſeule prononciation a varié ce nom dans une infinité de manieres; que l'aſpiration prononcée plus ou moins fortement a produit toutes ces diverſitez, *aca*, *aka*, *acha*, *acüa*, *aqua*, *acqua*, *agua*, *aga*, *aia*, *aya*. Il remonte juſqu'à la langue hebraïque pour y trouver l'origine de ce mot dans אחו, *achou*, qui ſe prend dans la Geneſe chapitre 41. verſet 2. & 18. pour l'herbe d'une prairie, & que des Interpretes Grecs ſelon quelques exemplaires ont traduit ἄχει ou ἄχι. Il eſt ſûr que les Grecs ont employé les mots d'αα & αχα pour ſignifier de l'eau & une terre proche de l'eau. Mr. Friſch tire de ces vieux mots variez par la prononciation l'étymologie du fleuve Acheloüs, de l'Achaie, des Iſles Ægades, de l'Iſle Ægine, & même de la mer Egée parſemée d'un plus grand nombre d'Iſles qu'aucune autre mer.

Les Latins ont prononcé ce mot *aca*, *aqua*, & *acüa*. L'usage qu'en ont fait les Alemans est l'origine de tant de noms de Villes & de païs en *ach*, *Kaslach*, *Rufach*, *Brisach*; en *au*, *Minderau*, *Tyrnau*; en *a*, *Iena*, *Gotha*; en *aw*, *Donaw*, nom Allemand du Danube; en *ey*, *Corvey*, en *auge*. Il remarque aussi que les noms flamans, en *ich*, en *ay*, *Tournay*, *Cambray* & en *ouve*; les noms anglois en *ey*, *eye*, *ege*; les noms hollandois en *ee*, les noms écossois en *àu* & *avon*; les noms frisons en *ooge*, *oog*, *oo*; les noms irlandois en *ogh*; les noms danois en *o*; les noms françois en *eu*, la Ville d'Eu, en *ai*, en *y*, en *aigues*, en *aix*, en *ags*, en *agues*, en *cau*, viennent de la même source.

Si l'Auteur consulte le Glossaire universel du feu Pere Thomassin à l'article *agam*, il trouvera dequoi augmenter le sien de plusieurs remarques curieuses, qui découvrent beaucoup d'étymologies difficiles, & qui établissent le rapport primitif des langues.

Pour le mot *gau* qui signifioit autrefois *terre*, Mr. Frisch montre qu'il

que les Grecs & les Hebr
ſervis pour ſignifier la te
fort rapportans à *gau*.

On dit qu'un Sçavant
nommé *Gerard Meyer* tra
ſur *les origines de la lang*
de : j'ay quelque idée que
ter travaille à Straſbourg
me deſſein.

Les deux premiers Tome
re d'Angleterre de Mr. de
roiſſent : ce n'eſt pas ici, c
terdam qu'ils ſont imprim
mier finit au regne de H
ſiéme ; le ſecond s'étenc
regne de Richard troiſiém
Larrey a joint au ſecond

la Défense des Theologiens de Hambourg contre Mr. Godefroy Arnold, un des chefs du parti Pietiste, c'est-à-dire des Quietistes Protestans. *Innocentia Theologorum Hamburgensium in* 4°. 1706.

On a recueilli les Ecrits composez par de zelez Lutheriens pour empêcher l'union de leur Secte avec les Calvinistes, que l'Electeur de Brandebourg avoit entreprise. *Antihenotica varia celeberrimorum virorum, in* 4°. 1706.

Il a paru plusieurs Commentaires sur l'Ecriture en differentes Villes d'Alemagne : les Auteurs de ces Commentaires ont de la reputation parmi les Lutheriens : peut-être n'en ferez-vous pas le même cas. Les Interpretes de cette Communion suivent, en expliquant l'Ecriture, une methode qui n'a ni beaucoup d'agrément, ni beaucoup d'utilité ; ils s'attachent à faire des analyses metaphysiques de chaque verset qu'ils expliquent : leur Morale est froide, vague, & commune : ils chargent leurs notes d'une érudition confuse, & sans goût qu'ont la

plûpart d'entre eux pour le rabbinage ne leur permet pas de separer le peu d'observations utiles qu'on trouve dans les Docteurs Juifs, du nombre prodigieux de fables & de fatuitez dont ces Auteurs infidelles sont pleins. Les Lutheriens sont pour l'ordinaire les plus ennuyeux & les moins instructifs de tous les Commentateurs de l'Ecriture : je ne laisse pas de vous indiquer ceux qui paroissent de nouveau, ce n'est pas la premiere fois que quelques-uns paroissent.

Jo. Dorschei in IV. Evangelistas Commentarius, *Hamburgi* in 4°. 1706.

Ægidii Hunnii Commentarius in quatuor Evangelistas & Actûs Apostolorum, in folio Vitteberga.

Jo. Henrici Maii Oeconomia temporum veteris Testamenti, Francofurti. 1706.

Sebastiani Schmid Commentarius in Jeremiam in 4°. 2. *tomes, Francofurti* 1706.

Friderici Veisii Commentarius in Epistolam ad Galatas in 4°. *Helmstad* 1706.

Jo. Joachimi Zentgrafii Commentar.

rius in Epistolam ad Titum. in 4°. *Argentorati* 1706.

Il a paru trois nouveaux Ouvrages de Mr. Buddeus un des Auteurs du Journal de Lipsic, qui s'est déja fait connoître par beacoup de Livres estimez.

De Prærogativis Fidelium novi Testamenti præ Fidelibus veteris Testamenti, in 4°. *Jenæ* 1705.

De origine & potestate Episcoporum, in 4° *Ienæ* 1705.

De falsò nominatâ scientiâ, de veritatis & pietatis nexu necessario, & Dissertatio de origine Missæ pontificiæ, in 4°. *Ienæ* 1706.

Vous voyez bien qu'il entre bien de la controverse dans les sujets de ces Dissertations, elles n'en seront pas mieux reçûës.

Mr. Dreschlerus examina il y a un an cette Question plus curieuse qu'utile, *Si une seule goutte du sang de Jesus-Christ auroit satisfait Dieu pour les pechez du monde, Quæstio num una gutta sanguinis Christi satis facere potuisset pro mundo, in* 4°. *Lipsiæ.* 1706.

Tome a été de porter l
gnols a embrasser la Relig
testante. Dans le premier
s'efforce de montrer que
d'Espagne ont joüi de la su
sur l'Eglise d'Espagne jus
siécle, & que la Religion d
gnols dans les siecles précéd
conforme à la Religion A
d'aujourd'hui. L'entrepri
difficile à un habile homme
droit prouver solidement
avance: mais un Controversi
turier trouve sans peine
temps reculez quelques pa
quelques faits équivoques
mule les réponses qu'ont
les Docteurs Catholiques

une facilité merveilleuse pour ramasser de mauvaises preuves. l'Histoire d'une Religieuse Espagnole morte depuis peu lui a fourni la matiere du troisiéme Traité : le 4^e^. est une Histoire abregée de tous les Moines. C'est dommage que Mr. Geddes n'ait vécu au commencement de la reformation, il auroit contribué à l'étendre : les peuples simples, ignorans, vitieux, changeoient alors de Religion sans connoitre ni celle qu'ils quitoient, ni celle qu'ils embrassoient : un mauvais conte operoit en un moment ce changement : les Colloques d'Erasme ont fait plus de Protestans que les dix tomes de Calvin : le peuple étoit trop grossier pour distinguer la verité des dogmes de l'Eglise d'avec la Sainteté de ses Ministres : aujourd'huy les vices des Ministres de l'Autel ne donnent du mépris que pour eux. L'Espagne au reste doit être attentive au peril qui la menace : les Anglois en veulent autant à sa Foi qu'à son Souverain legitime.

L'Etude des Mathematiques contribue à rendre l'eſprit juſte, ce moien pourtant n'eſt pas immancable: Mr. Wihſton ſucceſſeur du celebre Mr. Newton dans la Chaire de Profeſſeur des Mathematiques à Cambridge à voulu employer l'Algebre & la Géometrie pour éclaircir l'Apocalypſe: ſon Livre eſt un in 4°. de 395. pages. l'Auteur aprés bien des ſupputations conclut que Jesus-Christ reviendra ſur la terre en 1715. ou au plus tard en 1716. pour convertir les Juifs, détruire le Papiſme, rendre le monde entier Proteſtant, commencer un Regne viſible de mille ans. Ne trouvez-vous pas que M. Wihſton s'eſt renfermé dans un temps bien court? un Prophete doit toûjours craindre de ſurvivre à ſes prédictions reconnuës fauſſes. M. Wihſton aura des compagnons de ſon infortune, l'Eveſque de Worcheſter, & M. Allix ont fixé comme lui la venue de Jesus-Christ à l'an 1715. ou 1716. Un viſionnaire nommé Olger Pauli emprisonné à Amſterdam pour ſes impietez, eſt auſſi parvenu à la connoiſ-

ıce de ce grand myſtere. Voilà s autoritez d'un poids égal aux monſtrations de M. Wihſton. La nfiance de ce Prophete Mathemaicien eſt admirable : il raconte ſeeuſement le retour des Juifs conrtis à Jeruſalem, le rétabliſſement Temple & du culte Judaïque, le rnage que fera ce peuple de tous ennemis, ſur tout la défaite des urcs par les Juifs dans une grande taille donnée a Armageddon. Les athematiciens devroient par un cret ſolemnel défendre au nouel Interprete l'uſage de la metho Géometrique.

DE HOLLANDE.

On a reimprimé à Utrecht le Lie du P. Mabillon *ſur le culte des ints inconnus* : il eſt fort goûté en pays.

Il paroît un 3e. *Tome des Memoires Ludlow* ce zelé partiſan de Cromel : on y a joint un Recueil des pies originales qui éclairciſſent les its contenus dans les deux preiers Tomes & dans le 3e. c'eſt chez

Federici Ruiſchii Theſa
micus ſeptimus , cum j
in 4°.

Le Traité de la Rep
Hebreux qu'à imprimé
à Amſterdam n'eſt pas
une Traduction de Cu
Traduction ne remplit
mier tome. Le ſecond eſ
poſition de M. Goeree
deſcription du tabernacl
ſeaux ſacrez, & du camp
Iſraëlites : l'Auteur a
idées de l'habileté du p
breu dans l'architecture
militaire, il ſuppoſe ha
tabernacle conſtruit ſel
corinthien : c'eſt des Hel

portoit *d'azur au lion d'or.* De là les nnoiſſeurs jugeront, avec quelle ipatience ils doivent attendre la eſcription qu'il promet du Teme de Salomon.

M. Goeree fait tout l'honneur du oiſiéme Tome à Outram Auteur nglois qui a écrit en latin : nôtre ompilateur avoüe qu'il n'a fait eſque autre choſe qu'abreger ſon raité des ſacrifices : il promet enre un Traité des feſtes des Heeux.

DE GENEVE.

Mr. Pictet a réüſſi à faire chan ſes *cantiques* dans nos temples. s premiers reformateurs regarient comme une profanation de iler dans le ſervice divin les pales des hommes a la parole de eu. Avec quel emportement ont declamé contre les hymnes dont glise Romaine ſe ſert ? quand paſſion & l'interet d'étendre le hiſme n'agiſſent plus, on revient ſoi-même aux uſages qu'on à connnez. *Les cantiques de Mr. Pictet Février* 1707.

ont été imprimez ici pour la seconde fois en 1706. avec une Dissertation qui en justifie l'usage.

DE PARIS.

On a reimprimé *l'Histiore des Oracles de Mr. de Fontenelle*, les pensées ingenieuses du Pere Bouhours, la *Traduction de Perse & de Juvenal par le Pere Tarteron*, & la Traduction *d'Anacreon par Mr. de la Fosse augmentée de la Traduction d'une Ode de Pindare, & d'une Ode d'Horace.* La Tragedie a perdu dans ce nouveau Traducteur des anciens Lyriques, un Poëte qui sembloit pouvoir lui rendre le grand Corneille. On a fait une troisiéme édition *du parfait Geographe de Mr. le Coq, ou de l'art d'apprendre aisément la Geographie, & l'Histoire* par demandes & par réponses. Tant d'éditions font l'éloge du Livre le plus sincere & le plus avantageux : la nouvelle Edition est fort augmentée : Mr. le Coq piqué par le succés de son Ouvrage, l'a enrichi de Cartes Geographiques, d'Observations curieuses sur les

s, le gouvernement, la reli-
de chaque Nation, & d'un
de la Sphere. L'Ouvrage est
é en deux tomes in 12. le pre-
le 374. pages sans parler de
ables fort amples, le second
de 462. pages : ils se vendent
mbert de Bats ruë St. Jacques
ge de St. Benoît. Une bonne
vient de nous donner la Tra-
n tant souhaitée de *l'Histoire
selle de Turselin* avec de sça-
notes, imprimée en trois To-
hez Simart ruë St. Jacques :
parlerons plus au long de ce
ıvrage, aussi bien que de *l'A-
es Vies des Poëtes, Historiens,
teurs Grecs & Latins, qu'on voit
ement dans les Colleges par M.
Fourré, imprimé chez la Veuve
l ruë St. Jacques.* Nous dirons
ance que ce dernier Livre of-
ı jeunesse studieuse une lec-
ssi agreable qu'utile.

F I N.

er 1707.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire
Sciences & des beaux Arts,
Mois de Février 1707.

ART. XVII INstructions théolog
& morales sur le
bole, par Mr. Nicole. Pag
ART. XVIII. Suite du Livre in
Miscellanea curiosa &c. p
Hallay.
ART. XIX. Lucæ Tozzi Ho
æqualium seu æquinoctia
antiquarum expositio. Ecl
ment sur les Heures égales
noctiales, & sur leur antiq
Luc Tozzi.
ART. XX. De la Connoissance
par Mr. Ferrand.
ART. XXI. Teinture alcalin
Mrs. les Medecins, par M
Docteur en Medecine.
ART. XXII. La Vie de Mad.
ramion.
ART. XXIII. Lettre Pastor
Loüis Belluga Evêque d
en Espagne, au sujet d
arrivé à Murcie au
dernier.

TABLE.

ART. XXIV. Sancti Hieronymi Operum Tomus IV. & V. &c. *Tome IV. & V. des Oeuvres de S. Jerôme, par Dom Martianay.* p. 297

ART. XXV. *Dissertation sur le Phosphore de verre, par Mr. Nuguet.* page 322

ART. XXVI. *Relation de ce qui s'est passé dans l'Assemblée publique de l'Academie Royale des Inscriptions le douziéme Novembre 1706. par Mr. Blondel.* p. 334

ART. XXVII. *Nouvelles Literaires.*

De Coppenhague. p. 360

De Dantzic. ibid.

De Berlin. p. 361

De Hambourg. p. 364

D'Angleterre. p. 368

De Hollande. p. 371

De Geneve. p. 373

De Paris. p. 374

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Sereniſsime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Mars 1707.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et ſe vendent à Paris,
Chez JEAN BOUDOT Libraire, Imprimeur Ordinaire du Roy, & de l'Academie Roiale des Sciences, Ruë S. Jaques au Soleil d'Or près S. Severin.

Avec Privilege & Approbation. 1707.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Mars 1707.

ARTICLE XXVIII.

SANCTI GREGORII PAPÆ I. cognomento magni Opera omnia, ad manuscriptos Codices Romanos, Gallicanos, Anglicanos, emendata, aucta, & illustrata notis. Studio & labore Monachorum Ordinis Sancti Benedicti, è Congregatione Sancti Mauri. C'est à dire, *Les Oeuvres de Saint Gregoire le Grand, corrigées sur les Manuscrits de Rome, de France, & d'Angleterre, &c. Par les Peres Benedictins de la Congregation de Saint Maur.* A Paris chez Claude Rigaud, ruë de la Harpe, 1705. 4 *gros Tomes in folio.*

IL s'étoit déja fait un grand nombre d'Editions des Oeuvres de Saint Gregoire le grand en France, en Italie, en Allemagne, & dans les

micus septimus , cum figu
in 4°.

Le Traité de la Republi
Hebreux qu'à imprimé P.
à Amsterdam n'est pas sim
une Traduction de Cune
Traduction ne remplit que
mier tome. Le second est de
position de M. Goeree : c
description du tabernacle ,
seaux sacrez , & du campem
Israëlites : l'Auteur a de
idées de l'habileté du peu
breu dans l'architecture & d
militaire, il suppose hardi
tabernacle construit selon
corinthien : c'est des Hebre
lui, que les Grecs ont appris

re portoit *d'azur au lion d'or.* De là les connoiſſeurs jugeront, avec quelle impatience ils doivent attendre la Deſcription qu'il promet du Temple de Salomon.

M. Goeree fait tout l'honneur du troiſiéme Tome à Outram Auteur Anglois qui a écrit en latin : nôtre Compilateur avoüe qu'il n'a fait preſque autre choſe qu'abreger ſon Traité des ſacrifices : il promet encore un Traité des feſtes des Hebreux.

DE GENEVE.

Mr. Pictet a réüſſi à faire chanter ſes *cantiques* dans nos temples. Les premiers reformateurs regardoient comme une profanation de mêler dans le ſervice divin les paroles des hommes a la parole de Dieu. Avec quel emportement ont-ils declamé contre les hymnes dont l'Egliſe Romaine ſe ſert ? quand la paſſion & l'interêt d'étendre le Schiſme n'agiſſent plus, on revient de ſoi-même aux uſages qu'on à condamnez. *Les cantiques de Mr. Pictet*

Les Auteurs de cette Edition n'ont eû en vûë, que de reprefenter fidellement les penfées & les paroles de Saint Gregoire ; & pour cela ils se sont appliquez à corriger les fautes qui s'y étoient gliffées par la negligence ou la temerité des Copiftes & des Imprimeurs. Ils nous affurent qu'en faifant ces corrections, ils se sont propofez la regle fuivante : fçavoir que quand le confentement prefque unanime des Manufcrits, les a obligez de faire quelque changement dans le Texte, ils ont confervé religieufement l'ancienne leçon, au moins dans une note, où ils citent les Manufcrits fur la foi defquels la correction a été faite. Il feroit à fouhaiter que tous ceux qui ont travailllé dans ce dernier fiécle aux nouvelles Editions des Peres, euffent toûjours obfervé exactement cette regle.

Outre les notes qui regardent les differentes leçons, les Editeurs en ont ramaffé ou compofé quelques unes, pour expliquer les endroits du Texte les plus obfcurs. Ces éclairciffemens ont paru fur tout neceſ-

faires par rapport aux Dialogues, au Livre des Sacremens, & à certaines Lettres; c'est pourquoi on y en voit un plus grand nombre, mais les notes sont toûjours courtes & ne chargent point trop les pages.

Saint Gregoire le Grand est un des Peres, dont il s'est le moins perdu d'Ouvrages : soit que cela doive être attribué à la haute estime où ses Ecrits ont été d'abord, & à la multitude des copies qu'on en a fait; soit que cela vienne de quelque autre cause; il est certain qu'on pourroit à peine nommer un Ouvrage de ce Saint Pere qui ne soit déja imprimé, ou du moins qu'on n'ait en manuscrit dans quelque Bibliotheque.

Le Patrice Venance avoit prié Saint Gregoire de composer une explication allegorique sur l'histoire de Samson. Cette explication ne se trouve point; mais on ne croit pas que le Saint l'ait jamais composée. Il ne promit d'y travailler, qu'au cas que Dieu lui rendit les forces & la santé; & nous sçavons qu'il a presque toûjours été malade les

ques Ecrivains se sont ima
le Commentaire sur les
dont Saint Gregoire rec
ici la lecture est un de ses
Si cela étoit nous l'aurio
puisque parmi ceux qui
nom de Saint Gregoire il
cun Commentaire sur les
si ce n'est sur les sept Pse
nitentiaux, dont il n'y
d'apparence qu'il eut vou
Mais il n'est pas vrai que l
commande en cet endroit
d'un de ses Ouvrages. l
convaincre, il n'y a qu'à li
de la Lettre. Il y dit expr
qu'il ne faut point lire
ment ses Ecrits avant sa m

Tritheme dans son Catalogue des Ecrivains Ecclesiastiques, compte parmi les Ouvrages de Saint Gregoire, une Exposition sur les quatre Evangiles, qui commence par ces mots, *Matthæus sicut in ordine.* Ce que dit Tritheme s'accorde avec ce qu'Honoré d'Autun avoit écrit dès le 13e. siécle, que Saint Gregoire dans les Sermons qu'il faisoit à son Peuple, avoit expliqué tout le Texte des quatre Evangiles. Cette Exposition attribuée à Saint Gregoire n'a point encore été imprimée, mais elle n'est pas pour cela perduë. On en a deux Manuscrits, tous deux de prés de neuf cens ans: l'un desquels qui est très-bien écrit, se garde à Paris dans la Bibliotheque du Roi: l'autre étoit à Roüen dans la Bibliotheque de Mr. Bigot. Ils ont tous deux ce Titre, *Incipit Expositio secundum Matthæum... à S. Gregorio... urbis Romæ...* Tous deux commencent par les mots que Tritheme a rapportez, *Matthæus sicut in ordine primus &c.* Si donc ces Manuscrits sont aussi anciens, qu'on le dit, il demeure constant que dès la fin du 8e.

est, disent-ils, d'un style t
vais, & trop different de
Saint Gregoire, pour qu'
se persuader qu'elle soit de
re raison prouve seulement
ble, que la Piece ne dev
être rangée parmi les Ouv
sont incontestablement
Gregoire ; mais cela n'em
qu'on ne pût la donner av
tres Ouvrages douteux,
ment attribuez au Saint.
mentaire sur les quatre
qui est ancien, & qu'on cr
a neuf cens ans être de S
goire, peut toûjours être
que utilité.

Il y a encore un autre

ne l'ont trouvé dans aucune Bibliotheque de France. Ils n'ont point ignoré que James Auteur Anglois assure qu'il est en manuscrit dans la Bibliotheque d'Oxfort ; & il est à croire qu'ils n'ont rien negligé pour en avoir communication. On est surpris qu'il ne se soit trouvé personne à Oxfort, qui ait voulu rendre ce service au Public, ni prendre la peine de copier un Manuscrit si rare, pour en enrichir la nouvelle Edition. Voila ce qui regarde les Pieces qui manquent à la nouvelle Edition. Venons maintenant à celles qui y sont contenües.

Le premier Tome comprend les 35 Livres de Morale sur Job ; deux Livres d'Homelies sur Ezechiel ; & deux autres Livres d'Homelies sur les Evangiles.

On ne peut douter que les 35 livres de Morale sur Job ne soient en effet de Saint Gregoire. Cet Ouvrage est cité sous son nom par Patere son Disciple, par Isidore de Seville, par Jean Diacre, par Adon de Vienne, par Honoré d'Autun, par Sigebert de Gemblours, & par Trithe-

me Ville pour les Affaires
goths, que pour contente
gieux qu'il avoit amenez
Saint Gregoire en convien
me dans la Lettre qu'il é
ce sujet à Saint Léandre, &
mise à la tête de l'Ouvrag

Ce qu'il n'avoit fait qu'
à Constantinople, il le tra
suite à loisir, & ne l'envo
Léandre qu'après y avoir m
niere main. Cet Exemplai
au Saint Evêque de Sevill
perdu dans la suite des tem
qu'il fut retrouvé de l
re suivante. Tagion Evêqu
ragoce étoit allé exprès à
pour en recouvrer un Exe

Tombeau des Saints Apôtres. Comme il y étoit seul en priere, Saint Pierre lui apparut accompagné de Saint Paul, & de tous les Papes ses successeurs : Saint Gregoire y étoit avec les autres, & s'étant approché de Tagion, il lui montra l'endroit où ses Ouvrages étoient enfermez: Aprés quoi la vision disparut. Cette vision est racontée avec des circonstances qui la rendent suspecte.

Les 35. livres de Morale sont proprement un Commentaire sur le Livre de Job. Saint Gregoire paroît persuadé que ce Saint homme a vécu du tems des Juges, & qu'ainsi il n'est point vrai, que Moïse soit l'Auteur du Livre de Job. Il panche à croire que c'est Job lui même qui a écrit l'histoire de ses malheurs : mais il n'insiste pas beaucoup sur cette opinion. Il est inutile, dit-il, de rechercher qui est ce qui a écrit ce Livre ; puisque nous croyons sincerement que c'est le Saint Esprit qui en est l'Auteur. En effet, continuë-t'il, le vrai Auteur du Livre, est celui qui la dicté, qui l'a inspiré, & qui s'est servi de l'organe de l'Ecri-

nous ferions la même ch
doutant pas que le Saint
soit Auteur du Livre de
nous amusions trop à .
de quel instrument il s'est
l'écrire.

Saint Gregoire avoit
même son Commentaire
ties. La premiere, la seco
cinquiéme contiennent c
chacune. Il y en a six dans
me, autant dans la quat
huit dans la sixiéme ; c
en tout 35 Livres. La di
Livres par Chapitres n'
Saint Gregoire. On a co
les diviser de la sorte ve
mencement du onziéme

é les Livres par les Textes diffe-
ens qui y sont expliquez : cepen-
ant on a mis en marge les anciennes
ivisions des Chapitres, afin qu'on
ût trouver plus commodément
s citations qui sont dans les Livres
nprimez avant cette Edition.

La methode de Saint Gregoire
ans son Commentaire est d'exposer
'abord le sens historique ; ce qu'il
ait ordinairement en peu de mots.
l prétend même, & tâche de prou-
er qu'il y a dans le Livre de Job
es endroits qu'on ne doit point
xpliquer à la lettre, parce qu'étant
xpliquez de la sorte, ils renferme-
oient quelque contradiction, ou
ourroient induire en erreur les
ersonnes simples. Néanmoins il ne
églige pas toûjours le sens litteral :
 il ajoute qu'il seroit dangereux
e vouloir toûjours s'en écarter.
Mais il s'étend principalement sur
le sens allegorique & sur le sens
oral ; & l'on ne doit point en être
urpris. Les Religieux qui le presse-
ent à Constantinople de leur expo-
r le Livre de Job, ne cherchoient
as à contenter leur curiosité, mais

ſeulement à édifier, leurs mœurs. Dans cette vûë ils le priérent de ne s'arrêter à la lettre de l'hiſtoire, ni au ſens allegorique, qu'autant qu'il ſeroit neceſſaire pour prendre delà occaſion de leur développer les plus belles Regles de la morale. C'eſt ſur ce plan que Saint Gregoire nous aſſûre qu'il a travaillé. Sa Methode fut ſi fort au goût de ſon ſiécle, que ſon Ouvrage fut lû publiquement dans quelques Egliſes, preſqu'auſſitôt qu'il eût vû le jour. Auſſi faut-il avoüer que parmi les Ouvrages des Peres, il y en a peu qu'on puiſſe égaler à celui-cy pour la Morale, & qui renferme un auſſi grand nombre d'Inſtructions pour toutes ſortes de perſonnes ſur les devoirs de la vie Chrétienne.

L'humilité du Saint ſouffrit beaucoup du ſuccés de ſon Ecrit. Il témoigna la peine qu'il avoit eûë en apprenant qu'on le liſoit publiquement en quelques Egliſes. Il fit ce qu'il put pour empécher qu'on ne continuât cette lecture ; écrivant même que ſon Expoſition ſur Job étoit plus propre à embarraſſer le

ıple simple & ignorant, qu'à l'é-
iér, & qu'à l'instruire. Dans son
;position il s'attache à la nouvelle
:rsion pour les Passages de l'Ecri-
re qu'il apporte en preuve : il
us avertit lui-même qu'il suit tan-
· l'ancienne, tantôt la nouvelle;
:ce que toutes deux, dit-il, ont été
:ûes par le Siege Apostolique, &
'elles sont en usage dans l'Eglise
ımaine, à laquelle Dieu a voulu
e je présidasse. Pour ce qui est du
·le, Saint Gregoire avoüe qu'il
négligé, & qu'il s'est mis peu en
ine d'y éviter les barbarismes, &
y observer exactement les regles
la Grammaire.

Les deux Livres d'Homelies sur
Prophete Ezechiel, furent com-
ısez par Saint Gregoire pendant
ıe calamité publique, lorsque les
nemis ravageoient les environs
: Rome, y commettoient mille
eurtres & mille desordres, & que
Ville étoit à la veille d'être la
oye des Barbares. Personne ne
ute que ces Homelies ne soient
Saint Gregoire; le Saint en ren-
nt lui-même témoignage dans

qui sont développez da
vrage. C'est aux instant
peuple Romain, qui s
veille d'être assiegé pa
Roi des Lombards, qu
goire entreprit d'expli
phete Ezechiel : la Vill
assiegée lorsqu'il pron
melies contenues dans l
vre. Il les retoucha huit
pour les envoyer à Ma
que de Ravenne, qui
demandées : mais en
voyant, il lui dit qu'il
qu'un Ouvrage aussi im
le sien, ne servira qu'à l
ter encore d'avantage c

ſiſtant peu ſur le ſens litteral,
ſſe bien-tôt au ſens myſtique
l ſens moral, ſur lequel il s'é-
| davantage. Saint Gregoire n'a
:-que vint deux Homelies ſur
chiel ; & dans ces Homelies il
faut bien qu'il n'explique tou-
i Prophetie. Le premier Livre
comprend douze Homelies ſi-
u troiſiéme verſet du quatrié-
Chapitre, & dans les dix Ho-
es qui compoſent le ſecond
e., il explique ſeulement le
antiéme Chapitre.

es Homelies ſur Ezechiel ſont
ies de 40 Homelies ſur les
ngiles. Saint Gregoire nous ap-
d dans ſa Lettre à l'Evêque Se-
din, qu'il avoit dicté les 20 pre-
res, & les avoit fait lire à ſon
ple, & qu'il avoit lui-même pro-
:é les 20 dernieres à la Meſſe, en y
liquant l'Evangile qu'on y avoit
e jour là. Ces Homelies ne ſont
rangées ſelon l'ordre des en-
ts de l'Evangile qui y ſont ex-
iez, mais ſelon l'ordre des jours
lles ont été prononcées. Elles
nt d'abord un grand ſuccés :

& Saint Gregoire le grand se p
de ce qu'on les avoit transc
avec empressement, avant qu'il
eu le loisir de les corriger: &
ont depuis été dans une si gra
estime, qu'on les a presque
jours inserées dans l'Office di
Au reste on trouve dans ces
melies non seulement dequoi s'
fier pour les mœurs, mais en
dequoi soutenir les Dogmes
tholiques contre les Heretiques.
voit à la tête de chaque Homeli
jour & l'Eglise où elle a été pron
cée: & par-là on reconnoit que
lors on lisoit à la Messe à peu
les mêmes Evangiles qu'on y lit
core aujourd'hui: ce qui pro
invinciblement l'Antiquité des
tes de l'Eglise Romaine.

Le second Tome de cette I
tion contient le Livre intitulé
Regle des Pasteurs; les 4 Li
des Dialogues, & les Lettres a
plusieurs tables Geographique
autres.

Personne ne doute que le L
de la Regle des Pasteurs ne soi
Saint Gregoire: il le fit paroîtr

cement de son Pontificat.
e de Ravenne reprochoit
d'avoir voulu en se cachant
ıire au poids de sa Charge.
ır se justifier que St. Gre-
i envoya ce Livre ; où il
rec beaucoup de force & de
toutes les obligations atta-
'Episcopat.
ıe aucun Ouvrage de Saint
e n'est préferable à celui-ci,
ıssi n'a eu plus de succés.
oit envoyé un Exemplaire
Léandre son ami : parce
les Eglises d'Espagne en
ien-tôt des Copies. L'Em-
Maurice en ayant obtenu
Diacre Anatole, fut si con-
'Ouvrage, qu'il pria l'Evê-
Antioche de le traduire en
de le publier. Le Saint en
tifié : mais l'Eglise en fut
Les Religieux que Saint
e envoya prêcher l'Evan-
s l'Isle Britannique y por-
rec eux le même Livre, &
ıite Alfrede Roi des Saxons
ıtaux le traduisit en langue
: on trouve encore en An-

gleterre quelques copies de cette Verſion : mais ce Livre n'a été nulle part plus eſtimé qu'il le fut dans les Gaules, ſur tout au neuviéme ſiecle. Les Conciles en recommandoient la Lecture à tous les Evêques ; & le jour de leur ordination on le leur mettoit entre les mains avec les Saints Canons.

Saint Gregoire a lui-même diviſé *la Regle des Paſteurs* en quatre Parties. Dans la premiere il s'étend principalement ſur les qualitez qu'un homme doit avoir avant que de s'engager dans la conduite des ames. Il explique dans la ſeconde à ceux qui ſont chargez de la conduite des autres, la maniere dont ils ſe doivent conduire eux-mêmes. Il fait voir dans la troiſiéme que tous les Chrétiens ne doivent pas être conduits de la même façon ; & il apprend aux Paſteurs charitables à meſurer leurs avis ſur les beſoins & la diſpoſition particuliere de ceux à qui ils les donnent. Il prouve dans la quatriéme, que celui qui inſtruit les autres, doit ſouvent rentrer en lui-même, & qu'il doit craindre qu'en

ant au ſalut du prochain, il ne
: le ſien propre.
:t & quelques autres Hereti-
prés Coccius & Chemnitius,
qu'il n'eſt pas certain que les
Livres de Dialogues ſoient
Gregoire le grand. Ils croyent
faut plûtôt les attribuer au
Gregoire ſecond ; ils devoient
Gregoire troiſiéme, que les
ont ſurnommé *le Dialogue*.
s les preuves qu'ils en appor-
reduiſent preſque à un paſ-
: Cedrenus, qui ne le dit pas
ément, & qui d'ailleurs a pû
nt ſe tromper ſur cette ma-
Photius dit auſſi que les Dia-
de Saint Gregoire furent tra-
n Grec par les ſoins de Za-
ſon ſucceſſeur : or Zacharie a
é immediatement à Gregoi-
ond, dit Rivet, & non pas à
Gregoire le grand. Surquoi
premierement remarquer,
n eſt pas de Gregoire ſecond,
: Gregoire troiſiéme que Za-
a été le ſucceſſeur immediat.
lement quand il l'auroit été,
s n'a point dit que Zacharie

fût le ſucceſſeur immediat de l'Auteur des Dialogues, mais ſeulement qu'il étoit ſon ſucceſſeur : outre qu'il a pû aiſément arriver que Photius auſſi bien que Cedrenus & les autres Grecs, attribuaſſent à Gregoire ſecond ou à Gregoire troiſiéme, un Ouvrage de Gregoire premier. Quoi qu'il en ſoit, on ne peut douter que les Dialogues ne ſoient de Saint Gregoire le grand.

Ce ſaint Docteur dit lui-même qu'à la priere des Religieux avec qui il vivoit, il faiſoit un recüeil des miracles arrivez en Italie. De plus on voit par les Dialogues mêmes que l'Auteur a été Abbé d'un Monaſtere qu'il avoit lui-même bâti; qu'il a été Apocriſiaire de l'Egliſe Romaine à Conſtantinople; qu'il a été élevé au Pontificat; qu'étant Pape il a fait des Homelies ſur les Evangiles; toutes circonſtances qui caracterizent Saint Gregoire le grand. A quoi il faut ajouter que les Livres des Dialogues ont été citez par Patere Diſciple de St. Gregoire, par Tagion Evêque de Saragoce, par Saint Ildephonſe & Saint

 Julien,

Julien, tous deux Evêques de Tolede, Ecrivains plus anciens que Gregoire second & Gregoire troisiéme ; d'où il s'ensuit évidemment, que puis qu'il est hors de doute que les Livres des Dialogues ont été composez par un Pape qui s'appelloit Gregoire, & qu'ils ont été citez avant le Pontificat de Gregoire second, il faut necessairement les attribuer à Gregoire premier, c'est-à-dire à Saint Gregoire le Grand.

Mais il semble, dit-on, que cet Ouvrage n'est pas digne de la gravité & du discernement de ce grand Pape : les Histoires qui y sont rapportées n'étant souvent appuyées que sur la relation de quelques vieillards ignorans, ou sur des bruits communs. On répond dans la Préface de la nouvelle Edition, qu'à la verité Saint Gregoire a inseré dans ses Dialogues un grand nombre d'Histoires & de miracles ; mais que ces miracles n'ont rien de plus incroyable que ceux qu'on lit dans les Ecritures ; & que cependant JESUS-CHRIST nous assure, que celui qui croit en lui operera les

doxe. Il doit seulement
s'il est vrai que les Hi
raculeuses qu'il rappo
appuyées que sur la
quelques vieillards igno
des bruits communs. C
très-faux : le Saint nous
ne rapporte aucun mira
n'ait été lui-même témo
n'ait appris de personne
foy.

Les Dialogues de Sain
ont toûjours été fort
Pape Saint Zacharie en
Version Grecque : on
en Arabe ; & on voit en
Bibliotheque de Mr. C
Traduction qui a été

gues en vers Latins & Fran-
ce qui fait connoître l'estime
ont été autrefois. Les Editeurs
pas crû devoir donner toutes
raductions anciennes : ils se
ontentez de faire imprimer
inal Latin avec l'ancienne Ver-
irecque.
tous les Ouvrages de Saint
oire celui où il y a le plus à ap-
re est le *Regître*, ou le Re-
le ses Lettres. Elles nous font
ître parfaitement le caractere
nt, son esprit, sa modestie, sa
ur, son zele, sa prudence. On
: dans ses Lettres des instruc-
our toutes sortes de person-
les preuves de la plûpart de
ogmes. On y voit les mœurs
tems-là, & quelle étoit alors
cipline de l'Eglise. Mr. de
ainville s'étoit appliqué à les
: correctes dans son Edition :
avoit effectivement corrigé
ırs fautes ; mais il y en avoit
: laissé d'autres qu'on a taché
riger dans celle-ci.
tes les Lettres que nous avons
nt Gregoire ont été écrites

depuis ſon élevation ſur la Chaire de St. Pierre : c'eſt pour cela qu'elles ſont diſtribuées en quatorze Livres ſuivant les années de ſon Pontificat. Le 14e. Livre ne contient qu'un tres petit nombre de Lettres, parce qu'il ne contient que celles de la derniere année du Pontificat de Saint Gregoire qu'il n'acheva pas. Les Editeurs ne ſe ſont pas contentez de corriger les fautes qui s'étoient gliſſées dans le Texte des Lettres ; ils ſe ſont encore appliquez à remettre dans l'ordre celles qui n'y étoient pas. Ils ont enrichi le Regiſtre de cinq nouvelles Lettres, dont il y en a une qui n'avoit point encore paru, & quatre qui avoient été imprimées ailleurs. Ils ont auſſi changé les Argumens qui ſont à la tête des Lettres , & les ont faits plus juſtes & plus complets.

Pour ce qui eſt des Notes, ils en ont choiſi quelques unes de *celles* de Mr. de Haute-Serre ; & des Notes de Mr. Gouſſainville ils n'ont omiſes que celles que la Critique ne leur a pas permis d'inſerer dans l'Edition. Mr. de Gouſſainville avoit

même averti, que les Notes qui voyent dans la sienne lui avoient é fournies par des personnes ha-es. On les croit communément Mr. Julien Prêtre; mais on nous prend ici, qu'elles sont pour la part de feu Mr. Auget Docteur Sorbonne. A ces Notes de Mr. de aute-Serre & de Mr. de Goussain-ille, on en a ajouté quelques au-es qu'on a toûjours tâché de faire urtes & intelligibles.

On a ramassé dans le troisiéme ome les Ouvrages qui ne sont s entierement de Saint Gregoire, qui lui sont contestez par les itiques. Ces Livres sont le Livre s Sacremens ou le Sacramentaire, Antiphonaire, les six Livres de Exposition du premier Livre des ois, l'Explication du Cantique s Cantiques; celle des sept Pseau-es Pénitentiaux, & l'Explication quelques Passages de l'Ecriture ii paroissent opposez entre eux.

Le Sacramentaire de Saint Gre-oire, ou le Livre des Sacremens, est qu'une espece de Missel ou de turgie: on lui a donné le nom de

Sacramentaire ou de Livre des Sacremens, parce qu'autrefois non seulement le Sacrifice de la Messe, mais encore toutes les Prieres qui s'y recitent étoient appellées Sacremens. Plusieurs Papes avant Saint Gregoire & entre autres Gelase I. avoient travaillé au Sacramentaire. On l'appelle néanmoins le Sacramentaire de Saint Gregoire, parceque ce Saint Docteur s'est appliqué à lui donner une meilleure forme, & qu'il y a changé & ajouté plusieurs Oraisons ou Collectes. Les additions & les changemens qu'on y a fait depuis le tems de Saint Gregoire n'ont pas empéché qu'il n'ait retenu son nom.

On a déja plusieurs Editions du Sacramentaire. Il s'en est fait une à Rome sur un ancien Manuscrit de la Bibliotheque du Vatican. Pamelius en a donné une autre dans le Tome second des Liturgies de l'Eglise Latine. Mais celle du P. Hugues Menard est la plus parfaite de toutes : il l'a faite sur un Manuscrit très beau & très-ancien, au dos duquel on voyoit ces mots, *Missale*

ıĉti Eligii. Cela ne ſignifie pas que
Miſſel ſoit celui dont Saint Eloy
ȧ ſervi autrefois ; car on y trou-
la fête de Saint Prix , & celle de
nt Leon ſecond du nom , qui ſont
ıs deux poſterieurs à Saint Eloy.
ıis le P. Menard croit que ce Miſ-
a été copié ſur celui de St. Eloy,
quel on a ſeulement ajouté quel-
e choſe ; ou bien qu'il a autrefois
partenu au celebre Monaſtere de
nt Eloy. Quoi qu'il en ſoit, il eſt
rtain que ce Manuſcrit eſt plus
cien que celui ſur lequel l'Edi-
n de Rome avoit été faite. C'eſt
ur cette raiſon que les Auteurs
la nouvelle Edition ont préferé
le du P. Menard à toutes les au-
s. Ce Sçavant Religieux fait ſur
Sacramentaire des Notes très-cu-
uſes , & pleines d'érudition. On
a toutes inſerées dans la nouvelle
lition ; & on y a jouté celles de
dition de Rome , & les autres
ıi ont été faites depuis par plu-
urs habiles Gens.
Après ces Notes on a mis un Re-
eil *des Benedictions des Evêques :*
s Benedictions ne ſe trouvent

point dans le Missel de Saint Eloy. Suit *l'Antiphonaire*, qui *n'a pas* non plus été composé, mais seulement corrigé par Saint Gregoire. Il contient les antiennes & les versets des Pseaumes qui se chantent à la Messe. L'*Antiphonaire* est suivi du Livre des *Responsoires*, & d'un nouvel *Antiphonaire* pour les Matines & l'Office Divin. Ce Recüeil ancien d'Offices Divins n'avoit pas encore été imprimé. Les Editeurs y ont fait quelques Notes.

Toutes les anciennes Editions de Saint Gregoire, excepté celle de Mr. Goussainville, mettent au nombre de ses Ouvrages les *Commentaires* sur le premier Livre des Rois. La plûpart des Sçavans, même parmi les Heretiques, paroissent en convenir. Mr. de Goussainville soutient au contraire, que ce Livre est supposé ; & il en apporte plusieurs raisons, qui sont de quelque poids. Mais il y a une troisiéme opinion, qui est du P. Thomassin & de Mr. Dupin, & que les Editeurs ont suivie : sçavoir que Saint Gregoire a prononcé des Homelies sur le pre-

nier Livre des Rois, que l'Abbé Claude qui avoit entendu ces Homelies en dicta ce qu'il pût, & autant que sa memoire pût lui fournir ; & que c'est ce Recüeil que nous regardons comme le Commentaire de Saint Gregoire sur le premier Livre des Rois.

Cette opinion est appuyée sur une Lettre de Saint Gregoire au Soudiacre Jean. Le Saint Pape y dit qu'il a prononcé quelques discours sur les Proverbes, sur le Cantique des Cantiques, sur les Prophetes, sur les Livres des Rois, & sur l'Heptateuque ; que ses infirmitez l'avoient empêché d'écrire ces discours ; mais que son très-cher Fils Claude qui les avoit entendus, les avoit ensuite dictez à sa maniere, à dessein de les lui representer, afin qu'il les corrigeât ; que se les étant fait lire, il avoit trouvé que sans raison on avoit changé le sens de ses paroles : c'est pourquoi il ordonne au Soudiacre Jean de se transporter incessamment au Monastere de l'Abbé Claude, de se faire remettre entre les mains toutes ces

ſortes d'Ecrits, & de les lui envoyer.

Le fait que Saint Gregoire énonce dans cette Lettre, étant une fois ſuppoſé, il eſt aiſé de répondre à toutes les objections que fait Mr. de Gouſſainville. Toutes ſes raiſons tendent à prouver qu'on trouve dans ces Commentaires des endroits, dont le ſtyle & les penſées ne s'accordent pas avec ce qui ſe lit dans les Ouvrages qui ſont inconteſtablement de Saint Gregoire. Les Peres Benedictins n'ont trouvé aucun Manuſcrit de ces Commentaires : ils n'ont pas laiſſé d'y faire quelques corrections, ſoit par conjecture, ſoit ſur les anciennes Editions. Deplus ils ont diviſé les Livres par des chifres, & ils ont mis en marge le ſommaire des Chapitres.

Il faut dire de l'Expoſition ſur le Cantique des Cantiques à peu près la même choſe que des Commentaires ſur le premier Livre des Rois. Saint Gregoire avoit prononcé quelques Diſcours ſur ce divin Cantique. L'Abbé Claude qui les

voir écoutez avec attention, les dictez autant qu'il a pû s'en souvenir. Ce fait est expressément marqué dans la Lettre de St. Gregoire au Soudiacre Jean. D'ailleurs on ne peut douter que les Copies de l'Abbé Claude ne se soient repanduës. Plusieurs anciens Auteurs, & entre autres Saint Ildephonse, & avant lui Paterius Disciple de Saint Gregoire citent son Exposition sur le Cantique des Cantiques. Outre cela on trouve le nom de Saint Gregoire dans plusieurs anciens Manuscrits qu'on a de cette Exposition. Ainsi on ne peut douter que le Saint Pape n'ait à cet Ouvrage toute la part qu'on a dit. Comme les Manuscrits ne sont pas d'accord sur la maniere dont l'Ouvrage est divisé; les Editeurs se sont crûs en droit de choisir la division la plus naturelle de toutes, sçavoir celle des Chapitres du Livre Saint, qui est expliqué dans cet Ouvrage.

Pour ce qui est du Commentaire sur les sept Pseaumes de la penitence, les Editeurs ont beaucoup de panchant à croire qu'il est de Saint

Gregoire : ils n'osent pourtant le soûtenir : ils en laissent le jugement au Lecteur. Ce qu'ils assûrent, c'est que l'Ouvrage est digne de Saint Gregoire.

Après ce Commentaire suit dans la nouvelle Edition, un petit Ouvrage que quelques anciens Manuscrits attribuent à Saint Gregoire. C'est un petit Traité où l'on se propose de faire voir, comment on doit accorder ensemble certains Passages de l'Ecriture qui paroissent se contredire.

Le quatriéme Tome est divisé en deux Parties aussi-bien que le troisiéme. La premiere partie comprend trois Vies de Saint Gregoire.

La premiere fut imprimée deux fois en 1668. sçavoir à Anvers par Bollandus & les autres Jesuites ses compagnons dans leur second Tome de Mars ; & au même tems par le P. Mabillon dans le premier siécle des Actes des Saints de l'Ordre de Saint Benoît. Bollandus avoit ignoré le nom de l'Auteur ; mais il avoit jugé qu'il étoit Auteur ancien & qu'il avoit vû Saint Gregoi-

e. Le P. Mabillon a trouvé que
et Auteur étoit le Diacre Paul fils
le Warnefride, le même qui a écrit
es Livres intitulez, *de Gestis Lango-
bardorum*. Paul a été Chancelier de
Didier le Dernier Roi des Lom-
bards : il fut pris avec lui & amené
en France par Charlemagne, dont
l'acquit bien-tôt l'estime par son
érudition. Mais son attachement
pour Didier le rendit suspect, & le
fit releguer. Il se retira auprès du
Prince de Benevent, & puis se fit
Moine au Mont. Cassin. On ne sçait
en quel tems précisément il a écrit
la vie de Saint Gregoire : mais il dit
lui même dans le troisiéme Livre de
l'Histoire des Lombards, qu'il l'a-
voit composée quelques années au-
paravant : & il paroît par la Vie mê-
me qu'elle a été écrite à Rome.

La seconde Vie est beaucoup plus
longue que la précedente : elle est
divisée en quatre Livres : elle a été
composée par un Diacre nommé
Jean aussi Moine du Mont Cassin,
lequel selon les Editeurs vivoit en-
viron 80 ans après Paul fils de War-
nefride : c'est-à-dire qu'il vivoit

vers la fin du neuviéme siécle. Cette seconde Vie de Saint Gregoire a merité l'approbation de plusieurs Saints Papes, & elle a été reçûë avec applaudissement dans toute l'Eglise. Cependant Baronius n'a pas laissé de relever quelques endroits, où il prétend que l'Auteur s'est trompé. On a ajouté à cette Vie les Passages des anciens Auteurs Ecclesiastiques, qui ont parlé de Saint Gregoire le grand & de ses Ouvrages. Ces Auteurs sont Saint Gregoire de Tours, Saint Isidore de Seville, le Venerable Bede, Adon, le Pape Hadrien I. Hincmare, Metaphraste, Sigebert de Gemblours, Honoré d'Autun, & Tritheme.

La troisiéme Vie a été composée par le R. P. de Sainte Marthe. Il s'est principalement appliqué à recüeillir dans les Lettres & dans les autres Ouvrages de Saint Gregoire, tout ce qui pouvoit servir à enrichir la vie de ce grand Pape. Il l'avoit déja publiée en François il y a quelques années: il l'a un peu abregée dans le Latin, & quelquefois changé l'ordre qu'il avoit gardé dans le François.

La seconde Partie du quatriéme Volume contient un Ouvrage de Patere, & un autre du Moine Alulfe.

Saint Patere a été Notaire de Saint Gregoire & son Disciple. En lisant avec attention les Livres de Saint Gregoire sur Job, il s'avisa de mettre par ordre tous les Passages de l'ancien Testament, que le Saint Docteur y avoit expliquez par occasion. Il entreprit d'abord ce travail pour son usage particulier : mais le Saint en ayant eu connoissance l'exhorta à le continuer, & à y apporter plus de soin & d'exactitude. Ainsi animé, il recüeillit ce grand nombre d'Explications de St. Gregoire, non seulement sur les Passages de l'ancien Testament, mais encore sur le nouveau. Tout cet Ouvrage est divisé en trois Parties. La premiere finit par l'exposition du Cantique des Cantiques : la seconde va jusqu'à la Prophetie de Zacharie : & la troisiéme contient les Expositions de Saint Gregoire sur le nouveau Testament. La premiere Partie avoit déja été plusieurs fois imprimée : mais la seconde & la troisiéme n'avoient point

Gregoire ſur le nouveau T
qui avoit été imprimé da
tions précedentes ſous l
Saint Patere n'étoit poi
Ecrivain , mais d'Adulp
de Tournay,qui vivoit au
cement du douziéme ſié
crû que ſon Ouvrage me
voir place dans la nouvell
& on l'y a mis après cel
Patere.

Tagion Evêque de S
auſſi composé cinq *Livres*
ces, toutes exprimées da
mes mêmes de St. Gregoi
té un petit nombre qui
rées de Saint Auguſtin.

cond Tome d'Analectes. Les Au-
urs de la nouvelle Edition, pour
: point trop multiplier leurs To-
ıes n'ont point fait imprimer ce
.ecüeil, ni les autres de même na-
ıre : ils y ont en quelque façon
ıppléé par des Tables exactes de
ous les Passages de l'Ecriture expli-
uez par Saint Gregoire.

ARTICLE XXIX.

DE AURE HUMANA Tractatus, in quo integra ejusdem Auris fabrica multis novis inventis & iconismis illustrata describitur. *Traité de l'Oreille de l'homme, ou Description de la Structure de l'Oreille renduë plus complette par de nouvelles découvertes, & representée dans plusieurs figures, avec des recherches sur l'usage de toutes les parties de l'Oreille. On y a inseré une nouvelle description des muscles de la luette & de l'orifice de l'estomach. Ouvrage d'Antoine Marie Valsalva natif d'Imola, Docteur en Philosophie & en Medecine, Professe·r d'Anatomie dans l'Uni-*

Blaiva dans l'Université
logne est affectée par sa fon
un Boulonnois,ou à un Etra
merite par des talens singu
reconnus, qu'on l'excepte
commune : le Magistrat d
logne a jugé que l'excepti
lieu en faveur de Mr. Valsa
tous ceux qui liront le T
l'Oreille confirmeront le ju
de ces sages Magistrats.

Nous avions déja plusieu
vrages estimez sur cette pa
corps humain. L'Italie, l'Ale
la France, sembloient s'être
l'honneur de produire sur ce
tiere le Livre le plus curieux
Fallopio, Achillini, Carp

Casserius imprima à Ferrare au
mmencement du siécle passé un
raité des organes de la Voix & de
Ouïe avec des figures parfaitement
en gravées : quelque reputation
e ce Livre eut acquise à son Au-
ur on ne crût pas la matiere épui-
ée. Barthelemy Eustachio donna
e Lettre sur le même sujet pleine
nouvelles découvertes. Cecilio
iglio fit paroître une nouvelle de-
ription de l'Oreille interieure qui
eut de grands applaudissemens.
ntoine Molinetti Anatomiste de
doüe dans sa Dissertation sur les
s & leurs organes, parla le pre-
er de la membrane qui couvre in-
ieurement toute la cavité de l'é-
er. Enfin Paul Manfredi Italién
blia une description de l'Oreille si
rte qu'elle ne remplit qu'une pa-
in folio, si exacte que les Sçavans
teurs de la Bibliotheque Anato-
que l'ont inserée dans leur Col-
tion, où ils n'ont donné place
à des Ouvrages achevez.
L'Alemagne & la France eurent
r tour : Mr. Schelhammer Ale-
n, & Mr. du Vernay François pu-

bliérent presqu'en même tems
Traitez l'un en Latin, *l'autre*
François qui effacérent tout ce
avoit paru sur la même matiere
Schelhammer avoüe de bonne foi
qu'il a tiré de grandes lumieres de la
Phonurgie du P.Kircher, & des conver-
sations de ce docte Jesuite. Mr.Val-
salva n'a pas douté qu'il n'y eût en-
core de la gloire à acquerir dans la
carriere qu'ils ont couruë. Il étoit
persuadé que la petitesse des parties
de l'Oreille, & la dureté extrême de
l'os qui les recele, laissoit encore à
un Anatomiste studieux bien des dé-
couvertes à faire. Encouragé par la
difficulté même de réüssir, il n'a rien
oublié pour connoître parfaitement
la Structure de cette partie impor-
tante du corps humain. Il avoit ha-
bilement remarqué, que rien n'é-
toit moins éclairci que les liaisons
des parties de l'Oreille & leur dis-
position ; & parce qu'on avoit crû
qu'il falloit separer les parties pour
les examiner, il s'est attaché à une
autre methode : il a travaillé sur des
Oreilles entieres. S'il avoit suivi son
propre goût, il se seroit borné à une

ſimple deſcription de l'Oreille, & n'auroit rien dit de l'uſage de ſes parties. Un eſprit accoûtumé à la certitude ſenſible des experiences, ne trouve rien de piquant dans des conjectures toûjours incertaines : on voit la ſtructure des parties ; on ne peut que raiſonner aſſez confuſément ſur leurs fonctions. Néanmoins l'Auteur a renoncé à ſon inclination pour ſe conformer au goût public. Une deſcription ſeiche n'auroit plû qu'aux Maîtres de l'art. Le gros du peuple aime à ne rien ignorer : il ne ſeroit pas content de ſçavoir comment ſont fabriquées les parties de l'Oreille, s'il ne ſçavoit à quel emploi le Créateur les a deſtinées : il aime mieux qu'on devine, & qu'on réponde à ſa curioſité par des conjectures hardies, que de reſter dans ſon ignorance ; parce que l'Auteur avoüe modeſtement la ſienne : c'eſt donc pour contenter les Lecteurs que le Profeſſeur Boulonnois a diviſé ſon curieux Traité en deux Livres : la deſcription des parties de l'Oreille occupe le premier : le ſecond traite de leur uſage : il n'a

épargné ni dépense ni soins pour rendre exactes les figures dont son Livre est orné : il n'y a presque aucune partie de l'Oreille dans laquelle le laborieux Anatomiste n'ait fait quelque découverte; & de quarante-deux figures qu'il en donne, si l'on en excepte une ou deux de celles qui sont dans la troisiéme Planche, il n'en est aucune qui soit copiée d'après les figures qui avoient déja paru. Il ne faut pas s'attendre que toutes ces nouvelles découvertes soient importantes : l'Auteur avoüe que la difference de ses Observations & de celle des autres Anatomistes roule souvent sur de très petites choses : mais rien n'est indifferent dans une description qu'on veut rendre exacte ; & ce seroit une grande faute que d'y negliger les petits mécomptes : d'ailleurs quand on travaille après tant d'hommes illustres, on ne peut plus, dit modestement nôtre Auteur, faire de grandes découvertes. Ce n'est pas dans ce seul endroit que l'Auteur paroît posseder au plus haut degré cette politesse si propre de l'honnête hom-

:, & cependant si rare parmi les
›ctes : il garde avec ceux dont il
rrige les fautes des mesures in-
nnuës à la nation superbe des
rivains : il cache leur nom, con-
it d'indiquer leurs fautes : & com-
: il suffit pour détromper le Pu-
c, de prouver le veritable senti-
nt ; il épargne à ses Adversaires,
ant qu'il peut la honte de pro-
ire & de refuter leurs sophismes :
pousse sa modestie jusqu'à ne pas
uloir qu'on lui sçache gré de ses
nagemens : c'est, dit-il, en vûë
; fautes dont il est capable, qu'il
cuse celles des autres : il voudroit
'on crut son indulgence interes-
. Il ne perd rien à être si humble, &
mme tant de moderation prévient
sa faveur, on ne peut s'empêcher
croire, qu'un Ecrivain qui negli-
ainsi ses avantages, est bien sûr
connoître & de persuader la ve-
é. L'attention qu'il a eûë à déter-
ner soigneusement, par la com-
aison d'un grand nombre d'O-
lles, les mesures les plus ordinai-
des parties de cet organe, cette
ention si fatiguante ne paroîtra

inutile qu'à des Lecteurs ignorans: les Connoisseurs tireront de ce travail de grandes lumieres pour expliquer les proportions & les effets des sons, & pour admirer la Sagesse infinie du Créateur. Pour profiter de ce qu'il dit sur ces mesures, il faut sçavoir que par le mot de ligne il entend la douziéme partie de la figure qu'on trouvera marquée d'un asterisque dans la neuviéme planche. C'est à cette figure qu'on doit rapporter les dimensions qu'il indique. Si nous voulions ne rien laisser échaper de ce qui merite l'attention des Lecteurs, il faudroit faire une Traduction de son Livre & non pas un extrait. Resserrez par des bornes étroites, nous allons du moins faire connoître les Découvertes du Sçavant Anatomiste.

1°. Il a découvert dans la peau de l'Oreille exterieure, sur tout aux ouvertures, des glandes qu'il appelle glandes a suif, parce que la matiere qui en sort en forme de vermisseaux tient beaucoup de la nature du suif. Il y a des glandes semblables dans l'épine du dos, dans les deux côtez

exterieurs des narines, dans d'autres endroits du visage, & principalement sous les paupieres. L'Auteur conjecture qu'il y en a peut-être dans la peau de la tête sous les cheveux, au col, & aux épaules.

2°. Il a découvert d'autres glandes inconnuës dans cette éminence voisine de la temple, que les Anatomistes appellent *le bouc tragus*, à cause qu'elle est un peu veluë: ces glandes ressemblent assez aux glandes de l'aisselle, & il faut prendre garde de les confondre avec la parotide.

3°. Il a remarqué le premier, que le cartilage du trou de l'Oreille s'étend par une branche pointuë jusqu'à l'endroit où le bord de l'Oreille appellé *helix*, ferme la conque au-dessus du conduit de l'oüie.

4°. Il a le premier observé trois muscles; le muscle anterieur du trou de l'Oreille qui sort de la membrane qui couvre le muscle de la temple, & qui se divise en deux branches, dont l'une va vers la partie anterieure de la cavité appellée conque, l'autre va vers la partie anterieure de la cavité appellée la nasselle

5°. Il a encore rec
ment qui attache à l
ple cette branche poi
sage qu'il a découvert
la partie superieure du
ferme le conduit de l'
6°. Le conduit de
pas assez connu, nôtr
donne une nouvelle
plus exacte & plus déta
canal qui commence à
la conque se retrecit, &
travers par l'os de la te
la membrane du tymp
pourtant qu'il décline
sa face selon sa hauteu
ressemble fort à un cyli
que, qui s'étendroit et

pan qui le ferme par une ſection oblique; en ſorte qu'elle fait avec lui un angle obtus du côté ſuperieur & poſterieur, & un angle aigu du côté inferieur & anterieur.

7°. On avoit ignoré juſqu'ici que la membrane graſſe, après s'être étenduë jusqu'à la moitié du conduit de l'ouïe ſe terminoit en fibres charnuës qui formoient une eſpece de rets : c'eſt dans les compartimens de ce rets que ſont placées les glandes jaunes remarquées par Mr. du Vernay, qui ſeparent une matiere ſemblable à la cire, dont l'amas eſt ſouvent cauſe d'une eſpece de ſurdité peu connuë & facile à guerir, ſi on la connoiſſoit. L'Auteur parle en cet endroit d'une ſurdité naturelle qu'il aſſure n'être pas incurable.

8°. L'Auteur a remarqué le premier une nouvelle veine qui rapporte le ſang du derriere de l'Oreille : il l'appelle *occipitale*, parceque pluſieurs de ſes branches viennent de la partie poſterieure de la tête : le tronc de cette veine entre dans le crane derriere l'apophiſe maſtoïde par un trou qui n'avoit

point encore été obſervé, & porte le ſang de ſa partie droite *dans le ſinus* lateral droit de la dure mere, & le ſang de la partie gauche dans le ſinus lateral gauche de la même dure mere, à l'endroit où ces deux ſinus ſe refléchiſſant vers la baſe du crane commencent de la toucher.

9°. L'Auteur aſſure que certains Anatomiſtes modernes ſe ſont trompez, quand dans leurs deſcriptions de l'Oreille ils font paſſer par le derriere de cette partie, des rameaux ſenſibles de la portion dure du nerf auditif.

10°. Voici une découverte toute de pratique : un des remedes contre les violens maux de dents conſiſte à brûler un nerf derriere l'Oreille, Mr. Valſalva avertit les Chirurgiens de ſe ſervir pour cette operation d'un fer chaud long de quatre lignes, & de l'appliquer derriere la partie oppoſée au *bouc* & appellée *antitragus* par le travers de l'Oreille: il n'eſt pas neceſſaire que le fer ſoit épais, & il ne faut brûler que juſqu'au cartilage.

11°. Le nouvel Anatomiſte a re-

marqué une glande lymphatique dans la parotide, & il conjecture qu'il y en a d'autres dans l'Oreille.

12°. Nous sommes contraints de passer plus legerement sur les autres découvertes de Mr. Valsalva, quoiqu'elles soient aussi curieuses que les précedentes. Il a découvert que la membrane du tympan est composée de deux parties, dont l'une est une production de la dure mere, & l'autre une production de la peau du conduit de l'ouïe : cette membrane pour avoir encore plus de force & plus de ressort, est enchassée dans un anneau osseux. Il apporte plusieurs conjectures & quelques experiences, qui doivent rendre au moins probable, que cette membrane laisse un passage presque insensible aux humeurs qui découlent du cerveau. Ces experiences lui ont du moins appris, que le baume du Perou introduit dans l'Oreille, est un remede souverain pour les ulceres qui se forment quelquefois dans ses cavitez les plus interieures.

13°. L'Auteur a observé avec plus d'exactitude que personne, les ca-

naux par où le sang & les serositez coulent du crane dans l'Oreille. Nous ne sçaurions abreger la description des nouveaux muscles qu'il a découverts, d'un muscle du marteau, d'un muscle de la trompette d'Eustachio, des muscles de la luette & de l'orifice de l'estomach.

14°. Il refute ceux qui ont prétendu que la base de l'étrier étoit percée de plusieurs petits trous; & il a remarqué que la membrane de cette base qui ferme la fenêtre ovale, est quelquefois cause d'une espece de surdité incurable, lors qu'endurcie elle ne laisse plus un mouvement libre à l'étrier.

15°. Rien ne merite plus d'attention que la description du labyrinthe ou de la cavité la plus reculée de l'Oreille. C'est là que l'Auteur a découvert une cavité ronde placée devant l'orifice propre du grand canal creusé en demi-cercle. Il a encore mieux observé qu'aucun autre les proportions irregulieres des canaux creusez en demi-cercle, la difference notable de l'échelle du vestibule & de l'échelle du tympan, cinq trous

dans le veſtibule qui ouvrent cinq paſſages aux nerfs, enfin les trois des canaux demi-circulaires, trois cordons qui regnent le long des canaux demi-circulaires : ils naiſſent de la portion molle du nerf *auditif*. L'Auteur croit qu'ils ſont le principal organe de l'ouïe.

16°. Il s'eſt convaincu par pluſieurs experiences de la fauſſeté d'une opinion commune : il a vû dans cette partie & ailleurs les veines ramper ſur les os à nud & ſans membrane.

17°. Deux obſervations nouvelles & conſiderables ne doivent pas être oubliées : l'Auteur a reconnu que les parties du labyrinthe de l'Oreille ſont de la même grandeur dans les enfans & dans les hommes ; & que toute cette partie eſt continuellement humectée d'une liqueur fine, dont l'origine eſt un myſtere qu'il ne découvre pas encore.

La ſeconde partie de ce curieux Ouvrage traite, comme nous l'avons dit, de l'uſage des parties de l'Oreille : quoique l'Auteur en paroiſſe moins content que de la pre-

miere, nous croyons que les Lecteurs n'en seront pas moins satisfaits, & que loin de souscrire au jugement modeste du sçavant Anatomiste, ils penseront qu'il a tenu plus qu'il n'a promis. Cette seconde Partie sera la matiere d'un second extrait.

ARTICLE XXX.

DISSERTATION SUR UN Passage du second Livre de Saint Jerôme contre Jovinien, alteré dans toutes les Editions, & qui est rétabli. A Paris chez la Veuve Louis Vaugon, ruë de la Huchette vis-à-vis l'Ange 1706. *Brochure de 34. pages in 12.*

IL est sans doute utile à l'Eglise que nous ayons des Editions correctes des Peres, délivrées de ce qui s'est glissé dans leurs Ouvrages par la négligence de ceux qui les ont copiez, & de ce qui a été mis sur les conjectures de ceux qui les ont revûs. Mais comme en entreprenant de nouvelles Editions, on ne sçau-

rectifier tout, & qu'il est com-
impossible qu'il n'échappe bien
choses à toute la diligence & à
e l'habileté des Editeurs; ils
doivent pas trouver mauvais,
d'autres reviennent aprés eux.
s il y auroit de l'injustice à les
damner durement, si en quel-
s endroits ils s'écartent de leurs
eurs : c'est avec des sentimens
uitables à l'égard du P. Martia-
, comme à l'égard d'Erasme, de
torius, de Gravius, que l'Auteur
cette Dissertation vient d'exa-
er ce Passage de Saint Jérôme
contre Jovinien : *Inferioris gra-*
Levita & Sacerdotes plaustra &
s accipiunt; majoris ordinis gestant
um Domini humeris suis : si tollis
sem Tabernaculi, Templi, Eccle-
si omnes qui à dextris sunt unum,
ulgo dicitur, ἔννομα *ad militiam*
us; nequaquam Episcopi, frustra
byteri, sine causa Diaconi sunt.
est dans l'Edition du P. Mar-
ay le Passage dont il s'agit, &
Erasme & Victorius ont rappor-
insi. *Si omnes qui à dextris sunt,*
us unum &, ut vulgo dicitur, ἐν...

le Texte de Saint Jerôme e
rompu dans les Editions d'I
& de Victorius, & que la con
de Gravius n'est pas receva
convient encore que la pe
Saint Jérome est de prouver
Jovinien, que la condition
les Fidelles n'est pas la même
que dans l'Eglise & dans la
Chrétienne il y a des diffi
de degrez & d'états.

Mais il reprend le *nequaqua*
copi; qu'il veut être changé en
quam, pour répondre à *fru...*
byteri, *sine causa Diaconi*. Cet
rection est legere ; & voici l'
sante que l'Auteur a trouvé
sant les Actes du Martyre d

paroît, demande l'enrôlement de Maximilien. *Quoniam probabilis est: ... ut incumetur ... Dion Proconsul ... Apta illum. Cumque aptaretur, Maximilianus respondit: non possum militare, non possum male facere, Christianus sum. Dion Proconsul dixit: Incumetur. Cumque incumatus fuisset, ex officio recitatum est: Habet pedes quinque, uncias decem. Dion dixit ad officium: signetur.* L'Avocat demande donc qu'on prenne la hauteur de Maximilien; qui par l'ordre du Proconsul ayant été appliqué à la mesure, se trouva de taille à devoir être enrôlé & à être soldat.

„ Donc le verbe *incumare*, dit „ nôtre Auteur, étoit en usage chez „ les Romains, pour signifier la „ mesure qu'on prenoit de ceux „ que l'on vouloit enrôler. Cela sup„ posé, voici ce que je crois que „ Saint Jérôme a écrit: *Si omnes qui* „ *à dextris sunt una, ut vulgo dicitur,* „ *incuma ad militiam probat: nequaquam Episcopi*, &c. Si tous ceux „ qui sont à la droite sont mesurez, „ comme on parle communément, „ à la même aûne pour être enrô-

„ lez dans nôtre milice Chrétien-
„ ne, si tous sont égaux, *c'est inuti-*
„ *lement* qu'il y a des Evêques, &c.

La clarté qui vient de ce mot *in-cuma*, montre qu'il le faut mettre au lieu de ἴνσωμα qui est un mot feint, & ne peut aider à faire un sens intelligible. Au reste l'Auteur de cette Dissertation n'ayant pû consulter les Glossaires de Mr. du Cange, avoüe qu'il ne sçait pas, s'il faut prononcer *incuma*, ou *encuma*, ou *encoma*, ou *encomma*. Mais il a vû dans une Edition beaucoup plus ancienne que celle d'Erasme, [illegible], *ut vulgo dicitur*, *encomon*. Enfin de Saint Jérôme passant à Végéce *l.* 1. *de re milit.* *c.* 5. il avertit qu'il faut lire, comme Steuvechius a trouvé dans un Manuscrit de Hittorpius, *proceritatem tyronum ad incommam scio semper exactam*; & non pas, *proceritatem tyronum commodam*.

On rend justice à l'Auteur d'une conjecture si heureuse; & on reconnoit volontiers qu'il a découvert la trace qui mene à l'intelligence, & à la restitution du Texte de Saint Jérôme; Mais on ne croit pas, *qu'il y* soit arrivé.

Car 1°. La veritable pensée de ce Pere, est de prouver contre Jovinien, par la différence qu'il y a dans l'Eglise entre les Evêques, les Prêtres, & les Diacres, & par la diversité des emplois des Prêtres & des Levites dans l'ancienne Loi, qu'en cette vie tous les Saints ne sont pas égaux en merite, & qu'au Ciel ils ne le seront pas en gloire. C'est ce que signifient clairement ces paroles, *Si omnes qui à dextris sunt.*

2°. Il est peu croyable que tous les Manuscrits fussent convenus à mettre *unum* pour *una*, & à changer un mot Latin *encuma* ou *incuma* en un mot Grec, & écrit en caracteres Grecs. Il est donc mieux de laisser *unum*, qui doit se rapporter à quelque substantif Grec de neutre genre.

3°. Le mot de ἔγκαμμα vient du verbe ἐγκόπτειν entailler, & selon cette dérivation il signifie entaillûre. Delà fut tiré le nom de *encoma* & de *cacuma*, pour signifier une perche ou peut-être un poteau, où une entaillûre marquoit la hauteur requise dans les soldats. Saumaise *ad*

Lamprid. in Alexandro notâ 22. étalle là-dessus beaucoup de bonne érudition.

4°. Quand un mot est tout Grec dans son origine, c'est la coûtume de St. Jérôme de mettre le Grec. Ainsi dans le même Livre 2. contre Jovinien, il dit que Pythagore défendoit de manger de ce qui avoit vie, *propter μετεμψύχωσιν*. Et parlant de la moderation dans le vivre il dit, *quæ λεπτὴ δίαιτα dicitur* : de sorte qu'on ne sçauroit douter, que le Passage dont il est question, ne soit *unum, ut vulgo dicitur*, ἔγκομμα. Et Saint Jérôme aura été d'autant plus porté à se servir ici du mot Grec, que le Latin *encomma* ou *incuma* n'étoit usité que parmy le soldat, d'où il étoit seulement passé en proverbe.

5°. Enfin voici le sens de Saint Jérôme. S'il n'y a point de distinction de merite pour cette vie, & de gloire pour l'autre, & s'il en est comme des soldats, qui sont tous, comme on dit, mesurez à la même entaillûre, ou à la même perche; sans doute Dieu auroit établi une

parfaite uniformité dans l'Eglise; & on n'y verroit point ces differens ordres d'Evêques, de Prêtres, & de Diacres.

6°. Comme un mot inconnu est difficile à lire, & qu'on s'imagine aisément en voir un autre qu'on sçait; il est vrai-semblable que dans les Manuscrits, où Victorius trouvoit ἔγχωμα, il y avoit ἔγκομμα. Et peut être en est-il de même de ceux où l'on a vû ἔνσωμα. Quoiqu'il en soit Saumaise assure avoir lû *encoma* dans quelques Manuscrits de Végéce.

On doit avertir ici que les Actes du Martyre de Saint Maximilien, ont été premierement imprimez à Oxfort : ceux qui eurent soin de de cette Edition, ne sçachant ce que vouloit dire *incumetur*, mirent *intumetur*. Le P. Mabillon *tome* 4. *analect.* a fait réimprimer les mêmes Actes avec la même faute. Enfin elle a été corrigée par le P. Ruinard dans son Recüeil intitulé, *Acta antiqua & sincera.* On peut aussi consulter le Glossaire Latin de Mr. du Cange sur le mot *Incoma*; & l'addition des

mots Latins à la fin du Glossaire Grec.

ARTICLE XXXI.

PARERE DEL PRIMARIO Professore delle Scienze Matematiche delli Regii Audi di Napoli intorno alla Quadratura del cerchio, del P. D. Ercole Corazzi Olivetano. All. Illustrissimo ed Excellentissimo Signore D. Giovanni Emanuele Pacecco Marchese di Vigliena, Duca di Escalone, & Viceré, e Capitan generale del Regno di Napoli. C'est à dire, *Sentiment du premier Professeur de Mathematique de Naples, touchant la Quadrature du Cercle, du P. Hercule Corazzi &c.*

LE P. Corazzi ayant publié qu'il avoit trouvé géometriquement la Quadrature du cercle, le Duc d'Escalone Viceroi du Royaume de Naples, envoya sa démonstration au premier Professeur de Mathematique de Naples, pour l'examiner & lui dire ce qu'il en pensoit.

ici les propoſitions ſur leſ-
ːs roule la démonſtration du
ırazzi.
ːmiere propoſition : Trouver
gne droite égale à la circonfe-
d'un cercle.
Un cercle étant donné , trou-
ı cylindre droit dont la ſuper-
ſans y comprendre les baſes,
ʒale au cercle.
Jn cylindre droit étant donné,
er un rectangle égal à la ſuper-
lu cylindre, ſans y comprendre
ſes.
Un cercle étant donné,décrire
arré qui lui ſoit égal.
Décrire une parabole égale à
rcle donné.
premiere propoſition roule ſur
'Archimede a démontré , que
l'extremité d'une premiere
, on tiroit une tangente à cette
, la ſoûtangente ſeroit égale à
ːonference du cercle ; & ſur la
ːere ſection des infiniment pe-
|ui montre la maniere de tirer
tangente.
autres propoſitions , hors la
ːre qui n'a point de rapport à
rs 1707.

la question, sont d'une Géometrie trop ordinaire pour s'y arrêter.

Le Professeur reproche avec raison au P. Corazzi, qu'il a tort de s'attribuer une découverte, dont Archimede est l'Auteur; en second lieu de faire un circuit inutile, puisque la seconde & la troisiéme proposition sont superfluës: enfin il lui montre, que quand bien même il seroit Auteur de la premiere proposition, il n'auroit pas pour cela l'honneur d'avoir trouvé la Quadrature du cercle; parce que, dit ce Professeur, la ligne spirale est une ligne mecanique & non géometrique. Mais sans s'arrêter à examiner si cette ligne spirale est géometrique ou mecanique, il est constant qu'il est aussi difficile de tirer une tangente à cette spire, que de trouver une ligne égale à la circonference du Cercle.

ARTICLE XXXII.

MEMOIRES POUR SERVIR à l'Histoire Ecclesiastique des six premiers siécles, justifiez sur les citations des Auteurs originaux &c. Mars 1707.

Tome IX. par Mr. le Nain de Tillemont. A Paris chez Charles Robustel, 1703. *in* 4°. *pages* 821.

L'Histoire de l'Eglise est recherchée, ou comme une lecture de pieté ou comme une étude. Quelques-uns ne pensent qu'à s'y édifier en admirant la conduite de Dieu pour le salut de ses Elûs : & d'autres ne s'attachent qu'à examiner les divers évenemens, par rapport au tems, au lieu, aux personnes. Comme il faut pour les premiers une Narration suivie, & pour les seconds des Dissertations détachées ; on voit que c'est dans le dessein de satisfaire ces goûts differens, que Mr. de Tillemont partage son Ouvrage en Recits historiques, & en Notes critiques. Mais si la secheresse de son style empêche que les traits de dévotion qu'il met par tout, ne penetrent jusqu'au cœur ; il peut contenter, & même rassasier un esprit amateur des discussions de faits & des détails.

Les Vies de quatre Saints, qui furent très unis entre eux, font ce

neufviéme Tome, & parti
cet extrait.

Saint Basile.

On trouve dans cette Vi
lens morceaux d'Eloquen
Mr. de Tillemont les pren
Gregoire de Nazianze, o
Gregoire de Nysse ; celu
delle ami, celui ci le frei
Basile, dont ils ont fait le
que. C'est Saint Gregoire
qui lui fournit ce bel Exo
„ parti Arien s'étoit forti
„ majesté des Empereurs,
„ rité des plus puissans Ma
„ par le consentement d'u
„ de peuples. Mais Basile
„ alors dans le monde c
„ nouvel Elie, & soutenai
„ merite l'honneur du Sac
„ par la grace qui étoit en
„ ler la lumiere de la Fo
„ nouvel éclat. Il parut da
„ se comme un phare élev
„ combattit les Préfets du
„ il vainquit les Generaux
„ il signala sa magnanimi
„ les Rois, sans donner jam

„ ne prise sur lui à ses ennemis ; par-
„ ce que la pureté de sa vie, & le
„ mépris genereux qu'il faisoit des
„ biens & des maux du monde, le
„ mettoient au-dessus de tous leurs
„ efforts. Il fit retentir sa voix dans
„ les Eglises ; & comme un autre
„ Paul il instruisit par ses Lettres les
„ personnes les plus éloignées.

Il naquit, dit Mr. de Tillemont, à Césarée en Cappadoce, vers la fin de l'année 329, dans laquelle étoit aussi né Saint Gregoire de Nazianze. Ses ancêtres avoient été honorez des Emplois les plus importans : ils avoient possedé des biens considerables, & acquis beaucoup de reputation & de credit par leur éloquence. Mais la plus grande gloire de la famille de Saint Basile vient de la vertu & de la sainteté. Son pere nommé aussi Basile & sa mere Emmelie reçoivent dans l'Eglise des honneurs dûs aux Saints, de même que Macrine son ayeule, qui eut un mary d'une Foy & d'une pieté égale à la sienne. Emmelie fut mere de dix enfans, dont un mourut en bas âge : l'aîné des fils fut Saint Basile, le se-

cond Naucrace, le troisiéme Saint Gregoire de Nysse, le dernier *Saint* Pierre Evêque de Sebaste. L'aînée des cinq filles porta le nom de son ayeule & est Sainte Macrine la jeune. Tous ces enfans, dit Saint Gregoire de Nazianze cité par Mr. de „ Tillemont pag. 7. arrivérent à „ une vertu éminente, aussi-*bien* „ ceux qui entrérent dans le maria- „ ge, que ceux qui furent élevez „ au Sacerdoce, ou qui embrassé- „ rent la virginité. Le mariage des „ uns ne les pût empêcher d'égaler „ la vertu des autres : il fit entre eux „ une distinction d'états, mais non „ une difference de sainteté.

Saint Basile dans son enfance élevé auprès de son ayeule Sainte Macrine, qui faisoit sa demeure assez près de Néocesarée, apprit d'elle, ce qu'elle avoit appris de Saint Gregoire le Thaumaturge, c'est-à-dire, une créance pure. Il reçût de son Pere les premiers commencemens des sciences ; & continua ses études à Cesarée, que Mr. de Tillemont prétend être Cesarée de Palestine, & puis à Constantinople, & à Athe-

nès. Ce fut à Athenes que se forma cette sainte & constante amitié entre Saint Basile & Saint Gregoire de Nazianze; amitié si utile à l'un & à l'autre, & si édifiante pour l'Eglise. Ses études finies, & de retour dans sa patrie environ l'an 356. il enseigna peu de tems la Rhetorique. Car dans la pensée de s'éloigner du monde, il alla visiter ces admirables Habitans des deserts de la Syrie, de l'Egypte, de la Mesopotamie: & puis il se retira dans une solitude de la Province du Pont, proche du lieu même de sa premiere éducation. Là sur le bord de la riviere Iris, il bâtit un Monastere, d'où il écrivit une admirable Lettre à son ami pour l'inviter à l'y venir joindre: c'est la premiere de toutes celles qui restent de lui. Il se plaint d'abord par un
„ sentiment d'humilité, de n'avoir
„ pû tirer aucun avantage de sa re-
„ traite, parce qu'ayant quité la
„ Ville comme la cause de ses trou-
„ bles, il n'avoit pû encore se qui-
„ ter lui-même, ni empêcher ses
„ passions de le suivre jusque dans
„ le desert. St. Gregoire de Nazianze

s'y rendit : & ensemble ils y réglérent leur vie sur le plan que Saint Basile en donne dans la même Lettre, & comme Saint Gregoire de Nazianze la décrit dans la huitiéme & la neuviéme de ses Lettres. De l'autre côté de la riviere Sainte Emmelie sa mere & Sainte Macrine sa sœur bâtirent aussi un Monastere pour les femmes.

Ayant été à Cesarée, l'an 362. à l'occasion de la mort de Dionée Archevêque de cette Ville, il fut ordonné Prêtre par Eusebe successeur de Dionée : Mais on ne veut pas croire, ceque Mr. de Tillemont *page* 6. *& note* 20. tâche de persuader, qu'il ne passa point par l'Ordre de Diacre : ce qui auroit été contraire à l'usage alors observé dans l'Eglise. Il tomba peu après dans la disgrace du Prélat, dont néanmoins il recouvra la confiance. Enfin il lui succeda l'an 370. par une élection qui fut beaucoup traversée.

Les soins de son Episcopat furent grands & continuels. Il en eut de generaux pour le bien de l'Eglise universelle, & pour la défense de

la foi, de particuliers pour les interêts de son Eglise de Cesarée, de personnels, dans les peines qui lui furent faites.

XXI. Tandis que dans l'Orient la foi de Nicée étoit opprimée par les Ariens & les Macedoniens ; & persecutée par l'Empereur Valens ; elle triomphoit dans l'Occident sous la protection de Valentinien. Les Catholiques d'Orient avoient donc besoin du secours de l'Occident, qui ayant pris parti dans le malheureux Schisme d'Antioche, sembloit être indifferent ou au moins peu sensible aux maux que souffroient ceux, avec qui (quoique broüillez pour les interêts de Paulin contre ceux de Saint Méléce) ils demeuroient néanmoins unis de Communion dans la profession d'une même Foi. On ne peut dire combien Saint Basile travailla, & à repousser les Heretiques, où il reüssit mieux ; & à regagner les Occidentaux, dont il se plaint dans tant de ses Lettres, & particulierement du Pape Damase dans la vingtiéme.

2. Valens ayant divisé la Cappa-

doce en deux Provinces,
Ville de Tyanes Capitale
conde ; Anthime qui en éto
que, n'hesita point à se s
de la jurisdiction de Cesar
regarda comme Metropolit
l'étenduë de la seconde C
ce, où il commença à insti
nouveaux Evêchez, & à s
Evêques ; sans s'étonner d
sitions de Saint *Basile*, q
inutilement de défendre la
de son Eglise de Cesarée.
fait semble détruire, ce que
de Tillemont *pag.* 101. *&*
prétendu Exarchat de
sur les Provinces du Pont
menie.

3. Dans sa Province mêm
beaucoup à souffrir de la
ceux de ses suffragans, qui lui
été opposez dans le tems de s
tion. Il s'attira encore l'indi
de plusieurs zelez Catholiq
les liaisons qu'il entretin
tems avec Eustathe de Sebast
me dont la Foi étoit suspe
qui se jetta enfin dans le p
Ariens.

Saint Basile consumé de travaux, de mortifications, & de maladies, mourut le premier jour de Janvier de l'an 379. On peut lire ce que dit Mr. de Tillemont *pag.* 287. touchant les miracles, lors qu'il recherche ceux de Saint Basile.

Pour sa Doctrine & ses Ouvrages, l'Eglise les a toûjours eûs en veneration. Saint Gregoire de Nazianze en fait un bel éloge, que Mr. de Tillemont rapporte p. 285. & 291. Jamais homme n'eut plus de facilité à développer dans son Discours les pensées de son esprit. Les expressions ne lui manquérent jamais, mais des expressions aussi justes, aussi naturelles, & aussi riches que ses pensées. Il excelloit également dans les unes & dans les autres. Il penetra toutes les choses spirituelles; & puisa dans une profonde meditation les connoissances necessaires pour enseigner. Lorsque je lis, dit St. Gregoire de Nazianze, les Ecrits où il refute les Heretiques; il me semble voir le feu qui consuma autrefois Sodome, reduire encore en

„ cendre ces malheureuſes & dé-
„ teſtables langues, ou la deſtruc-
„ tion de cette Tour qu'une vaine
„ & temeraire inſolence avoit en-
„ trepris d'élever, & que la Sageſſe
„ de Dieu ſçût bien faire interrom-
„ pre. On ne ſçauroit ſuivre Mr. de Tillemont dans la longue & exacte Critique, qu'il fait des Ouvrages de Saint Baſile ; mais on l'approuve, ſur tout dans ce qu'il dit *note* 15. pour lui aſſûrer les Aſcetiques, que Scultet & le P. Combefis ont voulu attribuër à Euſtathe de Sebaſte. Mr. l'Abbé de Bellegarde a donné au Public une excellente Traduction Françoiſe des Lettres de Saint Baſile ; & nous avons peu de Livres, qui meritent autant d'être lûs.

Il faut finir en remarquant, que Saint Baſile a temperé ſon zele par une ſage œconomie. Il ſouffrit Valens, de qui il avoit été perſecuté, entrer dans l'Egliſe de Ceſarée & y faire ſes offrandes. Lors même qu'il ſoutenoit avec force la Divinité du Saint Eſprit, & qu'il lui attribuoit hautement le nom de Dieu, il ne faiſoit point de querelles pour ce

nom : il en agissoit de même pour celui de consubstantialité. Suivre la saine Doctrine, c'étoit selon lui, être Catholique, comme on le peut voir en ce que rapporte Mr. de Tillemont *pag.* 117. & 660. *note* 40. conforme en cela à Saint Athanase & à Saint Hilaire.

S. Gregoire de Nazianze.

Saint Gregoire de Nazianze eut l'avantage, comme Saint Basile, de naître dans une famille toute sainte : son pere se nomma aussi Gregoire, sa Mere Nonne : il eut un frere plus jeune que lui nommé Cesaire, & une sœur nommée Gorgonie : leur memoire est honorée dans l'Eglise. Sa patrie fut Arianze, qui étoit ou simplement une terre, ou quelque bourg du territoire de Nazianze dans la Cappadoce : Nazianze même, autrement appellée Diocesarée étoit une petite Ville & peu peuplée. On dira en passant que Gregoire le pere avoit été élevé dans la Secte des Hypsistaires, qui convenoient assez de sentimens avec

les Perses & avec les Celicoles d'Afrique, ne reconnoissant qu'*un seul* Dieu, mais le reverant & l'adorant dans le feu comme dans sa representation. Il fut baptizé l'an 325. fait Evêque de Nazianze l'an 329. & aprés 45 ans d'Episcopat il mourut en 374. âgé de près de cent ans. Saint Gregoire de Nazianze fit l'Oraison funebre de son pere; où il marque les époques qu'on vient de rapporter. Comme il n'y fait aucune mention de la Prêtrise de son pere, Mr. de Tillemont voudroit-il croire qu'elle a été omise, comme il a dit pour une semblable raison, que Saint Basile n'a point reçû le Diaconat?

Les premieres études de St. Gregoire de Nazianze furent à Cesarée de Cappadoce. Mais pour se perfectionner il alla à Cesarée de Palestine, & puis à Alexandrie, & enfin à Athenes. A ce dernier voyage, qu'il fit par mer, il pensa perir dans une violente tempête, qui l'étonna moins en lui faisant voir la mort presente, qu'elle ne l'effraya par la crainte d'être privé du baptême. Surquoi Mr. de Tillemont observe *pag.* 326.

qu'il semble que la validité du baptême conferé par les Laïques ne fût pas encore reconnuë des Grecs, ni même de tous les Latins. Ce fut à Athenes que se forma cette parfaite amitié entre lui & S. Basile, & qu'ils refuserent d'y admettre Julien, qui depuis fut Empereur & Apostat de la Religion Chrétienne. On ne s'arrêtera point à parler de la reputation que ces deux amis se firent dans la plus fameuse Academie du monde. Gregoire y étoit arrivé, comme il le dit lui-même dans le poëme de sa vie, avant qu'il eut de la barbe; & il avoit près de 30 ans quand il en partit l'an 355. ou 356. pour retourner en son pays.

Or il est manifeste que ces 30 années se doivent entendre de son âge, & non du sejour qu'il avoit fait à Athenes : & par consequent il faut qu'il soit né en 325. ou 326. trois ou quatre ans avant l'Episcopat de son pere. Cependant Mr. de Tillemont *p.* 2. *&* 322. *&* 693. *dans la note quatrième*, differe le tems de sa naissance jusqu'en 329. que son Pere étoit déja Evêque, qui selon Mr. de Tille-

mont, continua depuis son Episcopat à vivre avec sa femme comme auparavant. Ce paradoxe est fondé sur ce que Saint Gregoire dans le Poëme de sa vie se fait dire par son pere : *Il y a plus de tems que j'offre des sacrifices, qu'il n'y en a que vous êtes au monde.*

Οὔπω τοσοῦτον ἐκμεμέτρηκας βίον
Ὅσος διῆλθε θυσιῶν ἐμοὶ χρόνος.

„ A quoi Mr. de Tillemont pag. „ 694. ajoute cette glose : c'est-à-„ dire, que sans difficulté Saint Gre-„ goire est né depuis que son pere „ étoit Evêque : autrement ce se-„ roit un veritable mensonge. Mais on dira à Monsieur de Tillemont, que ce qu'il assure ainsi, n'est pas sans difficulté ; que s'il craint que Saint Gregoire le pere n'ait menti, il ne peut éviter que le fils n'ait menti, se faisant âgé de près de 30 ans, quand au compte de Mr. de Tillemont il n'en auroit eû que 27 : & en ce cas mensonge pour mensonge, il vaudroit mieux choisir celui qui s'accorde avec la Discipline de l'Eglise, que celui qui la renverse,

& qui attribuë un tel renversement à un Saint que jamais personne n'a repris ni excusé sur cela. Mais en effet il n'y a point de mensonge dans les paroles de Saint Gregoire le pere à son fils : car c'est une maniere assez ordinaire de dire, vous n'étiez pas encore au monde, à peine étiez-vous au monde, pour signifier le tems de l'enfance, où l'on est sans connoissance & comme si l'on n'étoit pas encore. Il faut donc ainsi mettre la naissance de Saint Basile en 325. ou 326.

S. Gregoire passant à Constantinople y rencontra son frere Saint Cesaire, qui depuis prit le parti de suivre la Cour, où il s'avança par sa grande habileté dans la medecine; tandis que nôtre Saint prit le parti opposé, qui fut celui d'un renoncement si entier au monde, qu'il quita même toutes les lectures profanes, & ne retint de ses études que l'amour de l'éloquence & de la poësie. Cependant il soulagea la vieillesse de son Pere, & dans les soins domestiques, & dans ceux du Sacerdoce, quand il eut été fait Prêtre en 361.

mais il s'échapoit de tems en tems, pour aller joüir du repos de la solitude avec Saint Basile.

On a déja parlé de la division de la Cappadoce en deux Provinces. Saint Basile & Anthime de Tyanes se disputérent alors le droit de mettre un Evêque dans un miserable Bourg nommé Sasimes : Saint Basile y destina son ami, & le sacra pour l'y envoyer. Mais Anthime les ayant prévenus, Saint Gregoire demeura à Nazianze, où il fit les fonctions Episcopales pendant environ trois ans, déclarant neanmoins qu'il n'en étoit point l'Evêque ; & dans cet intervalle de tems il assista son pere & sa mere à la mort. N'ayant donc plus nul attachement à Nazianze, il se retira à Seleucie d'Isaurie, & y demeura apparemment depuis 375. jusqu'en 379. Mais touché du triste état de la Foy Catholique à Constantinople, où à peine en restoit-il quelques étincelles, il se laissa persuader d'y aller la défendre & la relever. Il y étoit appellé par un grand nombre de Pasteurs, & par ce qui y restoit de Catholiques : Pierre

d'Alexandrie l'y invitoit, & Saint Basile étoit entré dans le même dessein.

Mr. de Tillemont *pag.* 414. fait une étrange peinture de St. Gregoire arrivant à Constantinople. Quoi qu'il en soit de sa figure, il y eut par ses discours & par ses prédications un si merveilleux succés, que la Foi Catholique sembla ressusciter, & prit le dessus sur l'Arianisme. C'est ce qu'on voulut signifier par le nom d'Anastasie, c'est-à-dire de resurrection, donnée à l'Eglise oû il commença de prêcher. Au reste il ne vouloit point, comme le remarque Mr. de Tillemont *pag.* 417. que toutes sortes de gens parlassent de Religion, & en fissent le sujet de leurs entretiens : cette liberté lui paroissoit d'autant plus insupportable, que chacun se la donnoit alors, comme on la prend aujourd'hui. Ce fut en ce tems-là, qu'il prononça ces belles Oraisons de la Divinité du Verbe, & du Saint Esprit ; Oraisons qui lui meritérent le surnom de Théologien. Son zele fut soûtenu par un Edit de l'Empereur Théo-

dose du 28. Février l'an 380. qui le mit en possession des Eglises, & des revenus attachez aux Eglises de Constantinople : ce qui ne fut néanmoins executé que le 26. Novembre, Théodose étant allé pour cet effet à Constantinople.

La joie qu'eut Saint Gregoire du triomphe de la Foi fut troublée par l'audace d'un Philosophe Cynique nommé Maxime, qui n'entreprit pas moins que de le déposseder du Siége de Constantinople, & qui s'attira à lui-même l'exil où Théodose le condamna.

Une autre tempête s'excita un peu après, à laquelle S. Gregoire aima mieux ceder, que de resister. Les Evêques d'Orient assemblez à Constantinople par les Ordres de Théodose, commencérent les Séances du deuxiéme Concile General au mois de May de 381. & S. Gregoire reconnu de tous pour legitime Evêque de cette Capitale, présida. Mais lors qu'à la mort de Saint Melece, il opina qu'on ne lui donnât point de successeur, & que pour terminer le Schisme d'Antioche,

on laissât à Paulin seul le gouvernement de cette Eglise, selon qu'on en étoit auparavant convenu entre les deux Partis qui la divisoient ; il se vit non seulement contredit, mais même devenu odieux aux Orientaux. D'ailleurs les Illyriens & les Egyptiens arrivérent au Concile, prévenus contre lui. Il demanda donc, pour n'être point cause de troubles, la démission de l'Evêché de Constantinople aux Peres du Concile, & à Theodose, & il l'obtint. Depuis ce tems-là retiré ou à Nazianze, dont il gouverna encore l'Eglise jusqu'à ce qu'il lui eut procuré Eulale pour Evêque l'an 382. ou à Arianze dans sa maison paternelle, il ne s'occupa que de la pieté, & se donna à la mortification, sans se rendre néanmoins indifferent aux besoins de l'Eglise, comme on le voit par ses Lettres. Mais il fut ferme dans la resolution de ne plus assister à aucun Concile, ni à aucune Assemblée d'Evêques. La consolation de sa vieillesse fut la poësie. Il mourut l'an 389. ou 390. Rome & Venise se disputent l'avantage d'avoir son corps entier.

Comme il y a plusieurs de ses Lettres à un Théodore Evêque, Mr. de Tillemont *pag.* 434. 523. 722. montre qu'elles sont écrites à Théodore de Tyanes, & non à Théodore de Mopsueste, comme l'a prétendu Facundus : mais la 225e. Lettre est encore à un autre Evêque different de ces deux premiers, quoi que du même nom.

L'estime & la veneration que l'Eglise a conservée pour Saint Basile & Saint Gregoire de Nazianze, sera la juste excuse de la longueur des extraits de leurs vies. On les finira, ces extraits, par une comparaison de ces deux grands Saints & grands „ Docteurs. Le premier, dit Rufin, „ l.2. c.9. avoit une compassion plei- „ ne de tendresse pour les pecheurs, „ & s'efforçoit de les relever de leur „ chûte : le second travailloit par la „ grace de la parole, que Dieu lui „ avoit donnée, à aller au devant „ de tout ce qui les pouvoit porter „ au peché. L'un étoit très-pur dans „ sa foi ; & l'autre la prêchoit avec „ plus de liberté. L'un étoit humble „ devant Dieu ; & l'autre l'étoit en-

„ core devant les hommes. L'un s'é-
„ levoit au dessus des Superbes en
„ les méprisant ; & l'autre les atter-
„ roit par la force de ses raisons. Phi-
„ lostorge cité par Mr. de Tillemont
„ *pag.* 329. donne à Saint Gregoire
„ de Nazianze ce qui étoit le plus
„ estimé dans Apollinaire & dans
„ Saint Basile, avec un caractere
„ d'esprit plus grand & plus élevé
„ pour la composition : il le trouve
„ plus serré qu'Apollinaire, plus
„ grave & plus fort que St. Basile.

On ajoutera le jugement d'Erasme, qui peut être écouté où il s'agit du style. Il préfere celui de Saint Basile à celui de St. Gregoire de Nazianze, & à celui de Saint Jean Chrysostome, en ce qu'il est moins étudié que l'un & moins negligé que l'autre. Mr. de Tillemont *p.*690. & 730. a dressé des Tables Chronologiques, des Ouvrages & des Lettres de Saint Basile & de Saint Gregoire de Nazianze.

Saint Gregoire de Nysse.

Ce Saint & digne Frere de Saint

l'Empire de Valens, obligé
vent à se cacher & à s'élo
assista à plusieurs Conciles
d'Antioche en 379. d'où il
puté pour visiter les Eglise
bie ; au second Concile gé
nu l'an 331. à Constantinop
fut nommé entre les pr
Prélats, dont la Communion
distinguer les Catholiques
de Constantinople en 383.
Ce dernier Concile est re
ble, en ce que Nectaire E
Constantinople décida ent
de & Agape, qui se disputo
vêché de Bostres en Arabie
juges au premier, mettan
usage l'Autorité, que le seco

fut entre 394. & 403. Voici le portrait qu'en fait Mr. de Tillemont
,, *pag.* 600. Autant qu'on peut juger
,, de lui par ses Ecrits, c'étoit un ge-
,, nie doux, bon, facile, qui avec
,, beaucoup d'élevation & de lumie-
,, re avoit neanmoins beaucoup de
,, simplicité & de candeur, qui ai-
,, moit plus le repos que l'action; &
,, le travail du cabinet que le tumul-
,, te des affaires. Quoi qu'il ne cher-
,, chât que le repos, son zele l'a sou-
,, vent engagé à de grands travaux:
,, & Dieu a honoré sa simplicité, en le
,, faisant regarder comme le Maître,
,, le Docteur, le pacificateur & l'ar-
,, bitre des Eglises.

Pour son éloquence, le jugement qu'en porte Mr. de Tillemont *pag.* 561. c'est qu'il semble être plus clair
,, & plus diffus que St. Basile, mais
,, ne l'égaler pas pour l'élevation &
,, la majesté. Ses Ouvrages d'ailleurs fort Catholiques, sont gâtez en plusieurs endroits de l'erreur, que la damnation ne sera point éternelle, & qu'enfin tous les hommes seront sauvez. Il faut croire avec Saint Germain Patriarche de Constantinople

& avec Photius, que c'est une falsification faite par les *Heretiques*: mais par quels Heretiques? Car les Origenistes qui sont chargez de cette falsification, admettoient de perpetuelles revolutions de salut & de damnation, & ne tenoient point de bonheur éternel.

Il n'est pas aisé d'accorder deux endroits de Mr. de Tillemont *pag.* 564. *&* 603. Dans le premier il adopte ces paroles de Mr. du Pin : „ On „ voit que Saint Gregoire de Nysse „ s'attacha particulierement à Ori„ gene, dont il a assez suivi les alle„ gories, & dont il semble même „ avoir tiré diverses choses qu'on a „ peine à excuser. Dans le second il „ dit : Ce Saint peut avoir eu, aussi„ bien que Saint Basile & Saint Gre„ goire de Nazianze, de l'affection „ & de l'estime pour Origene, de „ quoi néanmoins on voit peu de „ marques dans ses Ouvrages.

Saint Amphiloque.

Les éloges que Saint Amphiloque a meritez de l'antiquité, & les liai-

sons d'amitié qu'il a entretenuës avec les Saints dont on vient de parler, font regretter qu'il nous reste si peu de connoissance de ses actions & de ses Ouvrages. Il étoit de Cappadoce : il se jetta dans le barreau ; & s'étant trouvé embarrassé dans une mauvaise affaire, où Saint Gregoire de Nazianze lui rendit de bons offices auprès de Cesaire, qui avoit été Préfet de Constantinople, & auprès de Sophrone aussi Préfet de Constantinople, ce fut peut-être pour lui une occasion de se dégouter du monde. Il est certain, qu'il se retira chez son pere, qui faisoit sa demeure dans la Cappadoce à Ozizale, païs abondant en herbages, & en prairies, mais sans bled : d'où viennent les railleries que lui fait Saint Gregoire de Nazianze *ep.* 12. & 13. en lui demandant de bonnes herbes pour regaler Basile qu'il attendoit, & en lui reprochant qu'il ne lui en avoit pas assez envoyé.

Saint Amphiloque fut fait Evêque d'Icone environ l'an 374. Il assista au deuxiéme Concile Oecume-

nique à Constantinople, où il fut aussi nommé comme un de ceux dont la Communion distingueroit les Catholiques : il assista encore aux Conciles tenus en la même Ville, les années 383. & 394. Il y a sujet de croire qu'il mourut avant l'an 403. puis qu'il n'est fait nulle mention de lui dans les troubles que causa la déposition de Saint Jean Chrysostome.

Il nous reste de lui une Lettre que Mr. Cotelier a fait imprimer parmi les monumens qu'il a recueillis de l'Eglise Grecque : elle est écrite sur la reünion à l'Eglise de quelques Evêques, que la Divinité & la consubstantialité du St. Esprit avoit arrêtez, parce qu'elle n'est pas exprimée dans le Concile de Nicée, pour la défense du quel ils avoient beaucoup souffert. Mr. de Tillemont p. 627. & 746. lui attribuë aussi le Poëme à Seleüque, qu'on a mis entre ceux de Saint Gregoire de Nazianze. Le reste qu'on a de St. Amphiloque, sont des Fragmens dans les citations des Peres qui l'ont suivis. Pour les huit Homelies mises

ſous le nom de ce Saint dans l'addition à la Bibliotheque des Peres Grecs, le P. Combefis s'eſt attiré ces mots de Mr. de Tillemont *pag.* 747. „ La grande érudition de ce „ Sçavant Religieux n'étoit pas join- „ te à une prudence aſſez judicieuſe „ & aſſez exacte, pour bien diſcer- „ ner les Pieces anciennes d'avec les „ modernes.

ARTICLE XXXIII.

EXPLICATION DES EPITRES DE St. Paul par une Analyſe qui découvre l'ordre & la liaiſon du Texte; par une Paraphraſe qui expoſe clairement & en peu de mots la penſée de l'Apôtre; par un Commentaire avec des Notes pour le Dogme, pour la Morale, & pour les ſentimens de pieté. Par le R. P. Bernardin de Picquigny Capucin, Profeſſeur en Théologie, & ancien Definiteur des Capucins de la Province de Paris. A Paris chez Pierre Auguſtin le Mercier, ruë Saint Jacques près Saint Yves à Saint Ambroi- *Mars* 1707.

se 1706. *trois volumes in 12. pages* 1938.

CE Titre qui promet ce qu'on peut souhaiter pour l'intelligence & pour un saint usage des Epîtres de Saint Paul, ne promet point au delà de ce qu'on trouve dans l'Ouvrage. Ce qui en *fait le* fonds a déja été imprimé en *Latin* il y a deux ans sous le Titre, *Epistolarum B. Pauli triplex expositio &c.* Nous en parlâmes dans nos Memoires du mois de Fevrier 1704. Il a été reçû parmi les Sçavans & parmi les Fidelles avec le succés que nous avions indiqué: mais ce qui montre davantage l'estime qu'on en doit faire, est le jugement qu'en a porté le Souverain Pontife qui gouverne aujourd'hui l'Eglise, distingué par son esprit & son érudition, aussi-bien que par le caractere sacré de sa Dignité. En effet sa Sainteté ayant reçû l'Ouvrage Latin de l'Auteur, il lui en a fait écrire par son Eminence le Cardinal Paulucci, pour lui marquer combien elle étoit satisfaite, *de la grande & solide doctrine*,

& des sentimens d'une pure & sincere pieté renfermée dans ce Livre, selon le jugement qu'en avoient donné au Public des Ecrivains pieux & sçavans. C'est surquoi sa Sainteté faisoit exhorter le P. Bernardin de Picquigny à continuer un travail si utile, & ce qui l'aura sans doute encouragé à finir celui-ci, malgré la foiblesse de sa santé qui lui avoit fait interdire l'étude. Il en marque sa reconnoissance dans son Epître dédicatoire à Sa Sainteté, quand il lui dit avec autant d'élevation que de verité, *Que nous sommes heureux d'avoir un Souverain Pontife toûjours tellement attentif aux grandes affaires de l'Eglise, que néanmoins il ne neglige pas la plus petite de ses oüailles! semblable en cela comme en tant d'autres choses à celui dont il tient la place, qui occupé de la conduite de l'Univers, ne laisse pas de penser & de pourvoir à la moindre de ses creatures.* Il y a d'autres traits dans cette Epître qui ne sont pas moins vrais, ni moins bien touchez, comme quand on dit de sa Sainteté: *Pontife selon le cœur de Dieu & tel qu'il étoit convenable que nous l'eussions de*

nos jours pleins de troubles & de miseres, priant, sacrifiant, prêchant, confessant, remplissant toutes les fonctions d'un veritable Pasteur, pour appaiser la colere de Dieu sur nous. Enfin cet Auteur finit cet Epitre en marquant l'esperance où il est, que Sa Sainteté qui a daigné occuper à la lecture de l'Exposition Latine, *quelques unes* des heures que le soin de *toute l'Eglise* peut lui laisser de libres, voudra bien peut-être aussi la lire dans une langue qui ne lui est pas étrangere, non plus que plusieurs autres qu'elle sçait. Ce Trait est des plus honorables pour nôtre langue, & des plus flatteurs pour les Ecrivains François.

Pour revenir au dessein de l'Ouvrage dont nous parlons, l'Auteur ayant crû ne pouvoir mieux se préparer à la mort, qu'en appliquant son esprit & son cœur aux instructions de Saint Paul; il a voulu en même tems mettre les Fidelles en état de tirer le même avantage de la Doctrine celeste de ce grand Apôtre.

Outre ce que nos Memoires ont

 rapporté

rapporté de l'Ouvrage Latin de l'Auteur ; nous devons ajouter sur cet Abbregé que le Texte Latin de Saint Paul est ici vis-à-vis la Paraphrase Françoise ; par où il sera aisé de voir le rapport de l'un à l'autre. Dans les endroits où la paraphrase ne suffit pas, on y ajoute un *petit Commentaire*. Le mot *de petit* qui diminuë ordinairement l'idée des choses, doit relever ici extrêmément celle de Commentaire ; dont le plus ordinaire écüeil est d'être long, hors d'œuvre, & embarrassant : au lieu que celui-ci est fort court, sans en être moins clair, ni moins judicieux. Dans le Prologue sur les Epitres de Saint Paul en general, l'Auteur fait deux ou trois Remarques qu'on ne peut trop exposer aux yeux des Fidelles pour atteindre à ces *mines inepuisables de richesses spirituelles, & à ces sources intarissables de lumiere & de feu*, comme les appelle Saint Chrysostome ; sçavoir 1°. Que les 14 Epîtres de Saint Paul ne sont pas rangées dans la Bible selon l'ordre des tems qu'elles ont été écrites, & dont les Sçavans ont de la peine à

convenir. L'Auteur croit que *la maniere la plus convenable de les ranger* est de mettre, 1°. La premiere aux Thessaloniciens écrite de Corinthe l'an 52. de Jesus-Christ; 2°. La seconde aux Thessaloniciens l'an 52. ou 53. écrite encore de Corinthe; 3°. Aux Galates l'an 55. ou 56. écrite d'Ephese; 4°. La premiere aux Corinthiens écrite encore d'Ephese l'an 56. 5°. La seconde aux Corinthiens l'an 57. écrite de Philippes; 6°. Aux Romains l'an 58. écrite de Corinthe du Port de Cenchrée; 7°. Aux Philippiens écrite de Rome l'an 62. dans sa premiere prison; 8°. Aux Colossiens l'an 62. dans la même prison, aussi-bien que 9°. celle à Philemon; 10°. Aux Hebreux l'an 63. d'Italie peu à près être sorti de prison; 11°. A Timothée l'an 64. de Macedoine; 12°. A Tite l'an 64. de Nicopolis; 13°. Aux Ephesiens l'an 66. de Rome dans la 2e. prison; 14°. La seconde à Timothée l'an 66. encore dans la 2e. prison.

Le but de l'Apôtre dans ces Epîtres étoit, 1°. d'animer la Foi & la

Charité des Fidelles ; 2°. de combattre le Judaïſme ; 3°. de détruire les hereſies. Ordinairement la premiere partie eſt dogmatique, la ſeconde eſt morale.

Chaque Epître à ici ſa Préface, afin d'en montrer le tems, l'eſprit, le deſſein, & toutes les circonſtances qui mettent l'eſprit au point neceſſaire, pour entrer dans les vûës de l'Apôtre ; & cela ſeul donne preſque l'intelligence d'une Epître, comme il arrive que l'on eſt fort avancé à ſçavoir quelque Traité que ce ſoit, quand on poſſede bien l'état de la queſtion. Ainſi l'Epître aux Romains qui paroît ſi incompréhenſible à pluſieurs par rapport aux graces actuelles, dont ils ſuppoſent que Saint Paul y étale la diſtribution & l'œconomie, leur deviendra facile quand ils trouveront qu'il ne s'y agit point du tout de ce qu'ils s'imaginent. Le but de l'Apôtre, comme dit nôtre Auteur après les plus judicieux Interprétes, eſt de montrer que la Grace du Chriſtianiſme n'a pas été donnée aux Juifs pour avoir été fidelles à l'obſervan-

ce de la Loi de Moyse ; ni aux Gentils pour avoir observé la Loi naturelle ; mais qu'elle a été donnée aux uns & aux autres par une pure misericorde de Dieu. En effet ce qui engagea Saint Paul à écrire aux Romains, fut une contestation qui s'étoit élevée entre les nouveaux Chrétiens de Rome, dont les uns avoient abandonné le Judaïsme & les autres le Paganisme. Les uns & les autres s'entreregardoient mutuellement comme dignes de la Foi ; les Juifs s'appuyant sur l'honneur d'avoir été le Peuple choisi, ce qu'ils attribuoient aux bonnes œuvres de leur Nation ; les Gentils se glorifiant de la sagesse de leurs Philosophes, qui s'étoient élevez jusqu'à la connoissance de Dieu : l'Apôtre intervient pour leur enseigner que les uns & les autres sont criminels. Sur cela dans le premier Chapitre il découvre les crimes énormes des Payens, dans le 2e. les transgressions des Juifs, dans le 3e. que par consequent ni les uns ni les autres n'ont aucun sujets de se glorifier, leur expliquant la justification gratuite.

Dans le quatriéme il confirme ceci par la juſtification d'Abraham. Dans le cinquiéme il montre l'excellence de cette juſtification. Dans le ſixiéme il exhorte à la conſerver. Il en eſt de même des autres Chapitres, où l'on voit ainſi d'un coup d'œil un enchainement & une netteté dans la ſuite du Sujet, qui y apporte un grand jour. Ce que nous venons d'inſinuer de la Préface de l'Epître aux Romains, ſervira d'exemple pour la Préface des autres Epîtres.

Outre ce qui regarde chaque Epître en genéral, il y a une Analyſe ſur chacun des Chapitres en particulier. Nous allons en marquer quelques traits ſur le premier Chapitre de la même Epître aux Romains. Pour demeurer dans le Sujet que nous avons déja entamé, depuis le verſet premier juſqu'au ſeptiéme, l'Apôtre ſe concilie l'attention par l'expoſition de la ſublimité de ſon Miniſtere; puis du 8. au 16. l'affection de ceux à qui il écrit, par les loüanges qu'il leur donne, & par des témoignages de ſon zele. Au 17. il tombe inſenſiblement ſur ſon Su-

jet principal, passant de sa détermination à leur prêcher l'Evangile, *à la vertu* de l'Evangile même qui est pour le salut de tous, du Juif d'abord, & ensuite du Gentil. Au 19. il commence de faire sentir quel besoin en avoient essentiellement les Gentils à cause des desordres à quoi ils s'étoient livrez : & ainsi du reste du Chapitre, entre les versets du quel on trouve par ce moyen une liaison qui attache & qui conduit l'esprit.

La Paraphrase sur chaque verset fait la partie la plus étenduë de ce Livre. Elle sert à déveloper encore davantage les endroits difficiles comme celui-ci : *Qui prædestinatus est Filius Dei in virtute secundum spiritum sanctificationis ex resurrectione mortuorum Jesu Christi.* Ce que nôtre Interprete expose ainsi : *Il est tellement né* (JESUS-CHRIST) *fils de David selon la nature humaine, qu'il a été predestiné pour être le Fils de Dieu selon la subsistance Divine ou sa personne, & qui en effet s'est fait reconnoître tel, c'est-à-dire Fils de Dieu, par la puissance de faire des miracles,*

par la communication qu'il a faite du Saint Esprit aux hommes pour les sanctifier &c. par la resurrection de plusieurs morts, enfin par sa propre resurrection.

On voit que par cette Paraphrase l'Auteur a voulu faire entendre le sens des phrases de ce verset qui semblent par elles mêmes estropiées & ne former aucun sens. S'il avoit été possible d'indiquer encore le rapport des termes de la Paraphrase à ceux du Texte, & quels termes de la Paraphrase répondent précisément à celui du Texte, elle eut été encore plus commode ; mais peut-être eût-il fallu des digressions qui eussent mené trop loin.

Le mot de *de predestiné Fils de Dieu* est expliqué dans le Commentaire, par *défini, declaré Fils de Dieu.* A quoi l'on ajoute les trois choses qui l'ont fait connoître Fils de Dieu; sçavoir 1°. La puissance de faire des miracles ; 2°. La communication qu'il a faite du Saint Esprit avec tous ses dons ; 3°. Sa propre resurrection &c. Tel est l'usage du Commentaire par rapport au Dogme.

Pour la Morale ce sont des sentimens pieux & affectueux, que l'*Auteur* tire du Dogme, comme des consequences naturelles.

Article XXXIV.

RELATION DE CE QUI S'EST passé à la derniere Assemblée publique de l'Academie Royale des Sciences le 13. Novembre 1706. par Mr. Blondel.

MOnsieur Lemery le fils ouvrit la Séance par la lecture d'une Dissertation, où il prouva que les plantes contiennent réellement du fer, & que ce metal entre necessairement dans leur composition naturelle. Une découverte fort curieuse de Mr. Geofroy sur les cendres d'un grand nombre de plantes, où il avoit trouvé des grains capables d'être attirez par l'aimant, donna occasion à Mr. Lemery le fils de faire les questions suivantes.

1°. Si ces grains n'étoient point une matiere differente du fer, & neanmoins aussi propre que le fer à être attirée par l'aimant.

2°. Si cette matiere, ſuppoſé qu'elle ſoit de la nature du fer ou de l'aimant, ne s'eſt point formée pendant que la plante a été brûlée & reduite en cendres.

3°. Si elle n'étoit point déja dans dans la plante, y étant montée avec les ſucs qui ont ſervi à ſa nourriture & à ſa vegetation.

Mr. Lemery prouva premierement que ces grains en queſtion étoient un veritable fer ou aimant. Car en ayant expoſé pluſieurs au grand verre ardent de Monſeigneur le Duc d'Orleans, ils s'y ſont fondus de la même maniere que la limaille de fer ou la poudre d'aimant; c'eſt-à-dire en petillant ou étincelant beaucoup, & en ſe reduiſant enfin en une boule metallique. Il s'agit donc de ſçavoir ſi cette matiere ne s'eſt point formée par la calcination de la plante; d'autant plus qu'il eſt difficile de concevoir que des parties auſſi groſſieres que celles du fer, ayent pû monter & ſe diſtribuer dans tous les vaiſſeaux d'une plante, & paſſer même juſque dans les tuyaux des fleurs; puiſque,

comme l'a remarqué Mr. Lemery le pere, il se trouve même *de ces* grains après la distillation du miel, que les abeilles forment des parties les plus subtiles des fleurs.

Mr. Lemery le fils prétend, que cette matiere de fer ou d'aimant, étoit dans le corps de la plante avant sa calcination. Il en apporta pour raison, que le fer étant si commun dans nos pays, & si aisé à dissoudre & à prendre differentes formes par differentes sortes de sels, il pouvoit par ce moyen monter dans les canaux des plantes mêmes les plus étroits; Puisque l'experience montre qu'un seul grain de vitriol qui est un sel dont le fer est la base, étant dissout dans neuf mille deux cens seize grains d'eau commune, communique sensiblement sa couleur & son goût à toutes les parties de cette eau.

Il n'y auroit donc que la pesanteur specifique du fer qui pût faire ici quelque difficulté: mais Mr. Lemery leva cette difficulté par les experiences qu'il apporta: 1°. Que l'eau où l'on a fait dissoudre du vi-

triol autant qu'elle en peut contenir, ne laisse pas de monter quand on la tire par un siphon, quoi-qu'en cet état elle soit chargée de plusieurs parties de fer : 2°. Que la terre toute pesante qu'elle est, s'éleve bien jusque dans le tissu des fleurs ; puisqu'on en trouve toûjours dans leur analyse : 3°. Que le fer a une extrême facilité à s'élever : & il en apporta pour preuve le changement de couleur qui arrive à des vitriols differens, enfermez dans une même boëte sans être enveloppez à part ; ce qui vient de ce qu'il s'éleve des parties de tous ces vitriols qui retombent confusément sur leur surface externe. Deplus cela paroît encore par la sublimation naturelle qui se fait, lors qu'on met du vitriol dans un pot, & qu'on l'humecte avec un peu d'eau : car on voit quelque tems après le fer chargé d'acides monter de lui-même jusqu'au haut des parois du pot.

Mais ce qui prouve bien davantage la facilité qu'à le fer à s'élever, c'est une experience toute nouvelle de Mr. Lemery.

Ayant versé de l'esprit de nitre sur de la limaille de fer, après que le boüillonnement violent se fut passé, & que la liqueur fut devenuë rouge & chargée par la dissolution du fer; il y jetta de l'huile de tartre par défaillance, & il se fit une fermentation mediocre, pendant laquelle la liqueur se gonfla très-fort. Peu de tems après il se forma aux parois du vaisseau quantité de petits branchages fort distincts, qui s'élevant toûjours de la liqueur sans qu'il y eut de fermentation apparente, gagnérent bien-tôt le haut du vaisseau, & tombérent même par dehors en si grande quantité, que le vaisseau en fut couvert de tous côtez.

Mr. Lemery ayant repeté plusieurs fois cette experience qui lui paroissoit fort curieuse, & ayant employé differentes doses d'huile de tartre, a toûjours remarqué differentes sortes de vegetations, qui quelquefois ne ressembloient qu'à de purs branchages : souvent ces branchages étoient garnis comme de feüilles, & paroissoient chargez par le haut d'especes de fruits & de

fleurs; ayant à l'extremité d'en bas de petits filets semblables à ceux des racines, ou des tuyaux creux qui partoient du fond du vaiſſeau, & qui communiquoient au haut, où étoit le fort de la vegetation. Enfin il dit qu'il lui étoit arrivé de faire un mêlange si juſte d'huile de tartre & de la diſſolution de fer par l'eſprit de nitre, que la liqueur après avoir ſuffiſamment fermenté, & avoir enſuite reposé dans le verre pendant quelques heures, ſans produire aucune apparence de vegetation conſiderable, devint tout d'un coup d'une volatilité ſurprenante. Car elle s'éleva en fort peu de tems au haut du verre; & une partie de cette liqueur s'y condenſa en forme de fleurs, tandis que l'autre ſe repandit dehors, où elle forma de pareilles fleurs; & comme elle tomboit juſqu'à terre Mr. Lemery la recüeillit dans une petite écuelle, & la reverſa dans le verre, d'où elle reſſortit preſqu'auſſitôt, augmentant toûjours en paſſant la vegetation; tant qu'après bien des fois elle ſe fut corporifiée, & qu'elle eut été employée à couvrir

de branchages & de fleurs la surface interne & externe du verre, & même une bonne partie de l'écuelle où elle s'étoit répandüe tant de fois: ce qui fit un spectacle fort agréable.

Mr. Lemery dit, qu'il reservoit pour un autre memoire le détail de toutes les Observations qu'il a faites sur cette operation; mais qu'au reste il falloit que ce fut le fer d'où la liqueur tiroit toute sa volatilité; puisque sans le mêlange de ce metal, ce ne seroit qu'un nitre fondu, qui ne produiroit tout au plus que quelques cristaux au fond du verre.

Il conclut donc de cette experience & de toutes les autres qu'il avoit rapportées, que le fer qui se trouve dans les cendres des plantes, y étoit avant leur calcination; qu'étant repandu en abondance dans toutes sortes de terres, & se dissolvant aisément par les premieres liqueurs salines qui se rencontrent, il montoit ensuite dans ces plantes avec leur suc nourricier; qu'on pouvoit même conjecturer qu'il contribuoit en quelque sorte à faire vegeter les plantes, non-seulement en

donnant plus de force & de volatilité à la séve, mais encore par cette grande facilité qu'il a de prendre la figure de branchages, qui est peut-être aussi ce qui le rend propre à étendre de la maniere la plus convenable les tuyaux des plantes où il se rencontre. Il se peut faire encore que selon la quantité où il se trouve dans les plantes,& les differentes formes qu'il y peut avoir, il contribuë à leur donner differentes qualitez medecinales. Que s'il ne se fait pas sentir dans les plantes, quand elles sont en leur entier, c'est qu'il est trop embarrassé dans les parties huileuses, salines, aqueuses, & terreuses qui l'enveloppent : Mais quand la plante a été reduite en cendres, & qu'on en a emporté les sels fixes, les grains ferrugineux alors dégagez de leurs enveloppes, ils reprennent leur premiere qualité, & sont facilement attirez par l'aimant, de même que le vitriol qui a été poussé par un grand feu.

Mr. l'Abbé Bignon dit à Mr. Lemery, que sa Dissertation montroit bien qu'il sçavoit joindre à la con-

noiſſance de la Chymie l'art de s'exprimer avec grace ſur *les matieres* qu'il traitoit, que ſes experiences étoient fort belles & fort curieuſes, & que les conjectures qu'il en tiroit paroiſſoient très-naturelles, pour montrer que non-ſeulement le fer peut entrer dans la compoſition des plantes, mais encore qu'il eſt très-capable de contribuer à leur vegetation.

Mr. de la Hire le fils lût une Diſſertation ſur les Barometres & les Thermometres, où il fit d'une maniere fort préciſe & fort nette l'hiſtoire de leur naiſſance & de leur progrès. La premiere experience qui ait donné jour à l'invention du Barometre eſt celle de Galilée, par laquelle ce grand homme trouva que l'eau ne s'élevoit dans une pompe aſpirante qu'à la hauteur de 32 pieds ou environ. On ne ſçavoit encore pour lors ce que c'étoit que la peſanteur de l'air. Il attribua donc cet effet ſelon l'opinion commune de ſon tems à l'horreur que la nature avoit pour le vuide, & il infera de ſon experience que cette horreur

n'alloit qu'à un certain point.

Après Galilée, Toricelli qui fut son Disciple & son successeur fit en 1643. cette fameuse experience, qui porte encore son nom, dans laquelle le vif argent demeure suspendu à la hauteur d'environ 27 pouces. Cette experience fut mandée d'Italie au P. Mersenne en 1644. & fut faite en France pour la premiere fois à Roüen en 1646. par Mrs. Paschal & Petit. Voila pour ce qui regarde l'origine du Barometre.

Le Thermometre doit sa naissance à Sanctorius Medecin Florentin, qui construisit une machine pour juger des differens degrez de chaleur que causent les fiévres. L'usage auquel Sanctorius avoit destiné le Thermometre ne subsista pas longtems : on s'en servit plus utilement à connoître les degrez de chaud & de froid selon les differentes temperatures de l'air.

Ce Thermometre étoit composé d'un tuyau recourbé dont la plus longue branche se terminoit par une boule scellée hermetiquement, & la plus courte par une autre boule

ne fut pas long-tems ſans
voir que ce Thermomet
auſſi comme Barometre
Meſſieurs de l'Academie
ce en donnérent un nouv
l'uſage ſe repandit dans t
rope, & s'y conſerve enco
d'hui. Ce dernier Thermo
fiſoit bien pour marquer
rens degrez de froid &
d'un même lieu ; mais on
s'en ſervir à faire la comp
la temperature de l'air
rens païs. Il auroit fallu
porter le même Thermo
ces differens lieux. C'ét
faut très-conſiderable, &
privoit d'un des plus gran

remedier à cet inconvenient. Il remarqua que faute d'un terme fixe d'où l'on commençât à compter les degrez de chaud & de froid, il n'étoit pas possible de faire deux Thermometres semblables, & par consequent de connoître au juste la difference de la temperature de l'air d'un lieu à celle d'ún autre. Il eut recours à l'eau boüillante qui est la plus grande chaleur qui nous soit connuë, & qu'on peut regarder comme la même en tous lieux. Il donna donc sur ce principe une nouvelle graduation aux Thermometres, par le moyen de laquelle on pût juger sûrement des differentes temperatures de l'air dans tous les païs du monde. C'est ce qu'on peut voir plus au long dans la Relation de l'Assemblée publique de l'Academie Royale des Sciences du 18. Avril 1703. inserée dans les Journaux de Trevoux au mois d'Août de la même année, page 1460.

Le Sieur Nuguet travaillant sur la même matiere a publié depuis peu un nouveau Thermometre sous ce titre : *Nouvelle découverte d'un Ther-*

mometre cherché depuis long-tems par Mrs. de l'Academie Royale des Sciences, exempt des défauts des autres Thermometres, contenant tous les avantages qui ne se trouvent que séparément & par parties dans ceux dont on s'est servi jusqu'apresent, recemment inventé par Mr. Lazare Nuguet Prêtre. Mr. de la Hire dit en passant à l'occasion de ce titre, qu'il ne pouvoit comprendre comment Mr. Nuguet avoit osé employer de la sorte le nom de l'Academie dans son affiche ; n'ayant certainement vû en aucun endroit, qu'elle eut cherché un Thermometre tel que celui qu'il propose. Il vint ensuite à l'examen de ce Thermometre qui est tout semblable au Barometre de Mr. Hugens, excepté qu'au lieu d'huile de tartre, c'est dans celui-ci de l'esprit de vin coloré, & que la partie qui demeure ouverte, est ici terminée en une boule qu'on a scellée hermetiquement, après qu'on a trempé cet instrument dans un vaisseau plein d'eau à la glace ; de sorte que cette boule reste pleine d'un air condensé par le froid de cette eau. Cette seule construc-

tion fait déja voir qu'il eſt beaucoup plus composé & plus embarraſſant que n'eſt le Thermometre ordinaire. Le principe ſur lequel s'appuye Mr. Nuguet eſt que l'air renfermé qui n'a point de communication avec l'air exterieur, acquiert par les plus grandes chaleurs de l'été la force de ſoûtenir quatre pouces de vif argent plus qu'il n'en ſoûtient pendant les plus grands froids de l'hyver. Mr. Nuguet auroit dû nous apprendre quel endroit de la terre il a choiſi pour déterminer les plus grandes chaleurs de l'été & les plus grands froids de l'hyver : car cette extremité de froid & de chaud variant ſelon les differens païs, il faudra presqu'à chaque pas qu'il change ſon principe.

En effet, ſi dans certain païs l'air ſe dilate par le plus grand chaud de l'été juſqu'à ſoûtenir quatre pouces de vif argent plus qu'en hyver, il y a apparence que dans un païs d'une temperature d'air toute differente, l'air ſe dilatera tout autrement, & que par conſequent il ſoûtiendra par ſon extrême dilatation quelque

chose de plus ou de moins *que ces* quatre pouces de vif argent, *sur quoi* Mr. Nuguet fonde pourtant toute la réüssite de son nouveau Thermometre. D'ailleurs puisque c'est l'air libre & tel que nous le respirons, comme l'assure Mr Nuguet, qui acquiert par les plus grandes chaleurs de l'été la force de soûtenir quatre pouces de vif argent plus que pendant les plus grands froids de l'hyver; peut-on en conclure que l'air condensé par le froid de l'eau à la glace doive produire le même effet? Peut-on encore s'assurer qu'à chaque fois qu'on fait de ces nouveaux Thermometres, les differens poids de l'Atmosphere, les divers degrez d'humidité & de secheresse de l'air, ne changent rien à cette force de dilatation, qui doit être si uniforme, pourque les Thermometres produisent tous les mêmes effets? L'exemple des Eolipiles fait assez voir ce que peut l'humidité de l'air dans sa dilatation. La varieté du poids de l'atmosphere n'est pas à la verité ce qu'il y a de plus embarrassant; mais toûjours faudra-t'il, qu'à chaque-

fois, on consulte un Barometre, un Hygrometre, & même un Thermometre de Florence, dont Mr. Nuguet ne sçauroit se passer pour déterminer la hauteur de l'esprit de vin dans son nouveau Thermometre, lorsqu'il le scelle hermetiquement. De sorte que comme les Thermometres de Florence sont tous inégaux, celui dont il s'est servi pout cela jusqu'apresent lui doit être bien precieux; car s'il venoit à se casser, il y auroit grand danger que les Thermometres qu'il feroit dans la suite ne s'accordassent pas fort juste avec les précedens.

Mais à quel instrument pourra-t'on avoir recours pour faire les boules de ces nouveaux Thermometres? & les grosseurs des tubes ou égales ou proportionnelles, n'importe auquel on se determine, n'étant pas moins difficile de les faire exactement proportionnelles, que de les faire parfaitement égales. C'est assurément là une chose dont l'execution paroît presqu'impossible, & qui cependant n'est pas peu importante pour le succès du nouveau Thermometre.

Mr. de la Hire paſſa enſuite aux experiences qu'il a faites à *l'Oſervatoire* avec le Thermometre de Florence & celui de Mr. Nuguet. Le 25. Juin dernier à 2. heures après midi, il expoſa ces deux Thermometres au Soleil. Il trouva que celui de Mr. Nuguet faiſoit ſon effet beaucoup plus promptement ; & c'eſt le ſeul avantage qu'il ait remarqué de particulier à ce Thermometre ; mais que d'un autre côté il étoit beaucoup moins ſenſible que celui de Florence. Cependant il eſt à remarquer, que rien n'eſt plus aiſé que de faire des Thermometres de Florence beaucoup plus ſenſibles que celui dont ſe ſert Mr. de la Hire ; puiſqu'il n'y a qu'à augmenter le diametre de la boule en diminuant celui du tuyau, avec cette précaution de le faire d'une longueur ſuffiſante, pour l'empêcher de ſe caſſer par la dilatation de la liqueur. Dans le Thermometre de Mr. Nuguet l'eſprit de vin deſcendit d'abord juſqu'à un certain point, puis il ſe releva de quatre degrez : effet que Mr. de la Hire attribuë à la dilatation de

l'esprit de vin , qui étant moins prompt à se dilater que l'air, fit son effet, quand l'air eut fait le sien. La difference qui se trouva entre les deux Thermometres, fut qu'après avoir été au soleil environ une demie heure, & remis ensuite dans un lieu à l'ombre, la liqueur dans celui de Mr. Nuguet ne parcourut que 3 pouces 3 lignes & demi ; au lieu que dans celui de Florence elle parcourut 7 pouces 3 lignes & demi, c'est à dire quatre grands pouces d'avantage. Il n'y a pourtant pas d'apparence que cette difference de sensibilité si considerable puisse venir de ce que dans le Thermometre de Florence, les rayons du soleil se réünissant au-delà de la boule à l'esprit de vin, échauffent davantage la partie de cette boule qui est coupée par le cone que forment ces rayons en allant se réünir. Car si cette petite partie d'un hemisphere de la boule se trouve un peu plus échauffée, il arrive en recompense que le reste de ce même hemisphere ne l'est point du tout ; puisqu'il ne reçoit aucune impression des rayons

du ſoleil à cauſe de leur refraction : ce qui n'eſt ignoré de perſonne pour peu qu'il entende de Dioptrique. On peut donc conſiderer l'eſprit de vin dans cette boule comme s'il étoit expoſé à nud au ſoleil. D'où il faut conclurre que le Thermometre de Florence indique la chaleur des rayons du Soleil telle qu'elle eſt.

Pour la hauteur du Soleil ſur l'horizon, on ne peut point dire qu'elle ait apporté aucun changement à cette experience ; puiſque la difference d'une demi-heure au mois de Juin n'eſt point du tout ſenſible. Ni le vent ni les nuages ne peuvent non-plus avoir cauſé le moindre inconvenient ; puiſque Mr. de la Hire aſſure qu'il étoit dans un lieu à l'abri, & que le tems étoit fort ſerein. Donc la difference qui s'eſt trouvée entre les effets de ces deux Thermometres vient abſolument de leur conſtruction qui rend le Thermometre de Florence plus ſenſible, & celui de Mr. Nuguet ſeulement plus prompt. Mais avec ce ſeul avantage il a comme on voit ſes inconveniens, & outre ceux dont on a déja parlé, en voici encore d'autres. Il ne ſçau-

roit se transporter commodément, car il n'en est pas de ce Thermometre, comme du Barometre double, qui se peut transporter vuide, & que tout le monde sçait remplir. Il ne peut pas non-plus être raccourci aisément, ce qui le rend inutile dans beaucoup d'experiences de Physique, où l'on a quelquefois besoin de très-petits Thermometres. Il est vrai que celui-ci par sa hauteur a l'avantage de faire symmetrie avec le Barometre, mais cela ne peut gueres interesser des Physiciens.

Mr. l'Abbé Bignon loüa fort Mr. de la Hire de la moderation avec laquelle il avoit traité son Sujet, & d'avoir évité ces sortes d'emportemens qui, s'ils ne des-honorent pas les Sciences, des-honorent toûjours les Sçavans. Il dit qu'il avoit rapporté avec beaucoup de netteté & d'exactitude ce qui étoit à remarquer sur ce nouveau Thermometre, & qu'il avoit bien fait de laisser à juger au Public, si le sieur Nuguet avoit raison de se vouloir faire plus d'honneur que l'Academie n'a jamais prétendu s'en faire.

Mr. du Vernay lût une *Descri-ption Anatomique* de *deux enfans* jumeaux qui se tenoient par la partie basse du ventre. Ces deux enfans n'avoient qu'un même cordon & un même placenta, mais qui étoit plus épais qu'à l'ordinaire. Ils ont vécu depuis le 19. Septembre dernier jusqu'au 26. que l'un d'eux mourut à quatre heures du matin, & l'autre trois heures aprés. Mr. du Verney rapporta la cause de leur mort à trois choses ; 1°. qu'on leur donnoit une mauvaise situation, qui comprimoit la partie du ventre qui leur étoit commune ; 2°. qu'on ne les nourrissoit que de lait de vache qu'on a trouvé caillé aprés leur mort dans leur estomac ; 3°. qu'on les découvroit trop souvent pour satisfaire la curiosité de ceux qui les venoient voir. La partie ombilicale dans ces deux enfans étoit differente de l'ordinaire, en ce qu'il n'y avoit point de nombril. Il n'y avoit point non-plus de pubis dans ces jumeaux; mais ils avoient un bassin commun formé des os pubis ; de telle sorte que l'os pubis droit de l'un alloit rencontrer l'os pubis gauche de l'au-

tre, & ainsi de l'autre côté. Ces os étoient unis ensemble par un ligament qui laissoit à ces enfans la liberté de s'éloigner & de s'approcher l'un de l'autre : le bassin étoit separé en deux parties par un autre ligament : les os des iles & pubis étoient plus plats qu'à l'ordinaire, l'*ischium* plus en arriere, & le *sacrum* moins convexe ; ainsi toutes les parties solides étoient changées pour faire un bassin commun. Le nombril étoit aussi commun & situé au milieu de la partie la plus basse du ventre. Mr. du Vernay remarqua qu'on avoit déja vû des monstres de cette figure. Ambroise Paré parle d'un tout-semblable à celui-ci, excepté que l'un des jumeaux étoit mâle & l'autre femelle. Ceux-ci avoient le derriere plus plat & plus étroit qu'à l'ordinaire. Ni l'un ni l'autre n'avoit d'anus. Les parties masculines étoient tournées en arriere, l'une d'un côté, l'autre de l'autre. Le cordon n'avoit rien de particulier, sinon qu'il étoit plus gros qu'à l'ordinaire. Au dedans du corps tout étoit dans la disposition naturelle jus-

qu'aux inteſtins grêles, qui avoient cela de different, qu'ils venoient aboutir dans un inteſtin commun garni d'un appendice pareil au *cæcum* Cet inteſtin tenoit la place du *colum*, & ſe rendoit dans une veſſie commune, dont l'embouchure étoit étroite & oblique. Les liqueurs de ces deux freres communiquoient par cet endroit; de ſorte qu'on peut dire qu'ils étoient étroitement unis par les parties ſolides, par les parties molles, & par les liqueurs. Cette veſſie étoit diſpoſée de maniere, que c'étoient comme deux veſſies particulieres dans une commune; & il ſe faiſoit dans toutes les deux une égale diſtribution des excremens. La tunique en étoit ſi épaiſſe qu'on l'auroit plûtôt priſe pour un geſier que pour une veſſie. Ce qu'il y avoit de ſingulier dans les parties de la generation, c'eſt que les vaiſſeaux *déférens* au lieu de s'aller rendre tout droit dans l'uretere comme à l'ordinaire, ſe terminoient dans chaque veſſie. Le cordon ombilical étoit composé d'un ouraque de 2 veines & de 3 arteres, deux qui venoient

d'un des jumeaux & l'autre de l'autre.

Après cette deſcription, Mr. du Vernay expliqua l'uſage de ces parties ſingulieres. Les extremitez des os pubis qui formoient le baſſin commun étoient arrondies, parceque ſans cela ces enfans n'auroient pû ſe mouvoir, ſoit en s'éloignant, ſoit en s'approchant l'un de l'autre, ſans déchirer les parties voiſines. Les muſcles droits ſe détournoient pour faire la fonction de ſoulever le ventre au lieu de le comprimer. Les Inteſtins grêles alloient ſe rendre dans un inteſtin commun, qui leur ſervoit de *colum*, qui étoit plus court qu'à l'ordinaire, & qui n'étoit preſque point garni de feüillets, afin que les excremens y coulaſſent plus aiſément. La maniere dont ces jumeaux étoient unis, établiſſoit entre eux un commerce mutuel de ſang & d'eſprits. La veſſie commune leur ſervoit de *rectum*, & la partie maſculine leur tenoit lieu d'*anus*. Ils n'auroient pû marcher que de côté, encore fort incommodément. La ſituation qui leur eut été la plus

convenable, c'étoit d'être à demi couchez sur le dos chacun de son côté, comme ils étoient dans le sein de leur mere.

Mr. du Vernay finit par une conjecture sur la naissance extraordinaire de ces jumeaux. Il pense qu'après avoir montré, comme il venoit de faire, que la disposition mechanique des parties singulieres de ces enfans, étoit aussi reguliere & aussi commode qu'elle le pouvoit être pour l'état où ils se trouvoient, on ne devoit point attribuer au hazard ou à quelque cause aveugle, la conformation singuliere de ce monstre, ni par consequent celle des autres, qui ont apparemment chacun une structure convenable des parties interieures, qu'il seroit aisé de remarquer, si on prenoit autant de soin de les examiner, que Mr. du Vernay en avoit pris dans celui-cy. Qu'ainsi il falloit regarder ces productions extraordinaires, comme les effets d'un dessein particulier de la Providence Divine.

Mr. l'Abbé Bignon dit à Mr. du Vernay qu'il avoit apporté tant

d'exactitude & tant de netteté dans la deſcription anatomique qu'il venoit de donner, qu'on n'avoit point eu beſoin pour l'entendre, des deſſeins qu'il avoit eu ſoin de faire faire des parties qu'il venoit d'expliquer; qu'au reſte ſon ſentiment pouvoit avoir ſon utilité, pour prouver par l'exemple des monſtres mêmes, la neceſſité de la Providence dans toutes les productions de la nature.

Mr. Varignon lût pour Mr. de Fontenelle en ſon abſence l'Eloge funebre de Mr. du Hamel que l'Academie à perdu depuis peu.

Eloge de Mr. du Hamel.

Jean Baptiſte du Hamel naquit à Vire en 1623. Il avoit une ſi grande diſpoſition pour les Lettres & pour les Sciences, que des l'âge de ſeize ans il fit imprimer les trois Livres des Spheriques de Théodoſe, auſquels il joignit un Traité de Trigonometrie Spherique. Il dit dans un de ſes Ouvrages que ce ne fut que par une vanité de jeune homme qu'il ſe hâta de publier ce Livre : peu

de personnes à cet âge sont capables d'avoir une pareille vanité. A l'âge de 19 ans il entra dans l'Oratoire, dont il sortit 10 ans aprèspourêtre Curé de Neüilli sur Marne. En 1660. il donna la premiere Edition de son *Astronomia Physica*, & un Traité des Metéores & des Mineraux en forme de Dialogues. Il entreprit en 1663. d'accorder l'ancienne Philosophie avec la nouvelle, c'est-à-dire l'Ecole avec l'Academie, & il publia cet Ouvrage sous le titre, *De consensu veteris & novæ Philosophiæ*. Ce Dessein fit connoître qu'il avoit herité des inclinations de son pere, qui contre l'interêt de sa profession, & contre la coûtume de son païs s'appliquoit avec succés, à terminer les procès par de prompts accommodemens. La belle Latinité qu'on remarqua dans les Ouvrages du fils, le firent choisir pour mettre en Latin le Traité des Droits de la Reine, qui parut en 1666. Quelque nombreux qu'ayent été les Ouvrages de Mr. du Hamel, il n'a jamais écrit pour attaquer qu'une seule fois; & il est bon qu'il l'ait fait, pour laisser

au moins un exemple de la modera-tion qu'on doit garder en pareille occurrence. Ce fut à la sollicitation de Mr. de Perefixe Archevêque de Paris, qu'il donna un Traité sur les Privileges de l'Abbaye de St. Germain des Prez. Ce Livre parut en Latin & en François en 1668. & c'est la seule fois qu'il a écrit en François. Mr. de Croissi connoissant son merite, & de quelle utilité il lui pouvoit être l'emmena avec lui, quand il fut nommé Plenipotentiaire pour la Paix d'Aix la Chapelle. Depuis étant allé Ambassadeur en Angleterre, il voulut que Mr. du Hamel l'y accompagnât. Ce fut là que Mr. du Hamel déja si recommandable par ses Ouvrages fit des liaisons étroites avec les grands hommes qui florissoient alors en Angleterre, sur tout avec Messieurs Boile, Raïus, & Willis; & il rapporta du commerce de ces illustres Sçavans, bien des connoissances dont il enrichit depuis ses Ouvrages. Il parut de lui en 1670. un Traité des proprietez des corps, *de corporum affectionibus*, & en 1673. il en parut deux l'un du

corps animé, *de corpore animato*, l'autre de l'ame humaine *de mente humana*. Il y avoit déja long tems qu'il avoit conçû le dessein de travailler à un Cours de Theologie, & il étoit resolu de s'y donner tout entier, quand un ordre superieur & glorieux pour lui, l'obligea d'interrompre ce travail. Ce fut pour disposer un Cours de Philosophie qu'un Abbé de la plus haute consideration devoit enseigner dans le College de Bourgogne. Cette Philosophie parut pour la premiere fois en 1678. & eut quatre Editions tout de suite sous ce titre : *Philosophia vetus & nova ad usum Scholæ accommodata, in Regiâ Burgundiâ pertractata.* Dès la premiere Institution de l'Academie des Sciences, comme on avoit besoin, pour tenir la plume, d'un homme qui sçût & qui parlât les differens langages des Sçavans qui composoient l'Academie, Monsieur du Hamel fut choisi pour en être le Secretaire. Etant très-versé lui-même dans toutes sortes de Sciences, il s'acquita de cet emploi avec tout l'honneur possible, &

l'Hiſtoire qu'il a donnée en Latin de cette Academie a déja eu deux Editions. Ses emplois Academiques ne l'empêchérent pas de continuër le deſſein qu'il avoit de publier un Cours de Theologie complet. Cet Ouvrage parut en 1691. ſous le Titre de *Theologia ſpeculatrix & practica*. Le deſir qu'il avoit d'être utile au Public lui fit entreprendre d'en d'onner l'abbregé, qu'un Prélat jugeoit devoir être d'un grand ſecours aux jeunes étudians en Theologie. Dans le tems que l'Academie prit une nouvelle forme, il demanda d'être déchargé de l'emploi de Secretaire, & il contribua fort à le faire tomber à Mr. de Fontenelle. Il n'en travailloit pas moins pour l'Academie, & il avoit deſſein de mettre en Latin l'Hiſtoire Françoiſe que Mr. de Fontenelle en a faite, qui commence en 1699. Il avoit même déja donné les annés 1699. & 1700. afin d'achever le ſiécle, & il avoit outre cela traduit la Préface qui eſt à la tête de l'Hiſtoire Françoiſe de Mr. de Fontenelle. Jamais homme ne fut plus infatigable que Mr. du Ha-

mel : un peu devant sa *mort il a* donné un Ouvrage dont *le travail* sembloit demander la jeunesse *la* plus vigoureuse : c'est une nouvelle Edition de la Bible avec d'amples Prologomenes & des Notes tirées des meilleurs Interpretes. Après tant de travaux qu'il a si glorieusement terminez, il mourut le sixiéme Août dernier sans aucune maladie, & comme par la seule necessité de mourir étant âgé de près de 83 ans.

Pour ce qui est des vertus Chrétiennes, Mr. du Hamel les possedoit en un si haut degré, que Mr. de Fontenelle ne fit point difficulté de dire, que ce devoit être plutôt la matiere d'un Panegyrique prononcé à la face des Autels, que le sujet d'un simple Eloge Academique. Il en donna deux preuves, qui suffisent pour montrer qu'il n'avançoit en cela rien de trop fort. Quand Mr. du Hamel fut en Angleterre avec Mr. de Croissi, les Catholiques Anglois conçûrent une si haute idée de sa vertu, qu'en allant entendre sa Messe, ils se disoient les uns aux au-

res, *Allons entendre la Messe du saint* *'rêtre.* Mr. du Hamel ayant quité ı Cure de Neüilly sur Marne, avoit :oûtume d'y aller tous les ans, pour 'oir ses anciens Paroissiens : il y toit en si grande veneration, que : jour qu'il arrivoit, devenoit un- ɔur de fête : les habitans quitoient :ur travail pour le recevoir. On ıeut juger de-là de l'estime qu'ils en aisoient, & de quel poids doivent tre les loüanges de ceux sur qui 'on a eu de l'autorité, & sur qui l'on 'en a plus.

Mr. Varignon ajouta au Discours :e Mr. de Fontenelle qu'il venoit e lire, qu'ayant obligation à Mr. u Hamel d'avoir contribué à le aire succeder à sa chaire du Colle- ;e Royal, il ne devoit point passer ɔus silence que Monsieur du Hamel voit été Professeur Royal de Phi- ɔsophie.

Mr. l'Abbé Bignon dit, qu'il uroit souhaité pouvoir ajouter uelque chose à l'Eloge de Mr. du Hamel, non seulement pour mar- quer l'estime qu'il faisoit de sa cience, mais encore pour faire con-

noître les ſentimens de veneration qu'il avoit toûjours eûs pour ſa probité, ayant toûjours fait également cas & de ſon eſprit & de ſon cœur.

ARTICLE XXXV.

RELATION DE CE QUI S'EST passé à la premiere Aſſemblée publique de la Societé Royale des Sciences, tenuë à Montpellier dans la Sale des Etats de la Province le 10. *Decembre* 1706.

LA Societé Royale des Sciences établie à Montpellier par Lettres patentes du Roy données au mois de Fevrier 1706. tint ſa premiere Aſſemblée publique le 10. du mois de Decembre de la même année.

Jamais les Sciences ne furent plus magnifiquement accueillies qu'en ce jour ſolemnel. L'Aſſemblée des Etats de la Province, leur ceda la grande Sale de l'Hôtel de Ville. Mr. l'Archevêque de Narbonne Préſident né de cet illuſtre Corps voulut bien ſe dépoüiller ce jour là de

cet éminent Ceractere, pour occuper dans la Societé Royale sa place d'Academicien honoraire. Mr. le Duc & Madame la Duchesse de Roquelaure suivis d'une nombreuse Cour de personnes distinguées de l'un & de l'autre sexe, plus de vingt Archevêques ou Evêques, & plusieurs Députez du Clergé, quantité de Barons & de Députez de la Noblesse, le tiers Etat, les Commissaires du Roi, les Officiers de la Province, la Cour des Aides, & Finances, les Tresoriers de France, & tout ce qu'il y avoit de plus distingué & de plus poli dans la Ville, composoient une Assemblée des plus majestueuses & des plus delicates du Royaume.

La Societé Royale des Sciences étoit placée au tour d'une table couverte d'un riche tapis de velours, dont le haut bout étoit occupé par Mr. l'Archevêque de Narbonne, par Mr. de Basville, par Mr. Bon, Academiciens honoraires, & par Mr. Plantade Conseiller à la Cour des Aides, Directeur de la Societé Royale, qui présidoit à l'Assemblée en l'absence de Mr. l'Evê-

que de Montpellier. Les Associez ordinaires étoient aux deux côtez de la Table, & les Eleves chacun derriere l'Academicien duquel ils étoient les Eleves.

Mr. Plantade ouvrit la Séance par un Discours philosophique, où il faisoit voir l'utilité des occupations des Compagnies sçavantes : il parla de la Géometrie, de l'Astronomie, des Mecaniques, & de l'Architecture, de l'Anatomie, de la Chimie, de la Botanique, & de la Physique. Et ses expressions étoient si nobles & si vives (quoi qu'il eut annoncé au commencement de son Discours que la Societé Royale ne faisoit „ point profession d'éloquence, & „ qu'elle étoit uniquement occu„ pée à étudier la nature dans sa „ simplicité, & à consulter la raison „ dans la justesse de ses regles) que son Ouvrage cependant auroit également réüssi dans l'Academie Françoise, & dans l'Academie Royale des Sciences.

Cette Piece quoique très-delicate & très-sçavante n'auroit peut-être jamais vû le jour, bien que tout le

monde la demandât avec empresse-ment, si des personnes aussi distinguées par leur érudition & par leur bon goût, que par leur naissance, par leur rang, & par leur caractere, n'avoient forcé en quelque maniere la modestie de l'Auteur, en le faisant consentir à la donner au Public. On fit convenir Monsieur Plantade, qu'un Discours qui avoit entretenu agréablement pendant trois quarts d'heures, une Assemblée aussi nombreuse, aussi sçavante, & aussi polie que l'étoit celle qui avoit honoré de sa présence la Séance publique de la Societé Royale des Sciences, pouvoit être livré avec confiance au jugement du Public, & soutenir la critique la plus severe. Le Discours est imprimé à Montpellier in 4°. chez Jean Martel en 30 pages de gros Romain.

Après que Mr. Plantade eut achevé de parler, le Secretaire lût conformément aux ordres de Sa Majesté les Lettres Patentes du Roi, portant Etablissement de la Societé Royale des Sciences, & les Statuts qui doivent toûjours servir de Re-

gle à cette Compagnie. La Societé Royale passa ensuite à *ses occupations* ordinaires, & Mr. Chicogneau Conseiller à la Cour des Aides, Chancelier de l'Université de Medecine & de la Classe des Botanistes de la Societé Royale, & Monsieur de Clapiés Professeur de Mathematiques lûrent chacun un Memoire dont on va donner l'extrait.

Le Memoire de Mr. Chicogneau étoit sur la conformité des *parties* des plantes avec celles des *animaux*. Mr. Chicogneau fit voir que l'Anatomie des Plantes doit être considerée comme une des principales parties de la Botanique ; que la nature agit uniformément dans toutes ses productions, que les plantes ont un appareil de vaisseaux, de vessicules, & de liqueurs, de même que les Animaux ; que rien ne nous donne une idée plus vive de nôtre propre structure que de la voir generalement repanduë dans tous les ouvrages de la nature ; & que cette analogie ne merite pas moins nôtre attention que la recherche de leurs vertus medicinales.

Mr. Chicogneau ne s'arrête pas à des rapports exterieurs & allegoriques, comme a fait Lauremberge & quelques autres; & quoi qu'il y ait quelque convenance entre les racines & les pieds, les branches & les bras, les feüilles & les cheveux ou les poils des animaux, Mr. Chicogneau regarde ces ſortes de comparaiſons comme de curieuſes inutilitez propres à égayer l'imagination, mais ou la raiſon ne trouve pas ſon compte. Il trouve plus à propos d'établir cette reſſemblance, ſur la conformité qui ſe trouve entre les ſemences des plantes & les œufs des animaux; ſur ce que la reſpiration & la circulation des ſucs ſont à peu près les mêmes; ſur ce qu'on y trouve un même appareil de vaiſſeaux & de glandes, pour la diſtribution des liqueurs & leurs differentes filtrations, ſuivant l'idée de quelques Phyſiciens qui n'ont fait qu'ébaucher cette matiere.

Il examine enſuite les ſemences des plantes, dans leſquelles il trouve le chorion, l'amnios, & la liqueur contenuë dans ces membranes, les

par rapport à la semence d
comme la matrice par r
œufs des animaux. Il tr
comme l'œuf porte avec s
tite provision de nourri
entretenir l'animal avant
soit attaché à la matrice ,
la graine porte avec soi de
rir la plantule pendant sa
germination , & avant q
racines elle puisse recevoi
la terre qui lui est propre.

En examinant la plant
accroissement il trouve u
de vessicules approchant
des animaux , des fibres
dans le tronc & dans l'éc

vement manifeste, & celles des plantes paroissent n'être qu'un assemblage de petits sacs, qui s'ouvrent les uns dans les autres, & qui avançant dans la cavité du canal forment comme autant de valvules, qui s'opposent au retour du suc qui monte de la racine : leur structure a beaucoup de rapport à celle des vaisseaux lymphatiques, & ils ont un jeu de ressort qui supplée à l'impulsion du cœur qui fait le battement des arteres.

Ces canaux arteriels contiennent suivant Mr. Chicogneau un suc analogue au sang des animaux, fort different de ce qu'on appelle ordinairement la séve. Il expliquera sa pensée plus au long dans un Traité qu'il medite sur cette matiere. C'est ce même suc qui est gommeux dans le Cerisier, resineux dans le Pin, Sapin, & Melize, mielleux dans le Bouleau, jaune dans la Chelidone, couleur de sang dans l'Orcanette, que Mr. Raïus & Malpighi ont regardé comme la quintessence des sucs des plantes, & comme la cause de leurs differentes qualitez : quant à ce qu'on

glandes, les vessiculeuses,
leuses & les vasculo-ves
Les vessiculeuses se manife
les intervalles des fibres
& les autres principalemen
nœuds. Les glandes serven
rer un suc recrementeux,
me la salive, la bile, & l
créatique, sert à perfect
suc qui monte par la raci
doit servir de nourriture à
Il parle ensuite de la circu
liqueurs qui se voit dans
tes, principalement dans l
cées, comme l'ont rema
Perrault & Mariotte de l'
Royale de Sciences depu

vante qui les ſont paſſer juſques aux parties les plus éloignées de la plante : car les vegetaux ont une eſpece de reſpiration, puiſqu'ils ont des vaiſſeaux d'une ſtructure particuliere qui ſont remplis d'air, & qui vray-ſemblablement ſont la même fonction que les poulmons & les trachées dans les animaux : en un mot l'air eſt ſi neceſſaire aux plantes, que dès qu'elles en ſont privées elles periſſent infailliblement.

Il ne manquoit qu'à trouver des nerfs & des eſprits analogues aux eſprits animaux, pour établir une parfaite conformité entre les animaux & les plantes. Mr. Chicogneau qui parle en Philoſophe exact, n'admet pas les rapports apparens que pourroient lui fournir la ſenſitive & pluſieurs autres plantes : il les croit toutes privées de ſentiment, & il explique leur mouvement par un mechaniſme qui leur eſt propre : il trouve pourtant quelque reſſemblance entre la liqueur contenuë dans les veſicules des plantes & les eſprits animaux ; fondé ſur ce que ces derniers, ne ſont pas ſi ab-

ſolument deſtinez pour le mouvement & le ſentiment des animaux, qu'ils ne ſervent auſſi à tenir les fibres dans une certaine tenſion, qui facilite la circulation, la ſecretion, & la diſtribution des ſucs. Si la liqueur contenuë dans les veſſicules des plantes ſert au même uſage, comme le dit Mr. Chicogneau, on ne peut pas lui conteſter cette derniere analogie.

Enfin les maladies des plantes comme celle des animaux, viennent toûjours du dérangement de leurs parties organiques, & de l'alteration de leurs parties fluides. De là viennent ces excroiſſances, & ces differentes eſpeces de tumeurs qui ſe forment ſouvent aux parties exterieures, ces concretions ſchirreuſes qui s'engendrent dans leur interieur, cette corruption ou pourriture qu'on peut comparer à la gangreine, cette jauniſſe, generation des vers, conſomption &c. qui leur ſont communes avec les animaux, & qui viennent de la même cauſe.

Tout ce qui vient d'être dit étant ſuppoſé, Mr. Chicogneau conclut

que les plantes viennent d'un œuf comme les animaux, que les linéamens de leur principales parties, ſont également tracées dans les graines, qu'elles ont des vaiſſeaux arteriels, veneux & lymphatiques, des fibres capables d'exercer un jeu de reſſort comme les fibres charnues, des vaiſſeaux propres à recevoir l'air, des veſſicules, des glandes deſtinées à la filtration, des ſucs excrementeux & recrementeux ; & que ſi l'on eſt obligé pour ſe perfectionner dans la connoiſſance des Ouvrages de la nature & de l'homme même, à déveloper la ſtructure du corps des animaux, on doit auſſi rechercher avec empreſſement à connoître le mechaniſme admirable des plantes.

Mr. Plantade recapitula tout ce Diſcours fort au long, & il apporta une raiſon toute nouvelle pour expliquer le paralleliſme de la touffe des arbres au ſol qu'elles ombragent; circonſtance qui ſeroit peut-être encore ignorée, ſi un Sçavant Phyſicien de l'Academie Royale des Sciences ne l'avoit découverte en dernier lieu. Il paroît à Mr. Planta-

de que si ce fait est constant, il ne sçauroit avoir d'autre cause que le cours de l'air contigu à la terre, lequel s'y mouvant, comme on le voit par les grandes lunettes, avec la même détermination qu'il a reçûë des corps qu'il y rencontre, dispose par là les feüilles & les jeunes branches des arbres à se ranger d'une maniere parallele au plan du sol qui les porte ; à peu près comme les plantes aquatiques se disposent parallelement à la surface de l'eau qui court sous elle.

Mr. de Clapiés lût ensuite son Memoire contenant des Reflexions sur l'Eclipse totale du Soleil du 12. May 1706.

Mr. de Clapiés avoit calculé cette Eclipse, & l'avoit annoncée totale au Public depuis l'année 1702. c'est à dire quatre ans avant que le Ciel en donnât le spectacle.

Il dit au commencement de son Memoire que rien ne releve plus l'éclat de l'Astronomie, & ne fait mieux voir à quel degré de perfection les Astronomes modernes l'ont portée, que le calcul de ces sortes

d'Eclipſe. En effet n'y a-t'il pas lieu de s'étonner que l'eſprit de l'homme ait été aſſez hardi, pour oſer s'élever à des connoiſſances qui paroiſſoient ſi fort hors de ſa portée, & qu'il ait été aſſez heureux, pour réduire à la juſteſſe du calcul, tous les mouvemens differens des corps celeſtes, & le porter à la ſcrupuleuſe préciſion où l'on le voit aujourd'hui : car comme le dit Mr. de Clapiés, pour calculer une Eclipſe de Soleil, il faut connoître la grandeur reſpective du Soleil & de la Lune, leur ſituation, leur mouvement, leur diſtance de la terre, la grandeur même de la terre, la ſituation des Peuples qui l'habitent, leurs divers éloignemens, leur difference d'aſpect, & les refractions. Connoiſſances qui en ſuppoſent beaucoup d'autres, & qui ne peuvent être que le fruit d'un long & penible travail.

Enſuite Mr. de Clapiés fait voir la difference de l'Aſtronomie ancienne d'avec la moderne : il dit même qu'au commencement du ſiecle paſſé, l'obſervation & le calcul étoient rarement d'accord, à cauſe

de la grossiereté des instrumens dont on se servoit, & de la défectuosité des Tables Astronomiques : au lieu que l'Astronomie moderne s'est perfectionnée par l'invention des lunettes, & leur application aux instrumens Astronomiques ; par les pendules à cycloïdes, qui mesurent le tems d'une maniere si juste ; par l'usage du micrometre, qui détermine les diametres apparens des Astres ; par les machines parallatiques, qui servent à suivre leur cours ; & enfin par l'ingenieuse Methode de projection de Mr. Cassini, pour les Eclipses du Soleil, qui sert encore pour la recherche des longitudes, pour déterminer les Eclipses des Etoiles fixes par la Lune &c. & par tant d'autres découvertes, dont nous sommes redevables à l'Academie Royale des Sciences.

Comme Mr. de Clapiés s'est servi de cette Methode pour déterminer l'Eclipse du Soleil du 12. May 1706. il explique fort au long & d'une maniere fort intelligible ce que c'est que la projection : il détermine par cette Methode quels sont les Peu-

ples qui ont vû les premiers l'Eclipſe ; quels ſont ceux qui l'ont vûë finir les derniers ; quels ſont ceux qui ont vû les premiers & les derniers l'Eclipſe centrale ; pendant quel tems le centre de l'ombre de la Lune a reſté ſur la terre, la viteſſe de ſon mouvement, la ligne qu'il a décrite, la ligne de ſeparation des Peuples qui ont vû l'Eclipſe d'avec ceux qui ne l'ont pas vûë , & pluſieurs autres choſes dont Mr. de Clapiés communiquera les Problemes à la Societé Royale ; & cependant il avertit avec toute la hardieſſe d'un excellent Aſtronome, que Montpellier entreroit dans la penombre le 14. Septembre 1708. à 7h. 20. 45". du matin , & qu'il en ſortiroit à 8h. 53'. 18". & que le Soleil paroitroit ébreché à 8h. 6'. 50".

Il annonça que Montpellier entreroit pareillement dans la penombre le 12. Mars 1709. à midi 45'. 5". & qu'il en ſortiroit à 3h. 2'. 5". & que l'on verroit le Soleil eclipſé de 4 doits 26'. dans ſa partie meridionale à 1h. 51'. 56". qui eſt le tems du milieu de l'Eclipſe.

Enfin Mr. de Clapiés aſſura que

Montpellier entreroit dans la penombre le 28. Février 1710. à midi 3'. 8". & qu'il en sortiroit à 2h. 43'. 25". que le milieu de cette Eclipse seroit à 1h. 21'. 55". & que pour lors le Soleil seroit eclipsé de 5 doits 4'. dans la partie Septentrionale.

Mr. de Clapiés parla ensuite des Eclipses totales, partiales, & annulaires ; des Eclipses centrales sans demeure & avec demeure, de la ligne de la penombre qui separe ceux qui ont vû l'eclipse, d'avec ceux qui ne l'ont point vûë du tout, de la ligne de l'ombre qui separe ceux qui l'ont vûë totale, d'avec ceux qui l'ont vûë partiale ; & il traite cette matiere d'une maniere si nette & si concise, que l'on n'en sçauroit faire l'extrait sans la défigurer.

Enfin par les principes qu'il a établis, par les Observations exactes de la Societé Royale, & par celles qui ont été communiquées par les plus excellens Astronomes de l'Europe, Mr. de Clapiés détermine qu'il étoit à Montpellier 7h. 25'. 10". lorsque la circonference de la penombre a commencé de toucher la terre ; qu'-

elle y eſt entrée à 2°. 13′. 35″. de latitude Septentrionale, & à 359°. 30′. 20″. & à 40°. 53′. 10″. de latitude Septentrionale, & par conſequent qu'elle y a reſté pendant 4h. 58′. 10″.

Il trouve encore qu'il étoit à Montpellier 8h. 30′. 2″. lorſque le centre de l'ombre a commencé de tomber ſur la terre à 15°. 51′. 34″. de latitude Septentrionale, & à 338°. 42′. 40″. de longitude ; & par conſequent que c'eſt dans le trajet entre les Iſles de la Cayenne & les Iſles de Sainte Lucie & du Cap vert où l'Eclipſe a commencé de paroître centrale au lever du Soleil : il dit que l'ombre a traverſé les Canaries, qu'elle a paſſé par Cadiz, qu'elle a parcouru la partie Meridionale de l'Eſpagne, qu'elle a paſſé dans la Catalogne, dans le Rouſſillon, dans la partie Meridionale du Languedoc, dans la Provence, dans le Dauphiné, dans la partie Orientale de la Savoye, dans la Suiſſe, dans la Boheme, dans la Pruſſe, dans la partie Septentrionale de la Moſcovie, dans la grande Tartarie, où elle ceſſa de paroître totale au coucher du Soleil à 52°. & quelques

minutes de latitude Septentrionale, & à 149°. de longitude : d'où Mr. de Clapiés conclut que le centre de l'ombre & de la Lune à parcouru l'espace compris entre l'Ocean Atlantique & la Tartarie Orientale en 2h. 50'. 2". pendant lequel tems, il dit, qu'une partie de la penombre passoit à l'Occident de l'Isle de Saint Thomé, par la partie Meridionale de l'Egypte, par la partie Septentrionale de l'Arabie, & par le milieu de la Perse & du Mogol; & pendant ce tems-là une partie de la penombre tomboit hors du disque de la terre du côté du Septentrion: ces deux termes distinguent les païs qui ont vû l'Eclipse, d'avec ceux qui ne l'ont point vûë.

Quoique le Memoire que lût Mr. de Clapiés fut très exact, & parût suffisant pour donner au juste l'idée des Eclipses de Solcil, il promit cependant de parler plus amplement sur la même matiere dans les Memoires de la Societé Royale des Sciences.

Mr. Plantade après avoir recapitulé le Memoire, & l'avoir presenté

ſous une forme aiſée, & à la portée de tout le monde, ſans lui faire pourtant rien perdre de ſa force ni de ſa beauté, rendit raiſon d'un Phenomene fort ſingulier, auquel il avoit pris garde, bien qu'il eût échapé à l'attention du Public, & à celle des plus habiles Aſtronomes : c'eſt que dans le tems de l'entiere obſcurité on voyoit fort clairement Venus, & Saturne qui alloit entrer en conjonction avec le Soleil, & quelques étoiles qui brilloient avec beaucoup de vivacité, quoique proches du Soleil & renfermées dans l'enceinte lumineuſe de la foible clarté que cet aſtre répandoit alors ſur le Zodiaque, & dont la partie la plus vive faiſoit une couronne au tour de la Lune, pendant néanmoins que beaucoup d'autres étoiles plus brillantes & plus éloignées du Soleil, & dans des endroits du Ciel plus ſombres, & plus ſereins, ne furent du tout point apperçûës.

La raiſon de ce Phenomene paroît naturelle à Monſieur Plantade, en ce que les rayons par leſquels on auroit dû voir ces dernieres étoiles

avoient à traverser la penom[bre] sa base, où l'excessive viol[ence du] tremoussement les confond[oit, &] nous en ôtoit le sentiment ; [au lieu] que les rayons des premieres t[raver]soient le cone de la penombre [vers] son sommet, & ne se sentoien[t que] peu, ou point du tout de son a[gita]tion, qui dans cet endroit étoit [fort] petite.

L'Assemblée finit par la décla[ra]tion verbale que firent quelques-un[s] des Academiciens Honoraires, du Sujet de leurs occupations Acade[miques] pendant l'année 1707. & par la déclaration par écrit des Acade[miciens] ordinaires & des Eleves, qui fut lûë à haute voix, signée & dé[po]sée entre les mains du Secretaire. Après quoi Mr. Plantade parla à la Compagnie, & l'exhorta à executer ponctuellement & avec une diligen[ce] raisonnable les engagemens dans lesquels elle venoit d'entrer.

Nous assûrons de nôtre parfaite reconnoissance celui qui nous a fait le plaisir de nous envoyer cette belle Relation : le Public entrera sans doute dans l'obligation que nous lui avons : il Mars 1707.

n'aura pas moins d'empressement pour le curieux détail des occupations de la Societé Royale, qu'il en fait paroître pour les Relations exactes & polies des Assemblées de l'Academie Royale des Sciences, & de l'Academie Royale des Inscriptions, que Monsieur l'Abbé Blondel a la bonté de nous fournir. Si-tôt que nous aurons reçû le Discours de Monsieur Plantade nous en donnerons l'Extrait.

ARTICLE XXXVI.

R'EPONSE DU PERE DE LA Maugeraye à Mr. ***. sur la division de l'Octave.

VOus demandez Monsieur, quelles regles suivent les Musiciens, dans le Syltème diatonique pour partager l'octave dans ses intervalles, & d'où vient que les tierces & les sixiémes des uns ne sont pas égales aux tierces & aux sixiémes des autres, quoiqu'ils conviennent tous dans les quartes & dans les quintes.

Pour satisfaire à vôtre demande, je vais d'abord exposer en peu de

mots les regles que ſuivent les Muſiciens dans la diviſion de l'octave; enſuite de quoi il me ſera aiſé de montrer la difference qui doit ſe rencontrer entre les tierces & les ſixiémes des uns & des autres.

Les Auteurs modernes qui ont écrit ſur la Muſique ſe ſervent de la proportion harmonique, pour trouver les intervalles dans leſquels ils diviſent l'Octave. Ainſi la raiſon de l'octave étant de 2 à 1, ils cherchent entre 1 & 2 un moyen proportionnel harmonique, & forment avec ce moyen la proportion harmonique, 6. 8. 12. qui leur fait connoître que la raiſon de l'Octave eſt composée de la raiſon de 3 à 2. qui eſt celle de la quinte, & de la raiſon de 4 à 3. qui eſt celle de la quarte, & par conſequent que l'octave eſt composée d'une quinte & d'une quarte.

Prenant enſuite un moyen proportionnel harmonique entre 2 & 3. ils forment la proportion harmonique 10. 12. 15. qui leur fait connoître que la raiſon de la quinte eſt composée de la raiſon de 5. à 4. & de la raiſon de 6 à 5. d'où ils con-

cluent que la quinte est composée de deux tierces, & que la raison de la plus grande est de 5 à 4. & celle de la plus petite de 6 à 5.

En prenant un moyen proportionnel harmonique entre 5, & 4, ils forment la proportion harmonique 36. 40. 45. qui leur fait connoître que la raison de la plus grande tierce est composée de la raison de 9 à 8. & de la raison de 10 à 9. & par consequent qu'elle renferme deux secondes inégales dont la plus grande s'appelle ton majeur & la plus petite ton mineur. Ils pouvoient par cette methode trouver que la raison du ton majeur est composée de la raison de 17 à 16. & de la raison de 18 à 17. & former par ce moyen deux semitons, mais apparemment que dans le Systeme diatonique ils n'ont pas crû ces intervalles necessaires.

Après avoir trouvé les intervalles dont nous venons de parler, voici la methode qu'ils ont suivie pour trouver les autres intervalles: en divisant la tierce mineure par le ton majeur, ils ont trouvé le semiton

majeur dont la raiſon eſt de 16 à 15. diviſant l'Octave ſucceſſivement par les tierces, ils ont trouvé lès ſixiémes, dont les raiſons ſont de 5 à 3, & de 8 à 5.

Diviſant ſucceſſivement l'octave par le ton majeur, le ton mineur, & le ſemiton majeur, ils ont trouvé les ſeptiémes dont les raiſons ſont de 16 à 9. 9 à 5. 15 à 8. Otant du ton majeur le ton mineur ils ont eu le *comma*, dont la raiſon eſt de 81 à 80 : ôtant ſucceſſivément le ſemiton majeur du ton majeur & du ton mineur, ils ont trouvé deux intervalles dont les raiſons ſont de 25 à 24. & de 135 à 128.

Les Muſiciens qui ne ſe ſervent point de la proportion harmonique ont employé la methode ſuivante pour trouver les intervalles de l'Octave : ayant reconnu par experience que la raiſon de l'octave étoit de 2 à 1. & celle de la quinte de 3 à 2. ils ont diviſé la raiſon de l'octave par celle de la quinte, & ayant trouvé pour quotient $\frac{4}{3}$ ils ont connu que la raiſon de la quarte étoit de 4 à 3.

Diviſant enſuite la raiſon de la quinte par celle de la quarte, ils ont

rouvé que la raiſon d'une ſeconde étoit de 9 à 8. puiſque le quotient de eur diviſion étoit $\frac{9}{8}$.

Diviſant la raiſon de la quarte par celle du ton ou d'une ſeconde, ils ont eu pour quotient $\frac{32}{27}$, ce qui leur a fait connoître que la raiſon de la tierce étoit de 32. à 27.

Oſtant cette tierce de la quinte ils ont trouvé une ſeconde tierce, dont la raiſon eſt de 81 à 64. & parce que 81 a plus grande raiſon à 64, que 32 à 27, ils ont nommé cette ſeconde tierce majeure, & la premiere mineure. Il eſt aiſé de voir que la tierce majeure eſt compoſée de deux ſecondes égales : d'où il a été aiſé de conclurre que la mineure ne renfermoit pas deux tons. Pour connoître les intervalles ils ont partagé cette tierce par le ton, & ils ont trouvé un intervalle dont la raiſon eſt de 256 à 243, qu'ils ont nommé ſemiton.

Ajoûtant un ton à la quinte, ou diviſant l'octave par la tierce mineure, ils ont trouvé la ſixiéme majeure, dont la raiſon eſt de 27 à 16; & en diviſant l'octave par la tierce majeure, ils ont trouvé la ſixiéme

mineure dont la raiſon eſt c
à 81.

Enfin diviſant ſucceſſive
l'Octave par le ton & le ſem
ils ont eu deux ſeptiémes, don
raiſons ſont de 16 à 9, & de 2
128. Il eſt clair qu'en multipliar
quarte par elle-même, on auroi
la premiere ſeptiéme

Octave des Modernes.

24, 27, 30, 32, 36, 40, 45, 4

Octave des Anciens.

384, 432, 486, 512, 576, 648, 728, 76

ut re mi fa ſol la ſi ut

En comparant ces deux Octave
on trouve 1°. que dans le premie
ſyſteme l'Octave ſe partage en troi
tons majeurs, deux mineurs, & deu
ſemitons; au lieu que dans le ſecond
ſyſteme, elle ſe partage en 5 ton
égaux & en deux ſemitons; 2°. que
les tons du ſecond ſyſteme ſon
égaux au ton majeur du premier,
mais que les ſemitons du ſecond ſyſ-
teme, ſont plus petits que les ſemi-
tons du premier d'un intervalle,
dont la raiſon eſt de 81 à 80; puiſque
dans le premier la raiſon des ſemi-

tons eſt de 256 à 240 ; au lieu que dans le ſecond ſyſteme, la raiſon des ſemitons eſt de 256 à 243 ; ainſi dans le ſecond ſyſteme la raiſon de l'intervalle dont le ton ſurpaſſe le ſemiton eſt de 2187 à 2048 ; 3°. que l'intervalle du *re* au *fa* dans le premier ſyſteme eſt preciſément la tierce mineure du ſecond ſyſteme, & par conſequent que le complement de cette tierce doit être la ſixiéme majeure du ſecond ſyſteme ; 4°. que dans le ſecond ſyſteme les intervalles de l'*ut* au *ſol*, du *re* au *la* , du *mi* au *ſi* , du *fa* à l'*ut* , du *ſol* au *re* , du *la* au *mi*, ſont des quintes juſtes; au lieu que dans le ſecond ſyſteme l'intervalle du *re* au *la* n'eſt pas une quinte juſte.

5°. Pour paſſer dans le ſecond ſyſteme de la tierce mineure à la majeure , de la ſixiéme mineure à la majeure, pour corriger l'intervalle *ſi fa* en montant , ou *fa ſi* en deſcendant, & en former une quinte juſte , on ſe ſervira toûjours d'un même intervalle qu'on appellera ſemiton mineur : au lieu que dans le premier ſyſteme pour paſſer de la

tierce mineure à la majeure, ou la sixiéme mineure à la majeure, faut se servir d'un intervalle, do la raison est 25 à 24 : pour rend juste la quinte du *re* au *la* en mon tant, il faut se servir d'un interval le, dont la raison est de 81 à 80 : pou rendre justes les quintes *si fa* en montant, ou *fa si* en descendant, il faut se servir d'un intervalle dont la raison est de 135 à 128. Ainsi ou il faudra dans le premier systeme se servir de differentes figures pour marquer ces differens intervalles, ou d'une même figure pour signifier differens intervalles : ce qui est embarrassant.

6°. Si l'on se donne la peine de combiner les sept intervalles de l'Octave du second systeme on aura 21 assemblages ou combinaisons differentes, dont six commencent par le semiton, & 15 par le ton : & de ces 21 assemblages les deux plus avantageux seront *ut re*, *mi fa*, *sol*, *la*, *si*, *ut*, ...*re*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*. *si*, *ut*, *re*, dont le premier commence par une tierce majeure, & le second par une tierce mineure.

Mars 1707.

En combinant les ſept intervalles de l'Octave du premier ſyſteme on aura 210 combinaiſons differentes, dont 60 commenceront par un ſemiton, 60 par un ton mineur, & 90 par un ton majeur; & de ces 210 il ne s'en trouvera aucune qui commence par une tierce majeure qui ſoit auſſi avantageuſe que la premiere des deux combinaiſons precedentes du ſecond ſyſteme, ni aucune qui commence par une tierce mineure qui ſoit auſſi avantageuſe que la ſeconde qui commence par *re*.

Si à la place de la diviſion de l'Octave 24, 27, 30, 32, 36, 40, 45, 48, ils ſubſtituoient la ſuivante 48, 54, 60, 64, 72, 81, 90, 96, les intervalles de l'*ut* au *ſol*, du *re* au *la*, du *mi* au *ſi*, du *fa* à l'*ut*, & du *ſol* au *re*, ſeroient des quintes juſtes; mais les tierces du *re* au *fa*, du *la* à l'*ut* ſeroient des tierces mineures du ſecond ſyſteme; la tierce du *fa*, au *la*, ſeroit une tierce majeure du ſecond ſyſteme; la ſixiéme de l'*ut* au *la* ſeroit une ſixiéme majeure du ſecond ſyſteme; la ſixiéme du *la* au *fa* en montant ſeroit une ſixiéme mineure

du second systeme : ainsi suivant cette combinaison ils se trouveroit de quatre especes de tierces, & de 4 especes de sixiémes.

ARTICLE XXXVII.

NOUVELLES LITERAIRES
du mois de Mars.

DE HAMBOURG.

L'Histoire de la Maison de Brunswik par Mr. Leibnitz est achevée. Forster Libraire d'Hanovre imprime actuellement un Livre de ce Grand Homme qui est comme le Prélude de cette Histoire, *Prodromus Historiæ Brunsvicensis*. vous ferez plaisir à son illustre Auteur d'inserer dans vos Memoires, qu'il estime, l'Ecrit que je vous envoye, dans lequel il éclaircit un point important de l'Histoire Literaire.

LETTRE DE Mr. LEIBNITZ.

Sur quelques faits qui le regardent, mal expliquez dans l'Eloge de Mr. Ber-

noulli prononcé à l'Academie des Sciences.

„ Il y a dans l'Eloge de Mr. Ber-
„ noulli, prononcé à l'Academie
„ des Sciences de Paris des erreurs
„ de fait qui me regardent: & com-
„ me il importe beaucoup pour l'a-
„ vancement même des Sciences,
„ que les personnes appliquées aux
„ Meditations profondes, joignent
„ les bonnes qualitez du cœur à cel-
„ les de l'esprit; j'ay crû à propos
„ d'éclaircir & de rectifier quelques
„ endroits de cet Article, qui pour-
„ roient faire tort à Messieurs Ber-
„ noulli & à moy. Parmi les choses
„ avantageuses, qu'on a la bonté de
„ dire de moi, & qu'on dit d'eux
„ avec justice; on en ajoute que des
„ Juges severes auroient raison, à
„ mon avis, de condamner. Car on
„ insinuë, qu'ayant laissé entrevoir
„ quelque chose de mon Systême
„ des *Infinitesimales*, Messieurs Ber-
„ noulli avoient medité si profon-
„ dément sur ces foibles rayons qui
„ m'étoient *échapez*, qu'ayant resolu
„ de *m'enlever* la gloire de l'inven-

„ tion, ils y avoient réüssi, & „ avoient même publié *mon Systême* „ *avant moy*. Il semble que c'est me „ faire passer pour envieux, & eux „ pour injustes : l'un & l'autre est „ sans fondement. Voici le fait. „ Ayant trouvé mon nouveau cal- „ cul dès l'an 1674. je fus long-tems „ sans en rien faire paroître, parce „ qu'étant retourné de France en „ Allemagne, j'eus des occupations „ & des emplois qui m'en détour- „ nérent. L'affaire meritoit un ou- „ vrage exprés, & je n'avois pas „ tout le loisir, qu'il demandoit pour „ répondre à mes vûës & à l'attente „ du Public. Outre que j'ai toû- „ jours eu de la peine à travailler „ sur ce que j'avois déja en mon „ pouvoir, aimant à pousser plu- „ sieurs autres vûës d'une nature „ toute differente, dont je pourrois, „ peut-être, entretenir encore le „ Public quelque jour, si Dieu me „ continuë la vie & la santé. Ce- „ pendant quelques uns de mes an- „ ciens Amis, & particulierement „ Messieurs *Menken* & *Pfauz* ayant „ commencé le Journal de Leipsic,

„ je fus bien aise de leur communi-
„ quer quelques échantillons de
„ mes Meditations Géometriques,
„ pour contribuer à varier leurs
„ Collections. L'approbation publi-
„ que & leurs invitations m'engagé-
„ rent à continuer de tems en tems.
„ Enfin, ne me voyant ni trop en
„ état, ni assez en humeur de tra-
„ vailler à l'ouvrage de ma nouvelle
„ Analyse, je pris la resolution, de
„ peur qu'elle ne se perdit, d'en pu-
„ blier des Elemens en abregé, c'est-
„ à-dire, *l'Algorithme* de ce Calcul,
„ qui en contient l'application, à
„ l'addition & soustraction, à la mul-
„ tiplication & division, & aux puis-
„ sances & racines. Feu Mr. Ber-
„ noulli Professeur de Bâle m'écri-
„ vit là-dessus, & me demanda quel-
„ que éclaircissement sur la resistan-
„ ce des solides, dont j'avois donné
„ une détermination dans le Jour-
„ nal de Leipsic au delà de celle de
„ *Galilée.* Cela fit naître quelque
„ commerce de Lettres entre nous,
„ que mon voyage d'Italie inter-
„ rompit. Cependant, je donnay
„ un échantillon nouveau de mon

„ Calcul, en l'appliquant au mou-
„ vement des Planetes, & j'y fis voir
„ l'usage des *Infinitesimales* du se-
„ second degré. Feu Mr. *Bernoulli* y
„ étoit attentif, mais il n'y trouva
„ entrée que lors qu'il vit comment
„ je m'y prenois, pour appliquer
„ ce Calcul à des Problemes Phy-
„ sico-Mathematiques. J'en avois
„ proposé un à Mr. l'Abbé *Catelan*,
„ qui dans un petit démêlé, que nous
„ avions, vantoit trop les Metho-
„ des Carteliennes comme suffisan-
„ tes à tout. Cet Abbé demeura
„ court là-dessus, & il n'y eut que
„ Mr. *Huygens*, qui trouvant le Pro-
„ bleme digne de sa curiosité, (c'é-
„ toit de trouver une courbe dans
„ laquelle le corps pesant descende
„ vers l'Horizon également, ou sans
„ acceleration) en donna la solu-
„ tion, quoique par une methode
„ differente de la mienne; mais sans
„ en ajouter la démonstration. Donc,
„ pour dépêcher ce Probleme, j'en
„ publiai une, laquelle marquoit
„ les traces de mon Analyse. C'est
„ ce qui acheva d'ouvrir les yeux
„ à Mr. *Bernoulli*. Il l'avoüa lui-

,, même, & voyant qu'un nouveau
,, champ étoit ouvert, il me pria à
,, à la suggestion de Mr. son Frere,
,, qui entroit déja bien avant dans
,, ces matieres, de penser, si par la
,, même Analyse, on ne pourroit
,, point arriver à des Problemes plus
,, difficiles, maniez inutilement par
,, d'autres ; & particulierement à la
,, Courbe, qu'une chaîne doit for-
,, mer, supposé qu'elle soit parfai-
,, tement flexible par tout) que
,, Galilée avoit crû être la parabo-
,, le, quoiqu'ils ne sçûssent point
,, alors, qu'il y avoit travaillé. J'y
,, pensai, & j'en vins à bout d'abord ;
,, mais au lieu de publier ma solu-
,, tion, j'encourageai Mr. *Bernoulli*
,, à la chercher aussi. Mon succés
,, fut cause, sans doute, que les deux
,, Freres s'y appliquérent fortement,
,, & que le plus jeune dont je viens
,, de parler, depuis Professeur à
,, Groningue, & maintenant à Bâle,
,, eut l'avantage d'y réüssir entiere-
,, ment. Pour y arriver par le moyen
,, de ce que j'avois déja communi-
,, qué, il falloit une addresse extra-
,, ordinaire, & quelque exercice,

„ que l'application & l'envie de se
„ signaler leur donna, pour se bien
„ servir de ce nouveau Calcul. Après
„ cela ils furent en état d'aller bien
„ loin. Cependant ils mont toûjours
„ fait la justice de m'attribuer l'in-
„ vention de cette Analyse, comme
„ on le voit par plusieurs endroits
„ de leurs Ecrits dans les *Actes de*
„ *Leipsic* & ailleurs ; & par l'Ou-
„ vrage de Mr. le Marquis de l'*Hô-*
„ *pital*, à qui Mr. Bernoulli le jeune
„ en avoit communiqué les fonde-
„ mens & la matiere à Paris: & moi,
„ je leur ai rendu la pareille, en
„ avoüant qu'ils avoient beaucoup
„ de part à l'utilité que le Public en
„ a tiré, & que personne n'avoit fait
„ plus valoir cette Invention qu'eux
„ avec Mr. le Marquis de l'*Hôpital*,
„ à qui cette science est aussi fort
„ redevable. Si j'avois publié d'a-
„ bord moi-même la Solution du
„ *Probleme de la Chainette*, sans don-
„ ner à Messieurs Bernoulli envie
„ d'y travailler, ils en auroient eu
„ moins de gloire, mais le public en
„ auroit tiré moins d'utilité ; car
„ ils se seroient peut-être moins

„ appliquez à cultiver cette Scien-
„ ce, où ils n'auroient pas eu aſſez
„ de part. De ſorte que je ne me
„ repens point de ce que j'ai fait : &
„ je trouve, comme c'eſt l'ordinai-
„ re, que ce qui eſt arrivé eſt le
„ meilleur. L'Ouvrage que Mr. le
„ Marquis de l'*Hôpital* publia le pre-
„ mier ſur ce nouveau Syſtême, ſous
„ le titre, *l'Analyſe des infiniment pe-*
„ *tits*, a été publié de *mon conſente-*
„ *ment.* Il eut la déference pour moi
„ & l'honnêteté de me mander, que
„ ſi je voulois me ſervir de mon
„ droit d'Inventeur, pour publier
„ le premier un Ouvrage d'une juſ-
„ te étenduë ſur cette nouvelle
„ Science, il ne me vouloit point
„ prévenir. Mais je n'avois garde de
„ priver le Public d'un travail auſſi
„ utile que le ſien, pour me conſer-
„ ver un droit dont je me pouvois
„ paſſer facilement ; ayant toûjours
„ celui d'y ſuppléer, comme j'ay
„ fait, en propoſant de tems en tems,
„ quelques nouvelles ouvertures,
„ pour pouſſer cette Analyſe.

„ J'ai été d'autant plus porté à
„ deſabuſer le Public ſur ces faits

„ mal narrez ; que Mr. Bernoulli „ vient de le demander dans une de „ ses Lettres de Bâle du 22. May, „ où il les rejette & les desapprou-„ ve hautement, comme éloignez „ de la verité.

D'EDIMBOURG.

On ne parle ici que de l'Union : un Auteur anonyme a composé sur cette matiere du tems, deux Traitez d'une juste étenduë, le Livre porte ce titre : *The rights and interests of the two British Monarchies &c.* C'est-à-dire les Droits & les interêts des deux Monarchies Britanniques &c. On croit que l'Auteur de ce Livre est un Ministre Ecossois nommé Hodges : il prouve que l'union ne peut être que funeste à l'Ecosse. On y trouve quelques morceaux de l'Histoire d'Angleterre & de celle d'Ecosse bien développez. Ce Livre est d'environ 200 pages. Mylord Belhaven a prononcé depuis peu un Discours au Parlement d'Ecosse, qui meriteroit une place dans vos Memoires. Cette piece est uni-

verſellement eſtimée, elle fait voir les inconveniens de l'Union par rapport à l'Ecoſſe. Ce Diſcours eſt imprimé.

Il paroit depuis peu un autre Ecrit intitulé, *State of the controverſy betwixt united and ſeparate Parlaments.* L'Auteur qu'on croit être Mr. Salton, homme d'eſprit & bien verſé dans les interêts de ſon pays, prouve que ſi l'Ecoſſe perd ſon Parlement, ce Royaume deviendra en effet une Province de l'Angleterre.

DE LONDRES.

Marie Stuard a été de plus d'une maniere la victime de l'hereſie, ſon attachement à l'Egliſe lui a couté la couronne, la liberté, la vie, & la reputation. Une Princeſſe ſi favorable aux belles Lettres, la mere de tant de Rois, ne devoit pas manquer d'Apologiſte: elle en a eu, mais leur attachement pour ſa perſonne & pour ſa Religion a rendu leur témoignage ſuſpect, tandis que le perfide Buchanan a trouvé créance: peut être auroit-il moins impoſé, ſi Brantome,

par un faux zele pour cette malheureuse Reine, ne l'eut encore plus décriée que Buchanan. Brantome voluptueux Courtisan, dans le dessein de peindre Marie comme une Princesse parfaite, a suivi les idées que sa corruption lui presentoit : il lui a fait un merite de ses prétenduës galanteries, & recueilli tous les faux *bruits* repandus par les ennemis de la Reine, pour en composer son Roman. Buchanan & Brantome sont entre les mains de tout le monde : Leslé défenseur de la Reine est à peine connu : de là tant de facheuses impressions contre une Princesse toûjours malheureuse, mais toûjours vertueuse. Les Memoires de Metuill avoient renouvellé les calomnies inventées par les Heretiques contre cette Princesse : le moment que la Providence avoit marqué pour dissiper ces calomnies semble être arrivé. Mr. Cramford homme d'esprit a publié ici des *Memoires de la vie de Marie Stuard* : comme il est sans interêt, il écrit sans passion, & n'avance rien qu'il ne prouve par des piéces authentiques.

Mars 1707.

Il paroit aussi un nouveau Traité de la Navigation : l'Auteur est d'une Nation & d'une Societé à qui cet Art doit beaucoup.

The Theory of Navigation &c. La Theorie de la Navigation démontrée, & ses Rudimens prouvez d'une maniere claire & aisée, par les premiers principes des Mathematiques : avec toutes les Regles & les Tables qui sont d'usage dans la pratique, & un Catalogue des Ascensions droites de plusieurs Etoiles remarquables, aussi-bien que leur distance du Pole. On y a aussi joint un Recueil des Latitudes de divers Ports & de diverses Villes, avec leurs longitudes prises dans l'Observatoire de Sa Majesté, & tirées des observations celestes. Par Jacques Hodgson, Membre de la Societé Royale.

DE HOLLANDE.

Je vous annonce des Livres qui par leur sujet & le nom de leurs Auteurs exciteront sans doute vôtre curiosité.

Le grand Cabinet Romain ou Recüeil d'Antiquitez Romaines, avec les ex-

plications de Michel Ange de la Chausse, A Amsterdam, chez François l'Honoré & Zacharie Chastelain in folio.

Conjectures Physiques par Nicolas Hartsoeker à Amsterdam chez Henry des Bordes in 4°.

Un Titre si modeste ne doit pas tromper les Lecteurs, Mr. Hartsoeker leur donne ici plus que des conjectures sur les principales matieres de la Physique, des quatre Livres qui composent son Ouvrage.

Le premier contient des pensées nouvelles & très-ingenieuses sur le Systême du monde.

Dans le second la Terre, le flux & le reflux de la mer, les vents periodiques & reglez, les courans d'eau, la pesanteur & les autres proprietez des corps, l'air, les Elemens des Chymistes, les metaux, l'antimoine, l'aiman, le verre, occupent la penetration du nouveau Physicien.

Il explique dans le troisiéme les principes du corps naturel, le mouvement, les proprietez du feu, la refraction & la reflexion des rayons de lumiere, le point optique, & les couleurs.

Le quatriéme Livre plus court que les autres traite des vapeurs, de la rosée, des nuées, des broüillards, de la neige, de la pluye, de la grêle, des frimats, de l'Arc-en-Ciel, de l'origine des fontaines, des puits, des rivieres. On doit à la liberalité de Mr. l'Electeur Palatin & au goût de ce Prince pour les Sciences, toutes les lumieres que Mr. Hartsoeker communique au public. Mr. Hartsoeker pour continuer de répondre aux intentions de son auguste Bienfaiteur, promet un second Volume de *conjectures* sur les animaux & sur les plantes.

DE PARIS.

On nous * écrit si souvent de Province, pour nous demander la description d'un remede qui a beaucoup de cours à Paris, que je crois que vous ferez plaisir à beaucoup de personnes, si vous voulez le rendre public dans vos Memoires : c'est la composition de certaines pilules, dont quelques particuliers font

* *C'est Mr. Biet qui parle.*

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] On ne peut [illegible]
[illegible]
[illegible] plusieurs [illegible]
ne peut pas [illegible]
prouver pour toute sorte d'incommoditez, puisque [illegible]
base. Les personnes [illegible] qui pratiquent la Medecine verront [illegible] que l'usage n'en est pas toûjours indifferent ; puis qu'elles [illegible] d'autre merite que celles que nous appellons, *ante cibum*, ou [illegible] *mandes*. Celles que le P. Laurent Augustin distribuë, produisent à peu prés les mémes effets ; étant composées presque des mémes ingrediens. Il n'en refuse la recette à personne & n'en fait aucun mystere. Les gens de bonne foi n'en font jamais, mais les Charlatans se gardent bien d'en user de même. Ils sçavent bien qu'un procedé sincere n'est pas le chemin le plus court pour conduire à la fortune : tant il est vrai

que le peuple veut être trompé par de belles promesses. Je me suis toûjours senti fort éloigné de ce procedé. Tous ceux qui assistérent à un Cours de Chymie public que je fis il y a trois ou quatre ans, dans nôtre Laboratoire, sçavent que je dévoilay une infinité de remedes qui se distribuoient dans Paris, comme des secrets particuliers, & sous des noms pompeux & magnifiques, afin de mieux imposer au Public.

Voici la Recepte de ces fameuses pilules.

Avec cinq onces d'aloës soccotrin, quatre onces de myrrhe en larmes, deux onces de saffran, & une once de Rubarbe. On met tous ces ingrediens en poudre separément, puis on les mêle bien ensemble; après quoi vous les mettez dans un plat de fayence ou de terre vernie, & vous y ajoutez seize onces de suc de chicorée sauvage bien purifié. Vous exposez le tout au Soleil ou à quelque autre chaleur moderée, jusqu'à ce que la matiere s'épaississe assez, pour en former des pilules de

la grosseur d'un bon pois ou d'une féve. Pendant que la matiere se desseche, il faut avoir soin de la remuer souvent avec une spatule de bois.

Quand les pilules sont formées, on les met dans des boites avec de la farine ou de l'amidon en poudre, afin qu'elles ne s'attachent pas les unes aux autres, & on en prend devant le repas deux, & même jusqu'à six pour les personnes robustes.

„ L'on travaille ici depuis quel-
„ ques années à une Histoire des
„ Ordres Religieux, qui contiendra
„ leurs origines, & fondations, leurs
„ principales observances, les per-
„ sonnes illustres qui y ont fleury,
„ & s'y sont le plus distinguées &
„ renduës recommandables par leur
„ Science, & les Dignitez ausquelles
„ elles ont été élevées, les differen-
„ tes Reformes qui y ont été faites,
„ & un abregé des Vies de leurs
„ Fondateurs & Reformateurs ;
„ comme aussi l'origine des Ordres
„ Militaires qui sont veritablement
„ Religieux, ou qui l'ont été dans le
„ commencement de leurs établisse-

„ mens, ceux qui ont rapport aux
„ Ordres Monaſtiques ou qui ſui-
„ vent leurs mêmes Regles, & ceux
„ qui ont reçû leurs approbations
„ des Souverains Pontifes. Elle com-
„ prendra auſſi l'origine & fonda-
„ tion des Congregations ſeculieres,
„ qui ſe ſont conformées pour le
„ Gouvernement aux Ordres Reli-
„ gieux, telles que celles des Prêtres
„ de l'Oratoire de Saint Philippe de
„ Neri, de l'Oratoire de Jeſus en
„ France, de la Miſſion du Saint Sa-
„ crement, des Eudiſtes, des Ou-
„ vriers pieux, des Barthelemites
„ &c. Les Congregations ſeculieres
„ de Filles, comme celles de l'U-
„ nion Chrétienne, des Ecoles
„ Chrétiennes, de la Croix, de la So-
„ cieté, de Saint Thomas de Ville-
„ neuve. Il y aura plus de 400 figures
„ qui repreſenteront les differens
„ habillemens de ces Ordres & Con-
„ gregations, avec leurs armes, bla-
„ ſons, & deviſes &c. Ces figures ſe-
„ ront plus correctes que celles dont
„ Adrien Schoonebeck accompagna
„ ſa petite hiſtoire des Ordres Reli-
„ gieux, qu'il fit imprimer à Amſter-

„dam en 1688.& qu'il augmenta en
„ 1700. Lesquelles figures sont si
„ peu reconnoissables, que sans le
„ nom qu'il a mis en bas on n'auroit
„ pû deviner de quel Ordre il auroit
„ voulu parler.

„ L'Auteur ne s'est pas contenté
„ des Annales & des Chroniques de
„ ces Ordres, ni de leurs *Ecrivains*
„ particuliers, avec lesquels il *n'est*
„ pas souvent d'accord, ne cher-
„ chant que la verité : il a encore
„ consulté un nombre infini d'Au-
„ teurs étrangers : il a même écrit
„ dans les païs les plus éloignez, &
„ la plus part de ceux ausquels il s'est
„ addressé ont satisfait à ses desirs.
„ Il prie les Sçavans de vouloir con-
„ tribuer à rendre cet Ouvrage com-
„ plet, en lui communiquant les re-
„ marques qu'ils pourroient avoir
„ faites sur quelques-uns de ces Or-
„ dres & Congregations. Il fait la
„ même priere à ceux qui conser-
„ veroient dans leurs Cabinets quel-
„ ques figures d'anciens habillemens
„ Religieux particuliers & peu con-
„ nus, promettant de leur rendre
„ publiquement toute la reconnois-

„ ſance qui leur ſera dûë. Il prie
„ auſſi les Ordres Religieux & Con-
„ gregations ſeculieres qui lui ont
„ déja envoyé des Memoires, & qui
„ voudroient y ajoûter quelque
„ choſe, ceux auſquels il en a de-
„ mandé, & qui ne lui en ont point
„ envoyé, ceux enfin auſquels il
„ n'en a point encore demandé, ou
„ qui voudront bien lui en envoyer,
„ de les addreſſer (port franc) à
„ l'un de ces quatre Libraires, ſça-
„ voir, les Sieurs Jean Baptiſte Coi-
„ gnard à la Bible d'or, Denys
„ Mariette à l'image St. Auguſtin
„ ruë Saint Jacques, Michel Brunet
„ au Mercure Galant, & Nicolas
„ Goſſelin à l'Envie dans la grande
„ Salle du Palais.

„ Il avoit interrompu ſon Travail
„ ayant appris que le P. Bonanni de
„ la Compagnie de Jesus avoit auſſi
„ donné depuis quelques mois une
„ Hiſtoire des Ordres Religieux, où
„ il a fait graver leurs habillemens,
„ & qui a été imprimée à Rome :
„ mais ayant vû que ce n'étoit qu'un
„ in 4°. à deux colomnes, l'une en
„ Latin l'autre en Italien, & qu'il

„ n'avoit ajoûté que fort peu de
„ choses à ce que Schoonebeck &
„ Mr. Hermant Curé de Maltot en
„ avoient déja dit, l'Auteur dont
„ nous parlons a continué son Ou-
„ vrage, qui sera de deux gros Vo-
„ lumes in folio dont le premier est
„ achevé. Il travaille actuellement
„ au second & l'on trouvera dans
„ cette Histoire un très-grand nom-
„ bre d'Ordres & Congregations,
„ que ces Auteurs ont passé sous si-
„ lence. Il avoüe cependant qu'il est
„ redevable au P. Bonanni de la con-
„ noissance qu'il lui a donnée d'un
„ Ordre approuvé en 1700. par le
„ Pape qui occupe aujourd'hui si
„ dignement la place de Chef de
„ l'Eglise. Mais quoique cet Ordre
„ ne soit pas encore sorti du Mexi-
„ que, où il a pris son origine, il es-
„ pere néanmoins en donner une
„ notion plus ample que celle que
„ le P. Bonanni a donnée. S'il lui est
„ redevable de cet Ordre qui lui
„ étoit inconnu, il croit devoir aussi
„ lui en disputer sept ou huit qu'il
„ pouvoit omettre. Et si cette His-
„ toire du P. Bonanni ne l'empêche

,, pas de continuer ſon Ouvrage, à
,, plus forte raiſon la nouvelle Edi-
,, tion que Mr. Hermant prépare de
,, celle qu'il donna en 1697. en un
,, volume in 12. ſans figures, ni une
,, Hiſtoire Monaſtique auſſi ſans fi-
,, gures, qu'un nouvel Auteur veut
,, faire imprimer, & qui ſera au plus
,, d'un volume in 8°. ne le détour-
,, neront point non plus de ſon deſ-
,, ſein.

Nous connoiſſons l'exactitude & la capacité de l'Auteur, & nous aſſurons le Public qu'il eſt en état d'executer les engagemens qu'il prend avec lui.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de Mars 1707.

ART. XXVIII. SAncti Gregorii Papæ I. cognomento magni Opera omnia &c. *Les Oeuvres de Saint Gregoire le Grand corrigées, augmentées, & enrichies de Notes &c. par les Peres Benedictins de la Congregation de Saint Maur.* Pag. 377

ART. XXIX. De Aure humana Tractatus, in quo integra ejusdem Auris fabrica multis novis inventis & iconismis illustrata describitur. *Traité de l'Oreille de l'homme, ou Description de la Structure de l'Oreille, avec des recherches sur l'usage de toutes ses parties &c. par Antoine Marie Valsalva Professeur d'Anatomie dans l'Université de Bologne.* p. 415

ART. XXX. *Dissertation sur un Passage du second Livre de Saint Jerôme contre Jovinien alteré dans toutes les Editions, & rétabli dans celle-ci.* page 430

TABLE.

ART. XXXI. Parere del primario Professore delle Scienze Matematiche delli Regii Studii di Napoli intorno a la Quadratura del Cerchio, del P. D. Ercole Corazzi &c. *Sentiment du premier Professeur de Mathematique de Naples, touchant la Quadrature du cercle du P. Hercule Corazzi &c.* p. 438

ART. XXXII. *Memoires pour servir à l'Histoire Ecclesiastique des six premier siécles, justifiez sur les citations des Auteurs originaux &c.* page 440

ART. XXXIII. *Explication des Epîtres de Saint Paul par une Analyse qui découvre l'ordre & la liaison du Texte, par une Paraphrase qui expose clairement la pensée de l'Apôtre, & par un Commentaire avec des Notes pour le Dogme, pour la Morale, & pour les sentimens de Pieté. Par le R. P. Bernardin de Picquigni Capucin.* page 467

ART. XXXIV. *Relation de ce qui s'est passé à la derniere Assemblée publique de l'Academie Royale des Sciences le 13e. Novembre 1706. par Mr. Blondel.* p. 478

ART. XXXV. *Relation de ce qui s'est passé à la premiere Assemblée publique de la Societé Royale des Sciences, tenüe à Montpellier dans la Salle des Etats de la Province le 10e. Decembre 1706.* p. 510

ART. XXXVI. *Réponse du Pere de la Mangeraye à Monsieur ***. sur la division de l'Octave.* p. 531

ART. XXXVII. *Nouvelles Literaires.*

De Hambourg. p. 540

D'Edimbourg. p. 548

De Londres. p. 549

De Hollande. p. 551

De Paris. p. 553

Fin de la Table.

ADDITION.

Ces Mémoires étoient envoyez à Trevoux; quand à Paris a paru un Ouvrage intitulé Vindiciæ manuſcriptorum Codicum, *du P. Couſtant Bénédictin. Qui prend occaſion ch. 3. de réfuter la Diſſertation, dont on a donné l'extrait dans l'art. 30. Il dit donc, que le nom* incuma *ou* incoma *s'il eſt Latin, eſt néceſſairement de féminin genre; tous les noms neutres & terminez en* ma, *étans dérivez du Grec, comme* thema, problema, lemma. *Il ajoûte, que tous les manuſcrits de ſaint Jérôme portent* unum. *D'où il conclut, que l'adjectif* unum *ne pouvant s'accorder avec le ſubſtantif* incuma, *la correction propoſée dans cette Diſſertation ne ſçauroit ſubſiſter. Tout cela peut s'accorder au P. Couſtant, ſans qu'il s'enſuive qu'il faille lire* ἐνσωμα *dans le paſſage de ſaint Jérôme: mais* ἐγχομμα *n'en eſt que mieux confirmé. Et par conſéquent il faut lire dans Végéce, comme le prétend Saumaiſe:* Proceritatem tyronum ad incomiam ſcio ſemper exactam.

Errata pour le mois de Mars 1707.

P*Age* 391. *ligne* 4. verſion pour les... *liſez* verſion. Pour les...

P. 394. *lig.* 6. toûjours, *liſ.* toutes.

P. 405. *lig.* 19. fait, *liſ.* avoit fait.

P. 429. *effacez la troiſiéme ligne entiere.*

P. 431. *lig.* 21. à dextris ſunt unum, *liſ.* à dextris ſunt, unum.

P. 435. *lig.* 26. cacuma, *liſ.* incuma.

P. 439. *lig.* 25. premiere, *liſ.* ſeconde.

P. 454. *lig.* 12. ainſi, *liſ.* auſſi.

P. 462. *lig.* 14. l'an 331. *liſ.* 381.

P. 536. *lig.* 13. 728. *liſ.* 729.

P. 550. *lig.* 18. *liſ.* Melvill.

ADDITION.

UNe personne, à qui on a communiqué l'extrait des Oeuvres de Saint Jerôme n'a pas été contente de ce qu'elle y a lû touchant l'acclamation *Hosanna* ou *Osanna*.

Car 1°. ce mot, dit-elle, n'est point composé de *Osi*, mais de *Hosia* ou de *Osia* הושיעה, qui est la seconde personne de l'imperatif de la conjugaison *hiphil* du verbe *iasa* ישע; & de la particule *na* נא qui selon R. Kimhi signifie toûjours *nunc*, & selon d'autres elle signifie aussi quelquefois *obsecro*. Dans le Pseaume 117ᵉ. ou 118ᵉ. selon le Texte Hebreu, d'où l'on prétend que cette acclamation est tirée, il y a *osia na anna* הושיעה נא אנא. On écrit quelquefois *anna* avec un *he* à la fin אנה, & c'est une particule déprécative, qu'on traduit par ce mot *obsecro*. Ainsi dans le Pseaume *Osiana anna* signifie *serva nunc obsecro*.

2°. Le Hosanna de l'Evangile est un mot Syriaque que le Texte Grec écrit ὡσαννά. Il est composé de l'imi-

peratif *aphel*, de *iesa*, & de la particule *na*, qui signifie ou *nunc* ou *obsecro*. Comme dans le Texte Grec & dans la Vulgate on lit *Osanna* avec deux *nn*, il se peut faire que ce mot soit composé de *osia* & de *anna*, ou même par contraction de *osia na anna*. Neanmoins le Syriaque n'a qu'une *n*: & les Juifs qui chantent leur *osanna* à la fête des Tabernacles, n'y mettent qu'une *n*: car le dagesh mis dans le *nun*, n'est pas pour doubler cette lettre; mais il y est à cause du *scheva* qui précéde; quoique Buxtorfe écrive *hosanna*, d'autres lisent *Osaana*, comme on peut voir dans Leon de Modene. En effet le *scheva* qui est sous le ע, & qui tient lieu d'un chateph patach, se prononce comme un *a*.

Enfin Pfeiffer dans un Ouvrage intitulé *Dubia vexata Scripturæ Sacræ*, auquel il a ajoûté l'explication de cinquante passages du Nouveau Testament, au 12e. de ces passages après avoir rapporté divers sentimens sur l'ὡσαννὰ, s'arrête à dire que cette acclamation est tirée du Pseaume 117e. ou 118e. selon le Texte

breu ; & que dans Saint Matthieu 21. 9. elle signifie, *salutem quaso r*, ou, *prosperitatem concede, ô us, filio David.... salutem tu da ei, qui es in altissimis*. De plus on peut nsulter les Interpretes sur ce mê- passage. Mais pour la correc- n du Texte de Saint Jerôme, & ur le sentiment de ce Saint Doc- r ; on peut s'en rapporter à l'Ex- it.

Errata du mois de Février 1707.

PAge 227. ligne 1. *lisez* que l'an 590, cent ans après &c.

l. 5. *l.* Ctesibius.

p. 249. l. 18. *l.* dont il est parlé.

p. 263. l. 18. qui *l.* que

p. 269. l. dern. *l.* diocese d'Angers.

p. 298. l. 18. *mettez une virgule après* arrangement.

p. 299. l. 28. *l.* Abgarum.

p. 302. l. 6. *l.* *salvifica*, ô Domine, ce dernier mot étant sous-entendu.

p. 303. l. 9. *l.* μηχανῆ.

l. 10. *l.* μηχαναῖς.

p. 304. l. 12. *l.* qui icy.

p. 305. l. 18. *l.* προσφέρεσθαι.

p. 326. l. 19. *l.* Tout verre.

p. 341. l. 17. & ailleurs *l.* Plethon.

p. 342. l. 16. & ailleurs *l.* Apostolius.

p. 343. l. 12. *l.* Platon.

p. 346. l. 12. *l.* Romulus.

p. 361. l. 20. *l.* de Glossaire Aleman.

p. 362. l. 17. *l.* les Interpretes Grecs.

l. 20. *l.* αα (*ce sont deux alpha grecs en un mot*).

p. 363. l. 18. *l.* eau.

p. 364. l. 7. plus *l.* pas.

p. 374. l. 5. *l.* l'Histoire.

l. 6. & suivante ces mots *les pensées ingenieuses du Pere Bouhours*, & l. 9. ces mots *la Traduction*, doivent être en Italique.

On a manqué de mettre des lettres capitales au commencement de plusieurs noms,